

Bruxelles, le 20 novembre 2025
(OR. en)

15746/25
ADD 1

Dossier interinstitutionnel:
2025/0377 (NLE)

ECOFIN 1571
UEM 570
FIN 1425
ECB
EIB

NOTE DE TRANSMISSION

Origine:	Pour la secrétaire générale de la Commission européenne, Madame Martine DEPREZ, directrice
Date de réception:	20 novembre 2025
Destinataire:	Madame Thérèse BLANCHET, secrétaire générale du Conseil de l'Union européenne
N° doc. Cion:	COM(2025) 730 annex
Objet:	ANNEXE de la proposition de DÉCISION D'EXÉCUTION DU CONSEIL modifiant la décision d'exécution du Conseil du 13 juillet 2021 relative à l'approbation de l'évaluation du plan pour la reprise et la résilience pour la Grèce

Les délégations trouveront ci-joint le document COM(2025) 730 annex.

p.j.: COM(2025) 730 annex



Bruxelles, le 20.11.2025
COM(2025) 730 final

ANNEX

ANNEXE

de la

proposition de DÉCISION D'EXÉCUTION DU CONSEIL

**modifiant la décision d'exécution du Conseil du 13 juillet 2021 relative à l'approbation
de l'évaluation du plan pour la reprise et la résilience pour la Grèce**

{SWD(2025) 379 final}

ANNEXE

RUBRIQUE 1: RÉFORMES ET INVESTISSEMENTS AU TITRE DU PLAN POUR LA REPRISE ET LA RÉSILIENCE

1. Description des réformes et des investissements

A. ÉLÉMENT 1.1: MONTER EN PUISSANCE

Ce volet du plan grec pour la reprise et la résilience cible les réformes et les investissements visant à accroître le poids des sources d'énergie renouvelables dans le système électrique et à faciliter le processus de décarbonation de la Grèce. Les réformes simplifient les règles d'octroi de licences pour les investissements dans les énergies renouvelables, rendent le marché de l'électricité plus efficace et garantissent la viabilité financière des régimes d'aide. Ce volet comprend également des investissements clés dans les réseaux afin d'achever l'interconnexion avec les îles Cyclades et de rendre la distribution d'électricité plus respectueuse de l'environnement et capable d'absorber une plus grande part d'énergies renouvelables. Les systèmes de stockage soutiennent également la décarbonation de l'économie en accumulant l'électricité renouvelable excédentaire. La réhabilitation des terres est également soutenue dans les zones actuellement utilisées comme mines de lignite, en tant qu'étape du processus de transition juste dans les territoires les plus touchés par l'élimination progressive du lignite. Ce volet est conforme au plan national en matière d'énergie et de climat (PNEC) et soutient la mise en œuvre des recommandations par pays sur les investissements publics et privés (recommandation par pays no 3 de 2020 et recommandation par pays no 2 de 2019). Aucune mesure relevant de ce volet ne devrait causer de préjudice important aux objectifs environnementaux au sens de l'article 17 du règlement (UE) 2020/852, compte tenu de la description des mesures et des mesures d'atténuation prévues dans le plan pour la reprise et la résilience conformément aux orientations techniques «Ne pas causer de préjudice important» (2021/C58/01).

A.1. Description des réformes et des investissements pour le soutien financier non remboursable

L' **investissement**: Soutien à l'installation de systèmes de stockage pour améliorer la pénétration des énergies renouvelables (ID de la mesure: 16926)

L'objectif de la mesure est de réduire la congestion du réseau et d'accroître la flexibilité du système électrique. La mesure consiste en l'installation de systèmes de stockage d'énergie par batterie et en la construction d'un système de stockage hydraulique par pompage.

L' **investissement**: **Actions** de revitalisation dans les territoires en transition juste (mesure ID: 16871)

L'objectif de la mesure est la revitalisation des territoires en transition juste. La mesure consiste en des subventions destinées à financer la réhabilitation des terres dans les zones transférées des anciennes mines de lignite en Macédoine occidentale et à Megalopolis.

L'**investissement**: Interventions pour l'interconnexion électrique des îles et investissements dans le réseau électrique (mesure ID: 16870)

L'objectif de la mesure est d'investir dans la sécurité du système énergétique grâce à l'interconnexion des îles et à la réalisation d'investissements dans le réseau électrique. L'investissement consiste en la construction de l'interconnexion électrique des îles Cyclades (phase D), la modernisation du centre à extrahaute tension (EHVC) de Koumoundouros et la construction d'une ligne aérienne reliant le centre à extrahaute tension (EHVC) de Corinthe et l'EHVC de Koumoundouros.

L'investissement: Modernisation du réseau de l'opérateur grec du réseau de distribution d'électricité (HEDNO) visant à renforcer la résilience et à protéger l'environnement (mesure ID: 16901)

L'investissement consiste à sous-traiter et à réacheminer le réseau de distribution d'électricité dans des établissements revêtant une importance particulière du point de vue culturel ou touristique, ainsi que dans des zones urbaines, la priorité étant accordée aux zones où les infrastructures sont vulnérables aux conditions météorologiques extrêmes. Elle vise à améliorer la résilience du réseau de distribution et à contribuer à la protection de l'environnement. La mise en œuvre de l'investissement est achevée au plus tard le 31 décembre 2025.

L'investissement: Réseau aérien de l'opérateur grec du réseau de distribution d'électricité (HEDNO) (ID de la mesure: 16900)

L'objectif de la mesure est de soutenir la résilience et la fiabilité du réseau de distribution d'électricité. La mesure consiste à remplacer les conducteurs nus dans le réseau aérien, à installer des couvercles isolants et à sous-traiter ou réacheminer les lignes électriques dans les zones forestières et les zones urbaines.

L'investissement: Sous-stations haute/moyenne tension de l'opérateur grec du réseau de distribution d'électricité (HEDNO) (mesure ID: 16899)

L'objectif de la mesure est d'atténuer la congestion du réseau de distribution d'électricité. La mesure consiste en l'augmentation de la capacité des sous-stations existantes du réseau.

Réforme: Restructuration et amélioration des recettes du compte des sources d'énergie renouvelables — production combinée de chaleur et d'électricité (SER-CHP) (identifiant de la mesure: 16865)

La réforme consiste à: a) la restructuration de la structure de rémunération existante pour les producteurs SER, par la création de nouvelles unités SER (mises en service après le 1 janvier 2021) d'un nouveau compte SER/cogénération remplaçant le compte actuel, complété par de nouveaux mécanismes garantissant la viabilité financière des comptes SER existants et des nouveaux comptes SER/cogénération; et b) l'introduction d'un système d'échange de garanties d'origine, d'un «droit COVID-19» extraordinaire pour les producteurs et fournisseurs SER et d'une «taxe carbone» permanente sur le gazole. Les mesures garantissent la viabilité de la capacité SER installée existante et facilitent le financement de nouveaux projets dans le domaine des SER, étant donné que toute entrée/sortie inattendue ayant une incidence négative sur le ou les comptes SER est traitée au moyen des frais réglementaires qui sont répercutés sur les clients.

La mise en œuvre de la réforme, y compris une augmentation de 3 gigawatts de la capacité de production d'électricité à partir de sources d'énergie renouvelables, est achevée au plus tard le 30 juin 2025.

Réforme: Rationaliser le fonctionnement efficace du nouveau modèle de marché de l'électricité et le développement de nouvelles centrales SER afin d'atteindre les objectifs du PNEC grâce à la mise en œuvre d'un mécanisme de suivi, à la participation active de la demande et à une réforme en profondeur de la procédure d'autorisation pour les nouvelles SER (identifiant de la mesure: 16860)

La réforme consiste à rationaliser le cadre d'octroi de licences pour les SER, y compris la simplification et la numérisation des procédures, des délais de réponse administrative courts et contraignants et des procédures de responsabilité en cas de retards inutiles, la réduction de la documentation et des procédures nécessaires, ainsi qu'un nouveau cadre spécifique pour les centrales SER en mer. L'objectif est d'accélérer le doublement de la capacité installée des SER compte tenu de l'abandon progressif du lignite en Grèce.

Enfin, la réforme établira également un système de surveillance du marché pour l'autorité de régulation nationale (RAE) et la participation de la participation active de la demande (GD) au marché d'équilibrage.

La mise en œuvre de la réforme est achevée au plus tard le 30 juin 2022.

A.2. Jalons, cibles, indicateurs et calendrier de suivi et de mise en œuvre du soutien financier non remboursable

Premier investissement 1: Interventions en faveur de l'interconnexion électrique des îles et de la modernisation du réseau électrique

Points suivants Non	Mesure connexe (réforme ou investissement)	Étape/ Objectif	Nom	Indicateurs qualitatifs (pour les jalons)	Indicateurs quantitatifs (pour les objectifs)			Calendrier indicatif pour l'achèvement		Description de chaque jalon et cible
					Unité de mesure	Niveau de référence	But	Trimestre	Année	
1	1 À 1.1. Alimentation électrique — 16870 Interventions pour l'interconnexion électrique des îles et la modernisation du réseau électrique	Jalon	Interconnexion des îles — Attribution des marchés	Notification de l'attribution de tous les marchés				TRIMESTRE 2	2023	Notification de l'attribution de tous les marchés par le gestionnaire de transport d'électricité indépendant (IPTO) pour l'installation complète: 1) connexion par câble Naxos — Thira; 2) câble extra haute tension Koumoundoros — Korinthos (parties 1 et 2); et 3) sous-stations Milos, Folegandros, Serifos et connexions par câble Lavrio-Serifos, Serifos-Milos, Milos-Folegandros, Folegandros-Thira.
3	1 À 1.1. Power up — 16870 Interventions pour l'interconnexion électrique des îles et les investissements dans le réseau électrique	Jalon	Interconnexion des îles	Achèvement des travaux, certifié par l'IPTO				TRIMESTRE 4	2025	Construction de l'interconnexion Cyclades (phase D), mise à niveau du SIG de 400 kV de l'EHVC Koumoundouros et construction d'une ligne aérienne reliant EHVC Corinth et EHVC Koumoundouros.

Réforme clé 1: Restructuration et amélioration des recettes du compte de cogénération SER — Rationaliser le fonctionnement efficace du nouveau modèle de marché de l'électricité et le développement de nouvelles centrales SER pour atteindre les objectifs du PNEC grâce à la mise en œuvre d'un mécanisme de suivi, à la participation active de la demande et à une réforme en profondeur de la procédure d'autorisation pour les nouvelles SER

Points suivants Non.	Mesure connexe (réforme ou investissement)	Étape/ Objectif	Nom	Indicateurs qualitatifs (pour les jalons)	Indicateurs quantitatifs (pour les cibles)			Calendrier indicatif pour l'achèvement		Description de chaque jalon et cible
					Unité de mesure	Niveau de référence	But	Trimestre	Année	
4	1 À 1.1. Alimentation électrique — 16865_Restructuration et amélioration des recettes du compte de cogénération SER	Jalon	Compte SER — législation visant à modifier la loi no 4001/2011; entrée en vigueur de toutes les décisions pertinentes, y compris les codes, des ministères, de l'autorité de régulation nationale (RAE) et de l'administrateur des sources d'énergie renouvelables et des garanties d'origine (DAPEEP).	Entrée en vigueur de la législation et des décisions d'exécution pertinentes.				TRIMESTRE 2	2022	<p>1) création du nouveau compte des sources d'énergie renouvelables (SER), pour les unités mises en service à partir du 1 janvier 2021, y compris la législation modificative, la décision ministérielle et les décisions réglementaires (codes). Le nouveau compte SER comprendra des mécanismes visant à garantir sa viabilité financière, y compris en cas de déséquilibres imprévus.</p> <p>2) entrée en vigueur d'un système d'échange de garanties d'origine qui permettra aux consommateurs de soutenir volontairement l'électricité SER.</p> <p>Le système des garanties d'origine (GO) comprend:</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) Adoption d'un système d'émission/de mise aux enchères des GO pour les tarifs de rachat RES 2) Accréditation des produits de détail «verts» 3) Accréditation des normes relatives aux «entreprises vertes».
5	1 À 1.1. Power up — 16860_Streamline: fonctionnement	Jalon	Compte SER — réformes du marché et	Entrée en vigueur de l'ensemble de la législation				TRIMESTRE 2	2022	1) la mise en place et le plein fonctionnement d'un mécanisme de surveillance et de suivi du marché, ainsi

	efficace du nouveau modèle de marché de l'électricité et développement de nouvelles centrales SER pour atteindre les objectifs du PNEC grâce à la mise en œuvre d'un mécanisme de suivi, à la participation active de la demande et à une réforme en profondeur de la procédure d'autorisation pour les nouvelles SER		simplification de l'octroi de licences	pertinente, y compris les décisions ministérielles, et du cadre réglementaire par la RAE et le DAPEEP						que la pleine participation de la participation active de la demande au marché d'équilibrage. 2) achèvement de la réforme sur la simplification de l'octroi de licences pour les SER, y compris la simplification et la numérisation des procédures, des délais de réponse administrative courts et contraignants et des procédures de responsabilité en cas de retards inutiles, la réduction de la documentation et des procédures nécessaires, ainsi qu'un nouveau cadre spécifique pour les centrales SER en mer.
6	1 À 1.1. Alimentation électrique — 16865_Restructuration et amélioration des recettes du compte de cogénération SER	Cible	Compte SER — objectif d'augmentation de la capacité 1		Nouvelle capacité (GW) de sources d'énergie renouvelables mise en service	0	1	TRIMESTRE 2	2023	Nouvelle capacité SER installée et opérationnelle
7	1 À 1.1. Alimentation électrique — 16865_Restructuration et amélioration des recettes du compte de cogénération SER	Cible	Compte SER — objectif d'augmentation de la capacité 2		Nouvelle capacité (GW) de sources d'énergie renouvelables mise en service	1	2	TRIMESTRE 2	2024	Nouvelle capacité SER installée et opérationnelle
8	1 À 1.1. Alimentation électrique — 16865_Restructuration et amélioration des recettes du compte de cogénération SER	Cible	Compte SER — objectif d'augmentation de la capacité 3		Nouvelle capacité (GW) de sources d'énergie renouvelables mise en service	2	3	TRIMESTRE 2	2024	Nouvelle capacité SER installée et opérationnelle

Groupe 1: Alimentation électrique

Les mesures incluses dans ce groupe sont les suivantes:

- ● Soutien à l'installation de systèmes de stockage pour améliorer la pénétration des SER (ID: 16926)
- ● Actions de revitalisation des territoires les plus touchés (territoires en transition juste) (ID: 16871)
- ● Mises à niveau du réseau HEDNO visant à renforcer la résilience et à protéger l'environnement (ID: 16901)
- ● Modernisation du réseau aérien HEDNO dans les zones forestières (ID: 16900)
- ● Augmentation de la capacité installée des sous-stations HT/MV de l'opérateur grec du réseau de distribution d'électricité (HEDNO) pour la nouvelle connexion SER (ID: 16899)

Points suivants Non	Mesure connexe (réforme ou investissement)	Étape/ Objectif	Nom	Indicateurs qualitatifs (pour les jalons)	Indicateurs quantitatifs (pour les objectifs)			Calendrier indicatif pour l'achèvement		Description de chaque jalon et cible
					Unité de mesure	Niveau de référence	But	Trimestre	Année	
9	1 À 1.1. Power up — 16871_Revitalisation des territoires les plus touchés (territoires en transition juste)	Jalon	Réhabilitatio n foncière — loi-cadre	Entrée en vigueur				TRIMESTRE 1	2022	Approbation et entrée en vigueur du droit contractuel du programme-cadre déterminant les zones géographiques à transférer de l'entreprise publique d'électricité à l'État, le contenu des études des projets, la répartition des responsabilités entre toutes les parties concernées, les modalités de gouvernance, le calendrier de mise en œuvre et le budget.
10	1 À 1.1. Power up — 16871_Revitalisation des territoires les plus touchés (territoires en transition juste)	Jalon	Réhabilitatio n des terres — plans d'urbanisme	Approbation des plans urbains spéciaux par le Conseil central des questions et litiges en matière d'aménagement du territoire; Réhabilitation des terres (ha) achevée et				TRIMESTRE 1	2024	1) approbation des plans urbains spéciaux par le Conseil central pour les questions et différends en matière d'aménagement du territoire. Les plans urbains spéciaux définissent les utilisations autorisées des sols, les conditions et restrictions générales en matière de construction et toute autre mesure, durée ou restriction requise. 2) appel de PPC SA (conformément à l'article 6.5.3 de l'accord-cadre —

				certifiée par le certificateur indépendant						ratifié par la loi 4956/2022) aux parties contractantes, en vue de l'acceptation de 5 438 ha de terres restaurées ou non perturbées, suivie de la certification par le certificateur indépendant.
11	1 À 1.1. Alimentation électrique — 16926_Soutien à l'installation de systèmes de stockage pour améliorer la pénétration des SER	Jalon	Stockage — contrats	Notification de l'attribution de tous les marchés				TRIMESTRE 2	2023	Notification de l'attribution de tous les marchés pour les projets sélectionnés (c'est-à-dire, outre le stockage hydraulique à longue durée d'Amfilochia Pumped qui est sélectionné dans le cadre d'un processus individuel), pour une capacité totale maximale de 700 MW (et une capacité minimale de 500 MW).
12	1 À 1.1. Alimentation électrique — 16901_Mise à niveau du réseau HEDNO visant à renforcer la résilience et à protéger l'environnement	Jalon	HEDNO — contrats 1	Notification de l'attribution de tous les marchés				TRIMESTRE 4	2023	Notification de l'attribution de tous les marchés liés aux projets HEDNO (Hellenic Electricity Distribution Network Operator) sur les mises à niveau pour la résilience et l'environnement, qui vise à faciliter la poursuite de la pénétration des énergies renouvelables et à améliorer la fiabilité et la résilience du réseau, tout en protégeant l'environnement.
13	1 À 1.1. Alimentation électrique — 16900_HEDNO — modernisation du réseau aérien dans les zones forestières	Jalon	HEDNO — contrats 2	Notification de l'attribution de tous les marchés				TRIMESTRE 4	2023	Notification de l'attribution de tous les marchés liés aux projets HEDNO sur les réseaux aériens dans les zones forestières, qui vise à faciliter la pénétration accrue des énergies renouvelables et à améliorer la fiabilité et la résilience du réseau, tout en protégeant l'environnement.
14	1 À 1.1. Alimentation électrique — 16899_Augmentation de capacité installée dans les sous-stations HV/MV de l'opérateur grec du réseau de distribution d'électricité (HEDNO) pour la nouvelle connexion SER	Jalon	HEDNO — contrats 3	Notification de l'attribution de tous les marchés				TRIMESTRE 4	2023	Notification de l'attribution de tous les marchés liés aux projets HEDNO sur les augmentations de capacité des sous-stations haute/moyenne tension, qui vise à faciliter la pénétration accrue des énergies renouvelables et à améliorer la fiabilité et la résilience du réseau, tout en protégeant l'environnement.

15	1 À 1.1. Power up — 16871_Revitalisation des territoires les plus touchés (territoires en transition juste)	Cible	Réhabilitation des sols		Nombre d'hectares	0	8 102	TRIMESTRE 4	2025	Appel de Public Power Corporation (PPC SA) aux parties contractantes pour l'acceptation d'un total de 8 102 ha de terres restaurées ou non perturbées. Les travaux de réhabilitation peuvent comprendre, sans s'y limiter, des travaux de terrassement, de plantation, de démantèlement ou de démolition d'infrastructures.
16	1 À 1.1. Alimentation électrique — 16926_Soutien à l'installation de systèmes de stockage pour améliorer la pénétration des SER	Jalon	Stockage de l'énergie — installations de stockage de batteries et travaux de génie civil de la station de stockage hydraulique par pompage d'Amfilochia	Installation de 700 MW de stockage d'énergie et travaux de génie civil de la station de stockage hydraulique par pompage d'Amfilochia.				TRIMESTRE 4	2025	Réalisation des projets de stockage d'énergie «autonome» pour 700 MW et des travaux de génie civil pour neuf sous-projets de la station de stockage hydraulique d'Amfilochia Pumped.
18	1 À 1.1. Alimentation — 16900_HEDNO réseau aérien	Jalon	Réseau aérien HEDNO	Interventions et installations dans le réseau de distribution				TRIMESTRE 4	2025	Achèvement des interventions liées au remplacement des conducteurs nus dans le réseau aérien, à l'installation de couvercles isolants et à l'enfouissement ou au réacheminement des lignes électriques dans les zones forestières et les zones urbaines
19	1 À 1.1. Alimentation électrique — 16899_sous-stations HV/MV de l'opérateur grec du réseau de distribution d'électricité (HEDNO)	Jalon	HEDNO — Sous-stations HT/MT	Interventions dans le réseau de distribution				TRIMESTRE 4	2025	Interventions liées à l'augmentation de la capacité des sous-stations HT/MT.

B. COMPOSANTE 1.2: RÉNOVER

Le volet «rénovation» du plan grec pour la reprise et la résilience au titre du pilier vert accroît l'efficacité énergétique, renforce la croissance économique, crée des possibilités d'emploi et promeut la résilience sociale. Il comprend des réformes et des investissements ciblés visant à réduire les émissions de CO₂, un soutien à la réalisation de la «neutralité climatique» des zones urbaines et le renforcement de la résilience climatique des villes et de leur parc immobilier. Ce volet prévoit des incitations à la rénovation et à la modernisation des bâtiments qui contribueront à la régénération des zones urbaines et à l'atténuation de la précarité énergétique, ainsi qu'à la réalisation des objectifs fixés dans le plan national en matière d'énergie et de climat (PNEC) de la Grèce. Ce volet soutient la mise en œuvre de la recommandation par pays no 3 de 2020 et de la recommandation par pays no 2 de 2019 sur les investissements publics et privés. Aucune mesure relevant de ce volet ne devrait causer de préjudice important aux objectifs environnementaux au sens de l'article 17 du règlement (UE) 2020/852, compte tenu de la description des mesures et des mesures d'atténuation prévues dans le plan pour la reprise et la résilience conformément aux orientations techniques «Ne pas causer de préjudice important» (2021/C58/01).

B.1. Description des réformes et des investissements pour le soutien financier non remboursable

Réforme: Plan d'action contre la précarité énergétique (ID de la mesure: 16920)

La réforme consiste en l'adoption d'un plan d'action visant à relever le défi de la précarité énergétique. En 2019, environ 18 % de la population totale n'aurait pas été en mesure de chauffer son logement, contre environ 34 % dans le sous-ensemble de la population économiquement vulnérable (Eurostat, enquête EU-SILC). La stratégie définit des mesures de politique publique ciblées visant à améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments résidentiels parmi les ménages vulnérables sur le plan économique. La mise en œuvre de la réforme est achevée au plus tard le 30 septembre 2021.

L'investissement: Rénovation énergétique des bâtiments résidentiels (mesure ID: 16872)

L'objectif de la mesure est d'améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments résidentiels.

La mesure consiste en des rénovations visant à réaliser au moins 30 % d'économies d'énergie primaire. Il prévoit également des incitations ciblées en faveur des ménages vulnérables.

L'investissement: Interventions dans les zones résidentielles et dans le parc immobilier (ID de la mesure: 16873)

L'objectif de cette mesure est de mener des interventions dans les zones résidentielles et dans le parc immobilier, contribuant ainsi à l'adaptation au changement climatique et à l'atténuation de ses effets, ainsi qu'à l'amélioration de l'efficacité énergétique. L'investissement consiste en des interventions visant à promouvoir la neutralité climatique dans les villes, la régénération d'anciennes zones industrielles de Votanikos/Elaionas à Athènes et la construction de voies piétonnes et cyclables le long de la Riviera d'Athènes.

L'investissement: Énergie et esprit d'entreprise (ID de la mesure: 16874)

L'objectif de la mesure est d'apporter un soutien financier aux entreprises privées afin d'améliorer leur efficacité énergétique. La mesure consiste à apporter un soutien aux rénovations visant à améliorer l'efficacité énergétique et à la modernisation et/ou au remplacement d'équipements et de systèmes pour le secteur privé.

L'investissement: Mise à niveau énergétique des bâtiments du secteur public (mesure ID: 16876)

Cet investissement comprend la rénovation des bâtiments du secteur public en vue d'accroître leur efficacité énergétique, grâce à la participation d'entreprises d'économie d'énergie (SSE). L'investissement comprend également la modernisation énergétique des infrastructures d'éclairage public. Cet investissement vise à contribuer à la réalisation des objectifs d'efficacité énergétique adoptés dans le PNEC et à la réduction des émissions de CO₂. Cette mesure ne devrait pas causer de préjudice important aux objectifs environnementaux au sens de l'article 17 du règlement (UE) 2020/852, compte tenu de la description de la mesure et des mesures d'atténuation prévues dans le plan pour la reprise et la résilience conformément aux orientations techniques «Ne pas causer de préjudice important» (2021/C58/01). En particulier, la mesure impose aux opérateurs économiques effectuant les travaux de construction de veiller à ce qu'au moins 70 % (en poids) des déchets de construction et de démolition non dangereux [à l'exclusion des matériaux naturels visés dans la catégorie 17 05 04 de la liste européenne des déchets établie par la décision no 2000/532/CE du 3 mai 2000 remplaçant la décision no 94/3/CE établissant une liste de déchets en application de l'article 1, point a), de la directive 75/442/CEE du Conseil relative aux déchets et la décision no 94/904/CE du Conseil établissant une liste de déchets dangereux en application de l'article 1, paragraphe 4, de la directive 91/689/CEE du Conseil relative aux déchets dangereux [notifiée sous le numéro C (2000) 1147]] produits sur le site de construction soient préparés en vue du réemploi, du recyclage et d'autres opérations de valorisation des matériaux, y compris les opérations de remblayage utilisant des déchets pour remplacer d'autres matériaux, conformément à la hiérarchie des déchets et au protocole européen de gestion des déchets de construction et de démolition. La mise en œuvre de l'investissement est achevée au plus tard le 31 décembre 2025.

L'investissement: Développement des infrastructures et restauration des bâtiments dans l'ancien domaine royal de Tatoi (mesure ID: 16875)

L'objectif de la mesure est de fournir aux habitants de l'Attique une zone de loisirs verte et librement accessible, ainsi qu'un nouveau point de repère pour les touristes. La mesure consiste en des rénovations visant à améliorer l'efficacité énergétique et en la remise en état de bâtiments situés dans l'ancien domaine royal de Tatoi.

L'investissement: Centre olympique d'athlétisme d'Athènes (mesure ID: 16932)

L'objectif de la mesure est de restaurer l'image du Centre olympique d'athlétisme d'Athènes (OAKA), de réduire ses coûts énergétiques et d'assurer sa viabilité financière en le transformant en une destination moderne et vivante d'athlétisme et de loisirs urbains. L'investissement consiste en des interventions en faveur de l'efficacité énergétique pour le stade principal, les installations aquatiques, le vélodrome et les zones ouvertes de l'OAKA.

Réforme: Préparation des plans urbains dans le cadre de la mise en œuvre de la réforme de la politique urbaine (mesure ID: 16879)

L'objectif de la mesure est de remédier aux faiblesses et aux lacunes en matière de zonage et d'utilisation des terres en vue de promouvoir une activité économique durable et de protéger l'environnement. La mesure consiste en différentes étapes préparatoires pour différents types de plans d'urbanisme.

Réforme: Établissement d'une nouvelle planification de l'espace maritime (ID de la mesure: 16891).

La réforme porte sur la création de la stratégie spatiale nationale pour le milieu marin. La réforme porte sur le développement durable dans les zones maritimes et côtières, tout en protégeant le milieu marin et la biodiversité. La mise en œuvre de la réforme est achevée au plus tard le 31 décembre 2025.

Réforme: Mise en place d'un nouveau cadre spécial d'aménagement du territoire pour les énergies renouvelables, l'industrie et le tourisme (mesure ID: 16894).

L'objectif de la mesure est de promouvoir l'atténuation du changement climatique et l'adaptation à celui-ci, la protection de la biodiversité, la croissance économique et la création d'emplois. La mesure consiste en trois cadres spatiaux spéciaux pour les énergies renouvelables, l'industrie et le tourisme.

B.2. Jalons, cibles, indicateurs et calendrier de suivi et de mise en œuvre du soutien financier non remboursable

Premier investissement 2: Rénovation énergétique des bâtiments résidentiels

Points suivants Non.	Mesure connexe (réforme ou investissement)	Étape/ Objectif	Nom	Indicateurs qualitatifs (pour les jalons)	Indicateurs quantitatifs (pour les objectifs)			Calendrier indicatif pour l'achèvement		Description de chaque jalon et cible
					Unité de mesure	Niveau de référence	But	Trimestre	Année	
20	2 À 1.2. Rénovation — 16872_ Rénovation énergétique des bâtiments résidentiels	Jalon	Rénovation résidentielle — lancement ^{du} 1er cycle	Entrée en vigueur d'une décision ministérielle conjointe				TRIMESTRE 4	2020	<p>Entrée en vigueur d'une décision ministérielle conjointe pour lancer le programme de la première série de rénovations, y compris la mise en place d'un processus de sélection visant à garantir que la consommation d'énergie primaire des résidences soit réduite d'au moins 30 % par rapport à la performance initiale de la résidence calculée en kWh/m².</p> <p>La décision ministérielle conjointe définit:</p> <ul style="list-style-type: none"> — Mécanisme de mise en œuvre; — Processus de sélection pour atteindre l'objectif fixé en matière d'économies d'énergie primaire; — Mécanisme de certification pour valider les économies d'énergie primaire effectivement réalisées (y compris le détail des mesures correctives possibles pour garantir la réalisation de l'objectif en matière d'économies d'énergie primaire); et — Chronologie.
21	2 À 1.2. Rénovation — 16872_ Rénovation énergétique des bâtiments résidentiels	Jalon	Rénovation résidentielle — 2e cycle de lancement incluant les ménages en situation de précarité énergétique	Entrée en vigueur d'une décision ministérielle conjointe				TRIMESTRE 3	2022	<p>Entrée en vigueur d'une décision ministérielle conjointe visant à lancer le programme pour les rénovations de deuxième cycle et le lancement du programme pour les résidences en situation de précarité énergétique, y compris la mise en place d'une procédure de sélection visant à garantir que la consommation d'énergie primaire des résidences es réduite d'au moins 30 % par rapport à la performance initiale de la résidence calculée en kWh/m².</p> <p>La décision ministérielle conjointe définit:</p> <ul style="list-style-type: none"> — Mécanisme de mise en œuvre; — Processus de sélection pour atteindre l'objectif fixé en matière d'économies d'énergie primaire;

Points suivants Non.	Mesure connexe (réforme ou investissement)	Étape/ Objectif	Nom	Indicateurs qualitatifs (pour les jalons)	Indicateurs quantitatifs (pour les objectifs)			Calendrier indicatif pour l'achèvement		Description de chaque jalon et cible
					Unité de mesure	Niveau de référence	But	Trimestre	Année	
										<p>— Des dispositions pour les résidences en situation de précarité énergétique, conformément aux critères énoncés dans le plan d'action adopté en matière de précarité énergétique Mécanisme de certification visant à valider les économies d'énergie primaire effectivement réalisées (y compris le détail des mesures correctives possibles pour garantir la réalisation de l'objectif d'économies d'énergie primaire); et</p> <p>— Chronologie.</p> <p>Une disposition spécifique relative aux fonds affectés pour cibler les résidences en situation de précarité énergétique, telles que définies par les critères du plan d'action en faveur de la précarité énergétique.</p>
22	2 À 1.2. Rénovation — 16872_Rénovation énergétique des bâtiments résidentiels	Jalon	Rénovation résidentielle — 3e cycle de lancement incluant les ménages en situation de précarité énergétique	Entrée en vigueur d'une décision ministérielle conjointe				TRIMESTRE 4	2022	<p>Entrée en vigueur d'une décision ministérielle conjointe pour lancer le programme de la troisième série de rénovations, y compris la mise en place d'un processus de sélection visant à garantir que la consommation d'énergie primaire des résidences soit réduite d'au moins 30 % par rapport à la performance initiale de la résidence calculée en kWh/m².</p> <p>La décision ministérielle conjointe définit:</p> <ul style="list-style-type: none"> — Mécanisme de mise en œuvre; — Processus de sélection pour atteindre l'objectif fixé en matière d'économies d'énergie primaire; — Des dispositions relatives aux résidences en situation de précarité énergétique, conformément aux critères énoncés dans le plan d'action en faveur de la précarité énergétique adopté; — Mécanisme de certification pour valider les économies d'énergie primaire effectivement réalisées (y compris le détail des mesures correctives possibles pour garantir la réalisation de l'objectif en matière d'économies d'énergie

Points suivants Non.	Mesure connexe (réforme ou investissement)	Étape/ Objectif	Nom	Indicateurs qualitatifs (pour les jalons)	Indicateurs quantitatifs (pour les objectifs)			Calendrier indicatif pour l'achèvement		Description de chaque jalon et cible
					Unité de mesure	Niveau de référence	But	Trimestre	Année	
										primaire); et — Chronologie. Une disposition spécifique relative aux fonds affectés pour cibler les résidences en situation de précarité énergétique, telles que définies par les critères du plan d'action en faveur de la précarité énergétique.
23	2 À 1.2. Rénovation — 16872_Rénovation énergétique des bâtiments résidentiels	Cible	Rénovation résidentielle — rénovation des résidences # 1		Nombre de rénovations certifiées achevées	0	8 000	TRIMESTRE 4	2023	Rénovations visant à améliorer l'efficacité énergétique achevées pour le nombre de résidences ce qui équivaut à une réduction d'énergie de 16 kte par an et à des économies d'énergie primaire, en moyenne, d'au moins 30 %, sur la base des certificats de performance énergétique présentés. La décision d'achèvement rendue par l'organe de gestion atteste l'achèvement des interventions.
26	2 À 1.2. Rénovation — 16872_Rénovation énergétique des bâtiments résidentiels	Cible	Rénovation résidentielle — rénovation des résidences # 3		Nombre de rénovations exécutées	8 000	83 400	TRIMESTRE 4	2025	Rénovation visant à améliorer l'efficacité énergétique de 83 400 résidences, dont au moins 20 400 sont des ménages vulnérables. Les rénovations permettent de réaliser des économies d'énergie primaire d'au moins 30 % en moyenne, sur la base des certificats de performance énergétique présentés.

Réforme clé 2: Plans urbains

Points suivants Non.	Mesure connexe (réforme ou investissement)	Étape/Objectif	Nom	Indicateurs qualitatifs (pour les jalons)	Indicateurs quantitatifs (pour les objectifs)			Calendrier indicatif pour l'achèvement		Description de chaque jalon et cible
					Unité de mesure	Niveau de référence	But	Trimestre	Année	
27	2 À 1.2. Rénover — 16879_Préparation des plans urbains dans la mise en œuvre de la réforme de la politique urbaine	Jalon	Prix des plans urbains	Notification de l'attribution des marchés				TRIMESTRE 4	2022	Notification de l'attribution de 30 % de l'ensemble des marchés (pour toutes les interventions): 1. préparation des plans urbains locaux; 2. préparation des plans urbains spéciaux; 3. élaboration de plans indépendants pour la définition des zones de transfert des droits de développement; 4. élaboration de plans indépendants pour la détermination des règlements; et 5. élaboration de plans indépendants pour la caractérisation des routes municipales. Des plans urbains locaux comprenant un chapitre consacré aux mesures de lutte contre le changement climatique ainsi qu'à la prévention et à la gestion des risques liés au climat);
28	2 À 1.2. Rénover — 16879_Préparation des plans urbains dans la mise en œuvre de la réforme de la politique urbaine	Jalon	Prix des plans urbains	Notification de l'attribution des marchés				TRIMESTRE 4	2023	Notification de l'attribution de 100 % de l'ensemble des marchés (pour toutes les interventions): 1. préparation des plans urbains locaux; 2. préparation des plans urbains spéciaux; 3. élaboration de plans indépendants pour la définition des zones de transfert des droits de développement; 4. élaboration de plans indépendants pour la détermination des règlements; et 5. élaboration de plans indépendants pour la caractérisation des routes municipales.

Points suivants Non.	Mesure connexe (réforme ou investissement)	Étape/Objectif	Nom	Indicateurs qualitatifs (pour les jalons)	Indicateurs quantitatifs (pour les objectifs)			Calendrier indicatif pour l'achèvement		Description de chaque jalon et cible
					Unité de mesure	Niveau de référence	But	Trimestre	Année	
29	2 À 1.2. Rénover — 16879_Préparation des plans urbains dans la mise en œuvre de la réforme de la politique urbaine	Jalon	Étapes préparatoires aux plans d'urbanisme	Délivrance par le ministère responsable d'une évaluation positive pour certaines études et délivrance par le ministère responsable d'un certificat d'achèvement d'autres études pour les plans d'urbanisme				TRIMESTRE 4	2025	Délivrance par le ministère responsable d'une évaluation positive pour les études concernant: <ul style="list-style-type: none"> plans d'urbanisme locaux dans 405 unités municipales, 11 plans urbains spéciaux, et délimitation des localités dans 36 unités municipales; et la délivrance par le ministère compétent d'un certificat d'achèvement des études concernant: <ul style="list-style-type: none"> zones de transfert de droits de développement dans 50 unités municipales, et caractérisation des routes municipales dans 549 unités municipales.
30	2 À 1.2. Rénover — 16894_Mise en place d'un nouvel aménagement spécial du territoire pour les sources d'énergie renouvelables, l'industrie et le tourisme	Jalon	Adoption de cadres d'aménagement du territoire spécifiques	Adoption de trois cadres spatiaux spéciaux pour les sources d'énergie renouvelables (SER), le tourisme et l'industrie				TRIMESTRE 4	2025	Adoption de trois cadres spatiaux spéciaux pour les sources d'énergie renouvelables (SER), le tourisme et l'industrie.
31	2 À 1.2. Rénover — 16891_Mise en place d'une nouvelle planification de l'espace maritime	Jalon	Adoption de la stratégie maritime	Adoption d'une nouvelle stratégie pour l'espace maritime				TRIMESTRE 2	2024	Adoption par le ministère de l'environnement et de l'énergie de la stratégie relative à l'espace maritime.

Groupe 2: Rénovation énergétique des entreprises et des bâtiments publics

Les mesures incluses dans ce groupe sont les suivantes:

- • Énergie et esprit d'entreprise (ID: 16874)
- • Mise à niveau énergétique des bâtiments du secteur public et des infrastructures énergétiques des entités publiques (ID: 16876)
- • Plan d'action contre la précarité énergétique (ID: 16920)

Points suivants Non	Mesure connexe (réforme ou investissement)	Étape/ Objectif	Nom	Indicateurs qualitatifs (pour les jalons)	Indicateurs quantitatifs (pour les objectifs)			Calendrier indicatif pour l'achèvement		Description de chaque jalon et cible
					Unité de mesure	Niveau de référence	But	Trimestre	Année	
32	2 À 1.2. Rénover — 16920_Plan d'action contre la précarité énergétique	Jalon	Précarité énergétique — adoption d'un plan d'action	Entrée en vigueur d'une décision ministérielle du ministère de l'environnement et de l'énergie.				TRIMESTRE 3	2021	Entrée en vigueur d'une décision ministérielle du ministère de l'environnement et de l'énergie adoptant le plan d'action contre la précarité énergétique, avec trois catégories de mesures stratégiques dans le plan: — Actions de sensibilisation et d'information; — Des mesures de protection à court terme des ménages en situation de précarité énergétique, y compris (1) la définition des ménages en situation de précarité énergétique, au moyen de critères quantitatifs spécifiques, et (2) un processus spécifique de suivi et d'évaluation de l'évolution de la précarité énergétique, conformément au mécanisme proposé dans le plan d'action et à la législation pertinente de l'UE; et — Mesures de financement: mise en place de mécanismes de financement pour la modernisation énergétique des bâtiments résidentiels des ménages vulnérables sur le plan énergétique et d'autres groupes sociaux ayant des modes de consommation d'électricité spécifiques. Ces mesures financières visent à remédier aux problèmes de précarité énergétique en Grèce, tels

										que décrits dans le plan national en matière d'énergie et de climat (PNEC).
33	2 À 1.2. Rénover — 16874_Énergie et esprit d'entreprise	Jalon	Efficacité énergétique secteur privé — demandes approuvées	Approbation par le ministère de l'environnement et de l'énergie des demandes présentées pour des interventions sélectionnées dans des entités du secteur privé.				TRIMESTRE 4	2023	Approbation par le ministère de l'environnement et de l'énergie des demandes de 3 500 entités du secteur privé garantissant que les émissions de gaz carbonique (CO2) sont réduites, en moyenne, d'au moins 30 % par rapport à la situation existante des entités du secteur privé (c'est-à-dire qu'elles peuvent s'appliquer à l'entreprise participante dans son ensemble, au remplacement spécifique d'un équipement unique et/ou au remplacement d'un ou de plusieurs processus spécifiques), comme indiqué dans les audits énergétiques réalisés avant les interventions ou dans d'autres informations certifiées. Les projets sélectionnés doivent être conformes aux orientations techniques «Ne pas causer de préjudice important» (2021/C58/01) grâce à l'utilisation d'une liste d'exclusion et à l'exigence de conformité avec la législation environnementale de l'UE et nationale applicable.
34	2 À 1.2. Rénovation — 16876_Mise à niveau énergétique des bâtiments du secteur public	Jalon	Efficacité énergétique des bâtiments publics — demandes approuvées	Notification des attributions pour les demandes approuvées par le ministère de l'environnement et de l'énergie concernant certaines interventions dans les bâtiments du secteur public.				TRIMESTRE 2	2023	Approbation par le ministère de l'environnement et de l'énergie des demandes pour 150 bâtiments du secteur public garantissant que les émissions de CO2 de ces bâtiments respectifs sont réduites, en moyenne, d'au moins 30 % par rapport à leur situation existante (comme indiqué dans les audits énergétiques réalisés avant les interventions). Pour le programme de modernisation énergétique des bâtiments du secteur public, le cadre juridique permettant la conclusion de contrats de performance énergétique a été établi.
36	2 À 1.2. Rénover — 16874_Énergie et esprit d'entreprise	Cible	Efficacité énergétique secteur privé		Nombre d'entités du secteur privé dont les interventions ont été exécutées	0	2 600	TRIMESTRE 4	2025	Réalisation d'interventions en faveur de l'efficacité énergétique pour 2 600 entités du secteur privé.

Groupe 3: Interventions dans les zones résidentielles et dans le parc immobilier

Les mesures incluses dans ce groupe sont les suivantes:

- ● Interventions dans les zones résidentielles et dans le parc immobilier (ID: 16873)
- ● Développement des infrastructures et restauration des bâtiments dans l'ancien domaine royal de Tatoi (ID: 16875)
- ● Centre olympique d'athlétisme d'Athènes (ID: 16932)

Points suivants Non	Mesure connexe (réforme ou investissement)	Étape/ Objectif	Nom	Indicateurs qualitatifs (pour les jalons)	Indicateurs quantitatifs (pour les objectifs)			Calendrier indicatif pour l'achèvement		Description de chaque jalon et cible
					Unité de mesure	Niveau de référence	But	Trimestre	Année	
37	2 À 1.2. Rénover — 16932_Centre olympique d'athlétisme d'Athènes	Jalon	OAKA — Attribution du marché	Notification de l'attribution du ou des marchés				TRIMESTRE 1	2023	Notification de l'attribution du ou des marchés pour la désignation d'un ou de plusieurs partenaires du secteur privé chargés de réaliser les travaux de construction et de rénovation qui amélioreront l'efficacité énergétique pour i) le stade central; II) les travaux mécaniques et électriques; et iii) les espaces extérieurs et le début des travaux.
38	2 À 1.2. Rénover — 16873 _ Interventions dans les zones résidentielles et dans le parc immobilier	Jalon	Interventions urbaines — Attribution de marchés	Notification de l'attribution du (des) marché (s)				TRIMESTRE 4	2023	Notification de l'attribution du ou des marchés pour l'exécution des travaux I) l'amélioration de l'environnement urbain et de l'espace public dans certaines municipalités à la suite d'un appel ouvert visant à renforcer la résilience au changement climatique; II) réhabilitation urbaine de l'ancienne zone industrielle de Votanikos/Elaionas et rénovation du campus de l'Université agricole d'Athènes (AUA); III) Athènes Riviera: infrastructures cyclables; et IV) d'autres interventions stratégiques, qui sont sélectionnées à la suite d'un appel ouvert aux municipalités couvrant: (1) les projets d'efficacité énergétique et de démonstration dans des PME ou de grandes entreprises et la réalisation, au moins, d'une rénovation de niveau moyen telle que définie dans la recommandation (UE) 2019/786 de la Commission sur la rénovation des bâtiments, ou, en moyenne, une

Points suivants Non	Mesure connexe (réforme ou investissement)	Étape/ Objectif	Nom	Indicateurs qualitatifs (pour les jalons)	Indicateurs quantitatifs (pour les objectifs)			Calendrier indicatif pour l'achèvement		Description de chaque jalon et cible
					Unité de mesure	Niveau de référence	But	Trimestre	Année	
										réduction d'au moins 30 % des émissions directes et indirectes de CO2 par rapport aux émissions ex ante; (2) construction de nouveaux bâtiments économes en énergie et dont la demande d'énergie primaire est inférieure d'au moins 20 % à l'exigence relative aux bâtiments dont la consommation d'énergie est quasi nulle (bâtiments dont la consommation d'énergie est quasi nulle, directives nationales); et (3) la protection de la nature et de la biodiversité, le patrimoine naturel et les ressources naturelles, les infrastructures vertes et bleues.
39	2 À 1.2. Rénover — 16932_Centre olympique d'athlétisme d'Athènes	Jalon	OAKA — exécution des travaux	Exécution des travaux.				TRIMESTRE 4	2025	Exécution de travaux visant à réaliser des gains d'efficacité énergétique, y compris i) la mise à niveau des installations mécaniques et électriques du stade central; II) les installations mécaniques et électriques et les machines destinées aux installations aquatiques; III) les installations mécaniques et électriques et la restauration de la toile métallique du Velodrome; et iv) les espaces extérieurs, y compris l'Agora et le mur des structures sidérurgiques des Nations.
40	2 À 1.2. Rénover — 16873_ — Interventions dans les zones résidentielles et dans le parc immobilier	Jalon	Interventions urbaines — Exécution des travaux	Exécution des travaux.				TRIMESTRE 4	2025	Exécution des travaux pour les interventions suivantes: I) Interventions dans l'environnement urbain et l'espace public dans 21 zones urbaines et côtières; II) Régénération urbaine de l'ancienne zone industrielle de Votanikos/Elaionas; III) Athènes Riviera (de Glyfada à Vari — Voula — Vouliagmeni): infrastructures cyclables; et IV) Autres interventions stratégiques.
41	2 À 1.2. Rénovation — 16875_ Développement d'infrastructures	Jalon	Tatoi — restauré	Restauration de Tatoi				TRIMESTRE 4	2025	Exécution de travaux dans le cadre du programme «Développement des infrastructures et restauration des bâtiments» dans l'ancien domaine royal de Tatoi.

Points suivants Non	Mesure connexe (réforme ou investissement)	Étape/ Objectif	Nom	Indicateurs qualitatifs (pour les jalons)	Indicateurs quantitatifs (pour les objectifs)			Calendrier indicatif pour l'achèvement		Description de chaque jalon et cible
					Unité de mesure	Niveau de référence	But	Trimestre	Année	
	et restauration de bâtiments dans l'ancien domaine royal de Tatoi									

B.3. Description des réformes et des investissements en vue du prêt

L'investissement: Programme de modernisation énergétique «Upgrade My Home» (mesure ID 16401)

Cette mesure consiste en un investissement public dans le mécanisme «Upgrade My Home», afin d'encourager l'investissement privé et d'améliorer l'accès au financement dans le secteur du logement en Grèce. La facilité fonctionne en accordant des prêts directement au secteur privé. Sur la base de l'investissement au titre de la FRR, la facilité «Upgrade My Home» vise initialement à fournir au moins 60 millions d'EUR de financement.

La facilité «Upgrade My Home» est gérée par la Banque hellénique de développement en tant que partenaire chargé de la mise en œuvre. La facilité comprend la ligne de produits suivante:

- La Banque hellénique de développement sélectionne les banques commerciales en tant qu'intermédiaires financiers pour participer à la facilité, de manière ouverte, transparente et non discriminatoire, au moyen d'un appel ouvert. Les banques commerciales cofinancent les prêts pour la rénovation énergétique émis au titre de la facilité. Ces prêts seront accordés à des particuliers pour des mises à niveau énergétiques dans leurs résidences primaires ou secondaires non louées. La structure des prêts prévoit un financement sans intérêt de 75 % au titre de la facilité «Upgrade My Home» et un financement de 25 % par les banques participantes aux taux du marché. Les dépenses éligibles comprendront, par exemple, les interventions suivantes:
 - a. Isolation thermique (interne/externe).
 - b. Mise en place d'une toiture verte.
 - c. Remplacement des châssis de fenêtre et des vitres économes en énergie.
 - d. Remplacement/installation d'un chauffe-eau solaire.
 - e. Installation de systèmes d'ombrage externes permanents.
 - f. Remplacement/installation de systèmes de refroidissement thermique (les combustibles fossiles produits ne sont pas admissibles) utilisant des sources d'énergie renouvelables ou des systèmes de production combinée de chaleur et d'électricité à haut rendement (par exemple, pompes à chaleur électriques, unités de climatisation d'onduleurs de classe énergétique A + ou supérieure).
 - g. Installation de systèmes de régulation thermostatique.
 - h. Installation de systèmes de stockage d'énergie (batteries) à partir de sources d'énergie renouvelables.
 - i. Installation de stations photovoltaïques, de petites éoliennes et d'autres sources d'énergie renouvelables.
 - j. Travaux d'installation/Services de consultants techniques ou d'ingénieurs.

Afin de mettre en œuvre l'investissement dans la facilité «Upgrade My Home», la Grèce et la Banque hellénique de développement signeront un accord de mise en œuvre. L'accord de mise en œuvre comprend les éléments suivants:

1. Description du processus décisionnel de la facilité «Upgrade My Home». La décision finale d'investissement de la facilité est prise par un comité d'investissement ou un autre organe de direction équivalent pertinent et approuvée à la majorité des voix de membres indépendants du gouvernement.
2. Les principales exigences des produits financiers, à savoir:
 - a. La description des produits financiers et des bénéficiaires finaux éligibles.
 - b. L'exigence selon laquelle tous les investissements soutenus sont économiquement viables.
 - c. L'exigence selon laquelle les bénéficiaires finaux de la facilité ne reçoivent pas de soutien au titre d'autres instruments de l'Union pour couvrir le même coût.
3. Le montant couvert par l'accord de mise en œuvre, la structure des frais pour le partenaire chargé de la mise en œuvre et les intermédiaires financiers, et l'obligation de réinvestir tout remboursement conformément à la politique d'investissement de la facilité, à moins qu'il ne soit utilisé pour rembourser les prêts de la facilité pour la reprise et la résilience.
4. Les exigences en matière de suivi, d'audit et de contrôle, y compris la description des procédures du partenaire chargé de la mise en œuvre qui garantissent la prévention, la détection et la correction de la fraude, de la corruption et des conflits d'intérêts.
5. La Banque hellénique de développement signera des accords de financement avec les intermédiaires financiers conformément aux exigences clés qui seront fournies en annexe de l'accord de mise en œuvre. Les principales exigences des accords de financement comprennent toutes les exigences en vertu desquelles la facilité fonctionne, y compris:
 - La décision finale sur les émissions de prêts est prise par les intermédiaires financiers conformément à leurs politiques et procédures, indépendamment du gouvernement.
 - L'obligation pour les intermédiaires financiers de prendre leurs décisions dans le respect, *mutatis mutandis*, des exigences en matière de politique d'investissement précisées ci-dessus.
 - Les exigences en matière de suivi, d'audit et de contrôle applicables aux intermédiaires financiers, y compris:
 - La description du système de suivi mis en place par les intermédiaires financiers pour rendre compte des investissements mobilisés.
 - La description des procédures des intermédiaires financiers qui garantissent la prévention, la détection et la correction de la fraude, de la corruption et des conflits d'intérêts.
 - L'obligation de vérifier l'éligibilité de chaque opération conformément aux exigences énoncées dans l'accord de mise en œuvre avant de s'engager à financer une opération.
 - L'obligation d'effectuer des audits ex post fondés sur les risques conformément à un plan d'audit des intermédiaires financiers. Ces audits vérifient: I) l'efficacité

des systèmes de contrôle, y compris la détection de la fraude, de la corruption et des conflits d'intérêts; II) le respect des exigences relatives aux objectifs climatiques; et iii) que l'exigence selon laquelle les bénéficiaires finaux de la facilité n'ont pas reçu le soutien d'autres instruments de l'Union pour couvrir les mêmes coûts est respectée. Les audits vérifient également la légalité des transactions et le respect des conditions des accords applicables.

6. Exigences applicables aux investissements climatiques réalisés par le partenaire chargé de la mise en œuvre: au moins 24 millions d'EUR d'investissements au titre de la FRR dans la facilité «Upgrade My Home» contribuent aux objectifs en matière de changement climatique conformément à l'annexe VI du règlement FRR¹.

¹ Les intermédiaires financiers sont tenus de fournir une justification du domaine d'intervention sélectionné pour chaque projet soutenu, ainsi qu'une description du projet, aux fins du calcul de la contribution à l'action pour le climat. Le partenaire chargé de la mise en œuvre est également tenu de fournir à l'État membre un rapport semestriel sur la mise en œuvre de chaque projet/activité.

B.4. Jalons, cibles, indicateurs et calendrier de suivi et de mise en œuvre en vue du prêt

Programme de modernisation de l'énergie «Upgrade My Home» (16401)

Points suivants Non.	Mesure connexe (réforme ou investissement)	Étape/ Objectif	Nom	Indicateurs qualitatifs (pour les jalons)	Indicateurs quantitatifs (pour les cibles)			Calendrier indicatif pour l'achèvement		Description de chaque jalon et cible
					Unité de mesure	Niveau de référence	But	Trimestre	Année	
374	2 À 1.2. Rénover — 16401_ programme de modernisation énergétique «Upgrade My Home»	Jalon	Mise à niveau de mon domicile — Accord de mise en œuvre entre la Banque hellénique de développement et le ministère des finances	Entrée en vigueur de l'accord de mise en œuvre				TRIMESTRE 4	2024	Entrée en vigueur de l'accord de mise en œuvre.
376	2 À 1.2. Rénover — 16401_ programme de modernisation énergétique «Upgrade My Home»	Cible	Mise à niveau de My Home — Accords juridiques signés avec les bénéficiaires finaux — 100 %		Pourcentage (%)	0 %	100 %	TRIMESTRE 2	2026	Les intermédiaires financiers ont conclu des conventions de financement légales avec les bénéficiaires finaux pour un montant nécessaire pour utiliser 100 % des investissements au titre de la FRR dans la facilité (en tenant compte des frais de gestion). Au moins 40 % de ce financement contribuent à la réalisation des objectifs climatiques en utilisant la méthode figurant à l'annexe VI du règlement FRR.
377	2 À 1.2. Rénover — 16401_ programme de modernisation énergétique «Upgrade My Home»	Jalon	Mise à niveau de My Home — Le ministère des finances a achevé l'investissement	Certificat de transfert				TRIMESTRE 2	2026	La Grèce transfère 60 millions d'EUR à la Banque hellénique de développement pour la facilité.

C. COMPOSANTE 1.3: RECHARGER ET RAVITAILLER

Le volet «recharge et ravitaillement» du plan grec pour la reprise et la résilience comprend des réformes et des investissements ciblés visant à accroître la mobilité durable, à renforcer la croissance économique, à créer des possibilités d'emploi et à promouvoir la résilience sociale. Les mesures incluses dans ce volet sont liées à la stratégie nationale de mobilité durable, soutenant ainsi la mise en œuvre du plan national en matière d'énergie et de climat (PNEC). Elles contribuent également à la transition écologique en apportant un soutien aux entreprises effectuant des opérations liées à l'économie à faible intensité de carbone et à la résilience au changement climatique. Ce volet comprend également des réformes visant à soutenir l'installation d'infrastructures d'électromobilité et la révision des services publics de transport urbain et régional de voyageurs. Ce volet comprend également des investissements visant à soutenir le développement de la capacité de production de fournitures liées à l'électromobilité et au remplacement des autobus et des taxis par des véhicules électriques à batterie.

Ce volet soutient la mise en œuvre de la recommandation par pays no 3 de 2020 et de la recommandation par pays no 2 de 2019 sur les investissements publics et privés. Aucune mesure relevant de ce volet ne devrait causer de préjudice important aux objectifs environnementaux au sens de l'article 17 du règlement (UE) 2020/852, compte tenu de la description des mesures et des mesures d'atténuation prévues dans le plan pour la reprise et la résilience conformément aux orientations techniques «Ne pas causer de préjudice important» (2021/C58/01).

C.1. Description des réformes et des investissements pour le soutien financier non remboursable

L'investissement: Produc-E Green (identifiant de la mesure: 16831)

L'objectif de cette mesure est de contribuer à l'économie à faible intensité de carbone et de renforcer la résilience au changement climatique. Cette mesure consiste en le développement d'unités industrielles pour la transition écologique et la mise en place de la première installation de stockage de CO2 en Grèce.

Réforme: Cadre pour l'installation et l'exploitation de l'infrastructure de recharge des véhicules électriques (identifiant de la mesure: 16281)

La réforme établit un cadre réglementaire complet pour l'installation et l'exploitation de points de recharge pour véhicules électriques. Cela permettra à la Grèce d'atteindre l'objectif du PNEC d'une part de 30 % de véhicules électriques sur le marché intérieur d'ici à 2030. D'ici la fin de 2022, le ministère de l'environnement et de l'énergie adopte au moins 300 plans présentés par les autorités locales pour l'installation de points de recharge pour véhicules électriques accessibles au public. La mise en œuvre de la réforme est achevée au plus tard le 31 décembre 2022.

L'investissement: Électromobilité (ID de la mesure: 16924)

L'objectif de cette mesure est de soutenir l'électromobilité. La mesure consiste en de nouveaux autobus électriques de transport public et en une modification des obligations de service public pour les compagnies d'autobus.

C.2. Jalons, cibles, indicateurs et calendrier de suivi et de mise en œuvre du soutien financier non remboursable

Réforme clé 3: Cadre pour l'installation et l'exploitation de l'infrastructure de recharge des véhicules électriques

Points suivants Non.	Mesure connexe (réforme ou investissement)	Étape/ Objectif	Nom	Indicateurs qualitatifs (pour les jalons)	Indicateurs quantitatifs (pour les cibles)			Calendrier indicatif pour l'achèvement		Description de chaque jalon et cible
					Unité de mesure	Niveau de référence	But	Trimestre	Année	
42	3 À 1.3. Recharge et ravitaillement — 16281_Cadre pour l'installation et l'exploitation d'infrastructures de recharge des véhicules électriques	Jalon	Points de recharge pour véhicules électriques — Entrée en vigueur du cadre juridique	Entrée en vigueur des décisions ministérielles adoptées.				TRIMESTRE 3	2021	Entrée en vigueur de toutes les décisions ministérielles prévues par la loi 4710/2020 et signées par le ministre de l'environnement et de l'énergie; Ministre des infrastructures et des transports, ministre de l'intérieur et ministre des finances, organisation du marché des véhicules électriques, en mettant l'accent sur le marché des services de recharge, et prévoit des incitations fiscales pour l'achat de véhicules électriques et l'installation d'infrastructures de recharge pour les véhicules électriques.
43	3 À 1.3. Recharge et ravitaillement — 16281_Cadre pour l'installation et l'exploitation d'infrastructures de recharge des véhicules électriques	Cible	Bornes de recharge pour véhicules électriques — plans locaux approuvés		Nombre de plans adoptés par le ministère de l'environnement et de l'énergie	0	300	TRIMESTRE 4	2022	Adoption par le ministère de l'environnement et de l'énergie d'au moins 300 plans soumis par les autorités locales pour l'installation de bornes de recharge pour véhicules électriques accessibles au public.

Groupe 4: Électromobilité

Les mesures incluses dans ce groupe sont les suivantes:

- ● Produc- E Green (ID: 16831)
- ● Électromobilité (ID: 16924)

Points suivants Non.	Mesure connexe (réforme ou investissement)	Étape/ Objectif	Nom	Indicateurs qualitatifs (pour les jalons)	Indicateurs quantitatifs (pour les objectifs)			Calendrier indicatif pour l'achèvement		Description de chaque jalon et cible
					Unité de mesure	Niveau de référence	But	Trimestre	Année	
44	3 À 1.3. Recharge et ravitaillement — 16924_ Électromobilité	Jalon	Transports publics — Entrée en vigueur de la réglementation du marché des obligations de service public (autobus)	Entrée en vigueur du cadre juridique révisé.				TRIMESTRE 4	2021	Renforcer la réglementation du marché par l'entrée en vigueur d'un cadre législatif révisé pour les services publics de transport urbain et régional de voyageurs (conformément au règlement (UE) 1370/2007). Le cadre révisé: (a) assurer la fourniture continue de services publics urbains et régionaux de transport routier de voyageurs (réguliers et fixes); (b) superviser la conception, l'organisation et l'exploitation des réseaux de transport associés; (c) assurer un transport routier public de haute qualité au coût le plus bas possible; d) réglementer le processus d'octroi de droits exclusifs pour l'exploitation de lignes publiques régionales et urbaines (régulières et fixes); et e) réglementer le niveau de compensation pour la fourniture des services susmentionnés. En outre, la loi établit les critères généraux pour les futurs marchés de services de transport de voyageurs. Les régions et unités régionales correspondantes établissent des critères détaillés propres à chaque région qui tiennent dûment compte des besoins de transport propres à chaque région et

										affinent la procédure de passation de marché en conséquence.
45	3 À 1.3. Recharge et ravitaillement — 16924_Électromobilité	Jalon	Transports publics — mise en œuvre d'une nouvelle réglementation du marché pour les obligations de service public (autobus)	Entrée en vigueur du droit dérivé lié au cadre juridique révisé.				TRIMESTRE 3	2022	Entrée en vigueur du droit dérivé indiqué dans le cadre juridique révisé afin de renforcer la réglementation du marché pour les services publics de transport urbain et régional de voyageurs.
46	3 À 1.3. Recharge et ravitaillement — 16831_Produit — E Green	Jalon	Unités industrielles-lancement du programme	Entrée en vigueur de la ou des décisions ministérielles.				TRIMESTRE 4	2022	Lancement du programme de sélection des unités industrielles et entrée en vigueur de la ou des décisions ministérielles pertinentes du ministère de l'environnement et de l'énergie établissant: — Processus de sélection visant à cibler l'économie à faible intensité de carbone et la résilience au changement climatique; — Définition d'un mécanisme de mise en œuvre; — Mécanisme (s) de certification pour confirmer que l'objectif en matière de changement climatique est atteint (y compris le détail des éventuelles mesures correctives, si nécessaire; et — Chronologie. L'ensemble de critères de sélection/d'éligibilité garantit que les projets sélectionnés sont conformes aux orientations techniques «Ne pas causer de préjudice important» (2021/C58/01) grâce à l'utilisation d'une liste d'exclusion et à l'exigence de conformité avec la législation environnementale de l'UE et nationale applicable.
47	3 À 1.3. Recharge et ravitaillement — 16924	Jalon	Bornes de recharge pour véhicules électriques —	Entrée en vigueur de la ou des décisions ministérielles.				TRIMESTRE 4	2022	Lancement d'un programme de sélection de plus de 8 000 points de recharge pour véhicules électriques accessibles au public sur des sites urbains et suburbains

	Électromobilité		lancement de programmes							stratégiques dans les villes et aux points d'intérêt («Électromobilité») et entrée en vigueur de la ou des décisions ministérielles pertinentes du ministère de l'environnement et de l'énergie établissant: — La procédure de sélection; — Définition d'un mécanisme de mise en œuvre; — Mécanisme (s) de certification pour confirmer que l'objectif en matière de changement climatique est atteint (y compris le détail des éventuelles mesures correctives, si nécessaire; et Chronologie
48	3 À 1.3. Recharge et ravitaillement — 16924_Électromobilité	Jalon	Transports durables — étude de faisabilité	Entrée en vigueur d'une décision ministérielle conjointe portant adoption de l'étude de faisabilité relative à une agence eMobility.				TRIMESTRE 4	2022	Entrée en vigueur d'une décision ministérielle conjointe adoptant une étude de faisabilité pour la création d'une agence d'électromobilité qui assurera une planification et une coordination appropriées entre les infrastructures de transport et d'énergie, les autorités régionales et locales, et encouragera les liens entre la chaîne d'approvisionnement en ligne — y compris les producteurs de batteries et de SER — et la base de recherche et d'innovation.
50	3 À 1.3. Recharge et ravitaillement — 16831_Produit — E Green	Jalon	Unités industrielles — entreprises sélectionnées	Approbation des demandes par le ministère de l'environnement et de l'énergie				TRIMESTRE 4	2023	Approbation par le ministère de l'environnement et de l'énergie des demandes présentées pour plus de 10 unités industrielles («Produce E-Green»). Les demandes sont sélectionnées conformément aux critères de sélection/d'éligibilité et garantissent que les projets sélectionnés sont conformes aux orientations techniques «Ne pas causer de préjudice important» (2021/C58/01) grâce à l'utilisation d'une liste d'exclusion et à l'exigence de conformité avec la législation environnementale de l'UE et nationale applicable.

51	3 À 1.3. Recharge et ravitaillement — 16831_Produit — E Green	Jalon	Captage et stockage du carbone (CSC) — Permis de stockage	Délivrance du permis de stockage et mise en place d'un système de déclaration.				TRIMESTRE 4	2024	<p>Délivrance du permis de stockage par le ministère chargé du captage et du stockage du carbone (CSC) à l'exploitant confirmé. La capacité de l'installation de captage et de stockage du carbone a initialement un taux d'injection de CO₂ d'un million de tonnes par an et fournit une capacité d'au moins 20 ans. Soumission d'une demande complète au ministère de l'environnement et de l'énergie par le demandeur, qui comprendrait toutes les études pertinentes ainsi qu'une étude d'évaluation des incidences sur l'environnement.</p> <p>Mise en place d'un système de rapport annuel sur le CO₂ stocké et confirmation de l'absence d'extraction d'huile, autre que celui limité aux besoins indispensables de gestion de la pression et de garantie de la sécurité des sites de stockage, et que tout procédé CO₂ associé à l'extraction indispensable doit être séparé et réintroduit en vue d'un stockage permanent.</p> <p>L'installation de captage et de stockage du carbone fonctionne sans recourir à des activités commerciales d'extraction ou de récupération du pétrole à partir des horizons des réservoirs dans lesquels l'injection de CO₂ a lieu. En outre, le captage et le stockage du carbone doivent également satisfaire à l'exigence selon laquelle il ne doit y avoir aucune application technologique, aucun type d'installation ou d'équipement conçu pour une application de récupération renforcée du pétrole et une augmentation de la production de pétrole. Il convient de veiller à ce que toute extraction éventuelle de pétrole ou de gaz soit limitée aux besoins indispensables pour gérer la pression et assurer la sécurité des sites de stockage et à ce que cette</p>
----	--	-------	--	--	--	--	--	----------------	------	--

										extraction ne soit effectuée que si elle est indispensable pour assurer le stockage en toute sécurité du CO ₂ . Le CO ₂ avec tout pétrole ou gaz susceptible d'être extrait doit être séparé et réinjecté en vue d'un stockage permanent.
45a	3 À 1.3. Recharge et ravitaillement — 16924_électromobilité	Jalon	Bus de transport public — publication d'appels d'offres pour les régions	Publication des appels d'offres pour les régions.				TRIMESTRE 2	2025	À la suite de la détermination du réseau d'autobus pour les lignes régulières longue distance et urbaines de transport public de voyageurs par route, les appels d'offres pour les régions sont lancés de manière échelonnée. Chaque appel lancé donne lieu à deux contrats par région: a) pour le réseau interurbain (longue distance); et b) pour le réseau urbain, conformément à la législation de l'UE et à la législation nationale. Avant la publication de l'appel, une consultation publique est organisée. Les résultats de la consultation publique sont pris en compte dans les appels.
52	3 À 1.3. Recharge et ravitaillement — 16924_Électromobilité	Cible	Bus — remplacement par des bus électriques et attribution directe d'un contrat de service public pour des services réguliers de transport par autobus pour les zones urbaines de l'unité régionale de Thessalonique.		Nombre de nouveaux bus électriques à batterie	0	425	TRIMESTRE 4	2025	La livraison de 425 nouveaux bus bus électriques et de 425 anciens bus a été retirée de la circulation. Notification de l'attribution directe d'un contrat de service public pour des services réguliers de transport par autobus dans les zones urbaines de l'unité régionale de Thessalonique relevant de la compétence de l'autorité des transports de Thessalonique S.A. (OSETH).
53	3 À 1.3. Recharge et ravitaillement — 16831_Produit — E Green	Jalon	CCS — Réchauffement d'un puits	Travaux de forage pour un puits de l'installation de captage et de stockage du carbone.				TRIMESTRE 4	2025	Livraison des équipements de forage et certification du forage d'un puits

54	3 À 1.3. Recharge et ravitaillement — 16831_Produit — E Green	Jalon	Unités industrielles — Achèvement des travaux de construction et installation des équipements	Achèvement des travaux de construction et installation des équipements				TRIMESTRE 4	2025	Les unités industrielles sélectionnées doivent avoir achevé les travaux de construction et l'installation des équipements.
----	--	-------	--	--	--	--	--	----------------	------	--

D. COMPOSANTE 1.4: UTILISATION DURABLE DES RESSOURCES, RÉSILIENCE FACE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Ce volet du plan grec pour la reprise et la résilience vise à promouvoir la transition écologique. Il comprend des réformes et des investissements ciblés visant à renforcer la protection et la restauration de l'environnement naturel, y compris la protection de la biodiversité, à améliorer les infrastructures environnementales et à récupérer les pertes de couverture forestière. En outre, elle comprend une réforme de la gestion des déchets qui comprend notamment la mise en place d'un régulateur national des déchets afin de soutenir la transition vers une économie circulaire fondée sur la prévention, la réutilisation et le recyclage des déchets. Elle met également en place une autorité nationale de régulation de l'eau, en vue d'améliorer la durabilité des opérations et des investissements dans les services de distribution d'eau. La mise en œuvre des réformes et des investissements inclus dans le volet accroît l'efficacité de l'utilisation des ressources naturelles et fait progresser la protection contre les risques et incidences liés à l'environnement, tant pour la société que pour l'économie. Ce volet comprend également des investissements visant à améliorer l'approvisionnement en eau potable et la fourniture d'eaux usées, ainsi qu'à prévenir et à atténuer les problèmes environnementaux dus au changement climatique.

Ce volet soutient la mise en œuvre de la recommandation par pays no 3 de 2020 et de la recommandation par pays no 2 de 2019 sur les investissements publics et privés. Aucune mesure relevant de ce volet ne devrait causer de préjudice important aux objectifs environnementaux au sens de l'article 17 du règlement (UE) 2020/852, compte tenu de la description des mesures et des mesures d'atténuation prévues dans le plan pour la reprise et la résilience conformément aux orientations techniques «Ne pas causer de préjudice important» (2021/C58/01).

D.1. Description des réformes et des investissements pour le soutien financier non remboursable

L'investissement: Plan national de reboisement, mesures de restauration et de prévention («antiNERO»), mesures de lutte contre l'érosion et de protection contre les inondations (mesure ID: 16849)

L'objectif de la mesure est de restaurer les écosystèmes forestiers dégradés en Grèce et de prévenir de futures catastrophes naturelles. La mesure consiste en des actions de reboisement, de prévention des incendies de forêt, de lutte contre l'érosion et de protection contre les inondations.

L'investissement: Infrastructures de gestion des eaux urbaines résiduaires et des boues provenant du traitement des eaux usées (mesure ID: 16846)

L'objectif de la mesure est de réduire la pollution de l'environnement résultant du traitement des eaux usées. La mesure consiste en la construction d'infrastructures de réseaux d'assainissement et de stations d'épuration des eaux usées, en la rénovation de stations d'épuration existantes et en la construction d'infrastructures de gestion des boues provenant de stations d'épuration.

Réforme: Stratégie nationale pour l'eau (ID de la mesure: 16285)

L'objectif de la mesure est d'établir un cadre pour l'utilisation efficace et durable des ressources en eau et de soutenir la réorganisation pilote des fournisseurs de services liés à

l'utilisation de l'eau. La mesure consiste en l'adoption de la stratégie nationale pour l'eau et d'un acte juridique visant à étendre les responsabilités de l'EYDAP (compagnie d'approvisionnement en eau et d'assainissement d'Athènes) et de l'EYATH (compagnie d'approvisionnement en eau et d'assainissement de Thessalonique).

L'investissement: Infrastructures d'approvisionnement en eau potable et d'économie d'eau potable (ID de la mesure: 16850)

L'objectif de la mesure est d'améliorer la disponibilité et la qualité de l'eau potable et de réduire les fuites et les risques pour la santé publique liés aux infrastructures hydriques. La mesure consiste en la construction d'infrastructures d'approvisionnement en eau, l'installation de systèmes de télémétrie — systèmes de télécommande et de compteurs d'eau numériques.

L'investissement: Moyens aériens pour la gestion des crises (ID de la mesure: 16911)

L'objectif de la mesure est d'accroître la capacité aérienne de gestion des crises. La mesure consiste en la fourniture de moyens aériens pour la gestion des crises.

L'investissement: Équipements de lutte contre les incendies de forêt, de prévention et d'intervention (ID de la mesure: 16912)

L'objectif de la mesure est d'accroître les capacités de lutte contre les incendies de forêt, de prévention et de réaction. La mesure consiste en la fourniture d'équipements de lutte contre l'incendie et d'intervention.

L'investissement: La protection de la biodiversité en tant que moteur d'une croissance durable (mesure ID: 16851)

L'objectif de la mesure est de protéger l'environnement naturel de la Grèce en préservant et en mettant en valeur son patrimoine naturel. La mesure consiste en la surveillance et la conservation de la biodiversité, la mise en place de réseaux de pistes et la rénovation des musées.

L'investissement: Gestion et suivi de la protection civile (ID de la mesure: 16910)

L'objectif de la mesure est d'améliorer le système de gestion et de suivi de la protection civile. La mesure consiste en la livraison et l'installation d'équipements et en des travaux de construction et de rénovation dans des bâtiments prédéfinis.

L'investissement: Mise en œuvre de centres régionaux de protection civile (PEKEPP) au moyen de programmes de PPP (mesure ID: 16283)

Construction de 13 centres régionaux de protection civile dans le cadre de partenariats public-privé. L'objectif de l'investissement est d'assurer une gestion rapide et efficace des risques et des crises au niveau régional. Les bâtiments nouvellement construits doivent satisfaire à une demande d'énergie primaire inférieure d'au moins 20 % à l'exigence relative aux bâtiments dont la consommation d'énergie est quasi nulle (bâtiments dont la consommation d'énergie est quasi nulle, directives nationales). Cette mesure ne devrait pas causer de préjudice important aux objectifs environnementaux au sens de l'article 17 du règlement (UE) 2020/852, compte tenu de la description de la mesure et des mesures d'atténuation prévues dans le plan pour la reprise et la résilience conformément aux orientations techniques «Ne pas causer de préjudice important» (2021/C58/01). En particulier, la mesure impose aux opérateurs économiques effectuant les travaux de construction de veiller à ce qu'au moins 70 % (en poids) des déchets de construction et de démolition non dangereux [à l'exclusion des matériaux naturels visés dans la catégorie 17 05 04 de la liste européenne des déchets établie

par la décision no 2000/532/CE du 3 mai 2000 remplaçant la décision no 94/3/CE établissant une liste de déchets en application de l'article 1, point a), de la directive 75/442/CEE du Conseil relative aux déchets et la décision no 94/904/CE du Conseil établissant une liste de déchets dangereux en application de l'article 1, paragraphe 4, de la directive 91/689/CEE du Conseil relative aux déchets dangereux [notifiée sous le numéro C (2000) 1147]] produits sur le site de construction soient préparés en vue du réemploi, du recyclage et d'autres opérations de valorisation des matériaux, y compris les opérations de remblayage utilisant des déchets pour remplacer d'autres matériaux, conformément à la hiérarchie des déchets et au protocole européen de gestion des déchets de construction et de démolition. La mise en œuvre de l'investissement est achevée au plus tard le 31 décembre 2025.

Réforme: Loi sur la gestion des déchets pour une mise en décharge et un recyclage durables (ID de la mesure: 16772)

L'objectif de cette réforme est d'accroître la prévention, la réutilisation et le recyclage des déchets. Cette mesure consiste en la révision de la législation existante en matière de gestion des déchets et en la mise en place et le fonctionnement d'un régulateur de la gestion des déchets.

Réforme: Création d'une nouvelle autorité de régulation de l'eau et des eaux usées (ID de la mesure: 16979)

La réforme établit un organisme unique, l'autorité nationale de régulation de l'eau (NWRA), chargé de mettre en œuvre la politique de gestion rationnelle des ressources en eau conçue par le ministère de l'environnement et de l'énergie. La nouvelle Autorité renforce le cadre institutionnel et supervise le secteur, y compris la rationalisation de la politique tarifaire de l'eau conformément au principe du «pollueur-payeur» et la garantie de la durabilité des services liés à l'eau en Grèce. La mise en œuvre de la réforme est achevée au plus tard le 31 décembre 2023.

L'investissement: Contrôle préliminaire de la résistance sismique des bâtiments (mesure ID: 16983)

L'objectif de l'investissement est d'évaluer la résilience dans un tremblement de terre de divers bâtiments critiques dans le pays. La mesure consiste en des inspections visuelles rapides préliminaires (RVI).

L'investissement: Programme de développement des collectivités locales «Antonis Tritsis» (ID de la mesure: 16404)

L'objectif de cet investissement est de soutenir le développement urbain, la résilience au changement climatique et la transition écologique des municipalités grecques.

L'investissement consiste en des interventions dans l'espace public dans les zones urbaines, des travaux d'atténuation des inondations, l'achat de véhicules électriques et l'installation d'infrastructures de recharge, ainsi qu'en des investissements dans les infrastructures urbaines d'eau potable et d'eaux usées.

D.2. Jalons, cibles, indicateurs et calendrier de suivi et de mise en œuvre du soutien financier non remboursable

Réforme clé 4: Gestion des déchets et réforme de l'eau pour une utilisation durable des ressources

Points suivants Non.	Mesure connexe (réforme ou investissement)	Étape/ Objectif	Nom	Indicateurs qualitatifs (pour les jalons)	Indicateurs quantitatifs (pour les cibles)			Calendrier indicatif pour l'achèvement		Description de chaque jalon et cible
					Unité de mesure	Niveau de référence	But	Trimestre	Année	
56	4 À 1.4. Utilisation durable des ressources, résilience face au changement climatique et protection de l'environnement — 16772_Loi sur la gestion des déchets pour la mise en œuvre d'une mise en décharge et d'un recyclage durables	Jalon	Entrée en vigueur de la loi sur la gestion des déchets	Entrée en vigueur de la législation.				TRIMESTRE 3	2021	Entrée en vigueur d'une loi sur le recyclage et la mise en décharge, introduction d'incitations pour que les municipalités atteignent des taux élevés de réutilisation et de recyclage et mise en œuvre d'une taxe sur la mise en décharge. La taxe de mise en décharge est appliquée à partir du premier trimestre de 2022 et les tarifs augmentent progressivement jusqu'à ce qu'ils atteignent le seuil supérieur de la taxe de mise en décharge au plus tard au troisième trimestre de 2024.
57	4 À 1.4. Utilisation durable des ressources, résilience face au changement climatique et protection de l'environnement — 16772_Loi sur la gestion des déchets pour la mise en œuvre d'une mise en décharge et d'un recyclage durables	Jalon	Entrée en vigueur de la loi sur le régulateur de la gestion des déchets	Entrée en vigueur de la législation.				TRIMESTRE 3	2022	Entrée en vigueur d'une loi visant à: <ul style="list-style-type: none"> - mettre en place une autorité nationale de réglementation des déchets, son fonctionnement et ses responsabilités; - La réforme des organismes régionaux et locaux de gestion des déchets (FOSDA); et - Mettre en place des politiques saines en matière de calcul des coûts et de tarification, conformément aux principes du «pay as you throw» et du «pollueur payeur».
58	4 À 1.4. Utilisation durable des ressources, résilience au	Jalon	Entrée en vigueur de la loi sur le régulateur de	Entrée en vigueur de la législation.				TRIMESTRE 4	2022	Entrée en vigueur d'une loi relative à la création et à l'exploitation d'une nouvelle autorité de régulation de l'eau et des eaux usées.

	changement climatique et protection de l'environnement — 16979_Création d'une nouvelle autorité de régulation de l'eau et des eaux usées		l'eau							
59	4 À 1.4. Utilisation durable des ressources, résilience face au changement climatique et protection de l'environnement — 16772_Loi sur la gestion des déchets pour la mise en œuvre d'une mise en décharge et d'un recyclage durables	Jalon	Mise en place et fonctionnement du régulateur de la gestion des déchets	Entrée en vigueur d'une décision ministérielle conjointe et de toutes les mesures administratives et législatives nécessaires à la mise en place de l'Autorité				TRIMESTRE 4	2023	La nouvelle autorité nationale de réglementation des déchets dispose d'un personnel et de locaux.
59a	4 À 1.4. Utilisation durable des ressources, résilience face au changement climatique et protection de l'environnement — 16772_Loi sur la gestion des déchets pour une mise en décharge et un recyclage durables	Jalon	Certification des organismes de gestion des déchets solides (FODSA) par l'autorité de régulation	Certification des 14 organismes de gestion des déchets solides par l'autorité de régulation des déchets, de l'énergie et de l'eau (RAAEY)				TRIMESTRE 4	2025	L'autorité de régulation des déchets, de l'énergie et de l'eau (RAAEY) certifie que les 14 organismes grecs de gestion des déchets solides (FODSA) respectent les niveaux minimaux de capacité conformément à la législation nationale.
60	4 À 1.4. Utilisation durable des ressources, résilience au changement climatique et	Jalon	Mise en place et fonctionnement du régulateur de la gestion de	Entrée en vigueur d'une décision ministérielle conjointe et de toutes les				TRIMESTRE 4	2023	La nouvelle autorité nationale de régulation de l'eau et des eaux usées dispose d'un personnel et de locaux.

	protection de l'environnement — 16979_Création d'une nouvelle autorité de régulation de l'eau et des eaux usées		l'eau	mesures administratives et législatives nécessaires à la mise en place de l'Autorité						
316	4 À 1.4. Utilisation durable des ressources, résilience face au changement climatique et protection de l'environnement — 16285_Stratégie nationale pour l'eau	Jalon	Stratégie nationale pour l'eau et extension des responsabilités de deux compagnies de distribution d'eau	Entrée en vigueur des actes juridiques relatifs à l'adoption de la stratégie nationale pour l'eau et à l'élargissement des responsabilités de l'AEDAP (compagnie d'approvisionnement en eau et d'assainissement d'Athènes) et de l'AEDT (compagnie d'approvisionnement en eau et d'assainissement de Thessalonique)				TRIMESTRE 4	2025	Entrée en vigueur des actes juridiques suivants: Stratégie nationale pour l'eau évaluant l'état actuel de la gestion de l'eau et définissant des orientations politiques pour assurer la protection et la gestion durable des ressources en eau; acte juridique principal pour l'extension géographique des responsabilités de l'EYDAP (compagnie d'approvisionnement en eau et d'assainissement d'Athènes) et de l'EYATH (compagnie d'approvisionnement en eau et d'assainissement de Thessalonique), ainsi que l'extension de leurs responsabilités aux services d'irrigation de l'eau.

Groupe 5: Plan national de reboisement et protection de la biodiversité

Les mesures incluses dans ce groupe sont les suivantes:

- ● Plan national de reboisement, mesures de restauration et de prévention («antiNERO»), mesures de lutte contre l'érosion et de protection contre les inondations (ID: 16849)
- ● La protection de la biodiversité en tant que moteur d'une croissance durable (ID: 16851)

Points suivants Non.	Mesure connexe (réforme ou investissement)	Étape/ Objectif	Nom	Indicateurs qualitatifs (pour les jalons)	Indicateurs quantitatifs (pour les objectifs)			Calendrier indicatif pour l'achèvement		Description de chaque jalon et cible
					Unité de mesure	Niveau de référence	But	Trimestre	Année	
61	4 À 1.4. Utilisation durable des ressources, résilience au changement climatique et protection de l'environnement — 16849_ Plan national de reboisement, mesures de restauration et de prévention («antiNERO»), mesures de lutte contre l'érosion et de protection contre les inondations	Jalon	Reboisement, restauration et prévention — contrats 1	Notification de l'attribution des marchés				TRIMESTRE 2	2023	Notification de l'attribution de tous les marchés relatifs aux programmes Antinero I et II pour la mise à niveau de 37 500 ha d'écosystèmes forestiers dégradés, y compris le nettoyage des forêts et des surfaces boisées et l'entretien du réseau routier forestier et des zones d'incendie existantes.

62	4 À 1.4. Utilisation durable des ressources, résilience au changement climatique et protection de l'environnement — 16849_ Plan national de reboisement, mesures de restauration et de prévention («antiNERO»), mesures de lutte contre l'érosion et de protection contre les inondations	Jalon	Reboisement, restauration et prévention — contrats 2	Notification de l'attribution des marchés				TRIMESTRE 4	2023	Notification de l'attribution de tous les marchés pour: 1. Restauration de 5 700 ha d'écosystèmes forestiers dégradés en Grèce au moyen de plantations de sapins utilisant au moins 50 % d'espèces indigènes; et 2. Mise à niveau et modernisation des quatre pépinières forestières; et 3. Mise en œuvre pilote du plan national de reboisement; et 4. Mesures de lutte contre l'érosion et les inondations à Evros et Rhodopes couvrant au total 5 000 hectares de travaux de lutte contre l'érosion et 175 000 m ² de travaux de protection contre les inondations.
63	4 À 1.4. Utilisation durable des ressources, résilience au changement climatique et protection de l'environnement — 16849_ Plan national de reboisement, mesures de restauration et de prévention («antiNERO»), mesures de lutte contre l'érosion et de protection contre les inondations	Jalon	Reboisement, restauration et prévention — exécution	Exécution des travaux.				TRIMESTRE 4	2025	<ul style="list-style-type: none"> - Restauration de 5 084 ha d'écosystèmes forestiers dégradés; - AntiNERO I, II, III, IV & V pour la modernisation de 91 640 ha d'écosystèmes dégradés; - Mesures de lutte contre l'érosion couvrant 8 020 ha; - Mesures de lutte contre les inondations couvrant 401 437 m²

64	4 À 1.4. Utilisation durable des ressources, résilience face au changement climatique et protection de l'environnement — 16851_La protection de la biodiversité en tant que moteur d'une croissance durable	Jalon	Biodiversité	Réalisation des projets tels que décrits dans la description du jalon					TRIMESTRE 4	2025	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place d'un réseau de sentiers et de sentiers de randonnée; - Rénovation du musée d'histoire naturelle de Crète; - La reconnaissance du musée d'histoire naturelle de Goulandris en tant que musée national d'histoire naturelle; - Livraison de matériel pour un système de surveillance et de patrouille pour les zones protégées.
----	---	-------	--------------	---	--	--	--	--	-------------	------	--

Groupe 6: Infrastructures de traitement des eaux usées & de l'eau, économies d'eau

Les mesures incluses dans ce groupe sont les suivantes:

- ● Infrastructures de gestion des eaux urbaines résiduaires et des boues (ID: 16846)
- ● Infrastructures d'approvisionnement en eau potable et d'épargne (ID: 16850)

Points suivants Non.	Mesure connexe (réforme ou investissement)	Étape/ Objectif	Nom	Indicateurs qualitatifs (pour les jalons)	Indicateurs quantitatifs (pour les cibles)			Calendrier indicatif pour l'achèvement		Description de chaque jalon et cible
					Unité de mesure	Niveau de référence	Bu t	Trimestre	Année	
66	4 À 1.4. Utilisation durable des ressources, résilience face au changement climatique et protection de l'environnement — 16850_Infrastructures d'approvisionnement en eau potable et d'économie	Jalon	Approbation des demandes relatives aux infrastructures hydriques	Demandes approuvées par le ministère de l'environnement et de l'énergie				TRIMESTRE 2	2023	Lancement d'un appel à manifestation d'intérêt pour des projets d'infrastructures dans le domaine de l'eau, afin d'inclure les exigences suivantes: I) pour les systèmes nouvellement construits, avoir un indice de fuite des infrastructures (ILI) inférieur ou égal à 1,5 ii) pour les activités de rénovation visant à réduire les fuites de plus de 20 % ou à diminuer la consommation moyenne d'énergie de plus de 20 % et iii) pour les installations de dessalement à être connectées à des sources d'énergie renouvelables et à avoir une consommation moyenne d'énergie inférieure ou égale à 0,5 kWh.
68	4 À 1.4. Utilisation durable des ressources, résilience face au changement climatique et protection de l'environnement — 16846	Jalon	Notification de l'attribution du marché pour les projets relatifs aux eaux usées	Notification de l'attribution de tous les marchés				TRIMESTRE 4	2023	Notification de l'attribution du marché pour les projets de gestion des eaux usées et des boues: 1. Infrastructures des réseaux d'assainissement et stations d'épuration des eaux usées. 2. Modernisation, extension et modernisation des stations d'épuration des eaux usées et réutilisation des eaux traitées. 3. Mise en œuvre de l'infrastructure de gestion des boues provenant des stations d'épuration des eaux usées.

	Infrastructures de gestion des eaux urbaines résiduaires et des boues provenant du traitement des eaux usées									
73	4 À 1.4. Utilisation durable des ressources, résilience face au changement climatique et protection de l'environnement — 16846_ Infrastructures de gestion des eaux urbaines résiduaires et des boues provenant du traitement des eaux usées	Jalon	Construction de projets d'infrastructure de gestion des eaux urbaines résiduaires et des boues	Construction de 70 projets				TRIMESTRE 4	2025	Construction de 70 projets dans des domaines tels que: <ul style="list-style-type: none"> - les infrastructures des réseaux d'assainissement, les conduites de raccordement des eaux usées et les stations d'épuration des eaux usées; - modernisation, extension et modernisation des stations d'épuration des eaux usées et réutilisation des eaux traitées; et - infrastructures de gestion des boues provenant des stations d'épuration.
74	4 À 1.4. Utilisation durable des ressources, résilience face au changement climatique et protection de l'environnement — 16850_ Infrastructures d'approvisionnement en eau potable et d'économie	Jalon	Projets d'infrastructures dans le domaine de l'eau exécutés	Au moins 50 projets exécutés				TRIMESTRE 4	2025	Réalisation d'au moins 50 projets d'infrastructures d'approvisionnement en eau et d'économie d'eau, y compris: <ol style="list-style-type: none"> a) construction d'infrastructures d'approvisionnement en eau dans au moins sept zones et au moins trois usines de dessalement b) installation de systèmes de télémétrie — télécommande pour la détection des fuites dans les réseaux d'alimentation en eau et c) installation de compteurs d'eau numériques

Groupe 7: Projets de protection civile

Les mesures incluses dans ce groupe sont les suivantes:

- Moyens aériens de gestion des crises (ID: 16911)
- Gestion et suivi de la protection civile (ID: 16910)
- Équipements de lutte contre les incendies de forêt, de prévention et d'intervention (ID: 16912)
- Mise en œuvre de centres régionaux de protection civile (PEKEPP) au moyen de programmes de PPP (ID: 16283)
- Contrôle préliminaire de la résistance sismique des bâtiments (ID: 16983)

Points suivants Non.	Mesure connexe (réforme ou investissement)	Étape/ Objectif	Nom	Indicateurs qualitatifs (pour les jalons)	Indicateurs quantitatifs (pour les objectifs)			Calendrier indicatif pour l'achèvement		Description de chaque jalon et cible
					Unité de mesure	Niveau de référence	But	Trimestre	Année	
77	4 À 1.4. Utilisation durable des ressources, résilience face au changement climatique et protection de l'environnement — 16283_ Mise en œuvre de centres régionaux de protection civile (PEKEPP) au moyen de programmes de PPP	Jalon	Appel d'offres pour 13 centres régionaux	Publication de l'avis de marché				TRIMESTRE 3	2021	Publication de l'avis d'appel d'offres pour la construction de 13 centres régionaux de protection civile.
78	4 À 1.4. Utilisation durable des ressources, résilience au changement	Jalon	Contrat pour GPS	Notification de l'attribution des marchés				TRIMESTRE 4	2022	Notification de l'attribution du marché pour le système de surveillance GPS et le système d'alerte précoce.

Points suivants Non.	Mesure connexe (réforme ou investissement)	Étape/ Objectif	Nom	Indicateurs qualitatifs (pour les jalons)	Indicateurs quantitatifs (pour les objectifs)			Calendrier indicatif pour l'achèvement		Description de chaque jalon et cible
					Unité de mesure	Niveau de référence	But	Trimestre	Année	
	climatique et protection de l'environnement — 16910_Système de suivi et de gestion									
79	4 À 1.4. Utilisation durable des ressources, résilience face au changement climatique et protection de l'environnement — 16911_Moyens auxiliaires de gestion des crises	Jalon	Achat de deux hélicoptères de lutte contre l'incendie de taille moyenne	Notification de l'attribution des marchés				TRIMESTRE 4	2023	Notification de l'attribution du marché pour l'achat de deux hélicoptères de lutte contre les incendies de taille moyenne destinés à la protection civile et à la lutte contre les incendies.
81	4 À 1.4. Utilisation durable des ressources, résilience face au changement climatique et protection de l'environnement — 16910_Gestion et suivi de la protection civile	Jalon	Achèvement de la gestion et du suivi de la protection civile	Livraison et installation d'équipements et travaux de construction et de rénovation dans des bâtiments prédéfinis				TRIMESTRE 4	2025	<ol style="list-style-type: none"> 1. Fourniture du système GPS de gestion de la flotte pour les véhicules de lutte contre l'incendie, les véhicules de protection civile des régions et des municipalités. Mise à niveau du système d'information «engageant»; 2. Fourniture de stations météorologiques pour l'alerte précoce en cas de catastrophes naturelles; 3. Fourniture de stations de communication d'urgence et fourniture de données climatiques sur les zones d'intérêt (radars); 4. Travaux de construction exécutés dans les bâtiments Faros et Atlantas, pour les besoins

Points suivants Non.	Mesure connexe (réforme ou investissement)	Étape/ Objectif	Nom	Indicateurs qualitatifs (pour les jalons)	Indicateurs quantitatifs (pour les objectifs)			Calendrier indicatif pour l'achèvement		Description de chaque jalon et cible
					Unité de mesure	Niveau de référence	But	Trimestre	Année	
										<p>du mécanisme national de gestion des catastrophes et de réaction aux risques;</p> <p>5. Rénovation des bâtiments des institutions éducatives de protection civile et livraison et installation d'équipements;</p> <p>6. Livraison de trois aéronefs en tant que centres de contrôle et de gestion de la surveillance aérienne.</p> <p>7. Fourniture d'une administration mobile et de centres de contrôle sur place dans 13 régions.</p>
82	4 À 1.4. Utilisation durable des ressources, résilience face au changement climatique et protection de l'environnement — 16911_Moyens auxiliaires de gestion des crises	Jalon	Achèvement du projet de moyens aériens pour la gestion des crises	Fourniture de moyens aériens pour la gestion des crises				TRIMESTRE 4	2025	<p>Livraison de:</p> <ol style="list-style-type: none"> 2 hélicoptères utilitaires moyens à usage médical; 2 hélicoptères de lutte contre l'incendie de taille moyenne; 1 hélicoptère pour le transport de l'équipe de gestion des incidents du GSCP. <p>Tous les aéronefs à usage spécial doivent représenter les meilleures performances environnementales disponibles dans leur classe.</p>
83	4 À 1.4. Utilisation durable des ressources, résilience face au changement climatique et protection de l'environnement —	Jalon	Achèvement des équipements de lutte contre les forêts	Livraison de matériel de lutte contre l'incendie et d'intervention				TRIMESTRE 4	2025	<p>Livraison de:</p> <ol style="list-style-type: none"> les moteurs d'incendie et autres véhicules d'intervention, ainsi que les équipements; ponts transportables souples.

Points suivants Non.	Mesure connexe (réforme ou investissement)	Étape/ Objectif	Nom	Indicateurs qualitatifs (pour les jalons)	Indicateurs quantitatifs (pour les objectifs)			Calendrier indicatif pour l'achèvement		Description de chaque jalon et cible
					Unité de mesure	Niveau de référence	But	Trimestre	Année	
	16912_Équipements de lutte contre les incendies de forêt, de prévention et d'intervention									
332	4 À 1.4. Utilisation durable des ressources, résilience au changement climatique et protection de l'environnement — 16983_Inspection préliminaire de la résistance sismique des bâtiments	Jalon	Achèvement des inspections sismiques préliminaires	exécution des inspections visuelles rapides préliminaires (RVI)				TRIMESTRE 1	2025	inspections visuelles rapides préliminaires (RVI) exécutées pour 21 970 bâtiments
385	4 À 1.4. Utilisation durable des ressources, résilience face au changement climatique et	Jalon	Programme de développement des collectivités locales «Antonis Tritsis»	Réalisation de 39 projets dans le cadre du programme Antonis Tritsis				TRIMESTRE 2	2025	Réalisation de 39 projets dans le cadre du programme Antonis Tritsis ²

² Dans le cas de la construction de systèmes d'évacuation des eaux usées front-to-end, la mesure a une consommation nette d'énergie nulle et, dans le cas du renouvellement des systèmes d'évacuation des eaux usées front-to-end, la mesure entraîne une diminution de la consommation moyenne d'énergie d'au moins 10 % (uniquement par des mesures d'efficacité énergétique et non par des modifications des matériaux ou des changements de charge).

Points suivants Non.	Mesure connexe (réforme ou investissement)	Étape/ Objectif	Nom	Indicateurs qualitatifs (pour les jalons)	Indicateurs quantitatifs (pour les objectifs)			Calendrier indicatif pour l'achèvement		Description de chaque jalon et cible
					Unité de mesure	Niveau de référence	But	Trimestre	Année	
	protection de l'environnement — 16404_ Programme de développement des collectivités locales «Antonis Tritsis»									
386	4 À 1.4. Utilisation durable des ressources, résilience face au changement climatique et protection de l'environnement — 16404_ Programme de développement des collectivités locales «Antonis Tritsis»	Jalon	Programme de développement des collectivités locales «Antonis Tritsis»	Réalisation de 44 projets dans le cadre du programme Antonis Tritsis				TRIMESTRE 4	2025	Réalisation de 44 projets dans le cadre du programme Antonis Tritsis

E. ÉLÉMENT 2.1: CONNECTER

Ce volet du plan grec pour la reprise et la résilience contient des mesures visant à favoriser et à faciliter le déploiement à grande échelle de réseaux à très haute capacité, y compris la 5G et la fibre optique, conformément aux objectifs de l'UE en matière de connectivité 2025 5G et gigabit, ainsi que le développement d'une constellation de petits satellites. Les investissements inclus dans ce volet concernent l'installation d'infrastructures de fibre optique dans les bâtiments et l'utilisation de technologies et d'applications spatiales en développant une constellation de petits satellites qui prennent en charge des services de connectivité sécurisée associés à des applications polyvalentes d'observation de la Terre. Les réformes incluses dans ce volet établissent un cadre visant à faciliter le passage aux connexions rapides à haut débit et la transition vers la technologie 5G.

Tous les investissements et réformes proposés répondent aux défis résultant du besoin croissant de connectivité et d'observation et de surveillance de la Terre. Les mesures soutiennent la recommandation *par pays sur les investissements publics et privés (recommandation par pays no 3 2020)*, qui invite la Grèce à concentrer les investissements sur la transition numérique et, en particulier, sur les infrastructures numériques à très haute capacité. Ils répondent également efficacement à la transition numérique et/ou aux défis qui en découlent, étant donné qu'ils devraient contribuer de manière significative à améliorer la connectivité à très haut débit en Grèce. Aucune mesure relevant de ce volet ne devrait causer de préjudice important aux objectifs environnementaux au sens de l'article 17 du règlement (UE) 2020/852, compte tenu de la description des mesures et des mesures d'atténuation prévues dans le plan pour la reprise et la résilience conformément aux orientations techniques «Ne pas causer de préjudice important» (2021/C58/01).

E.1. Description des réformes et des investissements pour le soutien financier non remboursable

L'investissement: Petits satellites (identifiant de la mesure: 16855)

L'objectif de cet investissement est le lancement et la mise en orbite d'une constellation de petits satellites. L'investissement consiste en une constellation de petits satellites destinés à soutenir des services de connectivité, ainsi que des applications d'observation de la Terre pour la cartographie, le transport maritime, l'agriculture de précision, l'aménagement du territoire, etc.

Réforme: Transition vers la technologie 5G, facilitant le développement de services à distance innovants (mesure ID: 16844)

L'objectif de cette réforme est d'établir une base pour la transition vers la technologie 5G. Les réformes comprennent l'entrée en vigueur d'un nouveau cadre réglementaire et législatif pour la transition vers la 5G.

Réforme: Passage à des connexions à haut débit en gigabit — Transition vers des connexions à haut débit en gigabit et renforcement de la demande de haut débit en gigabit (ID de la mesure: 16857)

Cette réforme consiste en l'entrée en vigueur d'un cadre juridique pour la transition vers des connexions au réseau à très haute capacité à très haute capacité par l'installation de la fibre optique et des équipements qui l'accompagnent dans les bâtiments, ainsi que des câbles sous-marins dans le cas des îles grecques, permettant une plus grande couverture des connexions à haut débit en gigabit. Le cadre juridique définit les spécifications techniques ainsi que les

règles et procédures pertinentes pour le déploiement d'une infrastructure à haut débit interne capable de fournir une connectivité gigabit aux utilisateurs finaux. La mise en œuvre de la réforme est achevée au plus tard le 30 juin 2024.

L'investissement: Infrastructure de fibre optique dans les bâtiments (mesure ID: 16818)

L'objectif de cet investissement est de promouvoir l'installation de l'infrastructure en fibre optique dans les bâtiments résidentiels et commerciaux et les logements, ainsi que la connexion des utilisateurs finaux aux réseaux à très haute capacité (VHCN). L'investissement comprend des régimes de subventions à la demande (chèques) qui subventionnent a) les coûts du câblage interne et b) les frais de connexion (les frais uniques de mise en place des services à haut débit).

E.2. Jalons, cibles, indicateurs et calendrier de suivi et de mise en œuvre du soutien financier non remboursable

Groupe 8: Connectivité

Les mesures incluses dans ce groupe sont les suivantes:

- ● Transition vers la technologie 5G, facilitant le développement de services à distance innovants. (ID: 16844)
- ● Passage à des connexions à haut débit en gigabit — Transition vers des connexions à haut débit en gigabit et renforcement de la demande de haut débit en gigabit (ID: 16857)
- ● Infrastructure de fibre optique dans les bâtiments (ID: 16818)
- ● Petits satellites (ID: 16855)

Points suivants Non.	Mesure connexe (réforme ou investissement)	Étape/ Objectif	Nom	Indicateurs qualitatifs (pour les jalons)	Indicateurs quantitatifs (pour les objectifs)			Calendrier indicatif pour l'achèvement		Description de chaque jalon et cible
					Unité de mesure	Niveau de référence	But	Trimestre	Année	
85	5 À 2.1. Connect — 16818_Infrastructure optique fibre optique dans les bâtiments	Jalon	Attribution du (des) marché (s) pour le projet «Infrastructure optique Fiber dans les bâtiments»	Notification de l'attribution du (des) marché (s)				TRIMESTRE 3	2022	Attribution du (des) marché (s) suite à l'aboutissement de la procédure d'appel d'offres pour le projet «Infrastructure optique Fiber dans les bâtiments». L'autorité de contrôle de la société de l'information/le ministère de la gouvernance numérique veille à ce que toutes les demandes soumises soient examinées afin de confirmer si elles répondent correctement aux demandes de l'appel. Après avoir sélectionné le contractant approprié, le service de la société de l'information/ministère de la gouvernance numérique procède à l'attribution du marché, qui définit les obligations, les rôles et les responsabilités des parties contractantes.
87	5 À 2.1. Connect —	Jalon	Attribution du ou des marchés pour	Notification de l'attribution du (des) marché (s)				TRIMESTRE 2	2023	Attribution du ou des contrats à la suite de l'achèvement réussi de la

Points suivants Non.	Mesure connexe (réforme ou investissement)	Étape/ Objectif	Nom	Indicateurs qualitatifs (pour les jalons)	Indicateurs quantitatifs (pour les objectifs)			Calendrier indicatif pour l'achèvement		Description de chaque jalon et cible
					Unité de mesure	Niveau de référence	But	Trimestre	Année	
	16855_Petits satellites		le projet «Small Satellites»							procédure d'appel d'offres pour le projet «Small Satellites». L'investissement concerne le développement d'une constellation de petits satellites pour soutenir les services de connectivité, ainsi que des applications d'observation de la Terre dans les domaines de la cartographie, du transport maritime, de l'agriculture de précision, de l'aménagement du territoire, etc.
90	5 À 2.1. Connect — 16818_Infrastructure optique fibre optique dans les bâtiments	Cible	Exécution du projet «Infrastructure optique Fiber dans les bâtiments»		Nombre de chèques PI		300 255	TRIMESTRE 4	2025	300 255 bons remboursés pour des logements reliés à l'infrastructure et au service de fibre optique FTTH.
92	Connect — 16855_Petits satellites	Jalon	Exécution du projet «Petits satellites»	Rapports de mise en service en orbite à la suite du lancement des petits satellites				TRIMESTRE 4	2025	Le projet pilote démarre et la constellation de petits satellites visant à soutenir les services de connectivité, ainsi que les applications d'observation de la Terre pour la cartographie, le transport maritime, l'agriculture de précision, l'aménagement du territoire et autres, est lancée et mise en orbite.
333	5 À 2.1. Connect — 16844_Transition vers la technologie 5G, facilitant le développement de services à distance	Jalon	Entrée en vigueur de la transition vers la réforme technologique de la 5G	Entrée en vigueur du cadre réglementaire et législatif				TRIMESTRE 3	2024	Entrée en vigueur du droit dérivé définissant le processus d'attribution du spectre 5G pour les projets pilotes par l'intermédiaire du fonds Phaistos et/ou d'entités universitaires, y compris un processus d'identification des possibilités et des risques supplémentaires dans le développement des réseaux 5G, la

Points suivants Non.	Mesure connexe (réforme ou investissement)	Étape/ Objectif	Nom	Indicateurs qualitatifs (pour les jalons)	Indicateurs quantitatifs (pour les objectifs)			Calendrier indicatif pour l'achèvement		Description de chaque jalon et cible
					Unité de mesure	Niveau de référence	But	Trimestre	Année	
	innovants									rationalisation des procédures d'attribution du spectre 5G et l'évaluation des exigences et des risques dans des applications économiques spécifiques.
334	16857_Passage aux connexions à haut débit en gigabit — Transition vers les connexions à haut débit en gigabit et renforcement de la demande de haut débit en gigabit	Jalon	Entrée en vigueur de la réforme des connexions à haut débit commutées en gigabit	Entrée en vigueur du cadre législatif				TRIMESTRE 2	2024	Entrée en vigueur d'un cadre juridique définissant les spécifications techniques et les règles et procédures pertinentes pour le déploiement d'une infrastructure à haut débit interne capable de fournir une connectivité gigabit aux utilisateurs finaux.

F. COMPOSANTE 2.2: MODERNISER

Le volet «Moderniser» du plan grec pour la reprise et la résilience vise à moderniser l'administration publique en améliorant son modèle opérationnel et en assurant la fourniture de services de qualité aux citoyens et aux entreprises. L'accélération des efforts visant à améliorer les performances numériques de l'administration publique sert de catalyseur pour atteindre cet objectif. Objectifs en matière de réformes et d'investissements: (a) la transformation numérique des organisations du secteur public, y compris la numérisation des archives et l'amélioration des services numériques; (b) l'amélioration des processus opérationnels, suivie de l'intégration de systèmes informatiques modernes; (c) une interopérabilité accrue entre les systèmes et les données; (d) de vastes stratégies et politiques en matière de cybersécurité et de gouvernance des données; ainsi que e) l'utilisation étendue de technologies avancées, telles que l'informatique en nuage, l'intelligence artificielle et les mégadonnées.

Ce volet vise à relever le défi de la modernisation et de la numérisation de l'administration publique, tout en rationalisant et en simplifiant ses principaux processus et procédures. Il soutient la mise en œuvre de la recommandation par pays sur les investissements publics et privés (recommandations par pays 3 2020 et 2 2019) en améliorant l'efficacité et la numérisation de l'administration publique. Aucune mesure relevant de ce volet ne devrait causer de préjudice important aux objectifs environnementaux au sens de l'article 17 du règlement (UE) 2020/852, compte tenu de la description des mesures et des mesures d'atténuation prévues dans le plan pour la reprise et la résilience conformément aux orientations techniques «Ne pas causer de préjudice important» (2021/C58/01).

F.1. Description des réformes et des investissements pour le soutien financier non remboursable

Réforme: Vers des services «clients» de l'administration publique par la simplification et l'amélioration des processus, l'amélioration des systèmes et le respect des stratégies et politiques européennes (mesure ID 16929)

L'objectif de la réforme est de fournir des services publics axés sur l'utilisateur aux citoyens et aux entreprises grecs et de garantir un meilleur fonctionnement de l'administration publique grecque. La réforme consiste à: a) l'entrée en vigueur des chapitres pertinents du code de l'administration locale unique et b) la mise en œuvre d'actions visant à suivre et à mesurer la charge administrative et à soutenir le processus d'analyse d'impact de la réglementation.

L'investissement: Numérisation des archives et des services connexes (mesure ID 16778)

L'investissement consiste en la numérisation d'archives clés dans différents secteurs (justice, santé, archives générales de l'État, urbanisme, expropriations, cadastre, immigration et asile, affaires maritimes) et en l'intégration dans les systèmes informatiques pertinents, ainsi qu'en la mise en œuvre pilote d'un stockage sécurisé des archives du secteur public et du secteur public «au sens large» (neuf sous-projets au total).

Plus précisément, ces sous-projets comprendront la mise en œuvre de la numérisation de 1 150 000 000 pages et d'autres actions nécessaires en ce qui concerne les archives suivantes: 1) le système judiciaire, 2) les dossiers médicaux et les examens d'imagerie du système de santé publique, 3) les archives générales de l'État pour les agences centrales et locales, 4) le

système d'immigration et d'asile, 5) les plans d'expropriation, 6) les permis et plans de construction, ainsi que la création de métadonnées et de géocodage pour les agences d'urbanisme, 7 bis) les titres de propriété et les documents correspondants dans les bureaux des hypothèques du Cadastre et 7 ter) la mise en œuvre des services améliorés du Cadastre et 8) les affaires maritimes. Le sous-projet 9) concerne la mise en œuvre pilote du stockage sécurisé de 1 440 000 boîtes de fichiers contenant des fichiers physiques dans d'autres archives du secteur public. Cet investissement vise à réduire le coût temporel de la fourniture de services au public par l'administration publique, tandis qu'un meilleur accès aux archives vise également à réaliser d'importantes économies de coûts et à libérer des ressources.

L'investissement: MRC pour les administrations publiques (mesure ID 16810)

L'objectif de cet investissement est la conception, la mise en place et le lancement d'un système intégré de gestion du cycle de vie complet des relations de l'administration publique avec les citoyens et les entreprises. L'investissement consiste en a) un système de gestion des relations avec la clientèle pour les administrations publiques, permettant la gestion des interactions de l'administration publique avec les citoyens et les entreprises, et b) la disponibilité d'un système intégré de communication électronique entre les systèmes et services du secteur public et les citoyens grecs (Gov. gr — messenger).

L'investissement: Modernisation des guichets uniques de l'administration publique (mesure ID 16780)

L'objectif de la mesure est la modernisation des centres de services aux citoyens (PEC). L'investissement consiste en l'achat de nouveaux équipements et outils numériques et en la rénovation des bâtiments des guichets uniques de l'administration publique.

L'investissement: Nouveau système de passation des marchés publics (mesure ID 16736)

L'investissement concerne la refonte et la mise en œuvre d'un nouveau système informatique pour les marchés publics. L'investissement comprend: a) la refonte et l'enrichissement du portail www.eprocurement.gov.gr; b) des sous-systèmes étendus d'ajouts et de personnalisations utilisés pour les appels d'offres; c) la réforme, la réorganisation et l'enrichissement du registre électronique central des marchés publics (KIMDIS), la mise à niveau et l'extension des systèmes d'extraction de données statistiques et leur traitement statistique ultérieur; d) la configuration et la mise en œuvre des extensions du système électronique de passation des marchés publics (ESIDIS) afin de soutenir de nouvelles stratégies et de nouveaux processus opérationnels dans le domaine des marchés publics par voie électronique; e) les améliorations des services d'interopérabilité déjà mis en œuvre et la mise en œuvre de nouveaux services d'échange de données; f) les services d'interopérabilité électronique avec gov.gr, les autorités compétentes, les organismes bancaires pour l'intégration des possibilités de signature numérique des documents électroniques et d'autres données utilisant le système et garantissant la «non-répudiation»; g) la mise en place d'un mécanisme de cryptage des données stocké dans les bases de données du système afin de prévenir les actions malveillantes des administrateurs d'ESIDIS et de G-Cloud; h) une nouvelle étude de sécurité et des ajouts et/ou modifications au système afin d'accroître sa sécurité, sa certification et ses interventions visant à renforcer la sécurité du système afin d'être certifié par une évaluation indépendante de la sécurité; I) l'amélioration et la relance du système de planification des marchés publics en vue d'un soutien plus large aux marchés publics et aux procédures de passation de marchés centralisées à l'aide de catalogues

électroniques; j) l'ajout des demandes d'aide aux opérateurs économiques: enrichissement des applications de recherche d'offres, des données historiques et statistiques relatives à leur participation aux procédures de passation de marchés, enrichissement des sous-systèmes d'information et de communication des fournisseurs et des pouvoirs adjudicateurs, système de billetterie pour poser des questions et rendre compte, résolution des problèmes ou outil de helpdesk; K) l'ajout de capacités d'assistance virtuelle afin que toute personne intéressée puisse poser des questions dans un langage naturel; l) l'ajout d'un système d'archivage électronique des fichiers (ESIDIS — KIMDIS) conforme aux dispositions du cadre juridique applicable aux fichiers électroniques; m) la production de matériel de formation et d'actions de publicité; n) services d'assistance technique et de suivi de projets; et o) une étude évaluant les possibilités et l'efficacité des outils existants de passation électronique des marchés publics et la sélection, la mise à niveau ou le remplacement de ces outils par de nouveaux outils plus efficaces.

L'investissement: Transformation numérique du ministère des affaires étrangères (mesure ID 16742)

L'objectif de cette mesure est de moderniser le ministère des affaires étrangères. L'investissement consiste en la numérisation des opérations et des infrastructures informatiques.

L'investissement: Programmes de mise à niveau des compétences numériques pour les appelés (mesure ID 16826)

L'investissement intègre un programme de formation et une certification pour les compétences numériques dans le service militaire obligatoire. L'objectif est de tirer parti du temps dont disposent les appelés pour transmettre les compétences numériques nécessaires dans les forces armées et sur le marché du travail actuels. La mise en œuvre de cet investissement passe par la mise à niveau et l'expansion de la plateforme de l'Académie numérique des citoyens et comprend: a) l'accès personnalisé des conscrits au portail de formation, qui doit disposer de mécanismes de cybersécurité solides et avoir un effet dissuasif sur les cyberattaques, ainsi que d'une architecture améliorée de protection des données à caractère personnel; b) la configuration du portefeuille électronique (portefeuille électronique) du conscrit dans lequel son profil éducatif doit être reflété avec ses qualifications existantes; c) le développement et la configuration de programmes de formation aux compétences numériques; d) le développement et l'utilisation d'un outil d'autoévaluation; e) 50 000 tablettes qui doivent être acquises et fournies aux conscrits pendant la durée de leur participation aux programmes d'apprentissage à distance; f) la certification des compétences numériques acquises au cours du processus de formation, qui doit être fondée sur les cadres européens et nationaux de compétences numériques.

L'investissement: Transformation numérique de l'organisation nationale grecque du tourisme (mesure ID 16791)

L'objectif de cet investissement est de développer les capacités numériques de l'organisation nationale grecque du tourisme. L'investissement consiste en la création d'une carte numérique du tourisme, d'un répertoire numérique des biens culturels grecs et d'un nouveau système d'information touristique.

Réforme: Stratégie de cybersécurité et centre national d'opérations de cybersécurité (mesure ID 16823)

L'objectif de la mesure est d'améliorer la cybersécurité des systèmes du secteur public. La mesure consiste à mettre en place une stratégie de cybersécurité et un centre national d'opérations de cybersécurité (SOC).

L'investissement: Services web et centre d'interopérabilité de nouvelle génération (KED) (mesure ID 16779)

L'objectif de cette mesure est de développer une infrastructure d'interopérabilité entre les services de l'administration publique afin de faciliter l'échange d'informations et les services en ligne. L'investissement consiste en a) des services web; b) Centre d'interopérabilité de nouvelle génération (KED).

Réforme: Interconnexion et interopérabilité des registres, systèmes et services pour l'échange de données entre les organismes publics nationaux (mesure ID 16782)

L'objectif de cette réforme est de faciliter la fourniture de services publics numériques aux citoyens et aux entreprises. La réforme consiste à introduire un cadre pour l'interconnexion et l'interopérabilité des registres et des services d'échange de données entre les organismes publics.

L'investissement: Registres électroniques (mesure ID 16824)

L'objectif de cette mesure est d'établir l'interopérabilité des registres de l'administration publique afin de soutenir la fourniture de services publics numériques. L'investissement consiste à créer une interface reliant les registres existants des organes centraux de l'administration publique.

Réforme: Intégration de nouvelles technologies et tendances en matière de services avancés de l'administration publique, augmentation de l'efficacité et de l'efficacités et diminution des coûts d'exploitation, de mise à niveau et de maintenance des systèmes (mesure ID 16928)

L'objectif de cette réforme est de moderniser les services de l'administration publique grâce aux progrès technologiques. La réforme consiste à introduire un cadre pour l'adoption de nouvelles technologies dans l'administration publique.

L'investissement: Villes intelligentes (mesure ID 16854)

L'objectif de l'investissement est de transformer progressivement 11 municipalités grecques en «villes intelligentes». La mesure consiste en la mise en œuvre de projets numériques par 11 municipalités.

L'investissement: Fourniture d'une infrastructure et d'un service d'informatique en nuage central (mesure ID 16853)

L'investissement vise à renforcer le fonctionnement des principales institutions du ministère de la gouvernance numérique, à savoir GSISPA et IDIKA SA, par le déploiement d'une infrastructure et de services d'informatique en nuage (conformément à la loi 4727/2020) suivant les meilleures pratiques internationales pour la mise en œuvre de l'infrastructure et des services d'informatique en nuage gouvernementaux (G-Cloud). Le projet fournira une infrastructure moderne en nuage hybride composée de deux locataires: L'un pour l'informatique en nuage et l'autre pour l'informatique en nuage. Chaque locataire dispose de la composante «nuage privé» et de la composante «nuage public» dans un environnement unifié de gestion et de fourniture de services. La mise en œuvre de l'investissement est achevée au plus tard le 30 juin 2024.

Les centres de données du prestataire de services en nuage sont tenus de se conformer au «code de conduite européen sur l'efficacité énergétique des centres de données».

Cette exigence est conforme au règlement (UE) 2018/1999 du Parlement européen et du Conseil du 11 décembre 2018 sur la gouvernance de l'union de l'énergie et de l'action pour le climat, en soutenant la transition écologique et en contribuant à la réalisation des objectifs climatiques de l'Union à l'horizon 2030 énoncés à l'article 2, paragraphe 11, modifié par l'article 10 de la loi européenne sur le climat et en respectant l'objectif de neutralité climatique de l'Union d'ici à 2050 et de transition numérique, contribuant ainsi à la convergence économique et sociale ascendante, à la restauration et à la promotion d'une croissance durable et à l'intégration des économies de l'Union.

L'investissement: Mise à niveau de l'infrastructure et des services informatiques en nuage des infrastructures nationales de recherche et de technologie (GRNET) (mesure ID 16955)

L'objectif de l'investissement est de moderniser les infrastructures et les services de GRNET. L'investissement consiste en: a) la mise à niveau des logiciels et des services d'informatique en nuage de GRNET, b) le supercalculateur DAEDALUS (exécution de la phase A, comme spécifié dans le contrat correspondant), c) la location de l'infrastructure de fibre optique, d) le remplacement et l'extension de l'équipement des centres de données de GRNET.

L'investissement: Extension de Syzefksis II (mesure ID 16956)

L'objectif de cet investissement est de fournir aux administrations publiques des services de télécommunications améliorés. L'investissement consiste en l'expansion du réseau national du secteur public (SYZEFXIS II), y compris la modernisation des infrastructures de télécommunications, l'augmentation de la vitesse d'accès à l'internet et l'installation d'équipements d'alimentation électrique sans interruption.

Réforme: Stratégie & politiques de gouvernance des données pour le secteur public (mesure ID 16827)

L'objectif de cette réforme est d'établir un cadre gouvernemental de gouvernance des données en nuage. La réforme confond a) la stratégie gouvernementale de gouvernance des données en nuage, b) le cadre de gouvernance des données publiques et c) la politique en matière de données ouvertes et réutilisables.

L'investissement: BI central — Analyse de données (mesure ID 16842)

L'objectif de cet investissement est d'accroître la capacité de l'administration publique à utiliser les données à des fins de prise de décision. L'investissement consiste à mettre en place une plateforme centrale d'analyse des données de renseignement commercial, permettant aux agences de l'administration publique d'intégrer et d'analyser des données à l'appui de leurs activités et de leur prise de décision.

L'investissement: Système central de gestion des documents (mesure ID 16738)

L'investissement consiste en la mise en œuvre d'un système central de gestion des documents qui capte, stocke et récupère les documents papier et électroniques. Ce système facilite l'interopérabilité entre les organisations du secteur public et vise à accélérer le traitement des dossiers et des demandes de services des citoyens et des entreprises. L'investissement comprend a) la fourniture de 20 000 signatures numériques à distance approuvées, b) le développement d'applications pour l'interopérabilité, la création d'un code QR ou d'un identifiant unique à intégrer dans les documents, c) le développement de sous-systèmes pour

couvrir les besoins du gouvernement en matière de signature de documents au moyen de signatures numériques, d) des services de soutien (y compris des services pour le développement d'études), des formations et des services d'assistance.

F.2. Jalons, cibles, indicateurs et calendrier de suivi et de mise en œuvre du soutien financier non remboursable

Premier investissement 3: Numérisation des archives et services connexes

Points suivants Non.	Mesure connexe (réforme ou investissement)	Étape/ Objectif	Nom	Indicateurs qualitatifs (pour les jalons)	Indicateurs quantitatifs (pour les cibles)			Calendrier indicatif pour l'achèvement		Description de chaque jalon et cible
					Unité de mesure	Niveau de référence	But	Trimestre	Année	
93	6 À 2.2. Modernisation — 16778_Numérisation des archives et services connexes	Jalon	Marché (s) attribué (s) pour la numérisation des archives	Notification de l'attribution du (des) marché (s) couvrant l'ensemble des 9 sous-projets du projet de numérisation des archives				TRIMESTRE 4	2022	<p>Attribution du ou des contrats couvrant chacun des 9 sous-projets suivants, y compris tous leurs éléments constitutifs:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Sous-projet no 1: Numérisation des archives du système judiciaire • Sous-projet no 2: Numérisation des archives du système de santé publique • Sous-projet no 3: Numérisation des archives générales de l'État • Sous-projet no 4: Numérisation des archives du système d'immigration et d'asile • Sous-projet no 5: Numérisation des archives des expropriations • Sous-projet no 6: Numérisation des archives des agences d'aménagement urbain • Sous-projet 7A — Numérisation des archives du cadastre (Ktimatologio) • Sous-projet 7B — Amélioration des services numériques du cadastre • Sous-projet 8 — Numérisation des archives maritimes • Sous-projet no 9: Stockage sécurisé du secteur public et du secteur public «plus large» <p>Les spécifications comprennent des calendriers et des objectifs et détaillent, pour chacun des 9 sous-projets, les</p>

Points suivants Non.	Mesure connexe (réforme ou investissement)	Étape/ Objectif	Nom	Indicateurs qualitatifs (pour les jalons)	Indicateurs quantitatifs (pour les cibles)			Calendrier indicatif pour l'achèvement		Description de chaque jalon et cible
					Unité de mesure	Niveau de référence	But	Trimestre	Année	
										<p>éléments suivants:</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. numérisation des enregistrements physiques 2. migration des enregistrements numériques dans les systèmes existants (y compris les dossiers judiciaires dans OSDDY-PP/OSDDY-DD; titres de propriété dans le système d'information du registre foncier national) 3. analyse, conception et mise en œuvre des centres de données et de l'infrastructure située dans les agences locales, ainsi que du guichet unique approprié (y compris le répertoire central des dossiers des patients; Système intégré d'information géographique de la carte numérique unifiée des expropriations; Document & Digital File Management System (DMS/DAS) pour les enregistrements cadastraux; installation du logiciel de gestion des archives). 4. services de soutien (y compris les nouveaux services électroniques liés à la recherche et à la récupération de fichiers pour les citoyens; l'administration publique; chercheurs pour les archives de l'État).
95	6 À 2.2. Modernisation — 16778_Numérisation des archives et services connexes	Jalon	Numérisation des archives	Numérisation, métadonnées et migration des archives vers les systèmes existants, et réalisation du projet «Services numériques pour le				TRIMESTRE 4	2025	<p>Numérisation, y compris les métadonnées, et migration vers les systèmes existants, d'au moins 1 035 000 000 pages.</p> <p>Fourniture d'un sous-projet «amélioration des services numériques pour le cadastre» afin de numériser les services offerts par le cadastre grec, et d'un sous-projet «stockage</p>

Points suivants Non.	Mesure connexe (réforme ou investissement)	Étape/ Objectif	Nom	Indicateurs qualitatifs (pour les jalons)	Indicateurs quantitatifs (pour les cibles)			Calendrier indicatif pour l'achèvement		Description de chaque jalon et cible
					Unité de mesure	Niveau de référence	But	Trimestre	Année	
				cadastre» et du projet «Stockage sécurisé des archives du secteur public et du secteur public au sens large»						sécurisé des archives du secteur public et du secteur public au sens large» pour le stockage sécurisé des dossiers physiques dans d'autres archives du secteur public.

Réforme clé 5: Vers des services «clients» de l'administration publique par la simplification et l'amélioration des processus — Interconnexion et interopérabilité des registres, systèmes et services

Points suivants Non.	Mesure connexe (Réforme ou investissement)	Étape/ Objectif	Nom	Indicateurs qualitatifs (pour les jalons)	Indicateurs quantitatifs (pour les cibles)			Calendrier indicatif pour l'achèvement		Description de chaque jalon et cible
					Unité de mesure	Niveau de référence	But	Trimestre	Année	
96	6 À 2.2. Modernisation — 16929_Vers des services «clients» de l'administration publique grâce à la simplification et à l'amélioration des processus, à l'amélioration des systèmes et au respect des stratégies et politiques européennes	Jalon	Mise en place du registre national des procédures et mise en œuvre du plan national de simplification des processus (première phase)	Rapport du ministère de la gouvernance numérique attestant la mise en œuvre du registre national des procédures et l'achèvement des axes de travail dans le cadre de la première phase du programme national de simplification des processus				TRIMESTRE 3	2022	Mise en œuvre du registre national des procédures («Diavlos», conformément à l'article 90 de la loi 4727/2020) et intégration dans le portail gov.gr; et l'achèvement de la première phase des axes de travail de simplification conformément au calendrier prévu par le programme national de simplification des processus sur 4 ans, y compris la numérisation des procédures de passation de marchés publics.
97	6 À 2.2. Modernisation —	Jalon	Mise en œuvre	Rapport du				TRIMESTRE	2023	Achever la deuxième phase des axes de travail

	16929_Vers des services «clients» de l'administration publique grâce à la simplification et à l'amélioration des processus, à l'amélioration des systèmes et au respect des stratégies et politiques européennes		du plan national de simplification des processus (deuxième phase)	ministère de l'intérieur attestant l'achèvement de la deuxième phase des axes de travail de simplification dans le cadre du programme national de simplification des processus				4		de simplification conformément au calendrier prévu par le programme national de simplification des processus sur 4 ans, y compris la numérisation des processus d'analyse d'impact, le démarrage des entreprises individuelles, la simplification des procédures relatives aux événements de la vie des citoyens, y compris la naissance, le décès et le divorce, la simplification des procédures judiciaires liées aux avocats, les décisions de justice, les signatures numériques, les certificats délivrés par les tribunaux, le renouvellement du permis de conduire et l'exploitation de myfoto.gov.gr et la circulation électronique des documents au sein de l'administration publique (attestée par des circulaires émises).
98	6 À 2.2. Modernisation — 16782_Interconnexion et interopérabilité des registres, systèmes et services pour l'échange de données entre les organismes publics nationaux	Jalon	Base réglementaire pour l'interconnexion et interopérabilité des registres	Adoption des modifications réglementaires, y compris la législation primaire et secondaire connectée, pour l'interconnexion et l'interopérabilité des registres et des services				TRIMESTRE 4	2024	L'adoption de modifications réglementaires visant à établir une base réglementaire pour l'interconnexion et l'interopérabilité des registres et des services d'échange de données entre les organismes publics nationaux
99	6 À 2.2. Modernisation — 16929_Vers des services «clients» de l'administration publique grâce à la simplification et à l'amélioration des processus, à l'amélioration des systèmes et au respect des stratégies et politiques européennes	Jalon	Réduction de la charge administrative dans l'administration publique	Mise en œuvre d'actions de suivi et de mesure de la charge administrative et de soutien au processus d'analyse d'impact réglementaire et dispositions du code de l'administration locale unique indiquant l'entrée en vigueur				TRIMESTRE 4	2025	<ul style="list-style-type: none"> - Entrée en vigueur des chapitres du code de l'administration locale unique concernant la réglementation des questions organisationnelles et la réglementation du fonctionnement financier et du cadre de gestion. - Normalisation de la méthodologie et des procédures de mesure des charges administratives. - Établissement d'un indice de mesure des activités de bureau (Bureaucracy Measurement Index — BMI). - Mise en place d'un mécanisme de soutien à l'analyse d'impact de la réglementation.

Groupe 9: Initiatives liées à des services numériques renforcés, sécurisés et axés sur le client, utilisant des systèmes informatiques interopérables et des politiques d'ouverture des données

Les mesures incluses dans ce groupe sont les suivantes:

- ● Gestion des relations avec la clientèle pour les administrations publiques (ID: 16810)
- ● Modernisation des guichets uniques de l'administration publique (ID: 16780)
- ● Nouveau système de passation des marchés publics (ID: 16736)
- ● Transformation numérique du ministère des affaires étrangères (ID: 16742)
- ● Programmes de mise à niveau des compétences numériques pour les appelés (ID: 16826)
- ● Transformation numérique de l'organisation nationale grecque du tourisme (ID: 16791)
- ● Stratégie de cybersécurité et centre national d'opérations de cybersécurité (ID: 16823)
- ● Services web et centre d'interopérabilité de nouvelle génération (KED) (ID: 16779)
- ● Registres électroniques (ID: 16824)
- ● Système central de gestion des documents (ID: 16738)

Points suivants Non.	Mesure connexe (réforme ou investissement)	Étape/ Objectif	Nom	Indicateurs qualitatifs (pour les jalons)	Indicateurs quantitatifs (pour les cibles)			Calendrier indicatif pour l'achèvement		Description de chaque jalon et cible
					Unité de mesure	Niveau de référence	But	Trimestre	Année	
100	6 À 2.2. Modernisation — 16779_ Interopérabilité et développement des services web	Jalon	Attribution du marché pour le projet d'interopérabilité et de développement de services web	Notification de l'attribution du marché				TRIMESTRE 4	2022	Attribution du marché pour le projet d'interopérabilité et de développement de services web. L'autorité de contrôle du ministère/secrétariat général des systèmes d'information pour le secteur public/la société de l'information examine toutes les propositions soumises et confirme si les demandes répondent correctement aux exigences du RFP. Lors de la sélection du contractant approprié, le ministère

Points suivants Non.	Mesure connexe (réforme ou investissement)	Étape/ Objectif	Nom	Indicateurs qualitatifs (pour les jalons)	Indicateurs quantitatifs (pour les cibles)			Calendrier indicatif pour l'achèvement		Description de chaque jalon et cible
					Unité de mesure	Niveau de référence	But	Trimestre	Année	
										procède à l'attribution d'un marché qui définit les obligations, les rôles et les responsabilités des deux parties à l'engagement.
101	6 À 2.2. Modernisation — 16810_CRM pour les administrations publiques	Jalon	Attribution du marché pour le MRC pour l'administration publique	Notification de l'attribution du marché				TRIMESTRE 4	2022	Attribution du marché CRM pour le Gouvernement Général. L'autorité de contrôle du ministère/secrétariat général des systèmes d'information pour le secteur public/la société de l'information examine toutes les propositions soumises et confirme si les demandes répondent correctement aux exigences du RFP. Lors de la sélection du partenaire externe approprié, le ministère procède à l'attribution d'un marché qui définit les obligations, les rôles et les responsabilités des deux parties à l'engagement.
102	6 À 2.2. Modernisation — 16780_Modernisation des guichets uniques de l'administration publique	Jalon	Attribution du marché pour la poursuite de la modernisation des guichets uniques de l'administration publique	Notification de l'attribution du marché				TRIMESTRE 4	2022	Attribution du marché pour la modernisation des guichets uniques de l'administration publique. L'autorité de contrôle du ministère/secrétariat général des systèmes d'information pour le secteur public/la société de l'information veille à ce que toutes les propositions soumises soient examinées et confirme si les demandes répondent correctement aux exigences du programme-cadre pour la recherche. Lors de la sélection du partenaire externe approprié, le ministère procède à l'attribution d'un marché qui définit les obligations, les rôles et les responsabilités des deux parties à l'engagement.
103	6 À 2.2. Modernisation —	Jalon	Attribution du marché pour le	Notification de l'attribution du marché				TRIMESTRE 4	2022	Attribution du marché pour le projet de nouveau système de passation des

Points suivants Non.	Mesure connexe (réforme ou investissement)	Étape/ Objectif	Nom	Indicateurs qualitatifs (pour les jalons)	Indicateurs quantitatifs (pour les cibles)			Calendrier indicatif pour l'achèvement		Description de chaque jalon et cible
					Unité de mesure	Niveau de référence	But	Trimestre	Année	
	16736_Nouveau système de passation des marchés publics		nouveau système de passation des marchés publics							marchés publics. L'autorité de contrôle du ministère/secrétariat général des systèmes d'information pour le secteur public/la société de l'information examine toutes les propositions soumises et confirme si les demandes répondent correctement aux exigences du RdP. Lors de la sélection du contractant approprié, l'organisme responsable procède à l'attribution du marché, qui définit les obligations, les rôles et les responsabilités des deux parties à l'engagement.
104	6 À 2.2. Modernisation — 16823_Stratégie et politiques en matière de cybersécurité pour le secteur public & services de sécurité avancés pour les infrastructures critiques nationales	Jalon	Attribution du marché pour la stratégie de cybersécurité	Notification de l'attribution du marché				TRIMESTRE 4	2022	Attribution du marché pour le projet «Stratégie et politiques en matière de cybersécurité pour le secteur public & services de sécurité avancés pour les infrastructures critiques nationales». Après avoir sélectionné le consultant externe approprié, le ministère procède à l'attribution d'un marché qui définit les obligations, les rôles et les responsabilités des deux parties à l'engagement.
105	6 À 2.2. Modernisation — 16826_Programmes de mise à niveau des compétences numériques pour les appelés	Jalon	Attribution d'un marché pour des programmes de mise à niveau des compétences numériques pour les appelés	Notification de l'attribution du marché				TRIMESTRE 4	2022	Attribution du marché pour les programmes de mise à niveau des compétences numériques pour les appelés. Le ministère examine toutes les propositions soumises et confirme si les demandes répondent correctement aux demandes du RFP. Lors de la sélection du partenaire externe approprié, le ministère procède à l'attribution d'un marché qui définit les obligations, les rôles et les responsabilités des deux parties à l'engagement.

Points suivants Non.	Mesure connexe (réforme ou investissement)	Étape/ Objectif	Nom	Indicateurs qualitatifs (pour les jalons)	Indicateurs quantitatifs (pour les cibles)			Calendrier indicatif pour l'achèvement		Description de chaque jalon et cible
					Unité de mesure	Niveau de référence	But	Trimestre	Année	
106	6 À 2.2. Modernisation — 16742_Transformation numérique du ministère des affaires étrangères	Jalon	Attribution du marché pour la transformation numérique du ministère des affaires étrangères	Notification de l'attribution du marché				TRIMESTRE 4	2022	Attribution du marché pour la transformation numérique du ministère des affaires étrangères. Le ministère examine toutes les propositions soumises et confirme si les demandes répondent correctement aux demandes du RFP. Lors de la sélection du partenaire externe approprié, le ministère procède à l'attribution d'un marché qui définit les obligations, les rôles et les responsabilités des deux parties à l'engagement.
107	6 À 2.2. Modernisation — 16824_Registres européens	Jalon	Attribution du marché pour les registres électroniques	Notification de l'attribution du marché				TRIMESTRE 4	2022	Attribution du marché pour le projet «E-Registries». L'autorité de contrôle du ministère/secrétariat général des systèmes d'information pour le secteur public/la société de l'information examine toutes les propositions soumises et confirme si les demandes répondent correctement aux exigences du RFP. Lors de la sélection du partenaire externe approprié, le ministère procède à l'attribution d'un marché qui définit les obligations, les rôles et les responsabilités des deux parties à l'engagement.
108	6 À 2.2. Modernisation — 16779_services web et centre d'interopérabilité de nouvelle génération (KED)	Jalon	Fourniture de services web et centre d'interopérabilité de nouvelle génération (KED)	Fourniture de services web et centre d'interopérabilité de nouvelle génération (KED)				TRIMESTRE 4	2025	Fourniture du centre d'interopérabilité de nouvelle génération (KED) et de services web.
109	6 À 2.2. Modernisation — 16810_CRM pour les administrations	Jalon	Système de gestion des relations avec la clientèle pour les	Livraison du système CRM et de Gov. gr — messenger				TRIMESTRE 2	2025	Le jalon nécessite la réalisation: a) un système de gestion des relations avec la clientèle pour les administrations publiques, permettant la gestion des

Points suivants Non.	Mesure connexe (réforme ou investissement)	Étape/ Objectif	Nom	Indicateurs qualitatifs (pour les jalons)	Indicateurs quantitatifs (pour les cibles)			Calendrier indicatif pour l'achèvement		Description de chaque jalon et cible
					Unité de mesure	Niveau de référence	But	Trimestre	Année	
	publiques		administrations publiques et Gov.gr — messenger							interactions de l'administration publique avec les citoyens et les entreprises, et b) un système intégré de communication électronique entre les systèmes et services du secteur public et les citoyens grecs (Gov. gr — messenger).
110a	6 À 2.2. Modernisation — 16780 Modernisation des guichets uniques de l'administration publique	Jalon	Réalisation du projet de modernisation des guichets uniques	Fourniture d'équipements pour la modernisation des guichets uniques de l'administration publique				TRIMESTRE 4	2024	Livraison i) de 6 325 PC/imprimantes/tablettes, ii) de 145 systèmes de gestion des files d'attente et de notification, iii) de 730 terminaux de rétroaction.
110b	6 À 2.2. Modernisation — 16780 Modernisation des guichets uniques de l'administration publique	Jalon	Rénovation des guichets uniques de l'administration publique	Rénovation des guichets uniques de l'administration publique				TRIMESTRE 4	2025	Rénovation de 360 guichets uniques de l'administration publique.
112	6 À 2.2. Modernisation — 16823 Stratégie de cybersécurité et centre national d'opérations de sécurité	Jalon	Mise en œuvre de la stratégie de cybersécurité et centre national d'opérations de sécurité	Mise en œuvre de la stratégie de cybersécurité et du centre national d'opérations de sécurité				TRIMESTRE 4	2024	Mise en œuvre i) de la stratégie de cybersécurité ii) du centre national d'opérations de sécurité (SOC)
113	6 À 2.2. Modernisation — 16738 Système central de gestion des documents	Jalon	Achèvement du projet de système central de gestion des documents	Rapport final du ministère de la gouvernance numérique documentant l'achèvement du système central de gestion des documents				TRIMESTRE 2	2024	Le système central de gestion des documents est opérationnel, y compris la fourniture de 20 000 signatures numériques à distance approuvées, appuyées par des applications et un service d'assistance.
114	6 À 2.2. Modernisation — 16742 Transformation numérique du ministère des affaires	Jalon	Transformation numérique du ministère des affaires étrangères	Réalisation de sous-projets du projet «Numérisation du ministère des affaires étrangères»				TRIMESTRE 2	2025	Fourniture (1) du système de soutien à la planification stratégique et opérationnelle, (2) de la numérisation des archives diplomatiques et historiques, (3) de la plateforme du centre mondial

Points suivants Non.	Mesure connexe (réforme ou investissement)	Étape/ Objectif	Nom	Indicateurs qualitatifs (pour les jalons)	Indicateurs quantitatifs (pour les cibles)			Calendrier indicatif pour l'achèvement		Description de chaque jalon et cible
					Unité de mesure	Niveau de référence	But	Trimestre	Année	
	étrangères									d'information numérique et (4) de l'infrastructure cryptographique & de télécommunications.
115	6 À 2.2. Modernisation — 16791_Transformation numérique de l'organisation nationale grecque du tourisme	Jalon	Numérisation de l'organisation nationale grecque du tourisme	Réalisation du projet «Transformation numérique de l'organisation nationale grecque du tourisme»				TRIMESTRE 2	2025	La création (1) d'une carte touristique numérique, (2) d'un répertoire numérique des biens culturels grecs et (3) d'un nouveau système d'information touristique.
119	6 À 2.2. Modernisation — 16736_Nouveau système de passation des marchés publics	Jalon	Mise en œuvre du nouveau système de passation des marchés publics	Mise en œuvre du «nouveau système de passation des marchés publics»				TRIMESTRE 4	2025	Mise en place du nouveau système de passation des marchés publics afin de mettre en place un nouveau portail de passation électronique des marchés publics (ESIDIS), avec des sous-systèmes modernisés, l'interopérabilité avec d'autres systèmes, de nouveaux dispositifs de sécurité et des outils de soutien pour les opérateurs économiques et les pouvoirs adjudicateurs.
120	6 À 2.2. Modernisation — 16824_Registres européens	Jalon	Mise en œuvre du projet «Registres européens»	Livraison du projet de «registres électroniques»				TRIMESTRE 4	2025	Mise en place des plateformes de registres électroniques pour les registres de l'administration publique.

Groupe 10: Initiatives liées à l'intégration des nouvelles technologies dans la transition numérique et la modernisation de l'administration publique

- Intégration de nouvelles technologies et tendances en matière de services avancés de l'administration publique, augmentation de l'efficacité et de l'efficacite et diminution des coûts d'exploitation, de mise à niveau et de maintenance des systèmes (ID: 16928)
- Villes intelligentes (ID: 16854)
- Fourniture d'une infrastructure et d'un service d'informatique en nuage central (ID: 16853)
- Mise à niveau de l'infrastructure et des services informatiques en nuage des infrastructures nationales de recherche et de technologie (GRNET) (ID: 16955)
- Extension de Syzefksis II (ID: 16956)
- Stratégie & politiques de gouvernance des données pour le secteur public (ID: 16827)
- BI central — Analyse de données (ID: 16842)

Points suivants Non.	Mesure connexe (Réforme ou investissement)	Étape/ Objectif	Nom	Indicateurs qualitatifs (pour les jalons)	Indicateurs quantitatifs (pour les cibles)			Calendrier indicatif pour l'achèvement		Description de chaque jalon et cible
					Unité de mesure	Niveau de référence	But	Trimestre	Année	
121	6 À 2.2. Modernisation — 16842_Central BI — Analyse de données	Jalon	Attribution du marché «Central Business Intelligence» (BI)	Notification de l'attribution du marché				TRIMESTRE 4	2022	Le ministère de la gouvernance numérique attribue le marché «BI central — Données». L'analyse, qui couvre: <ol style="list-style-type: none"> Élaboration et validation d'un cadre de gouvernance des données, dictionnaire de données & identification des indicateurs clés de performance Identification des indicateurs clés de performance Dictionnaire de données Cadre de gouvernance des données Concevoir l'approche architecturale & les points d'intégration Configuration de l'entrepôt de données Intégration avec les systèmes

Points suivants Non.	Mesure connexe (Réforme ou investissement)	Étape/ Objectif	Nom	Indicateurs qualitatifs (pour les jalons)	Indicateurs quantitatifs (pour les cibles)			Calendrier indicatif pour l'achèvement		Description de chaque jalon et cible
					Unité de mesure	Niveau de référence	But	Trimestre	Année	
										<p>d'information «back-office»</p> <p>h) Élaboration des rapports BI & Analytics</p> <p>I) Soutien au fonctionnement de l'écosystème BI pendant 3 ans</p> <p>j) Redevances de licence pour 200 utilisateurs jouissant de privilèges «super admin» et 200 TB de stockage.</p>
122	6 À 2.2. Modernisation — 16853 Fourniture d'infrastructures et de services d'informatique en nuage central	Jalon	Achèvement de l'infrastructure et du service d'informatique en nuage central	Rapport du ministère de la gouvernance numérique documentant l'achèvement de la mise en place de tous les composants du projet et de l'infrastructure de paramétrage pour le projet central d'infrastructure et de services d'informatique en nuage.				TRIMESTRE 2	2024	<p>Début des opérations de mise en place de tous les composants du projet et de l'infrastructure de paramétrage pour le projet central d'infrastructure et de services d'informatique en nuage. Mettre en place et rendre opérationnel le projet central d'infrastructure et de services d'informatique en nuage. La nouvelle infrastructure installée comprendra des machines virtuelles et les réseaux virtuels correspondants (infrastructure en tant que service), une plateforme en tant que service, deux réseaux informatiques de périphérie, deux interfaces spéciales de fibre optique à grande vitesse et des services de formation et de soutien pour l'ensemble du projet.</p> <p>Les centres de données du prestataire de services en nuage sont tenus de se conformer au «code de conduite européen sur l'efficacité énergétique des centres de données».</p>
123	6 À 2.2. Modernisation — 16854_Villes intelligentes	Cible	Réalisation de projets de «ville intelligente»		Nombre de municipalités prouvant la réalisation de	0	11	TRIMESTRE 4	2025	Réalisation de projets de «villes intelligentes» par 11 municipalités grecques

Points suivants Non.	Mesure connexe (Réforme ou investissement)	Étape/ Objectif	Nom	Indicateurs qualitatifs (pour les jalons)	Indicateurs quantitatifs (pour les cibles)			Calendrier indicatif pour l'achèvement		Description de chaque jalon et cible
					Unité de mesure	Niveau de référence	But	Trimestre	Année	
					projets de «villes intelligentes»					
124	6 À 2.2. Modernisation — 16928_Incorporation des nouvelles technologies et tendances vers les services avancés de l'administration publique, accroissement de l'efficacité et de l'efficacité, et diminution des coûts d'exploitation, de mise à niveau et de maintenance des systèmes	Jalon	Cadre pour l'intégration des nouvelles technologies dans l'administration publique	Adoption d'un cadre pour l'intégration des nouvelles technologies dans l'administration publique				TRIMESTRE 4	2025	Établir un cadre pour introduire de nouvelles technologies et de nouveaux outils (informatique en nuage, intelligence commerciale, intelligence artificielle — IA, apprentissage automatique, technologie des registres distribués — DLT) dans l'administration publique.
125	6 À 2.2. Modernisation — 16955_Mise à niveau de l'infrastructure et des services informatiques en nuage des infrastructures nationales de recherche et de technologie (GRNET)	Jalon	GRNET	Mise à niveau de l'infrastructure et des services d'informatique en nuage de GRNET, exécution de la phase A de Daedalus et signature d'un contrat de crédit-bail pour l'infrastructure de fibre optique				TRIMESTRE 4	2025	Mise à niveau de l'infrastructure et des services informatiques en nuage des infrastructures nationales de recherche et de technologie (GRNET). Exécution de la «Phase A — Mise en œuvre du supercalculateur Daedalus», comme indiqué dans le contrat correspondant. Mise en place d'un centre de données pour soutenir le nouveau supercalculateur, l'installation de logiciels, la configuration et l'exploitation pilote.

Points suivants Non.	Mesure connexe (Réforme ou investissement)	Étape/ Objectif	Nom	Indicateurs qualitatifs (pour les jalons)	Indicateurs quantitatifs (pour les cibles)			Calendrier indicatif pour l'achèvement		Description de chaque jalon et cible
					Unité de mesure	Niveau de référence	But	Trimestre	Année	
										Signature d'un contrat de bail pour l'infrastructure de fibre optique.
125a	6 À 2.2. Modernisation — 16955_Mise à niveau de l'infrastructure et des services informatiques en nuage des infrastructures nationales de recherche et de technologie (GRNET)	Jalon	Mise à l'échelle de GRNET	Mise à niveau des équipements de réseau de GRNET et renouvellement de l'infrastructure des centres de données de GRNET				TRIMESTRE 4	2025	Mise à niveau des équipements de réseau de GRNET sur plus de 100 sites à l'échelle nationale, en augmentant les vitesses de 1 à 10 Gbps actuellement à 100 à 400 Gbps. Renouvellement de l'infrastructure informatique et de stockage dans les centres de données de GRNET, y compris l'acquisition de 40,000 à 60,000 cœurs CPU et de 10 à 15 PB (Peta Byte = 1 000 000 GB) de la capacité de stockage totale.
127	6 À 2.2. Modernisation — 16956_Expansion de Syzefksis II	Jalon	Syzefksis II	Mise à niveau de Syzefksis II				TRIMESTRE 4	2025	Fourniture d'infrastructures et de services de télécommunications modernisés, y compris des mises à niveau de la capacité du réseau, des mises à niveau de la connectivité et l'installation d'équipements d'alimentation électrique sans interruption.
128	6 À 2.2. Modernisation — 16827_Stratégie & politiques de gouvernance des données pour le secteur public	Jalon	Publication de la stratégie de gouvernance des données en nuage, d'un cadre pour la gouvernance des données publiques, d'une politique pour des données ouvertes et	La stratégie gouvernementale de gouvernance des données en nuage, un cadre pour la gouvernance des données publiques, une politique pour des données ouvertes et réutilisables sont publiés				TRIMESTRE 4	2025	Publication a) de la stratégie gouvernementale de gouvernance des données en nuage, b) d'un cadre pour la gouvernance des données publiques, c) d'une politique pour des données ouvertes et réutilisables

Points suivants Non.	Mesure connexe (Réforme ou investissement)	Étape/ Objectif	Nom	Indicateurs qualitatifs (pour les jalons)	Indicateurs quantitatifs (pour les cibles)			Calendrier indicatif pour l'achèvement		Description de chaque jalon et cible
					Unité de mesure	Niveau de référence	But	Trimestre	Année	
			réutilisables							
129	6 À 2.2. Modernisation — 16842_Central BI — Analyse de données	Jalon	Livraison de l'BI central	Mise en œuvre du projet BI central.				TRIMESTRE 4	2025	Livraison du projet «Central BI — Data Analytics», attestée par le lancement du «National Dashboard Business Intelligence solution»,

G. COMPOSANTE 2.3: NUMÉRISATION DES ENTREPRISES

Ce volet de la reprise et de la résilience en Grèce concerne la fourniture de capitaux aux petites et moyennes entreprises grecques afin de financer les investissements dans les technologies numériques et l'achat de services associés. Elle vise à remédier aux faibles niveaux actuels de maturité numérique parmi eux, notamment en raison de la faiblesse des compétences numériques, tout en favorisant la productivité et le développement d'entreprises innovantes. Dans le même temps, elle devrait aider ces entreprises à s'adapter aux nouveaux défis et à tirer parti des tendances commerciales émergentes. En particulier, le composant prévoit la mise en place d'un marché numérique unique, auquel les fournisseurs de ces produits et services ont tous deux accès. La promotion de l'utilisation des paiements et des ventes électroniques, la mise à niveau des caisses enregistreuses et de l'écosystème des points de vente, ainsi que le développement de produits de données industrielles sont des objectifs clés de cette composante. En outre, ce volet vise également à contribuer à la création d'un écosystème d'entreprises numériques propice à la transformation numérique des petites et moyennes entreprises. Un mécanisme central de soutien aux petites et moyennes entreprises, facilitant la fourniture de programmes de formation et de sensibilisation afin qu'elles puissent tirer le meilleur parti des outils et services proposés par l'intermédiaire du marché numérique, est également envisagé.

Les mesures devraient répondre à la transition numérique et aux défis qui en découlent, étant donné qu'elles devraient contribuer à l'adoption des technologies numériques et au renforcement des compétences numériques des petites et moyennes entreprises en Grèce. En outre, les mesures devraient également faciliter une croissance intelligente et durable en stimulant davantage l'investissement privé, contribuant ainsi à donner suite à la recommandation par pays sur l'investissement public et privé (recommandation no 3 2020). Aucune mesure relevant de ce volet ne devrait causer de préjudice important aux objectifs environnementaux au sens de l'article 17 du règlement (UE) 2020/852, compte tenu de la description des mesures et des mesures d'atténuation prévues dans le plan pour la reprise et la résilience conformément aux orientations techniques «Ne pas causer de préjudice important» (2021/C58/01).

G.1. Description des réformes et des investissements pour le soutien financier non remboursable

Réforme: Mise en place d'un écosystème d'entreprises numériques pour faciliter la transformation numérique des PME (mesure ID 16973)

L'objectif de la réforme est de créer un écosystème d'entreprises numériques pour la transformation numérique des PME. La réforme consiste en l'introduction d'un cadre pour: a) la mise en place d'un marché numérique pour la fourniture et l'achat de services et d'outils numériques, et b) la création de l'usine d'IA «Pharos».

L'investissement: Transformation numérique des PME (mesure ID 16706)

L'objectif de l'investissement est la transformation numérique des PME grecques. L'investissement consiste en la livraison et l'achat de produits numériques par des PME grecques.

G.2. Jalons, cibles, indicateurs et calendrier de suivi et de mise en œuvre du soutien financier non remboursable

Premier investissement 4: Transformation numérique des PME

Points suivants Non.	Mesure connexe (réforme ou investissement)	Étape/ Objectif	Nom	Indicateurs qualitatifs (pour les jalons)	Indicateurs quantitatifs (pour les cibles)			Calendrier indicatif pour l'achèvement		Description de chaque jalon et cible
					Unité de mesure	Niveau de référence	But	Trimestre	Année	
130	7 À 2.3. Numérisation des entreprises — 16706 Transformation numérique des PME	Jalon	Transformation numérique des PME — appels à propositions	Appel à propositions publié				TRIMESTRE 1	2022	<p>Lancement de tous les appels à propositions concurrentiels en vue d'un financement pour le système de coupons pour la transformation numérique des entreprises (sous-projets 1), les plateformes de données industrielles et les espaces de données (sous-projets 2) et la mise à niveau des registres d'espèces et des écosystèmes des points de vente (sous-projets 4), avec un cahier des charges comprenant des critères d'éligibilité qui garantissent que les projets sélectionnés sont conformes aux orientations techniques «Ne pas causer de préjudice important» (2021/C58/01) grâce à l'utilisation d'une liste d'exclusion et à l'exigence de conformité avec la législation environnementale de l'UE et nationale applicable.</p> <p>Les investissements sont axés sur les technologies et les services visant à favoriser la numérisation des petites et moyennes entreprises, à savoir les applications de paiement électronique, de vente et de facturation électroniques, les outils de publicité numérique, les systèmes de télétravail, l'analyse des entreprises, le perfectionnement professionnel numérique, les services de sauvegarde et de rétablissement après sinistre, l'intelligence artificielle, l'internet des objets, la fourniture de solutions intégrées pour les services sans contact, les systèmes de cybersécurité, les</p>

Points suivants Non.	Mesure connexe (réforme ou investissement)	Étape/ Objectif	Nom	Indicateurs qualitatifs (pour les jalons)	Indicateurs quantitatifs (pour les cibles)			Calendrier indicatif pour l'achèvement		Description de chaque jalon et cible
					Unité de mesure	Niveau de référence	But	Trimestre	Année	
										infrastructures et services en nuage, les modèles et logiciels de plateformes de données industrielles, les registres d'espèces et la mise à niveau de l'écosystème des points de vente.
131	7 À 2.3. Numérisation des entreprises — 16706_ Transformation numérique des PME	Jalon	Transformation numérique des PME — Soutien à la numérisation au moyen de systèmes de bons	— 100 000 PME ont bénéficié d'un soutien à la numérisation financé par un système de bons — 190 000 caisses enregistreuses et 45 000 OP nouvelles, modernisées ou remplacées par des solutions informatiques financées par un système de bons				TRIMESTRE 2	2025	— 100 000 PME ont bénéficié d'un soutien à la numérisation financé par un système de bons — 190 000 caisses enregistreuses nouvelles, modernisées ou remplacées par des solutions informatiques et 45 000 systèmes POS nouveaux, remplacés ou modernisés, financés par une esquisse de bons
131a	7 À 2.3. Numérisation des entreprises — 16706_ Transformation numérique des PME	Jalon	Transformation numérique des PME — Exécution de projets d'investissement pour des produits numériques	150 projets d'investissement exécutés				TRIMESTRE 4	2025	Exécution d'au moins 150 projets d'investissement axés sur les produits numériques
132	7 À 2.3. Numérisation des entreprises —	Jalon	Transformation numérique des	Entrée en vigueur de la				TRIMESTRE 2	2025	Entrée en vigueur du cadre réglementaire pour a) la mise en place du marché

Points suivants Non.	Mesure connexe (réforme ou investissement)	Étape/ Objectif	Nom	Indicateurs qualitatifs (pour les jalons)	Indicateurs quantitatifs (pour les cibles)			Calendrier indicatif pour l'achèvement		Description de chaque jalon et cible
					Unité de mesure	Niveau de référence	But	Trimestre	Année	
	16973_Création d'un écosystème d'entreprises numériques pour faciliter la transformation numérique des PME		PME — Réforme législative visant à encourager l'adoption des technologies	législation relative à la création de l'eMarketPlace et de l'usine d'IA «Pharos».						électronique pour financer la fourniture et la mise en œuvre d'outils et de processus numériques et b) la mise en place de l'entité juridique chargée de gérer les Pharos d'IA, de gérer les données fournies par les entités du secteur public et de fournir des services, par exemple l'accès aux données, les ressources informatiques et la formation aux start-up et aux PME.

H. COMPOSANTE 3.1: PROMOUVOIR LA CRÉATION D'EMPLOIS ET LA PARTICIPATION AU MARCHÉ DU TRAVAIL

Ce volet du plan grec pour la reprise et la résilience comprend des mesures visant à repenser et à renforcer les politiques actives du marché du travail, à améliorer l'efficacité des services publics de l'emploi et à fournir un filet de sécurité efficace contre le chômage tout en renforçant les incitations à réintégrer le marché du travail. La majeure partie des mesures du volet se concentre sur les politiques actives du marché du travail, y compris les programmes d'activation qui subventionnent l'emploi dans le secteur privé et favorisent le perfectionnement et la reconversion de la main-d'œuvre, ainsi que sur les investissements visant à renforcer les capacités du service public de l'emploi (OAED jusqu'au 18 avril 2022, DYPA par la suite) grâce à des services de numérisation et de conseil renforcés. Dans le cadre de la réforme des politiques passives du marché du travail, le plan vise à améliorer la couverture et la répartition des prestations de chômage, à renforcer le filet de sécurité sociale, à promouvoir la participation au marché du travail, y compris parmi les groupes vulnérables, et à améliorer l'efficacité et l'efficacité du système de protection sociale. Ce volet est conforme aux recommandations par pays visant à garantir un soutien efficace à l'activation du marché du travail, à investir dans les compétences et l'employabilité et à améliorer la numérisation de l'administration publique (recommandations par pays no 2 et no 3 2020 et recommandation par pays no 2 2019). En outre, en mettant l'accent sur la promotion des compétences et de l'emploi dans les secteurs numérique et vert, entre autres, le volet soutient la transition numérique et écologique. Aucune mesure relevant de ce volet ne devrait causer de préjudice important aux objectifs environnementaux au sens de l'article 17 du règlement (UE) 2020/852, compte tenu de la description des mesures et des mesures d'atténuation prévues dans le plan pour la reprise et la résilience conformément aux orientations techniques «Ne pas causer de préjudice important» (2021/C58/01).

H.1. Description des réformes et des investissements pour le soutien financier non remboursable

Réforme: Modernisation et simplification du droit du travail (mesure ID: 16744)

La réforme implique l'entrée en vigueur d'un droit du travail complet qui rationalise les principaux aspects du marché du travail en vue d'améliorer son fonctionnement. En particulier, la réforme vise à moderniser a) le droit du travail individuel, b) le droit du travail collectif et le droit syndical, c) le système informatique ERGANI du ministère du travail qui est utilisé pour surveiller le marché du travail et détecter le travail non déclaré et sous-déclaré, et d) le cadre sur l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée. Les objectifs généraux de la réforme sont d'accroître la création d'emplois et la compétitivité, de lutter contre le travail non déclaré et sous-déclaré, d'améliorer l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée et de combler l'écart entre les hommes et les femmes en matière d'emploi. La mise en œuvre de la réforme est achevée au plus tard le 30 septembre 2021.

L'investissement: Transformation numérique des systèmes de travail (ID de la mesure: 16750)

L'objectif de la mesure est de moderniser l'administration publique et d'accroître sa capacité à offrir des services de meilleure qualité et plus rapides aux salariés et aux employeurs. L'investissement consiste à moderniser et à étendre les infrastructures numériques des autorités publiques chargées du suivi du marché du travail et des questions de sécurité sociale.

Réforme: Réforme des politiques actives du marché du travail (mesure ID: 16747)

L'objectif de la réforme est de repenser et de renforcer les programmes actifs du marché du travail. La réforme consiste en des programmes de formation et d'emploi et en une amélioration et un perfectionnement temporaires du personnel de conseil du service public de l'emploi.

Réforme: Réforme des politiques passives du marché du travail pour soutenir les transitions vers l'emploi (mesure ID: 16746)

L'objectif de la réforme est d'améliorer l'efficacité et l'efficience des politiques passives du marché du travail. La réforme consiste à consolider et à rationaliser les allocations de chômage et les allocations de chômage, à supprimer les freins au perfectionnement et à la reconversion des chômeurs, et à mettre à l'essai un système d'assurance chômage en Grèce.

L'investissement: Restructuration et changement de marque des antennes locales du DYPA pour la promotion de l'emploi (KPA2) (mesure ID: 16941)

L'objectif de l'investissement est d'améliorer l'efficacité et l'efficience des services offerts par le service public de l'emploi grec (DYPA). L'investissement consiste en la rénovation de bâtiments des antennes locales de la DYPA.

L'investissement: Transformation numérique du service public de l'emploi (DYPA) (ID de la mesure: 16942)

L'objectif de l'investissement est d'améliorer l'efficience et l'efficacité du service public de l'emploi (DYPA). L'investissement consiste en l'expansion et la modernisation de l'infrastructure informatique et des outils numériques du service public de l'emploi.

H.2. Jalons, cibles, indicateurs et calendrier de suivi et de mise en œuvre du soutien financier non remboursable

Réforme clé 6: Modernisation et simplification du droit du travail et transformation numérique des systèmes de travail

Points suivants Non.	Mesure connexe (réforme ou investissement)	Étape/ Objectif	Nom	Indicateurs qualitatifs (pour les jalons)	Indicateurs quantitatifs (pour les cibles)			Calendrier indicatif pour l'achèvement		Description de chaque jalon et cible
					Unité de mesure	Niveau de référence	But	Trimestre	Année	
133	8 À 3.1. Promouvoir la création d'emplois et la participation au marché du travail — 16744 Modernisation et simplification du droit du travail	Jalon	Entrée en vigueur du droit du travail	Disposition de la loi indiquant l'entrée en vigueur —				TRIMESTRE 3	2021	Entrée en vigueur du droit du travail, qui modernisera a) le droit du travail individuel, b) le droit du travail collectif et le droit syndical, c) le système informatique ERGANI du ministère du travail qui est utilisé pour surveiller le marché du travail et détecter le travail non déclaré et sous-déclaré, et d) le cadre sur l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée.
134	8 À 3.1. Promouvoir la création d'emplois et la participation au marché du travail — 16750 Transformation numérique des systèmes de travail	Jalon	Attribution du marché relatif aux systèmes d'information sur le travail	Notification de l'attribution des marchés				TRIMESTRE 4	2022	Achèvement de l'attribution du marché pour les projets suivants: Système informatique unique de suivi du marché du travail (ARIADNE) Santé et sécurité au travail (HERIDANOS) Processus de fixation du salaire minimum légal Numérisation de la carrière d'assurance du Fonds de pension unique (e-EFKA) Nouveau système d'information intégré pour l'e-EFKA (EFKA IITS) Mise à niveau du système numérique d'octroi de pension (ATLAS)
135	8 À 3.1. Promouvoir la création d'emplois et la participation au marché du travail — 16942 Transformation numérique du service public de l'emploi (DYPA)	Jalon	DYPA Numérisation, stockage et classement des archives	Certificat d'acceptation des éléments livrables du projet				TRIMESTRE 4	2023	Achèvement de la numérisation, du stockage et du classement des archives du DYPA.
135a	8 À 3.1. Promouvoir la création d'emplois et la participation au marché du travail — 16942 Transformation	Jalon	Transformation numérique du DYPA	Réalisation des projets a, b et c				TRIMESTRE 2	2025	Réalisation des projets suivants: a) Achat de systèmes informatiques [EFP OPS, FMIS, HRM, cybersécurité, dialogueur (Chatbot), infrastructure de bureau virtuel (VDI)]; b) la refonte de l'OPS DYPA, un nouveau système

	numérique du service public de l'emploi									de prise de décision fondé sur des données probantes; c) Un outil destiné à aider le service public de l'emploi à optimiser le processus d'adéquation entre l'offre et la demande de main-d'œuvre.
134a	8 À 3.1. Promouvoir la création d'emplois et la participation au marché du travail — 16750_Transformation numérique des systèmes de travail	Jalon	Mise en œuvre des systèmes informatiques de la main-d'œuvre	Réalisation des projets 1-3				TRIMESTRE 4	2025	Réalisation des projets suivants: 1. Système informatique unique de suivi du marché du travail (ARIADNE) Numérisation de la carrière d'assurance du Fonds de pension unique (e-EFKA) 2. — Nouveau système d'information intégré pour l'e-EFKA (EFKA IITS), y compris la mise à niveau du système numérique d'octroi de pensions (ATLAS)

Groupe 11: Promouvoir la création d'emplois et la participation au marché du travail/Éducation, enseignement et formation professionnels, et compétences — DYPA — Réformes & investissements

- Restructuration et changement de marque des antennes locales du DYPA pour la promotion de l'emploi (KPA2) (ID: 16941)
- Réforme des politiques actives du marché du travail (ID: 16747)
- Renforcement du système d'apprentissage (ID: 16794)
- Réforme des politiques passives du marché du travail pour soutenir les transitions vers l'emploi (ID: 16746)
- Qualification, reconversion et perfectionnement professionnels de la main-d'œuvre grâce à un modèle de formation réformé (enseignement et formation professionnels & réforme de la formation) (ID: 16792)

Points suivants Non.	Mesure connexe (réforme ou investissement)	Étape/ Objectif	Nom	Indicateurs qualitatifs (pour les jalons)	Indicateurs quantitatifs (pour les cibles)			Calendrier indicatif pour l'achèvement		Description de chaque jalon et cible
					Unité de mesure	Niveau de référence	But	Trimestre	Année	
141	8 À 3.1. Promouvoir la création d'emplois et la participation au marché du travail — 16941_Restructuration et revalorisation de l'image de marque des SPE locaux du DYPA (PK2)	Jalon	DYPA Réforme organisationnel le Entrée en vigueur de la législation	Entrée en vigueur de la législation.				TRIMESTRE 3	2021	Entrée en vigueur de la réforme organisationnelle de l'Organisation hellénique pour l'emploi de la main-d'œuvre (DYPA), restructuration, rénovation et revalorisation de ses services publics de l'emploi locaux en vue d'améliorer la qualité, la capacité et l'efficacité des services proposés.
141a	8 À 3.1. Promouvoir la création d'emplois et la participation au marché du travail — 16941_Restructuration et revalorisation des branches locales du DYPA pour la promotion de l'emploi (KPA2)	Jalon	Rénovation du PKA2	Réalisation du projet				TRIMESTRE 4	2025	Réalisation du projet suivant: — Rénovation des bâtiments des 40 antennes locales du DYPA pour la promotion de l'emploi (KPA2).
142	8 À 3.1. Promouvoir la	Jalon	Réforme du	Entrée en				TRIMESTRE	2022	Entrée en vigueur de la législation visant à

Points suivants Non.	Mesure connexe (réforme ou investissement)	Étape/ Objectif	Nom	Indicateurs qualitatifs (pour les jalons)	Indicateurs quantitatifs (pour les cibles)			Calendrier indicatif pour l'achèvement		Description de chaque jalon et cible
					Unité de mesure	Niveau de référence	But	Trimestre	Année	
	création d'emplois et la participation au marché du travail — 16746_Réforme des politiques passives du marché du travail pour soutenir les transitions vers l'emploi		cadre d'obligations mutuelles entrée en vigueur de la législation	vigueur de la législation.				3		réformer le cadre des obligations mutuelles, qui définit les relations entre le service public de l'emploi (SPE) et le demandeur d'emploi. La réforme comprendra, entre autres, une nouvelle définition de la recherche active d'emploi et des sanctions pour les chômeurs qui ne respectent pas les nouvelles règles.
142a	8 À 3.1. Promouvoir la création d'emplois et la participation au marché du travail — 16746_Réforme des politiques passives du marché du travail pour soutenir les transitions vers l'emploi	Jalon	Législation sur les prestations et allocations de chômage	Entrée en vigueur de la législation.				TRIMESTRE 4	2024	Entrée en vigueur de la législation visant à consolider et à rationaliser les allocations de chômage et les allocations de chômage, et à supprimer les facteurs qui dissuadent les chômeurs de se perfectionner ou de se reconverter en conservant leur droit aux allocations de chômage pendant leur participation à des formations.
142b	8 À 3.1. Promouvoir la création d'emplois et la participation au marché du travail — 16746_Réforme des politiques passives du marché du travail pour soutenir les transitions vers l'emploi	Jalon	Projet pilote sur la consolidation et la rationalisation des prestations de chômage	Réalisation du projet pilote				TRIMESTRE 4	2025	Mise en œuvre d'un projet pilote qui appliquera une indexation des prestations de chômage combinées au dernier niveau de salaire net journalier.
144	8 À 3.1. Promouvoir la création d'emplois et la participation au marché du travail — 16747_Réforme des politiques actives du marché du travail	Jalon	Mise en œuvre du programme de formation à l'emploi des PAMT	Mise en œuvre d'un programme de formation et entrée sur le marché du travail				TRIMESTRE 4	2024	Mise en œuvre d'un programme de formation et entrée sur le marché du travail d'au moins 7 000 chômeurs
144a	8 À 3.1. Promouvoir la	Jalon	Mise en œuvre	Réalisation des				TRIMESTRE	2025	Réalisation des projets suivants:

Points suivants Non.	Mesure connexe (réforme ou investissement)	Étape/ Objectif	Nom	Indicateurs qualitatifs (pour les jalons)	Indicateurs quantitatifs (pour les cibles)			Calendrier indicatif pour l'achèvement		Description de chaque jalon et cible
					Unité de mesure	Niveau de référence	But	Trimestre	Année	
	création d'emplois et la participation au marché du travail — 16747_Réforme des politiques actives du marché du travail		du programme pour l'emploi des PAMT	projets a, b et c				2		<ul style="list-style-type: none"> a) Quatre programmes ciblés à court terme subventionnant l'emploi dans le secteur privé pour au moins 30 600 chômeurs b) renforcement temporaire du personnel de conseil du service public de l'emploi par le recrutement de 600 conseillers supplémentaires et c) Formation de 1 000 conseillers à l'emploi du service public de l'emploi.

I. VOLET 3.2: ÉDUCATION, ENSEIGNEMENT ET FORMATION PROFESSIONNELS, ET COMPÉTENCES

Ce volet du plan grec pour la reprise et la résilience vise à améliorer la qualité, l'efficacité et l'efficacit  des syst mes d' ducation et d'apprentissage tout au long de la vie. Ce volet comprend un investissement dans des programmes horizontaux de renforcement des comp tences dans les domaines du num rique, de l' cologie et de la finance pour un total de 628 000 b n ficiaires. Cela s'accompagne d'une r forme du syst me d'apprentissage tout au long de la vie afin d'am liorer l'offre de formation, ainsi que d'un ensemble de r formes et d'investissements ax s sur les syst mes d'enseignement et de formation professionnels (EFP) et d'apprentissage afin d'am liorer leur ad quation avec le march  du travail. En ce qui concerne l'EFP, le plan vise   moderniser les infrastructures et les  quipements d'EFP et   moderniser les programmes d' tudes existants. En outre, le plan pr voit une nouvelle strat gie pour l'excellence dans les universit s, visant   am liorer leurs performances en mati re de recherche et la qualit  de l'enseignement gr ce   des investissements dans la modernisation des infrastructures de recherche et d'enseignement et   un soutien aux projets de recherche. Ces r formes s'accompagnent d'investissements dans la num risation du syst me  ducatif, dont une grande partie est allou e   des syst mes d'apprentissage interactifs dans les  coles primaires et secondaires et   des ch ques pour les  l ves et les  tudiants issus de familles   faibles revenus pour l'achat d' quipements informatiques.

Ce volet est conforme aux recommandations par pays visant   investir dans l' ducation, l'employabilit  et les comp tences et   am liorer la num risation de l'administration publique (recommandations par pays 3 2020 et 2 2019). Aucune mesure relevant de ce volet ne devrait causer de pr judice important aux objectifs environnementaux au sens de l'article 17 du r glement (UE) 2020/852, compte tenu de la description des mesures et des mesures d'att nuation pr vues dans le plan pour la reprise et la r silience conform ment aux orientations techniques «Ne pas causer de pr judice important» (2021/C58/01).

I.1. Description des r formes et des investissements pour le soutien financier non remboursable

R forme: Une nouvelle strat gie pour les comp tences tout au long de la vie: Modernisation et am lioration du syst me grec de renforcement des comp tences et de reconversion (mesure ID: 16913)

L'objectif de la mesure est d'am liorer le cadre national d' ducation et de formation tout au long de la vie en vue d'en am liorer la qualit  et l'ad quation avec le march  du travail. La mesure consiste en a) l'entr e en vigueur du droit primaire et du droit d riv  d finissant les  l ments cl s du nouveau cadre pour l' ducation et la formation tout au long de la vie et b) des programmes de formation destin s   diff rents groupes de population et th mes.

R forme: Strat gie pour l'excellence dans les universit s & l'innovation (mesure ID: 16289)

L'objectif de la mesure est d'am liorer les performances de recherche et l'extroversion des universit s grecques. La r forme consiste en des projets de recherche collaborative, des projets pour les universit s grecques et des d cisions d'approbation pour les programmes de troisi me cycle.

R forme: Renforcement du syst me d'apprentissage (ID de la mesure: 16794)

L'objectif de la mesure est d'améliorer le système national d'enseignement et de formation professionnels (EFP). Il s'agit d'un nouveau cadre juridique pour le système d'EFP et de modules et d'infrastructures d'apprentissage modernisés.

Réforme: Qualification, reconversion et perfectionnement professionnels de la main-d'œuvre grâce à un modèle de formation réformé (enseignement et formation professionnels & réforme de la formation) (mesure ID: 16792)

L'objectif de la mesure est d'améliorer le contrôle de la qualité et de mettre à jour le système de formation professionnelle du service public de l'emploi (DYPA) afin de répondre aux besoins du marché du travail. Cette mesure consiste en des investissements visant à promouvoir un système de contrôle de la qualité du système de formation professionnelle du DYPA et des programmes de formation sectoriels.

Réforme: Amélioration de l'enseignement et de la formation professionnels (ID de la mesure: 16934)

L'objectif de la mesure est d'améliorer l'enseignement et la formation professionnels (EFP). La réforme consiste à élaborer des programmes de formation et à convertir le matériel pédagogique existant en modules d'apprentissage en ligne.

L'investissement: Transformation numérique de l'éducation (mesure ID: 16676)

L'objectif de la mesure est de permettre la transformation numérique dans l'éducation. L'investissement se compose des éléments suivants: Contenu numérique dans les écoles; équipements numériques dans les écoles; développement professionnel des enseignants dans les écoles et services numériques dans les écoles.

L'investissement: Amélioration de l'enseignement et de la formation professionnels (EFP): Fourniture d'équipements de laboratoire pour les centres de laboratoire pour le SAEK, l'EPAL, la classe d'apprentissage post-secondaire et les écoles de formation professionnelle (ID de la mesure: 16933)

L'objectif de la mesure est de moderniser les infrastructures de laboratoire des établissements d'enseignement et de formation professionnels (EFP) dans toute la Grèce. La mesure consiste en une modernisation des infrastructures pour les écoles de formation professionnelle avancée (SAEK), les écoles supérieures professionnelles (EPAL), la classe d'apprentissage post-secondaire et les écoles de formation professionnelle.

I.2. Jalons, cibles, indicateurs et calendrier de suivi et de mise en œuvre du soutien financier non remboursable

Premier investissement 5: Une nouvelle stratégie pour les compétences tout au long de la vie: Modernisation et amélioration du système grec de renforcement des compétences et de reconversion

Points suivants Non.	Mesure connexe (réforme ou investissement)	Étape/ Objectif	Nom	Indicateurs qualitatifs (pour les jalons)	Indicateurs quantitatifs (pour les objectifs)			Calendrier indicatif pour l'achèvement		Description de chaque jalon et cible
					Unité de mesure	Niveau de référence	But	Trimestre	Année	
138	9 À 3.2. Éducation, enseignement et formation professionnels, et compétences — 16913 Une nouvelle stratégie pour les compétences tout au long de la vie: Modernisation et amélioration du système grec de renforcement des compétences et de reconversion	Jalon	Stratégie d'éducation et de formation tout au long de la vie Entrée en vigueur de la législation	Entrée en vigueur du droit primaire et du droit dérivé				TRIMESTRE 2	2022	Sur la base de la stratégie nationale pour l'éducation et la formation tout au long de la vie, le droit primaire et le droit dérivé entreront en vigueur et définiront les éléments clés du nouveau cadre pour l'éducation et la formation tout au long de la vie (y compris les dispositions visant à établir le conseil national des compétences en tant qu'organe central de surveillance, à mettre en place des comptes des compétences tout au long de la vie, une liste nationale des prestataires de formation éligibles et un tableau de bord, ainsi qu'un mécanisme de diagnostic du marché du travail).
139	9 À 3.2. Éducation, enseignement et formation professionnels, et compétences — 16913 Une nouvelle stratégie pour les compétences tout au long de la vie: Modernisation et amélioration du système grec de renforcement des compétences et de reconversion	Cible	Validation de la stratégie d'apprentissage tout au long de la vie des programmes de formation		Nombre de personnes ayant reçu un certificat de participation réussie à un programme de formation	0	150 000	TRIMESTRE 4	2022	Achèvement des programmes de formation sur les compétences numériques, vertes et financières pour au moins 150 000 participants et validation et certification des compétences acquises pour tous les participants retenus. Cet investissement répond au besoin de compétences numériques, vertes et financières des groupes de population suivants: a) les chômeurs, en particulier les jeunes et les chômeurs de longue durée, b) les salariés, en particulier ceux qui présentent un risque de chômage élevé et ceux qui sont laissés pour compte par les technologies de l'espace de travail, c) les salariés, en particulier dans les PME dont la capacité de formation interne est limitée, d) les salariés du secteur public, y compris les enseignants. Les compétences proposées sont les suivantes: a) Compétences numériques de référence, b) Compétences numériques de niveau moyen, c) Compétences vertes et d) Compétences en matière de culture financière.

Points suivants Non.	Mesure connexe (réforme ou investissement)	Étape/ Objectif	Nom	Indicateurs qualitatifs (pour les jalons)	Indicateurs quantitatifs (pour les objectifs)			Calendrier indicatif pour l'achèvement		Description de chaque jalon et cible
					Unité de mesure	Niveau de référence	But	Trimestre	Année	
140	9 À 3.2. Éducation, enseignement et formation professionnels, et compétences — 16913 _Une nouvelle stratégie pour les compétences tout au long de la vie: Modernisation et amélioration du système grec de renforcement des compétences et de reconversion	Jalon	Validation et certification des compétences acquises dans le cadre de la stratégie d'apprentissage tout au long de la vie	Mise en œuvre de programmes de formation et validation et certification des compétences acquises				TRIMESTRE 4	2025	Mise en œuvre de programmes de formation sur les compétences numériques, vertes et financières pour 350 000 participants et validation et certification des compétences acquises. Sur le nombre total de participants au titre de cette mesure, au moins 33 % (165 000 participants sur 500 000) auront mené des programmes de formation liés aux compétences et aux emplois verts dans l'économie verte.
143	9 À 3.2. Éducation, enseignement et formation professionnels, et compétences — 16792 _Formation, reconversion et perfectionnement professionnels de la main-d'œuvre grâce à un modèle de formation réformé (enseignement et formation professionnels & réforme de la formation)	Jalon	Attribution du contrat relatif au système de contrôle de la qualité de l'EFP	Notification de l'attribution du marché				TRIMESTRE 2	2023	L'attribution du marché pour le système de contrôle de la qualité de l'enseignement et de la formation professionnels (EFP) visait à améliorer le contrôle de la qualité des unités de formation professionnelle de l'Organisation hellénique pour l'emploi de la main-d'œuvre (DYPA), principalement en évaluant ses résultats et en suivant les progrès et les performances des stagiaires sur le marché du travail.
145	9 À 3.2. Éducation, enseignement et formation professionnels, et compétences — 16794 _Renforcer le système d'apprentissage	Jalon	Cours de formation numérisés	Mise à disposition de cours numérisés				TRIMESTRE 4	2025	Fourniture d'au moins 250 cours de formation numérisés dans les écoles professionnelles d'apprentissage DYPA (EPAS).

Points suivants Non.	Mesure connexe (réforme ou investissement)	Étape/ Objectif	Nom	Indicateurs qualitatifs (pour les jalons)	Indicateurs quantitatifs (pour les objectifs)			Calendrier indicatif pour l'achèvement		Description de chaque jalon et cible
					Unité de mesure	Niveau de référence	But	Trimestre	Année	
145a	9 À 3.2. Éducation, enseignement et formation professionnels, et compétences — 16794_Renforcer le système d'apprentissage	Jalon	Cadre juridique du système national d'EFP	Entrée en vigueur de la législation.				TRIMESTRE 4	2024	Entrée en vigueur d'une loi sur le système national d'EFP.
145b	9 À 3.2. Éducation, enseignement et formation professionnels, et compétences — 16794_Renforcer le système d'apprentissage	Jalon	Réforme des programmes d'études, modernisation des infrastructures d'EFP, rénovation des bâtiments	Réalisation des projets 1-3				TRIMESTRE 4	2025	Réalisation des projets suivants: 1) mise à jour des programmes de 34 programmes de formation; 2) modernisation des infrastructures d'EFP (61 laboratoires et leurs équipements); 3) rénovation de 6 bâtiments EPAS;
146	9 À 3.2. Éducation, enseignement et formation professionnels, et compétences — 16792_Formation, reconversion et perfectionnement professionnels de la main-d'œuvre grâce à un modèle de formation réformé (enseignement et formation professionnels & réforme de la formation)	Jalon	Système de contrôle de la qualité de l'EFP, mise en œuvre des programmes de formation sectoriels	Réalisation des projets a et b				TRIMESTRE 4	2025	Réalisation des projets suivants: a) Système de contrôle de la qualité de l'EFP de l'organisation nationale de l'emploi (DYPA) b) des programmes de formation sectoriels.

Groupe 12: Ministère de l'éducation et des cultes — réformes et investissements

- Amélioration de l'enseignement et de la formation professionnels (EFP): Fourniture d'équipements de laboratoire pour les centres de laboratoire pour SAEK, EPAL, la classe d'apprentissage post-secondaire et les écoles de formation professionnelle (ID: 16933)
- Améliorer l'enseignement et la formation professionnels (ID: 16934)
- Stratégie pour l'excellence dans les universités & l'innovation (ID: 16289)
- Transformation numérique de l'éducation (ID: 16676)

Points suivants Non.	Mesure connexe (réforme ou investissement)	Étape/ Objectif	Nom	Indicateurs qualitatifs (pour les jalons)	Indicateurs quantitatifs (pour les objectifs)			Calendrier indicatif pour l'achèvement		Description de chaque jalon et cible
					Unité de mesure	Niveau de référence	But	Trimestre	Année	
147	9 À 3.2. Éducation, enseignement et formation professionnels, et compétences — 16289_Stratégie pour l'excellence dans les universités & innovation	Jalon	Décisions d'approbation relatives aux universités d'excellence et aux pôles d'excellence en matière de recherche	Adoption de décisions d'approbation par le ministère de l'éducation, des cultes et des sports				TRIMESTRE 4	2023	Adoption de décisions d'approbation par le ministère de l'éducation, des affaires religieuses et des sports afin que les universités sélectionnées modernisent et améliorent leurs infrastructures de recherche et d'enseignement (par exemple, des équipements ou des laboratoires de recherche), s'étendent à de nouveaux domaines de recherche et améliorent la formation offerte. Adoption d'une décision d'approbation par le ministère de l'éducation, des affaires religieuses et des sports pour 70 projets de recherche collaborative entre les universités et le secteur privé dans le cadre de l'initiative «clusters of Research Excellence».
148	9 À 3.2. Éducation, enseignement et formation professionnels, et compétences — 16676_Transformation numérique de l'éducation	Cible	Achèvement de l'installation de systèmes interactifs		Nombre de systèmes d'apprentissage interactifs installés	0	36 000	TRIMESTRE 2	2024	Installation d'au moins 36 000 systèmes d'apprentissage interactifs pour les salles de classe des écoles primaires et secondaires

Points suivants Non.	Mesure connexe (réforme ou investissement)	Étape/ Objectif	Nom	Indicateurs qualitatifs (pour les jalons)	Indicateurs quantitatifs (pour les objectifs)			Calendrier indicatif pour l'achèvement		Description de chaque jalon et cible
					Unité de mesure	Niveau de référence	But	Trimestre	Année	
148a	9 À 3.2. Éducation, enseignement et formation professionnels, et compétences — 16676_Transformation numérique de l'éducation	Jalon	Stratégie visant à mettre à jour les programmes d'études, à rationaliser les services et à suivre les résultats de la transformation numérique de l'éducation	Publication d'une stratégie de réforme visant à mettre à jour les programmes d'études, à rationaliser les services et à définir la méthode de suivi des résultats de la transformation numérique de l'éducation				TRIMESTRE 2	2025	Publication d'une stratégie de réforme visant à mettre à jour les programmes d'études, à rationaliser les services et à définir la méthode de suivi des résultats de la transformation numérique de l'éducation
148b	9 À 3.2. Éducation, enseignement et formation professionnels, et compétences — 16676_Transformation numérique de l'éducation	Jalon	Transformation numérique de l'éducation	Mise en œuvre de projets numériques dans le secteur de l'éducation				TRIMESTRE 4	2025	Réalisation des projets suivants: <ol style="list-style-type: none"> 1. Programmes d'études et contenus éducatifs mis à disposition en ligne, en code source ouvert et interactifs 2. Installation de systèmes d'apprentissage interactifs pour les salles de classe des écoles primaires et secondaires 3. Fourniture de bons aux étudiants et aux enseignants pour l'achat d'équipements numériques 4. Fourniture d'infrastructures d'apprentissage de la robotique et des STIM aux écoles publiques 5. Mise à disposition d'outils numériques pour les étudiants handicapés ou ayant des besoins éducatifs particuliers 6. Développement de

Points suivants Non.	Mesure connexe (réforme ou investissement)	Étape/ Objectif	Nom	Indicateurs qualitatifs (pour les jalons)	Indicateurs quantitatifs (pour les objectifs)			Calendrier indicatif pour l'achèvement		Description de chaque jalon et cible
					Unité de mesure	Niveau de référence	But	Trimestre	Année	
										centres d'innovation 7. Mise à niveau des services numériques des écoles et des universités
149	9 À 3.2. Éducation, enseignement et formation professionnels, et compétences — 16933_Amélioration de l'enseignement et de la formation professionnels (EFP): Fourniture d'équipements de laboratoire pour les centres de laboratoire pour le SAEK, l'EPAL, la classe d'apprentissage post-secondaire et les écoles de formation professionnelle	Jalon	Renouvellement et modernisation des centres de laboratoires d'EFP	Achat d'équipements modernes pour les laboratoires des unités d'enseignement et de formation professionnels				TRIMESTRE 4	2025	Achat d'équipements modernes pour 376 laboratoires dans les unités d'enseignement et de formation professionnels
150	9 À 3.2. Éducation, enseignement et formation professionnels, et compétences — 16289_Stratégie pour l'excellence dans les universités & innovation	Jalon	Exécution de projets de recherche collaborative et de projets pour les universités grecques, et adoption de décisions d'approbation pour les programmes de troisième cycle	Exécution de projets de recherche collaborative et de projets pour les universités grecques, et adoption de décisions d'approbation pour les programmes de troisième cycle				TRIMESTRE 4	2025	a) Exécution de 70 projets de recherche collaborative («clusters of Research Excellence») pour des universitaires avec des entreprises du secteur privé. b) Exécution de projets liés aux infrastructures des universités grecques sélectionnées dans le cadre de la mesure. c) Délivrance de décisions d'approbation pour le financement de 35 programmes d'études de troisième cycle conjoints et/ou doubles avec des universités étrangères.
152	9 À 3.2. Éducation, enseignement et formation professionnels, et compétences — 16934_Amélioration de l'enseignement et de la formation professionnels	Jalon	Mise à niveau du système d'EFP SAEK, conception et développement du modèle EPAL, numérisation de l'EOPPEP	Réalisation des projets 1, 2 et 3				TRIMESTRE 4	2025	Réalisation des projets suivants: 1. Conception et élaboration de guides de formation, de programmes de formation et de formations de formateurs pour 5 écoles thématiques et 10 écoles expérimentales de formation

Points suivants Non.	Mesure connexe (réforme ou investissement)	Étape/ Objectif	Nom	Indicateurs qualitatifs (pour les jalons)	Indicateurs quantitatifs (pour les objectifs)			Calendrier indicatif pour l'achèvement		Description de chaque jalon et cible
					Unité de mesure	Niveau de référence	But	Trimestre	Année	
										professionnelle avancée (SAEK); 2. Conception et élaboration de programmes d'études, de programmes de formation et de formation des formateurs pour 25 lycées professionnels modèles (modèle EpAL); 3. Numérisation de l'Organisation nationale pour la certification des qualifications et l'orientation professionnelle (EOPPEP), y compris le développement d'une plateforme pour les examens en ligne et d'une plateforme d'apprentissage en ligne pour l'EPF.

J. COMPOSANTE 3.3: AMÉLIORER LA RÉSILIENCE, L'ACCESSIBILITÉ ET LA VIABILITÉ DES SOINS DE SANTÉ

Ce volet du plan grec pour la reprise et la résilience est axé sur le renforcement de la résilience du système de soins de santé au moyen de diverses interventions. Une partie de ces mesures est axée sur les améliorations infrastructurelles, tant physiques que numériques, et opérationnelles visant à moderniser et à moderniser le système hospitalier et le réseau des centres de santé. D'autres visent à soutenir et à améliorer l'accès, l'efficacité et la résilience du secteur des soins de santé. Plus précisément, il s'agit notamment de mesures visant à renforcer la santé publique et la prévention, à accroître la capacité du système de soins de santé à fournir des services de santé mentale et de soins à domicile, à soutenir la transition vers un secteur des soins de santé primaires plus solide, à rationaliser les dépenses pharmaceutiques et à soutenir la R & D. Le plan de numérisation des systèmes et services de soins de santé a pour objectif de promouvoir l'efficacité, d'améliorer l'accès et d'accroître la transparence et la qualité globales des dépenses publiques dans le système. Aucune mesure relevant de ce volet ne devrait causer de préjudice important aux objectifs environnementaux au sens de l'article 17 du règlement (UE) 2020/852, compte tenu de la description des mesures et des mesures d'atténuation prévues dans le plan pour la reprise et la résilience conformément aux orientations techniques «Ne pas causer de préjudice important» (2021/C58/01).

J.1. Description des réformes et des investissements pour le soutien financier non remboursable

Réforme: Réduction des récupérations et rationalisation des dépenses de santé (ID de la mesure: 16816)

L'objectif de la mesure est la réduction des récupérations et le contrôle des dépenses pharmaceutiques. La réforme consiste à fixer un objectif contraignant de réduction du «clawback» pour les années 2022 à 2025 et à compenser partiellement les engagements des entreprises en matière de «clawback» par des dépenses d'essais cliniques, de R & D ou d'autres investissements pour les années 2021 et suivantes.

Réforme: Réforme du système de soins de santé primaires (ID de la mesure: 16755)

L'objectif de la mesure est de moderniser les infrastructures et les équipements médicaux des unités de soins de santé primaires et de réorganiser le système de soins de santé primaires en reformant le personnel pour qu'il joue le rôle de soins de première ligne. La mesure consiste en la rénovation d'unités de soins de santé primaires pour l'efficacité énergétique et la livraison d'équipements médicaux. Il comprend également la présentation de propositions de réforme des soins de santé primaires, un mécanisme pilote d'orientation, des formations destinées au personnel des soins de santé primaires et une plateforme numérique pour la prise de décision des soins de santé primaires. Enfin, il comprend l'extension de la disponibilité des programmes de médecine familiale dans les programmes médicaux et la création d'unités de gestion des maladies chroniques.

Réforme: Mise en œuvre du programme national de prévention en matière de santé publique «Spiros Doxiadis» (NPP) (ID de la mesure: 16783)

L'objectif de la mesure est de créer un système global de prévention sanitaire primaire et secondaire. La mesure consiste en des interventions de prévention sanitaire et de dépistage de la population, ainsi qu'en un système de surveillance de la santé.

Réforme: Réforme dans les domaines de la santé mentale et des dépendances (mesure ID: 16820)

Cette réforme vise à garantir l'accès à des services de santé mentale de qualité pour certaines populations souffrant de maladies mentales et d'addiction, afin d'éviter leur marginalisation ou leur institutionnalisation. Il consiste à étendre les services de santé mentale par l'intermédiaire d'unités de santé mentale pour les patients atteints de démence et de maladie d'Alzheimer, ainsi que pour les patients autistes et pour les patients du groupe d'âge des enfants, des adolescents et des jeunes adultes, ainsi que les services de santé mentale pour les personnes souffrant d'addictions. Cela s'accompagne du développement d'applications web et de la numérisation des services de santé mentale. La mise en œuvre de la réforme est achevée au plus tard le 31 décembre 2023.

Réforme: Réformes organisationnelles dans le système de santé (ID de la mesure: 16756)

L'objectif de la mesure est de rationaliser le remboursement des procédures médicales hospitalières. La mesure consiste en 1) la création de plateformes pour le groupe de diagnostic grec (DRG) Institute (KETEKNY), 2) la création d'une carte nationale de santé qui enregistre la demande et l'offre de services dans le système de santé, 3) la réduction de la liste d'attente pour les interventions chirurgicales électives et 4) la création d'outils et de services pour aider les citoyens à naviguer dans le système de santé.

L'investissement: Infrastructures de santé (ID de la mesure: 16795)

L'objectif de la mesure est de rénover les infrastructures et les outils nécessaires à une meilleure prestation des services de santé. La mesure consiste en la rénovation et/ou la construction d'hôpitaux dans toute la Grèce (y compris avec des travaux d'efficacité énergétique) et la livraison d'équipements médicaux.

L'investissement: Transformation numérique de la santé (DigHealth) (ID de la mesure: 16752)

L'objectif de la mesure est de numériser le système de santé national. La mesure consiste en la mise en œuvre de projets numériques dans le secteur des soins de santé.

L'investissement: Centre de radiothérapie de l'hôpital des maladies thoraciques «Sotiria» d'Athènes (mesure ID: 16757)

L'objectif de la mesure est d'établir un centre de radiothérapie à l'hôpital de Sotiria afin de contribuer à répondre aux besoins des patients atteints d'un cancer dans le pays. La mesure consiste en un nouveau bâtiment construit à l'hôpital de Sotiria pour accueillir le nouveau service de radiothérapie, ainsi qu'en une infrastructure hospitalière construite et/ou rénovée.

L'investissement: Mise en place de soins de santé à domicile & d'un hôpital dans les systèmes à domicile (ID de la mesure: 16753)

L'objectif de la mesure est d'établir un système de soins à domicile pour les patients souffrant de handicaps chroniques. La mesure se compose de huit sites de référence pour les soins à domicile (un dans chaque autorité sanitaire régionale), d'applications et d'équipements de télémédecine fournis, d'un registre national pour les patients traités à domicile et de protocoles thérapeutiques normalisés, ainsi que de normes de qualité et de sécurité, approuvés.

L'investissement: Laboratoires cliniques de thérapie cellulaire & génétique et d'hématologie au sein de l'hôpital général de Thessalonique «Papanikolaou» (ID de la mesure: 16793).

L'objectif de la mesure est de contribuer à répondre aux exigences accrues en matière de soins aux patients atteints de maladies hématologiques malignes. La mesure consiste en un nouveau bâtiment construit à l'hôpital Papanikolaou pour abriter les laboratoires de la clinique de thérapie cellulaire & gamète et d'hématologie.

Réforme: Réforme du médecin personnel (ID de la mesure: 16984)

L'objectif de la mesure est d'augmenter le nombre de médecins personnels inscrits dans le système de médecins personnels afin de parvenir à une couverture de population et à un enregistrement de la population. La mesure consiste en un nouveau cadre législatif pour l'inscription des médecins ruraux actuels en tant que médecins personnels, la création de nouveaux postes similaires à ceux des médecins personnels et l'introduction d'un mécanisme visant à encourager les médecins à devenir résidents en médecine générale/familiale ou en médecine interne. Il comprend également l'activation des systèmes d'enregistrement et d'orientation.

J.2. Jalons, cibles, indicateurs et calendrier de suivi et de mise en œuvre du soutien financier non remboursable

Réforme clé 7: Réformes et accélération des investissements dans le secteur des soins de santé — Réduction du recul et rationalisation des dépenses de santé (ID: 16816)

Points suivants Non.	Mesure connexe (réforme ou investissement)	Étape/ Objectif	Nom	Indicateurs qualitatifs (pour les jalons)	Indicateurs quantitatifs (pour les objectifs)			Calendrier indicatif pour l'achèvement		Description de chaque jalon et cible
					Unité de mesure	Niveau de référence	But	Trimestre	Année	
153	10 À 3.3. Améliorer la résilience, l'accessibilité et la viabilité des soins de santé — 16816_ Réduction du recul et rationalisation des dépenses de santé	Jalon	Récupération — entrée en vigueur de la législation	Entrée en vigueur de la législation révisée introduisant le partage des risques et les objectifs contraignants de réduction minimale des récupérations conformément au calendrier décrit dans la description.				TRIMESTRE 3	2021	Entrée en vigueur d'un cadre juridique (droit primaire) pour le partage des risques dans le calcul du «clawback» en fixant un objectif contraignant de réduction du «clawback» au cours des prochaines années. La réforme vise à réduire au minimum les montants de récupération de 50 000 000 EUR (2022), 150 000 000 EUR (2023), 300 000 000 EUR (2024) et 400 000 000 EUR (2025) respectivement, par rapport aux niveaux de 2020. Dans la mesure où cet objectif n'est pas atteint, la différence entre la réduction ciblée et la réduction effective pour chaque année n'est pas récupérée auprès de l'industrie pharmaceutique et le montant correspondant est supporté par le budget de l'État jusqu'à la réduction ciblée des montants de récupération.
154	10 À 3.3. Améliorer la résilience, l'accessibilité et la viabilité des soins de santé — 16816_ Réduction du recul et rationalisation des dépenses de santé	Cible	Diminution du clawback 50 000 000 — étape 1		Diminution du montant du «clawback» par rapport aux niveaux de 2020 (en millions d'EUR)	0	50	TRIMESTRE 2	2023	Mettre en œuvre les mesures de renforcement de l'efficacité adoptées précédemment afin de parvenir à une réduction de 2 022 EUR du clawback pharmaceutique de 50 000 000, tant pour les produits pharmaceutiques ambulatoires que pour les produits pharmaceutiques hospitaliers, par rapport aux niveaux de 2020. Dans la mesure où cet objectif n'est pas atteint, la différence entre la réduction ciblée et la réduction effective pour chaque année n'est pas récupérée auprès de l'industrie

Points suivants Non.	Mesure connexe (réforme ou investissement)	Étape/ Objectif	Nom	Indicateurs qualitatifs (pour les jalons)	Indicateurs quantitatifs (pour les objectifs)			Calendrier indicatif pour l'achèvement		Description de chaque jalon et cible
					Unité de mesure	Niveau de référence	But	Trimestre	Année	
										pharmaceutique et le montant correspondant est supporté par le budget de l'État jusqu'à concurrence de 50 000 000 EUR.
155	10 À 3.3. Améliorer la résilience, l'accessibilité et la viabilité des soins de santé — 16816 Réduction du recul et rationalisation des dépenses de santé	Cible	Diminution du clawback 150 000 000 — étape 2		Diminution du montant du «clawback» par rapport aux niveaux de 2020 (en millions d'EUR)	0	150	TRIMESTRE 2	2024	Mettre en œuvre les mesures de renforcement de l'efficacité adoptées précédemment afin de parvenir à une réduction du clawback pharmaceutique de 2023, tant pour les produits pharmaceutiques ambulatoires que pour les produits pharmaceutiques hospitaliers, de 150 000 000 EUR par rapport aux niveaux de 2020, en soutenant la résilience du système de soins de santé. Dans la mesure où cet objectif n'est pas atteint, la différence entre la réduction ciblée et la réduction effective pour chaque année n'est pas récupérée auprès de l'industrie pharmaceutique et le montant correspondant est supporté par le budget de l'État jusqu'à concurrence de 150 000 000 EUR.
156	10 À 3.3. Améliorer la résilience, l'accessibilité et la viabilité des soins de santé — 16816 Réduction du recul et rationalisation des dépenses de santé	Cible	Preuve de l'investissement pharmaceutique dans la R & D — étape 1		Investissement (en millions d'EUR), appliqué au moyen de compensations d'un montant équivalent avec les récupérations	0	117	TRIMESTRE 2	2024	Réaliser des investissements dans la R & D pharmaceutique pour un montant de 117 000 000 EUR. Les investissements sont confirmés par la délivrance, par l'autorité compétente, de certificats de récupération compensateurs d'un montant de 117 000 000 EUR.
156a	10 À 3.3. Améliorer la résilience, l'accessibilité et la viabilité des soins	Cible	Preuve de l'investissement pharmaceutique dans la R & D — étape 2		Investissement (en millions d'EUR), appliqué au moyen de	117	250	TRIMESTRE 4	2025	Exécution d'investissements dans les produits pharmaceutiques, la R & D ou d'autres investissements admissibles pour un montant supplémentaire de 133 000 000 EUR afin d'atteindre le

Points suivants Non.	Mesure connexe (réforme ou investissement)	Étape/ Objectif	Nom	Indicateurs qualitatifs (pour les jalons)	Indicateurs quantitatifs (pour les objectifs)			Calendrier indicatif pour l'achèvement		Description de chaque jalon et cible
					Unité de mesure	Niveau de référence	But	Trimestre	Année	
	de santé — 16816_ Réduction du recul et rationalisation des dépenses de santé				compensations d'un montant équivalent avec les récupérations					montant total de 250 000 000 EUR d'investissements (étapes 1 et 2 cumulées). Les investissements sont confirmés par la délivrance, par l'autorité compétente, de certificats de récupération compensateurs d'un montant de 133 000 000 EUR.
157	10 À 3.3. Améliorer la résilience, l'accessibilité et la viabilité des soins de santé — 16816_ Réduction du recul et rationalisation des dépenses de santé	Cible	Diminution du clawback 300 000 000 — étape 3		Diminution du montant du «clawback» par rapport aux niveaux de 2020 (en millions d'EUR)	0	300	TRIMESTRE 2	2025	Réduction de 300 000 000 EUR du clawback pharmaceutique par rapport aux niveaux de 2020. Si tel n'est pas le cas, la différence entre la réduction ciblée et la réduction effective n'est pas récupérée auprès de l'industrie pharmaceutique et le montant correspondant est supporté par le budget de l'État à concurrence de 300 000 000 EUR.
158	10 À 3.3. Améliorer la résilience, l'accessibilité et la viabilité des soins de santé — 16816_ Réduction du recul et rationalisation des dépenses de santé	Cible	Diminution du clawback 400 000 000 — étape 4		Diminution du montant du «clawback» par rapport aux niveaux de 2020 (en millions d'EUR)	0	400	TRIMESTRE 2	2026	Réduction de 400 000 000 EUR du clawback pharmaceutique par rapport aux niveaux de 2020. Si ce résultat n'est pas atteint, la différence entre la réduction ciblée et la réduction effective n'est pas récupérée auprès de l'industrie pharmaceutique et le montant correspondant est supporté par le budget de l'État à concurrence de 400 000 000 EUR.

Groupe 13: Améliorer la résilience, l'accessibilité et la viabilité des soins de santé

- Réformes organisationnelles dans le système de santé (ID: 16756)
- Réforme dans les domaines de la santé mentale et des dépendances (ID: 16820)
- Réforme du système de soins de santé primaires (ID: 16755)
- Mise en œuvre du programme national de prévention en matière de santé publique «Spiros Doxiadis» (ID: 16783)
- Réforme du médecin personnel (ID: 16984)

Points suivants Non.	Mesure connexe (Réforme ou investissement)	Étape/ Objectif	Nom	Indicateurs qualitatifs (pour les jalons)	Indicateurs quantitatifs (pour les objectifs)			Calendrier indicatif pour l'achèvement		Description de chaque jalon et cible
					Unité de mesure	Niveau de référence	But	Trimestre	Année	
159	10 À 3.3. Améliorer la résilience, l'accessibilité et la viabilité des soins de santé — 16755 Réforme du système de soins de santé primaires	Jalon	Activation des programmes de médecine familiale des soins de santé primaires	Preuve du début des cours pour tous les programmes universitaires nouvellement activés en médecine familiale et de l'inclusion d'un module de médecine familiale dans tous les programmes médicaux.				TRIMESTRE 4	2022	Étendre le nombre de programmes universitaires actifs en médecine familiale à au moins 75 % des écoles de médecine en Grèce et inclure un module obligatoire en médecine familiale dans tous les programmes médicaux. Il s'agira notamment de documenter, pour les universités concernées, la nouvelle architecture des diplômes: 1) les programmes nouvellement établis et 2) l'inclusion du module obligatoire en médecine familiale dans les programmes existants).
160	10 À 3.3. Améliorer la résilience, l'accessibilité et la durabilité des soins de santé — 16820 Réforme dans les domaines de la santé mentale et des dépendances	Cible	Santé mentale — 50 unités ouvertes — Étape 1 sur 2		Nombre d'unités de santé mentale achevées et opérationnelles	0	50	TRIMESTRE 4	2022	Mise en place et fonctionnement complet de 50 unités de santé mentale (mises en œuvre par une rénovation des unités existantes) soutenues par le plan stratégique national pour le soutien à la santé mentale (sur un total de 106 unités de santé mentale)
162	10 À 3.3. Améliorer la résilience,	Cible	Santé mentale — 106 unités ouvertes — Étape 2 sur 2		Nombre d'unités de santé mentale créées ou rénovées	50	106	TRIMESTRE 4	2023	Mise en place et début des activités de 25 nouvelles unités de santé mentale et rénovation de 31 unités de santé mentale existantes

	l'accessibilité et la durabilité des soins de santé — 16820_Réforme dans les domaines de la santé mentale et des dépendances									soutenues par le plan stratégique national pour le soutien à la santé mentale, ainsi que développement d'applications web et numérisation des services de santé mentale (consistant en une carte numérique des unités de santé mentale et une plateforme numérique pour la supervision des entités à but non lucratif fournissant des services de santé mentale)
163	10 À 3.3. Améliorer la résilience, l'accessibilité et la durabilité des soins de santé — 16756_Réformes organisationnelles du système de santé	Jalon	Institut grec de la DRG KETEKNY et la nouvelle Agence pour l'assurance de la qualité dans les soins de santé ODIPY	Plateformes, stratégie et cadre législatif, politiques, normes et procédures.				TRIMESTRE 2	2025	<p>Pour que ce jalon puisse être atteint, il faut que:</p> <ul style="list-style-type: none"> i) L'extension de l'interopérabilité — interfaces de programmation d'applications de codification des GRC (API) est en ligne et accessible ii) la plateforme de consultation sur la codification médicale de la classification internationale des maladies (CIM) & la classification des procédures médicales grecques (ETIP) est en ligne et accessible iii) la plateforme de collecte de données financières et comptables est accessible en ligne iv) la carte nationale de santé (pour la demande et l'offre de services dans le système de santé) est accessible en ligne v) entrée en vigueur du cadre législatif pour l'assurance de la qualité, la sécurité des patients et l'engagement des patients, les soins et les politiques de sécurité, avec la stratégie nationale correspondante en annexe.
164	10 À 3.3. Améliorer la résilience, l'accessibilité et la durabilité des soins de santé — 16756_Réformes organisationnelles du système de santé	Cible	Système de santé — Formation KETEKNY		Nombre de professionnels de la santé certifiés pour une formation sur le codage et la facturation cliniques	0	3462	TRIMESTRE 2	2025	Certification de 3462 professionnels de la santé pour une formation sur le codage clinique & la facturation.
164a	10 À 3.3. Améliorer la résilience,	Cible	Réduction de la liste d'attente des chirurgiens		Nombre de interventions chirurgicales	0	20 000	TRIMESTRE 4	2025	Réduction de l'arriéré d'au moins 90 % du nombre total de chirurgies en attente pour les patients qui attendent plus de quatre mois sur la

	l'accessibilité et la durabilité des soins de santé — 16 756 Réformes organisationnelles du système de santé				effectuées pour des patients en attente depuis plus de quatre mois.					liste numérique unique des chirurgies (sur la base du statut de la liste au 16 octobre 2024). Effectuer au moins 20 000 interventions chirurgicales pour les patients qui ont attendu plus de quatre mois, dont au moins 8 000 pour les patients qui ont attendu plus de 8 mois. Ces interventions chirurgicales concernent à la fois les bénéficiaires de la liste de statut du 16 octobre 2024 et ceux qui sont devenus éligibles depuis lors.
164b	10 À 3.3. Améliorer la résilience, l'accessibilité et la durabilité des soins de santé — 16 756 Réformes organisationnelles du système de santé	Jalon	Navigation dans les systèmes de santé et orientation des citoyens	Outils et services de navigation et d'orientation des citoyens				TRIMESTRE 2	2026	La ligne téléphonique gratuite (1566) pour les demandes des citoyens est utilisée. Un site web doté de capacités d'assistance numérique et une application mobile pour la gestion et le traitement des demandes des citoyens sont en ligne et accessibles. Un réseau d'agents de terrain formés est créé pour fournir des services d'orientation et de navigation aux citoyens dans les structures et services de santé.
165	10 À 3.3. Améliorer la résilience, l'accessibilité et la durabilité des soins de santé — 16783 Mise en œuvre du programme national de prévention en matière de santé publique «Spiros Doxiadis» (NPP)	Jalon	Programme national de prévention en matière de santé publique «Spiros Doxiadis» — Prévention primaire	Interventions de prévention primaire et dispositions de l'acte juridique indiquant l'entrée en vigueur de l'acte juridique.				TRIMESTRE 4	2025	La réalisation de ce jalon nécessite: I) Interventions pour la promotion de l'exercice physique et d'une alimentation saine: a) l'entrée en vigueur d'un acte juridique pour une alimentation saine dans les cantines scolaires, b) l'introduction d'une formation à une alimentation saine dans les programmes scolaires, c) actions communautaires et actions de sensibilisation d) création d'un centre européen pour l'obésité, e) la fourniture d'outils numériques, II) des interventions en matière d'éducation à la santé axées sur les conséquences néfastes de l'abus d'alcool, interventions visant à prévenir les problèmes psychosociaux dans la famille des enfants et la santé infantile, interventions visant à promouvoir

									<p>la santé des adolescents grâce à la sensibilisation et à l’alphabétisation en matière de santé menstruelle; interventions visant à promouvoir la santé mentale des adolescents et des jeunes en détectant et en gérant les comportements d’automutilation non suicidaires; création d’un centre mondial d’excellence pour les nanosciences et le développement des enfants; des interventions visant à accroître la sensibilisation et à modifier les perceptions, les comportements et les normes sociales de la société en ce qui concerne la santé mentale familiale, et</p> <p>IV) Délivrance de cartes prépayées utilisées pour les soins dentaires destinés aux enfants.</p>	
165a	10 À 3.3. Améliorer la résilience, l’accessibilité et la durabilité des soins de santé — 16783_Mise en œuvre du programme national de prévention en matière de santé publique «Spiros Doxiadis» (NPP)	Jalon	Programme national de prévention de la santé publique «Spiros Doxiadis» — Prévention secondaire	Interventions de dépistage de la prévention				TRIMESTRE 4	2025	<p>La réalisation de ce jalon nécessite:</p> <p>I) Prévention des interventions de dépistage du cancer du sein, du cancer du col de l’utérus, du cancer colorectal et des maladies cardiovasculaires (MCV), couvrant:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Au moins 1,515,000 interventions de dépistage du cancer du col de l’utérus ont été réalisées. - Au moins 3,585,000 interventions de dépistage de maladies cardiovasculaires ont été réalisées. - Au moins 1,030,000 interventions de dépistage exécutées pour le cancer du sein - Au moins 1,130,000 interventions de dépistage du cancer colorectal ont été réalisées. <p>II) Interventions exécutées pour le dépistage prénatal dans les zones reculées et le dépistage</p>

										périnatal national.
165b	10 À 3.3. Améliorer la résilience, l'accessibilité et la durabilité des soins de santé — 16783_Mise en œuvre du programme national de prévention en matière de santé publique «Spiros Doxiadis» (NPP)	Jalon	Surveillance de la santé	La plateforme pour l'utilisation secondaire des données de santé est en ligne et accessible.				TRIMESTRE 2	2026	Système de surveillance de la santé: La réalisation de ce jalon nécessite que la plateforme pour l'utilisation secondaire des données de santé soit en ligne et accessible, y compris des fonctionnalités telles que l'analyse et les cas d'utilisation de l'IA/ML.
166	10 À 3.3. Améliorer la résilience, l'accessibilité et la durabilité des soins de santé — 16755_Investissements verts — Réforme du système de soins de santé primaires	Cible	PHC — unités de soins de santé primaires dotées d'infrastructures rénovées — étape 1		Nombre d'unités de soins de santé primaires dans lesquelles les infrastructures sont rénovées	0	15	TRIMESTRE 4	2025	Pour au moins 15 unités de soins de santé primaires, rénovation des infrastructures pour l'efficacité énergétique et création d'une unité de gestion des maladies chroniques dans chaque unité de soins de santé primaires.
166a	10 À 3.3. Améliorer la résilience, l'accessibilité et la durabilité des soins de santé — 16755_Investissements verts — Réforme du système de soins de santé primaires	Cible	PHC — unités de soins de santé primaires dotées d'infrastructures rénovées — étape 2		Nombre d'unités de soins de santé primaires dans lesquelles les infrastructures sont rénovées	15	55	TRIMESTRE 1	2026	Pour au moins 40 unités de soins de santé primaires supplémentaires, rénovation des infrastructures pour l'efficacité énergétique et création d'une unité de gestion des maladies chroniques dans chaque unité de soins de santé primaires.
166b	10 À 3.3. Améliorer la résilience, l'accessibilité et la durabilité des soins de santé —	Cible	PHC — unités de soins de santé primaires dotées d'infrastructures rénovées — étape 3		Nombre d'unités de soins de santé primaires dans lesquelles les infrastructures sont rénovées	55	156	TRIMESTRE 2	2026	Pour au moins 101 unités de soins de santé primaires supplémentaires, rénovation des infrastructures pour l'efficacité énergétique et création d'une unité de gestion des maladies chroniques dans chaque unité de soins de santé primaires.

	16755 Investissements verts — Réforme du système de soins de santé primaires									
166 c	10 À 3.3. Améliorer la résilience, l'accessibilité et la durabilité des soins de santé — 16755 Investissements verts — Réforme du système de soins de santé primaires	Jalon	PHC — matériel médical	Mise à disposition de matériel médical				TRIMESTRE 2	2026	Fourniture d'équipements médicaux pour le système de soins de santé primaires dans sept régions de santé.
166D	10 À 3.3. Améliorer la résilience, l'accessibilité et la durabilité des soins de santé — 16755 Investissements verts — Réforme du système de soins de santé primaires	Jalon	PHC — Réforme et formation	Propositions relatives à la réforme du centre de santé, au mécanisme pilote d'orientation, aux plateformes numériques et aux formations				TRIMESTRE 2	2026	Présentation des documents suivants: 1) Propositions de réforme des soins de santé primaires, 2) Mécanisme pilote d'orientation, 3) La formation du personnel en vue d'améliorer la capacité de main-d'œuvre du centre de soins de santé, 4) Plateforme numérique pour la prise de décision fondée sur les données au sein du centre de santé. Formation d'au moins 10 000 professionnels des soins de santé primaires.
335	10 À 3.3. Améliorer la résilience, l'accessibilité et la viabilité des soins de santé — 16984 Réforme des médecins personnels	Jalon	Réforme du médecin traitant — entrée en vigueur de la législation	Entrée en vigueur de la législation fixant les éléments clés de l'inscription des médecins ruraux dans le système de médecins personnels, la création de nouveaux postes similaires dans les zones urbaines, suburbaines et rurales et le mécanisme				TRIMESTRE 1	2024	Entrée en vigueur d'une législation fixant les éléments clés de l'inscription des médecins ruraux dans le système de médecins personnels, de la création de nouveaux postes similaires dans les zones urbaines, suburbaines et rurales, où il n'y a toujours pas de médecins personnels, et du mécanisme d'incitation pour les médecins à devenir résidents en médecine générale/familiale ou en médecine interne.

				d'incitation						
336	10 À 3.3. Améliorer la résilience, l'accessibilité et la viabilité des soins de santé — 16984 Réforme des médecins personnels	Jalon	Réforme du médecin traitant — enregistrement	Les plateformes d'enregistrement et d'orientation sont accessibles en ligne				TRIMESTRE 2	2025	La plateforme d'inscription chez le médecin traitant est en ligne et accessible. La plateforme d'orientation vers les soins spécialisés est en ligne et accessible.

Groupe 14: Mesures infrastructurelles et numériques visant à moderniser et à moderniser le système de soins de santé

- Transformation numérique de la santé (ID: 16752)
- Infrastructures de santé (ID: 16795)
- Création d'un centre de radiothérapie à l'hôpital des maladies thoraciques «Sotiria» d'Athènes (ID: 16757)
- Cellules & Gene Therapies Hematology Clinic Laboratories au sein de l'hôpital général de Thessalonique «Papanikolaou» (ID: 16793)
- Mise en place de soins de santé à domicile & d'un hôpital dans les systèmes de soins à domicile (ID: 16753)

Points suivants Non.	Mesure connexe (réforme ou investissement)	Étape/ Objectif	Nom	Indicateurs qualitatifs (pour les jalons)	Indicateurs quantitatifs (pour les cibles)			Calendrier indicatif pour l'achèvement		Description de chaque jalon et cible
					Unité de mesure	Niveau de référence	But	Trimestre	Année	
167	10 À 3.3. Améliorer la résilience, l'accessibilité et la durabilité des soins de santé — 16752_ Transformation numérique de la santé (DigHealth)	Jalon	Transformation numérique des soins de santé — Registre national de santé numérique (sous-projet 1)	Rapport attestant l'achèvement de tous les principaux éléments du sous-projet 1 (dossier médical numérique — voir description)				TRIMESTRE 2	2024	Finalisation et mise en service d'au moins tous les éléments suivants du sous-projet 1 soutenant la transformation numérique du système de soins de santé rendant le dossier médical numérique national opérationnel: 1) les documents cliniques, 2) les services terminologiques, 3) le cadre national d'interopérabilité de la santé en ligne, 4) la collecte de tous les résultats de laboratoire dans le dossier de santé en ligne, 5) la collecte des lettres de rejet.
168	10 À 3.3. Améliorer la résilience, l'accessibilité et la durabilité des soins de santé — 16752_ Transformation numérique de la santé (DigHealth)	Jalon	Transformation numérique — extension du système de création et de gestion des rendez-vous dans le cadre du programme national de vaccination contre la COVID-19, mise à niveau de l'infrastructure du	1. Extension du système de création et de gestion des nominations dans le cadre du programme national de vaccination contre la COVID-19 2. Mise à niveau				TRIMESTRE 2	2025	1. Extension du système de création et de gestion des nominations dans le cadre du programme national de vaccination contre la COVID-19 2. Mise à niveau de l'infrastructure du système de prescription électronique

Points suivants Non.	Mesure connexe (réforme ou investissement)	Étape/ Objectif	Nom	Indicateurs qualitatifs (pour les jalons)	Indicateurs quantitatifs (pour les cibles)			Calendrier indicatif pour l'achèvement		Description de chaque jalon et cible
					Unité de mesure	Niveau de référence	But	Trimestre	Année	
			système électronique de prescription	de l'infrastructure du système de prescription électronique						
169	10 À 3.3. Améliorer la résilience, l'accessibilité et la durabilité des soins de santé — 16753_Mise en place de soins de santé à domicile & d'un hôpital dans les systèmes à domicile	Jalon	Soins à domicile — ouverture des sites de référence	Établissement de huit sites de référence pour les soins à domicile				TRIMESTRE 2	2025	<p>Huit sites de référence pour les soins à domicile ont reçu des certificats d'agrément de l'autorité sanitaire régionale accordant la participation au réseau hospitalier et sont pourvus en personnel (2 à Athènes, 1 à Thessalonique, 1 à Alexandroupolis, 1 à Patra, 1 à Ioannina, 1 à Iraklion et 1 à Larisa).</p> <p>Fourniture d'applications et d'équipements de télémédecine, y compris la formation.</p> <p>Le registre national des patients traités à domicile est accessible en ligne.</p> <p>Les protocoles thérapeutiques normalisés, ainsi que les normes de qualité et de sécurité, sont approuvés par le ministère de la santé.</p>
170	10 À 3.3. Améliorer la résilience, l'accessibilité et la durabilité des soins de santé — 16795_ Infrastructures de santé	Cible	Modernisation des infrastructures du NHS — étape 1		Hôpitaux rénovés	0	9	TRIMESTRE 4	2025	Travaux de rénovation et/ou de construction pour un total de neuf hôpitaux.
170a	10 À 3.3. Améliorer la résilience,	Cible	Modernisation des infrastructures du		Hôpitaux rénovés	0	10	TRIMESTRE 1	2026	Travaux de rénovation et/ou de construction pour un total de 10

Points suivants Non.	Mesure connexe (réforme ou investissement)	Étape/ Objectif	Nom	Indicateurs qualitatifs (pour les jalons)	Indicateurs quantitatifs (pour les cibles)			Calendrier indicatif pour l'achèvement		Description de chaque jalon et cible
					Unité de mesure	Niveau de référence	But	Trimestre	Année	
	l'accessibilité et la durabilité des soins de santé — 16795_ Infrastructures de santé		NHS — étape 2							hôpitaux dans les 1e et 2e régions de santé.
170b	10 À 3.3. Améliorer la résilience, l'accessibilité et la durabilité des soins de santé — 16795_ Infrastructures de santé	Cible	Modernisation des infrastructures du NHS — étape 3		Hôpitaux rénovés	0	9	TRIMESTRE 1	2026	Travaux de rénovation et/ou de construction pour un total de 9 hôpitaux dans les régions de santé autres que 1 et 2.
170 c	10 À 3.3. Améliorer la résilience, l'accessibilité et la durabilité des soins de santé — 16795_ Infrastructures de santé	Cible	Modernisation des infrastructures du NHS — étape 4		Hôpitaux rénovés	10	23	TRIMESTRE 2	2026	Travaux de rénovation et/ou de construction de 13 hôpitaux supplémentaires dans les 1e et 2e régions de santé.
170D	10 À 3.3. Améliorer la résilience, l'accessibilité et la durabilité des soins de santé — 16795_ Infrastructures de santé	Cible	Modernisation des infrastructures du NHS — étape 5		Hôpitaux rénovés	9	48	TRIMESTRE 2	2026	Travaux de rénovation et/ou de construction de 39 hôpitaux supplémentaires dans les régions de santé autres que 1 et 2.
170e	10 À 3.3. Améliorer la résilience, l'accessibilité et la durabilité des soins de santé — 16795_ Infrastructures de santé	Jalon	Modernisation des infrastructures du NHS — équipements médicaux	Mise à disposition de matériel médical				TRIMESTRE 2	2026	Fourniture d'équipements et de dispositifs médicaux pour 80 hôpitaux.
171	10 À 3.3. Améliorer la résilience, l'accessibilité et la durabilité des soins de santé —	Jalon	Centre de radiothérapie de Sotiria	Construction et mise en place du département de radiothérapie de Sotiria				TRIMESTRE 2	2025	Construction d'un bâtiment à l'hôpital de Sotiria pour y héberger des unités de radiothérapie et de chimiothérapie, des cliniques

Points suivants Non.	Mesure connexe (réforme ou investissement)	Étape/ Objectif	Nom	Indicateurs qualitatifs (pour les jalons)	Indicateurs quantitatifs (pour les cibles)			Calendrier indicatif pour l'achèvement		Description de chaque jalon et cible
					Unité de mesure	Niveau de référence	But	Trimestre	Année	
	16757_Création d'un centre de radiothérapie à l'hôpital des maladies thoraciques «Sotiria» d'Athènes									ambulatoires et de nouveaux services de laboratoire. Le nouveau service de radiothérapie de l'hôpital de Sotiria a reçu une autorisation d'établissement. Rénovation du bâtiment «300 Andron Men», y compris les cliniques. Construction d'un pont reliant le bâtiment «300 Andron Men» et le réseau de ponts existant de l'hôpital.
172	10 À 3.3. Améliorer la résilience, l'accessibilité et la durabilité des soins de santé — 16793_ laboratoires de thérapie cellulaire & génique et de clinique hématologique au sein de l'hôpital général de Thessalonique «Papanikolaou»	Jalon	Hôpital Papanikolaou	Construction d'un bâtiment destiné à abriter la clinique de thérapie cellulaire & génétique et d'hématologie				TRIMESTRE 4	2025	Construction d'un bâtiment destiné à accueillir 1) des laboratoires spécialisés de la clinique de thérapie cellulaire & génétique et d'hématologie et 2) une unité de soins infirmiers spéciale. Le nouveau bâtiment doit satisfaire une demande d'énergie primaire inférieure d'au moins 20 % à l'exigence relative aux bâtiments dont la consommation d'énergie est quasi nulle.
173	10 À 3.3. Améliorer la résilience, l'accessibilité et la durabilité des soins de santé — 16752_Transformation numérique de la santé (DigHealth)	Jalon	Transformation numérique — tous les sous-projets ont été menés à bien, étape 1	Le dossier médical numérique national des patients est fourni et la capacité du réseau national de télémédecine est				TRIMESTRE 4	2025	La réalisation du jalon requiert: a) la fourniture du dossier médical numérique national, y compris les technologies de la parole aux technologies utilisant l'intelligence artificielle (IA), l'inclusion des examens

Points suivants Non.	Mesure connexe (réforme ou investissement)	Étape/ Objectif	Nom	Indicateurs qualitatifs (pour les jalons)	Indicateurs quantitatifs (pour les cibles)			Calendrier indicatif pour l'achèvement		Description de chaque jalon et cible
					Unité de mesure	Niveau de référence	But	Trimestre	Année	
				élargie.						radiologiques effectués dans le secteur privé, l'inclusion du processus de diagnostic à distance dans le répertoire d'images radiologiques b) l'expansion de la capacité du réseau national de télémédecine, y compris de nouvelles stations de télémédecine
173a	10 À 3.3. Améliorer la résilience, l'accessibilité et la durabilité des soins de santé — 16752_ Transformation numérique de la santé (DigHealth)	Jalon	Transformation numérique — tous les sous-projets ont été menés à bien, étape 2	L'état de préparation numérique de l'hôpital est assuré				TRIMESTRE 4	2025	La réalisation de l'état de préparation numérique des hôpitaux, y compris: établissement de l'inventaire des équipements médicaux, interopérabilité des GRC, commandes électroniques, mise en place et/ou mise à niveau des systèmes d'information clinique pour inclure les dossiers médicaux dans les hôpitaux.
173b	10 À 3.3. Améliorer la résilience, l'accessibilité et la durabilité des soins de santé — 16752_ Transformation numérique de la santé (DigHealth)	Jalon	Transformation numérique — tous les sous-projets ont été menés à bien, étape 3	Le programme de transformation numérique des soins d'oncologie/hématologie est mis en œuvre, le système d'information intégré de l'EOPYY est mis à niveau et le système de prescription électronique est étendu aux soins hospitaliers.				TRIMESTRE 4	2025	a) la mise en œuvre du programme de transformation numérique des soins d'oncologie/hématologie, y compris: Système d'information sur le traitement du cancer dans au moins 12 hôpitaux (y compris les protocoles thérapeutiques pour la chimiothérapie), déploiement/mise en place du registre national du cancer,

Points suivants Non.	Mesure connexe (réforme ou investissement)	Étape/ Objectif	Nom	Indicateurs qualitatifs (pour les jalons)	Indicateurs quantitatifs (pour les cibles)			Calendrier indicatif pour l'achèvement		Description de chaque jalon et cible
					Unité de mesure	Niveau de référence	But	Trimestre	Année	
										<p>extension du registre des patients pour y inclure les patients atteints de tumeurs bénignes</p> <p>b) la mise à niveau numérique du système d'information intégré de l'EOPYY (l'organisation nationale pour la fourniture de services de santé), y compris la gestion et le suivi des dépenses, la gestion des données, l'analyse et l'interopérabilité avec les 3e parties;</p> <p>c) Extension du système de prescription électronique aux soins hospitaliers</p>

K. COMPOSANTE 3.4: AMÉLIORER L'ACCÈS À DES POLITIQUES SOCIALES EFFICACES ET INCLUSIVES

Ce volet du plan grec de redressement et de résolution vise à promouvoir l'inclusion sociale, en mettant particulièrement l'accent sur les groupes vulnérables, tout en soutenant la participation des femmes au marché du travail. Une grande partie de ce volet est consacrée à l'éducation et à l'accueil de la petite enfance, notamment sous la forme de subventions pour la création de 1 000 nouvelles unités de garde d'enfants dans les municipalités. Le plan prévoit également des mesures d'activation du marché du travail pour les groupes vulnérables, y compris les bénéficiaires d'un revenu minimum garanti, les réfugiés, les sans-abri, les Roms et les personnes souffrant de troubles du spectre autistique. Un programme de formation à grande échelle pour les petites entreprises sur la sensibilisation à la diversité et plusieurs petits projets pilotes tels que la désinstitutionnalisation des enfants, le soutien aux personnes handicapées et le logement social sont également des éléments clés du plan. Ce volet est conforme aux recommandations par pays sur le marché du travail et la politique sociale (recommandations par pays 2 2020 et 1 2019) et sur l'investissement (recommandations par pays 3 2020 et 2 2019). Aucune mesure relevant de ce volet ne devrait causer de préjudice important aux objectifs environnementaux au sens de l'article 17 du règlement (UE) 2020/852, compte tenu de la description des mesures et des mesures d'atténuation prévues dans le plan pour la reprise et la résilience conformément aux orientations techniques «Ne pas causer de préjudice important» (2021/C58/01).

K.1. Description des réformes et des investissements pour le soutien financier non remboursable

Réforme: Protection de l'enfance (ID de la mesure: 16919)

L'objectif de la mesure est de soutenir la protection de l'enfance. La mesure consiste en des investissements permettant la désinstitutionnalisation et l'amélioration de l'employabilité des personnes âgées de moins de 26 ans.

Réforme: Handicap (ID de la mesure: 16904)

L'objectif de la mesure est de soutenir l'inclusion sociale, la vie autonome, l'employabilité et l'intervention en faveur de la petite enfance pour les personnes handicapées. La mesure consiste à fournir: a) le financement de l'accessibilité et des infrastructures de soutien pour les personnes à mobilité réduite et souffrant de déficiences sensorielles, ainsi que de l'aide à l'autonomie de vie pour les personnes handicapées; b) soutien aux interventions en faveur de la petite enfance (programmes thérapeutiques ou éducatifs).

L'investissement: Intégration sociale (ID de la mesure: 16922)

L'objectif de la mesure est d'accroître l'intégration sociale des personnes vulnérables, y compris les bénéficiaires du revenu minimum garanti, les personnes âgées et les personnes handicapées. La mesure consiste à: a) soutenir les groupes les plus vulnérables en vue de leur (ré) intégration sur le marché du travail; b) la formation numérique des personnes âgées et des personnes handicapées; c) l'aide au logement social.

L'investissement: Transformation numérique du système d'aide sociale (ID de la mesure: 16925)

L'objectif de cette mesure est de faciliter la modernisation et la transformation numérique des systèmes de protection sociale et de protection sociale. La mesure consiste à créer un portail national des prestations d'invalidité et à délivrer des cartes d'invalidité aux bénéficiaires.

Réforme: Optimisation des prestations sociales (ID de la mesure: 16726)

L'objectif de la mesure est d'optimiser le transfert des prestations sociales par l'utilisation de cartes prépayées. La mesure consiste en l'introduction de cartes prépayées pour le paiement de la majorité des prestations sociales, y compris des incitations pour les bénéficiaires à les utiliser pour l'achat de biens et de services.

L'investissement: Sensibilisation à la diversité (ID de la mesure: 16685)

L'objectif de la mesure est de sensibiliser à la diversité. La mesure consiste à: a) des programmes de formation à la diversité pour les salariés du secteur privé; b) l'entrée en vigueur d'un acte juridique prévoyant un mécanisme de système de récompense pour les entreprises/organisations qui promeuvent la diversité et l'inclusion.

L'investissement: Promouvoir l'intégration de la population réfugiée sur le marché du travail (mesure ID: 16688)

L'objectif de la mesure est de promouvoir l'intégration de la population réfugiée sur le marché du travail. La mesure consiste en une formation professionnelle et des stages pour les réfugiés, les migrants en situation régulière et les demandeurs d'asile.

L'investissement: Transformation numérique du système d'immigration et d'asile (mesure ID: 16763)

L'objectif de l'investissement est d'améliorer la qualité des services destinés aux migrants et aux demandeurs d'asile. La mesure consiste à fournir des biens et des services pour la numérisation du régime d'asile et de migration.

Réforme: Logement social et abordable (ID de la mesure: 16402)

L'objectif de la mesure est d'améliorer l'accès à un logement abordable et de qualité pour les ménages à faibles revenus et d'accroître la disponibilité de logements sociaux pour les groupes vulnérables. La mesure se compose de deux éléments: i) l'adoption d'une stratégie nationale en matière de logement et ii) des modifications législatives liées au programme d'échange réciproque de biens publics («Kinoniki Antiparochi»).

K.2. Jalons, cibles, indicateurs et calendrier de suivi et de mise en œuvre du soutien financier non remboursable

Groupe 15: Améliorer l'accès à des politiques sociales efficaces et inclusives

- Protection de l'enfance (ID: 16919)
- Handicap (ID: 16904)
- Optimisation des prestations sociales (16726)
- Logement social et abordable (16402)

Points suivants Non.	Mesure connexe (réforme ou investissement)	Étape/ Objectif	Nom	Indicateurs qualitatifs (pour les jalons)	Indicateurs quantitatifs (pour les objectifs)			Calendrier indicatif pour l'achèvement		Description de chaque jalon et cible
					Unité de mesure	Niveau de référence	But	Trimestre	Année	
174	11 À 3.4. Améliorer l'accès à des politiques sociales efficaces et inclusives — 16904_Handicap	Jalon	Législation relative à l'assistance personnelle en cas de handicap et déploiement de la première phase du projet pilote	Entrée en vigueur de la législation primaire et secondaire (référence au Journal officiel) et publication de l'avis d'appel à candidatures pour le programme d'assistance personnelle.				TRIMESTRE 1	2022	Assistance personnelle: Entrée en vigueur de la loi visant à permettre la désinstitutionnalisation des soins aux personnes handicapées et appel à candidatures pour la participation à un projet pilote de première phase comprenant un processus d'éligibilité fondé à la fois sur une évaluation médicale et fonctionnelle du handicap par un comité d'évaluation pluridisciplinaire
174a	11 À 3.4. Améliorer l'accès à des politiques sociales efficaces et inclusives — 16904_Handicap	Jalon	Infrastructures d'accessibilité et de soutien, interventions en faveur de la petite enfance, déploiement national du dispositif d'assistance personnelle en cas de handicap	Fourniture de l'infrastructure, signature des contrats et publication d'un appel aux bénéficiaires du déploiement national (programme d'assistance personnelle en faveur des personnes handicapées).				TRIMESTRE 4	2025	1. Livraison de: a) l'accessibilité et les infrastructures de soutien dans les maisons privées, les lieux de travail et les bâtiments publics sélectionnés au moyen d'un appel visant à faciliter l'accès des personnes à mobilité réduite et souffrant de déficiences sensorielles; b) contrats signés entre les parents et les organisations proposant des interventions de la petite enfance (programmes thérapeutiques ou éducatifs) pour les enfants sélectionnés au moyen d'un appel 2. Publication d'un appel aux bénéficiaires du déploiement national du programme d'assistance personnelle en faveur des

Points suivants Non.	Mesure connexe (réforme ou investissement)	Étape/ Objectif	Nom	Indicateurs qualitatifs (pour les jalons)	Indicateurs quantitatifs (pour les objectifs)			Calendrier indicatif pour l'achèvement		Description de chaque jalon et cible
					Unité de mesure	Niveau de référence	But	Trimestre	Année	
										personnes handicapées
175	11 À 3.4. Améliorer l'accès à des politiques sociales efficaces et inclusives — 16726 Optimisation des prestations sociales	Jalon	Cartes prépayées d'optimisation des prestations sociales	Émission de cartes prépayées pour le paiement des prestations sociales fournies par ces deux services				TRIMESTRE 4	2024	Délivrance de cartes prépayées pour le paiement de la majorité des prestations sociales fournies par l'autorité unique de paiement des prestations sociales (OPEKA) et le service public de l'emploi (DYPA)
175a	11 À 3.4. Améliorer l'accès à des politiques sociales efficaces et inclusives — 16726 Optimisation des prestations sociales	Jalon	Cartes prépayées d'optimisation des prestations sociales	Entrée en vigueur de la législation.				TRIMESTRE 2	2024	Entrée en vigueur d'actes juridiques incitant les bénéficiaires à utiliser des cartes prépayées pour l'achat de biens et de services.
176	11 À 3.4. Améliorer l'accès à des politiques sociales efficaces et inclusives — 16904 Handicap	Jalon	Évaluation du handicap dans le cadre de l'assistance personnelle	Assistants personnels affectés à au moins 1500 bénéficiaires.				TRIMESTRE 4	2024	Affectation d'assistants personnels pour au moins 1500 bénéficiaires, y compris un processus d'évaluation du handicap par un comité d'évaluation pluridisciplinaire.
178	11 À 3.4. Améliorer l'accès à des politiques sociales efficaces et inclusives — 16919 Protection des enfants	Jalon	Appartements à vie autonome pour la désinstitutionnalisation des personnes de moins de 26 ans	Adoption d'un acte juridique autorisant le placement de personnes jusqu'à 26 ans dans des appartements semi-autonomes				TRIMESTRE 4	2025	Adoption d'un acte juridique permettant le placement de 200 personnes âgées de moins de 26 ans et résidant actuellement dans des unités de protection de l'enfance (CPU), des appartements et des personnes bénéficiant d'une aide à la vie.
179	11 À 3.4. Améliorer l'accès à des politiques	Jalon	Déploiement national du programme	a) entrée en vigueur d'un acte juridique pour le déploiement national et b)				TRIMESTRE 4	2025	Entrée en vigueur d'un acte juridique visant à permettre le déploiement à l'échelle nationale du programme d'assistance personnelle en cas

Points suivants Non.	Mesure connexe (réforme ou investissement)	Étape/ Objectif	Nom	Indicateurs qualitatifs (pour les jalons)	Indicateurs quantitatifs (pour les objectifs)			Calendrier indicatif pour l'achèvement		Description de chaque jalon et cible
					Unité de mesure	Niveau de référence	But	Trimestre	Année	
	sociales efficaces et inclusives — 16904_Handicap		d'assistance personnelle en cas de handicap et réalisation de la deuxième phase de l'évaluation de l'assistance personnelle en cas de handicap	rapport d'évaluation du système pilote et du système d'évaluation contenant des statistiques et des recommandations.						de handicap, y compris le processus d'évaluation médicale et fonctionnelle et la fourniture d'un rapport d'évaluation du programme pilote contenant des statistiques et des recommandations.
181	11-3.4 améliorer l'accès à des politiques sociales efficaces et inclusives — 16402_Logement social et abordable	Jalon	Stratégie nationale en matière de logement	Approbation de la stratégie en matière de logement par le cabinet des ministres				TRIMESTRE 1	2026	L'adoption de la stratégie nationale en matière de logement, à la suite d'une consultation publique, qui comprend: <ul style="list-style-type: none"> - Une analyse du fonctionnement du marché du logement. - Une cartographie du parc immobilier au niveau régional, y compris les propriétés privées qui ne sont pas occupées et les propriétés appartenant à l'État qui sont ou peuvent devenir disponibles à des fins de logement social, accompagnée d'une analyse de l'évolution des prix du logement et de leurs déterminants étayée par des données statistiques et des indicateurs; - Une analyse des besoins en matière de logement par segment de population (c'est-à-dire les groupes de population présentant des caractéristiques distinctes telles que l'âge, le revenu disponible, la composition de la famille, au niveau municipal et régional, dans les zones rurales ou urbaines, les petites villes ou les grandes villes); - Les détails des différentes actions stratégiques de mise en œuvre, y compris pour chaque autorité responsable, le budget et la source de financement, la

Points suivants Non.	Mesure connexe (réforme ou investissement)	Étape/ Objectif	Nom	Indicateurs qualitatifs (pour les jalons)	Indicateurs quantitatifs (pour les objectifs)			Calendrier indicatif pour l'achèvement		Description de chaque jalon et cible
					Unité de mesure	Niveau de référence	But	Trimestre	Année	
										hiérarchisation des priorités et les bénéficiaires escomptés; - Une description de la structure de gouvernance qui sera responsable de la mise en œuvre et des futures mises à jour de la stratégie, ainsi qu'une description du calendrier de mise en œuvre.
181a	11-3.4 améliorer l'accès à des politiques sociales efficaces et inclusives — 16402_Logement social et abordable	Jalon	Modification d'un acte juridique	Entrée en vigueur de l'acte juridique				TRIMESTRE 1	2025	Un acte juridique est entré en vigueur pour fournir aux promoteurs du secteur privé des incitations à investir dans de nouvelles constructions ou rénovations d'actifs immobiliers appartenant à l'État, la possibilité de recevoir la propriété d'une partie du bien, y compris à des fins commerciales, tout en convertissant une partie des biens en logements sociaux et abordables. Les promoteurs immobiliers privés sont invités, dans le cadre d'une procédure transparente et concurrentielle, à entreprendre le développement ou la rénovation d'actifs immobiliers appartenant à l'État. La loi précise les rôles du ministère de la cohésion sociale et de la famille en tant qu'autorité centrale pour la gestion du programme d'échange réciproque de biens publics («Kinoniki Antiparochi»).

Groupe 16: Améliorer l'accès à des politiques sociales efficaces et inclusives — Migration & asile

- Numérisation du système de migration et d'asile (ID: 16763)
- Transformation numérique du système d'aide sociale (ID: 16925)
- Sensibilisation à la diversité (ID: 16685)
- Intégration sociale (ID: 16922)

- Promouvoir l'intégration de la population réfugiée sur le marché du travail (ID: 16688)

Points suivants Non.	Mesure connexe (réforme ou investissement)	Étape/Objectif	Nom	Indicateurs qualitatifs (pour les jalons)	Indicateurs quantitatifs (pour les cibles)			Calendrier indicatif pour l'achèvement		Description de chaque jalon et cible
					Unité de mesure	Niveau de référence	But	Trimestre	Année	
182	11 À 3.4. Améliorer l'accès à des politiques sociales efficaces et inclusives — 16925_Transformation numérique du système d'aide sociale	Jalon	Délivrance de cartes du handicap aux bénéficiaires	Délivrance de cartes du handicap aux bénéficiaires				TRIMESTRE 4	2025	Délivrance de 150 000 cartes d'invalidité aux bénéficiaires Les cartes d'invalidité intègrent des avantages culturels et de transport pour les personnes handicapées.
182a	11 À 3.4. Améliorer l'accès à des politiques sociales efficaces et inclusives — 16925_Transformation numérique du système d'aide sociale	Jalon	Portail national du handicap	Mise à disposition du portail national du handicap				TRIMESTRE 4	2025	Un portail national du handicap fournit aux utilisateurs un accès en ligne à leurs données à caractère personnel et aux avantages correspondant à leur handicap
183	11 À 3.4. Améliorer l'accès à des politiques sociales efficaces et inclusives — 16922_Intégration sociale	Jalon	Entrée dans les programmes d'aide à l'emploi et certification confirmant la participation à la formation des bénéficiaires du RMG	Preuve de l'entrée dans les programmes d'aide à l'emploi et certification confirmant la participation à la formation pour les bénéficiaires du RMG				TRIMESTRE 4	2025	Entrée dans les programmes d'aide à l'emploi pour 7 000 bénéficiaires du revenu minimum garanti et délivrance par l'organisation nationale de compétences acquises en matière de certification confirmant leur participation à des formations.
184	11 À 3.4. Améliorer l'accès à des politiques sociales efficaces et inclusives — 16685_Sensibilisation à	Jalon	Certificats de formation délivrés aux salariés des entreprises du secteur privé	Certificats de formation à la sensibilisation à la diversité délivrés à 80 000 salariés dans				TRIMESTRE 3	2024	Certificats de formation à la sensibilisation à la diversité délivrés à 80 000 salariés dans des entreprises du secteur

	la diversité			des entreprises du secteur privé						privé
184a	11 À 3.4. Améliorer l'accès à des politiques sociales efficaces et inclusives — 16685_Sensibilisation à la diversité	Jalon	Acte juridique précisant le rôle de l'Observatoire de l'égalité et acte juridique prévoyant le lancement d'un projet pilote pour le système d'évaluation et de récompense des entreprises/organisations promouvant la diversité et l'inclusion	Disposition des actes juridiques indiquant l'entrée en vigueur des actes juridiques				TRIMESTRE 1	2025	<p>Entrée en vigueur d'un acte juridique précisant le rôle de l'Observatoire de l'égalité en tant que branche opérationnelle du ministère de la cohésion sociale et des affaires familiales, et attribuant à l'Observatoire de l'égalité le rôle de publier des rapports évaluant l'état d'avancement de l'égalité des chances.</p> <p>Entrée en vigueur d'un acte juridique prévoyant le lancement d'un projet pilote pour l'évaluation d'un système de prix pour les entreprises/organisations promouvant la diversité et l'inclusion.</p>
185	11 À 3.4. Améliorer l'accès à des politiques sociales efficaces et inclusives — 16763_Transformation numérique du système d'immigration et d'asile	Jalon	Numérisation du régime d'asile européen en matière de migration	Projets de numérisation pour le régime d'asile européen en matière de migration				TRIMESTRE 2	2025	<p>1. Numérisation et système de gestion des documents sur la migration légale du ministère de la migration et de l'asile pour une gestion unifiée de l'ensemble du cycle de vie des procédures liées aux flux de réfugiés.</p> <p>2. Création de services intégrés de migration numérique et de services d'infrastructures de cybersécurité pour la protection des</p>

										<p>infrastructures d'information du ministère de la migration et de l'asile</p> <p>3. Fourniture d'un internet à haut débit aux hébergements temporaires (REA)</p> <p>4. Création d'un système de gestion des demandeurs d'asile (HYPERION).</p> <p>5. Création d'un système numérique intégré de gestion de la sécurité électronique et physique (KENTAVROS).</p> <p>6. Fourniture d'accès internet à haut débit aux hébergements temporaires (REA)</p>
186	11 À 3.4. Améliorer l'accès à des politiques sociales efficaces et inclusives — 16922_Intégration sociale	Cible	Achèvement de la rénovation d'un appartement de logements sociaux		Appartements rénovés	0	50	TRIMESTRE 2	2025	Rénovation de 50 appartements.
186a	11 À 3.4. Améliorer l'accès à des politiques sociales efficaces et inclusives — 16922_Intégration sociale	Jalon	Intégration sociale des groupes vulnérables, formation numérique	Les personnes âgées et les personnes handicapées ont participé à une formation à la suite du lancement de l'appel à candidatures				TRIMESTRE 4	2025	5 400 personnes âgées et personnes handicapées ont participé à une formation numérique
187	11 À 3.4. Améliorer l'accès à des politiques sociales efficaces et inclusives — 16688: Promouvoir	Jalon	Intégration des réfugiés sur le marché du travail	Programme de formation professionnelle				TRIMESTRE 4	2025	Programme de formation professionnelle pour 3 600 réfugiés spécifiques, y compris

	l'intégration de la population réfugiée sur le marché du travail								<p>les réfugiés reconnus (bénéficiaires d'une protection internationale) résidant soit dans des structures d'hébergement du ministère de la migration et de l'asile, soit dans la zone urbaine, les bénéficiaires d'une protection temporaire, les migrants en situation régulière et les demandeurs d'asile. Parmi ces bénéficiaires, 1 800 ont signé des contrats de stage.</p>
--	--	--	--	--	--	--	--	--	---

K.3. Description des réformes et des investissements en vue du prêt

L'investissement: Programme de logement abordable «My Home II» (mesure ID 16400)

Cette mesure consiste en un investissement public dans le mécanisme «My Home II», afin d'encourager l'investissement privé et d'améliorer l'accès au financement dans le secteur du logement en Grèce. La facilité fonctionne en accordant des prêts directement au secteur privé. Sur la base de l'investissement au titre de la FRR, la facilité «My Home II» vise initialement à fournir au moins 1 000 millions d'EUR de financement.

La facilité «My Home II» est gérée par la Banque hellénique de développement en tant que partenaire chargé de la mise en œuvre. La facilité comprend la ligne de produits suivante:

- La Banque hellénique de développement sélectionne les banques commerciales en tant qu'intermédiaires financiers pour participer à la facilité, de manière ouverte, transparente et non discriminatoire, au moyen d'un appel ouvert. Les banques commerciales cofinancent les prêts émis au titre de la facilité. Ces prêts seront accordés à des particuliers pour l'acquisition d'une résidence principale. La structure des prêts prévoit un financement sans intérêts à hauteur de 50 % au titre du mécanisme «My Home II» et un financement à hauteur de 50 % par les banques participantes aux taux du marché.

Afin de mettre en œuvre l'investissement dans la facilité «My Home II», la Grèce et la Banque hellénique de développement signeront un accord de mise en œuvre. L'accord de mise en œuvre comprend les éléments suivants:

1. Description du processus décisionnel de la facilité «My Home II». La décision finale d'investissement de la facilité est prise par un comité d'investissement ou un autre organe de direction équivalent pertinent et approuvée à la majorité des voix de membres indépendants du gouvernement.
2. Les principales exigences des produits financiers, à savoir:
 - a. La description des produits financiers et des bénéficiaires finaux éligibles.
 - b. L'exigence selon laquelle tous les investissements soutenus sont économiquement viables.
 - c. L'exigence selon laquelle les bénéficiaires finaux de la facilité ne reçoivent pas de soutien au titre d'autres instruments de l'Union pour couvrir le même coût.
3. Le montant couvert par l'accord de mise en œuvre, la structure des frais pour le partenaire chargé de la mise en œuvre et les intermédiaires financiers, et l'obligation de réinvestir tout remboursement conformément à la politique d'investissement de la facilité, à moins qu'il ne soit utilisé pour rembourser les prêts de la facilité pour la reprise et la résilience.
4. Les exigences en matière de suivi, d'audit et de contrôle, y compris la description des procédures du partenaire chargé de la mise en œuvre qui garantissent la prévention, la détection et la correction de la fraude, de la corruption et des conflits d'intérêts.

5. La Banque hellénique de développement signera des accords de financement avec les intermédiaires financiers conformément aux exigences clés qui seront fournies en annexe de l'accord de mise en œuvre. Les principales exigences des accords de financement comprennent toutes les exigences en vertu desquelles la facilité fonctionne, y compris:
- La décision finale sur les émissions de prêts est prise par les intermédiaires financiers conformément à leurs politiques et procédures, indépendamment du gouvernement.
 - L'obligation pour les intermédiaires financiers de prendre leurs décisions dans le respect, *mutatis mutandis*, des exigences en matière de politique d'investissement précisées ci-dessus.
 - Les exigences en matière de suivi, d'audit et de contrôle applicables aux intermédiaires financiers, y compris:
 - La description du système de suivi mis en place par les intermédiaires financiers pour rendre compte des investissements mobilisés.
 - La description des procédures des intermédiaires financiers qui garantissent la prévention, la détection et la correction de la fraude, de la corruption et des conflits d'intérêts.
 - L'obligation de vérifier l'éligibilité de chaque opération conformément aux exigences énoncées dans l'accord de mise en œuvre avant de s'engager à financer une opération.
 - L'obligation d'effectuer des audits ex post fondés sur les risques conformément à un plan d'audit des intermédiaires financiers. Ces audits vérifient: i) l'efficacité des systèmes de contrôle, y compris la détection de la fraude, de la corruption et des conflits d'intérêts; et ii) que l'exigence selon laquelle les bénéficiaires finaux de la facilité n'ont pas reçu de soutien d'autres instruments de l'Union pour couvrir les mêmes coûts est respectée. Les audits vérifient également la légalité des transactions et le respect des conditions des accords applicables.

Programme de logement abordable «My Home II» (16400)

Points suivants Non.	Mesure connexe (réforme ou investissement)	Étape/ Objectif	Nom	Indicateurs qualitatifs (pour les jalons)	Indicateurs quantitatifs (pour les cibles)			Calendrier indicatif pour l'achèvement		Description de chaque jalon et cible
					Unité de mesure	Niveau de référence	But	Trimestre	Année	
378	11 À 3.4. Améliorer l'accès à des politiques sociales efficaces et inclusives — 16400_ Programme de logement abordable «My Home II»	Jalon	Mon Home II — Accord de mise en œuvre entre la Banque hellénique de développement et le ministère des finances	Entrée en vigueur de l'accord de mise en œuvre				TRIMESTRE 4	2024	Entrée en vigueur de l'accord de mise en œuvre.
379	11 À 3.4. Améliorer l'accès à des politiques sociales efficaces et inclusives — 16400_ Programme de logement abordable «My Home II»	Cible	Mon foyer II — Accords juridiques signés avec les bénéficiaires finaux — 50 %		Pourcentage (%)	0 %	50 %	TRIMESTRE 4	2025	Les intermédiaires financiers ont conclu des conventions de financement légales avec les bénéficiaires finaux pour un montant nécessaire pour utiliser au moins 50 % de l'investissement au titre de la FRR dans la facilité «My Home II» (en tenant compte des frais de gestion).
380	11 À 3.4. Améliorer l'accès à des politiques sociales efficaces et inclusives — 16400_ Programme de logement abordable «My Home II»	Cible	Mon foyer II — Accords juridiques signés avec les bénéficiaires finaux — 100 %		Pourcentage (%)	50 %	100 %	TRIMESTRE 2	2026	Les intermédiaires financiers ont conclu des conventions de financement légales avec les bénéficiaires finaux pour un montant nécessaire pour utiliser 100 % de l'investissement au titre de la FRR dans la facilité «My Home II» (en tenant compte des frais de gestion).

Points suivants Non.	Mesure connexe (réforme ou investissement)	Étape/ Objectif	Nom	Indicateurs qualitatifs (pour les jalons)	Indicateurs quantitatifs (pour les cibles)			Calendrier indicatif pour l'achèvement		Description de chaque jalon et cible
					Unité de mesure	Niveau de référence	But	Trimestre	Année	
381	11 À 3.4. Améliorer l'accès à des politiques sociales efficaces et inclusives — 16400 Programme de logement abordable «My Home II»	Jalon	Mon foyer II — Le ministère des finances a achevé l'investissement	Certificat de transfert				TRIMESTRE 2	2026	La Grèce transfère 1 000 millions d'EUR à la Banque hellénique de développement pour la facilité.

L. COMPOSANTE 4.1: RENDRE LA FISCALITÉ PLUS PROPICE À LA CROISSANCE ET AMÉLIORER L'ADMINISTRATION FISCALE ET LA PERCEPTION DE L'IMPÔT

Ce volet du plan grec pour la reprise et la résilience comprend des réformes et des investissements ciblés visant à poursuivre l'amélioration du fonctionnement de l'administration des recettes publiques et la lutte contre l'évasion fiscale. Premièrement, ce volet comprend des réformes de la politique fiscale visant à faciliter la codification de la législation fiscale, ainsi qu'à introduire des incitations pour améliorer les transactions électroniques, promouvoir les investissements privés verts et numériques et accroître la taille des entreprises. Deuxièmement, ce volet comprend des réformes et des investissements visant à transformer l'administration des recettes publiques, grâce à la numérisation des processus et à l'introduction d'initiatives législatives visant à lutter contre la contrebande et à promouvoir l'accélération des remboursements de TVA.

Ce volet contribue à la transition numérique, grâce au remplacement et à la mise à niveau des systèmes numériques de base de l'autorité indépendante chargée des recettes publiques (IAPR), à l'introduction de processus bureautiques et de travail automatisés, à la numérisation des audits et des contrôles, ainsi qu'à la mise à jour et à l'amélioration des services en ligne aux contribuables.

Ce volet soutient la mise en œuvre des recommandations par pays concernant les investissements publics et privés (recommandation par pays no 3 2020), les réformes structurelles visant à améliorer le fonctionnement de l'économie (recommandation par pays no 4 2020) et la politique fiscale et l'administration fiscale (recommandation par pays no 1 2022 et recommandation par pays no 1 2023). Aucune mesure relevant de ce volet ne devrait causer de préjudice important aux objectifs environnementaux au sens de l'article 17 du règlement (UE) 2020/852, compte tenu de la description des mesures et des mesures d'atténuation prévues dans le plan pour la reprise et la résilience conformément aux orientations techniques «Ne pas causer de préjudice important» (2021/C58/01).

L.1. Description des réformes et des investissements pour le soutien financier non remboursable

L'investissement: Transformation numérique des contrôles fiscaux (mesure ID 16611)

L'objectif de l'investissement est i) de faciliter le remplissage automatique des déclarations fiscales, ii) de renforcer l'efficacité des contrôles fiscaux et de la perception des recettes publiques et iii) d'accroître l'efficacité des contrôles fiscaux et de lutter contre la contrebande. La mesure consiste en la fourniture du système de veille économique/d'analyse de données et en la mise en service du système «ELEGXOSlive».

Réforme: Codification et simplification de la législation fiscale (mesure ID 16643)

L'objectif de la mesure est de renforcer la transparence de la législation fiscale et douanière et de garantir la sécurité juridique pour l'administration fiscale, les contribuables et les entreprises.

La mesure consiste en la codification de la législation fiscale et douanière primaire et dérivée et en sa publication sur un site web dédié aux contribuables.

Réforme: Promouvoir l'accélération des remboursements de TVA (mesure ID 16610)

L'IAPR simplifie les procédures administratives de remboursement de la TVA pour les entreprises, grâce à la mise en œuvre de procédures automatisées de remboursement de la TVA, à la soumission électronique et à la facilitation d'un processus d'analyse des risques pour les demandes de remboursement. Le nouveau processus vise à limiter l'intervention humaine au moyen de transactions numériques et à remédier aux retards dans les remboursements de TVA. La réforme doit être conforme à la directive relative au remboursement de la TVA (directive 2008/9/CE du Conseil). La mise en œuvre de la réforme est achevée au plus tard le 31 décembre 2023.

Réforme: Adoption de mesures et d'incitations visant à accroître les transactions électroniques (mesure ID 16616)

La réforme vise à alléger la charge administrative pesant sur les entreprises et à améliorer le respect des obligations fiscales en encourageant les transactions électroniques. L'IAPR utilise la fonction myDATA pour la comptabilité électronique, la facturation électronique et la connexion de toutes les caisses fiscales à ses systèmes informatiques afin de faciliter le remplissage automatique des déclarations fiscales et de renforcer l'efficacité des contrôles fiscaux. La mise en œuvre des incitations fiscales prévues par la réforme est achevée au plus tard le 31 décembre 2023.

Réforme: Super-déduction des dépenses des PME en faveur de l'économie verte, de l'énergie et de la transition numérique (mesure ID 16863)

La réforme consiste en des incitations fiscales en faveur de la super-déduction des dépenses afin de renforcer les investissements des petites et moyennes entreprises dans les équipements liés à l'adaptation au changement climatique, à la promotion de l'économie circulaire et à la numérisation. Elle doit être pleinement conforme aux règles de l'UE en matière d'aides d'État. La mise en œuvre des incitations fiscales prévues par la réforme est achevée au plus tard le 31 décembre 2024.

Réforme: Nouveau cadre pour la lutte contre la contrebande, principalement pour les produits soumis à accises (tabac, alcool et énergie) (mesure ID 16656)

La réforme vise à soutenir la lutte contre la contrebande, en particulier pour les produits soumis à accises (tabac, alcool, énergie), par la modernisation des systèmes de suivi, des processus d'audit et des équipements des douanes afin d'accroître l'efficacité des audits de fret. Cela nécessite également la mise à niveau des systèmes informatiques de l'IAPR nécessaires pour obtenir des informations à partir des bases de données européennes et nationales. La mise en œuvre de la réforme est achevée au plus tard le 31 décembre 2025.

Réforme: Caisses enregistreuses en ligne & POS (mesure ID 16614)

L'IAPR élabore un cadre pour faciliter la connexion des caisses enregistreuses aux terminaux des points de vente et à ses systèmes informatiques. Ce projet comprend: i) la mise en place de spécifications pour l'interconnexion des caisses enregistreuses avec les terminaux des points de vente afin de certifier que chaque transaction des points de vente est enregistrée dans la caisse enregistreuse et que les données produites sont transmises en temps quasi réel à l'IAPR; et ii) le développement d'infrastructures et d'applications pour le suivi des transactions effectuées par les caisses enregistreuses et le soutien au mécanisme de contrôle. Une fois achevée, la mesure vise à limiter le risque de fraude fiscale et, en fin de compte, à réduire l'écart de TVA. La mise en œuvre de la réforme est achevée au plus tard le 30 juin 2024.

L'investissement: Transformation numérique de l'administration fiscale et douanière (mesure ID 16291)

L'investissement vise à réaliser la transformation numérique de l'administration fiscale et des services, dans le but de renforcer la capacité de l'IAPR à remplir ses obligations en tant qu'autorité totalement indépendante (conformément à la loi d'habilitation 4389/2016 de l'IAPR) et à améliorer ses performances globales en améliorant la qualité des services fournis aux particuliers et aux entreprises. Cet investissement consolide les sous-projets d'infrastructures numériques à mettre en œuvre par l'IAPR, classés en quatre domaines d'intervention:

- 1) Le remplacement des systèmes numériques de base et l'extension de la fonctionnalité de la fourniture de services, y compris la mise en œuvre de mécanismes d'interopérabilité des systèmes d'information de l'IAPR avec les systèmes d'information sur les données bancaires;
- 2) Automatisation des processus bureautiques et de travail;
- 3) Numérisation des audits et des contrôles; et
- 4) Mise à niveau des services aux contribuables.

Réforme: Modifications du cadre de politique fiscale de la Grèce (ID de la mesure: 16985)

La réforme vise à lutter contre l'évasion fiscale et à améliorer les incitations, en promouvant les paiements électroniques et en améliorant la structure des impôts sur les travailleurs indépendants, ainsi qu'à renforcer l'autonomie opérationnelle de l'administration fiscale. En particulier, cette réforme: I) réformer l'imposition des travailleurs indépendants et le droit de timbre; II) lutter contre la fraude fiscale en élargissant l'acceptation obligatoire des paiements électroniques; III) établir de nouvelles obligations de déclaration concernant les données transmises à l'administration fiscale et permettre l'utilisation de ces données aux fins de la TVA et de l'impôt sur le revenu; et iv) renforcer l'autonomie opérationnelle, la résilience et le niveau des services à la clientèle de l'autorité indépendante chargée des recettes publiques (IAPR).

La mise en œuvre de la réforme est achevée au plus tard le 31 décembre 2024.

L.2. Jalons, cibles, indicateurs et calendrier de suivi et de mise en œuvre du soutien financier non remboursable

Réforme clé 8: Caisses enregistreuses en ligne & POS

Points suivants Non.	Mesure connexe (réforme ou investissement)	Étape/ Objectif	Nom	Indicateurs qualitatifs (pour les jalons)	Indicateurs quantitatifs (pour les cibles)			Calendrier indicatif pour l'achèvement		Description de chaque jalon et cible
					Unité de mesure	Niveau de référence	But	Trimestre	Année	
188	12 À 4.1. Rendre les impôts plus favorables à la croissance et améliorer l'administration fiscale et le recouvrement des impôts — 16614_Online cash registers & POS (réforme)	Jalon	Autorité indépendante chargée des recettes publiques (IAPR): Caisses enregistreuses en ligne & point de vente (POS) —	Entrée en vigueur de la loi				TRIMESTRE 1	2022	Entrée en vigueur d'une décision de l'autorité indépendante pour les exigences techniques (fondée sur l'article 12 de la loi no 4308/2014) et d'une décision ministérielle conjointe pour la transmission électronique de données à l'autorité indépendante pour les recettes publiques (fondée sur l'article 15 de la loi no 4174/2013), qui définissent les principales caractéristiques nécessaires à l'interconnexion des systèmes de caisses enregistreuses en ligne et de points de vente à l'autorité indépendante pour les recettes publiques, y compris le réexamen des sanctions applicables aux caisses enregistreuses (article 54 de la loi no 4174/2013).
189	12 À 4.1. Rendre les impôts plus favorables à la croissance et améliorer l'administration fiscale et le recouvrement des impôts —	Cible	Autorité indépendante chargée des recettes publiques: Caisses enregistreuses en ligne & point de		Nombre de caisses enregistreuses	0	400 000	TRIMESTRE 2	2024	Intégration du système informatique et de la base de données pertinents au sein de la plateforme myDATA — toutes les entreprises relevant du cadre juridique ont interconnecté leurs caisses

Points suivants Non.	Mesure connexe (réforme ou investissement)	Étape/ Objectif	Nom	Indicateurs qualitatifs (pour les jalons)	Indicateurs quantitatifs (pour les cibles)			Calendrier indicatif pour l'achèvement		Description de chaque jalon et cible
	16614_Online cash registers & POS (réforme)		vente (POS) — intégration et interconnexion							<p>enregistreuses en ligne avec les systèmes de points de vente à l'autorité indépendante chargée des recettes publiques.</p> <p>Un rapport de l'autorité indépendante chargée des recettes publiques attestant l'achèvement de la réforme et indiquant le nombre total de caisses enregistreuses en ligne qui ont interconnecté leurs systèmes de points de vente avec l'autorité indépendante chargée des recettes publiques. Les caisses enregistreuses éligibles sont au moins au nombre de 400 000.</p>

Groupe 17: Mesures de l'administration fiscale

- Transformation numérique des contrôles fiscaux (ID: 16611)
- Promouvoir l'accélération des remboursements de TVA (ID: 16610)
- Nouveau cadre pour la lutte contre la contrebande, principalement pour les produits soumis à accises (tabac, alcool et énergie) (ID: 16656)
- Transformation numérique de l'administration fiscale et douanière (ID: 16291)

Points suivants Non.	Mesure connexe (réforme ou investissement)	Étape/ Objectif	Nom	Indicateurs qualitatifs (pour les jalons)	Indicateurs quantitatifs (pour les cibles)			Calendrier indicatif pour l'achèvement		Description de chaque jalon et cible
					Unité de mesure	Niveau de référence	But	Trimestre	Année	
190	12 À 4.1. Rendre les impôts plus favorables à la croissance et améliorer l'administration fiscale et la perception de l'impôt — 16656_Nouveau cadre pour la lutte contre la contrebande, principalement pour les produits soumis à accises (tabac, alcool et énergie)	Jalon	Lutte contre le trafic de migrants — feuille de route des décisions réglementaires	Rapport de l'autorité indépendante chargée des recettes publiques contenant la feuille de route pour les décisions/circulaires relatives à la lutte contre la contrebande.				TRIMESTRE 1	2022	<p>L'autorité indépendante chargée des recettes publiques adopte une feuille de route (y compris un calendrier) pour l'adoption des décisions/circulaires relatives à la réforme du cadre juridique en matière de lutte contre la contrebande.</p> <p>L'autorité indépendante chargée des recettes publiques publie un rapport sur la feuille de route pour la publication des décisions/circulaires, détaillant les étapes nécessaires à la refonte des systèmes d'information opérationnels ICISNET et ELENXIS, dans le but de hiérarchiser efficacement les risques de non-conformité et de générer les meilleurs profils d'audit possibles, en utilisant les informations provenant des bases de données nationales et de l'Union européenne.</p>
191	12 À 4.1. Rendre les impôts plus favorables à la croissance et améliorer l'administration fiscale et la perception de l'impôt — 16656_Nouveau cadre pour la lutte contre la contrebande,	Jalon	Lutte contre la contrebande — entrée en vigueur des décisions réglementaires	Les décisions/circulaires réglementaires sont entrées en vigueur.				TRIMESTRE 3	2022	<p>Entrée en vigueur de 15 décisions/circulaires réglementaires adoptées par l'autorité indépendante chargée des recettes publiques sur la conception d'un nouveau système intégré de lutte contre la contrebande.</p> <p>Conformément à la feuille de route</p>

	principalement pour les produits soumis à accises (tabac, alcool et énergie)									établie au plus tard le 31 mars 2022, la décision/les circulaires entrées en vigueur concernent la préparation d'un nouveau système intégré qui soutiendra le processus d'audit en surveillant les opérations et procédures douanières en temps réel. Ce système fonctionne en visant un ciblage plus efficace et plus rapide des services douaniers chargés des poursuites, avec une surveillance centrale et aux points d'intérêt élevé.
192	12 À 4.1. Rendre la fiscalité plus propice à la croissance et améliorer l'administration fiscale et le recouvrement de l'impôt — 16611_Transformation numérique des contrôles fiscaux	Jalon	Contrôles fiscaux — Mydata et informations bancaires	Rapport de l'autorité indépendante chargée des recettes publiques attestant: a) activation complète du système Mydata. b) Achèvement du projet d'interconnexion et d'utilisation des informations bancaires de tiers par l'autorité indépendante chargée des recettes publiques.				TRIMESTRE 4	2023	Activation de i. Le système myDATA ainsi que son interconnexion et son utilisation d'informations bancaires provenant de tiers, dans le but d'améliorer le respect des règles fiscales par les entreprises, de faciliter le remplissage automatique des déclarations fiscales et de renforcer l'efficacité des contrôles fiscaux. ii. Le mécanisme myDATA pour la comptabilité électronique, la facturation électronique et la connexion de toutes les caisses enregistreuses fiscales à ses systèmes informatiques.
193	12 À 4.1. Rendre la fiscalité plus propice à la croissance et améliorer l'administration fiscale et la perception de l'impôt — 16610_Promouvoir l'accélération des remboursements de TVA	Jalon	Remboursements de TVA entièrement automatisés — lancement du système informatique	Rapport de l'autorité indépendante chargée des recettes publiques attestant le lancement du nouveau système informatique.				TRIMESTRE 4	2023	Mise en œuvre de la procédure de remboursement de la TVA entièrement automatisée et de la plateforme informatique permettant de remplir toutes les demandes de remboursement par voie électronique, lorsqu'elles ne relèvent pas de l'échantillon d'audit au moyen du processus d'analyse des risques (au moins 90 % de l'ensemble des demandes par an).
195a	12 À 4.1. Rendre la fiscalité plus propice à la croissance et améliorer l'administration fiscale et la perception de l'impôt — 16291_Transformation numérique de	Jalon	Fourniture i) d'un système d'information intégré pour la direction générale des services	Réalisation des deux sous-projets				TRIMESTRE 4	2024	Les sous-projets suivants seront mis en œuvre: <ul style="list-style-type: none">Dans le domaine d'intervention «Remplacement des systèmes numériques de base, renouvellement des infrastructures

	l'administration fiscale et douanière		financiers de l'IAPR et ii) de matériel de bureau et d'équipements informatiques portables pour l'IAPR							obsolètes et extension de la fonctionnalité de la fourniture de services»: Système d'information intégré pour la direction générale des services financiers de l'IAPR. <ul style="list-style-type: none"> • Dans le domaine d'intervention «Automatisation du bureau et des processus de travail»: Fourniture d'équipements pour l'IAPR.
194	12 À 4.1. Rendre la fiscalité plus propice à la croissance et améliorer l'administration fiscale et le recouvrement de l'impôt — 16611_Transformation numérique des contrôles fiscaux	Jalon	Livraison et mise en service de systèmes relatifs à la transformation numérique des contrôles fiscaux	Fourniture du système de veille économique/d'analyse de données Rapport de l'autorité indépendante chargée des recettes publiques attestant la mise en service du système «ELEGXOSlive»				TRIMESTRE 4	2025	a) Fourniture du système de veille économique/d'analyse de données. b) Mise en service du système Elenxis Live («ELEGXOSlive»).
195	12 À 4.1. Rendre la fiscalité plus propice à la croissance et améliorer l'administration fiscale et la perception de l'impôt — 16291_Transformation numérique de l'administration fiscale et douanière	Jalon	Achèvement des éléments livrables de la première phase de l'environnement informatique intégré en matière de fiscalité et d'audit de l'autorité indépendante chargée des recettes publiques Réalisation de sous-projets dans le cadre de la transformation numérique de l'IAPR	Réalisation i) des éléments livrables de la première phase de l'environnement informatique intégré ii) des sous-projets dans le cadre de la transformation numérique de l'IAPR				TRIMESTRE 4	2025	Achèvement des résultats de la première phase de l'environnement informatique intégré (remplaçant TAXIS, TAXISnet et Elenxis). Ces éléments livrables comprendront toutes les études de projet requises, la refonte et la mise en œuvre complètes de la base de données, la fourniture d'interfaces de données et le déploiement des sous-systèmes de la première phase (y compris le registre fiscal et la comptabilité). Mise en place d'un système de surveillance pour les véhicules utilitaires et les conteneurs, fondé sur une solution de suivi GPS par l'internet des objets (IdO) pour la réalisation d'opérations de suivi soutenant la transformation numérique de l'autorité indépendante chargée des recettes publiques, grâce à la fourniture du système de surveillance des véhicules utilitaires et des conteneurs

										<p>Les sous-projets suivants seront également mis en œuvre:</p> <p>1. Dans le domaine d'intervention «Remplacement des systèmes numériques de base, renouvellement des infrastructures obsolètes et extension de la fonctionnalité de la fourniture de services»: — Nouveau système intégré d'information pour le laboratoire national des produits chimiques de Grèce; — Système de gestion des ressources humaines pour l'IAPR; et — Mise à niveau & maintenance des systèmes d'information de l'IAPR;</p> <p>2. Dans le cadre de l' «automatisation des processus de bureau et de travail»: Services & logiciels de gestion de bureau pour l'IAPR; — Outils de gestion des services informatiques; et Nouveau système d'information intégré pour soutenir la direction de la gestion des actifs publics de l'autorité indépendante chargée des recettes publiques</p> <p>3. Dans le domaine d'intervention «Amélioration des services aux contribuables»: — Expansion-Upgrade of Taxpayers Service Center & Call Center Services (Expansion-Upgrade du centre de services aux contribuables des services de centres d'appels); et Sécurité des données</p> <p>4. Dans le domaine d'intervention «Numérisation des audits et des contrôles»: — Système de gestion des risques d'entreprise & plan de continuité des</p>
--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

										activités pour l'IAPR.
--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	------------------------

Groupe 18: Politique fiscale

- Codification et simplification de la législation, des règles et des procédures fiscales (ID: 16643)
- Adoption de mesures et d'incitations visant à accroître les transactions électroniques (ID: 16616)
- Super — déduction des dépenses des PME en faveur de l'économie verte, de l'énergie et de la numérisation (ID: 16863)
- Régime d'incitation à la productivité et à l'extroversion des entreprises (augmentation de la taille des entreprises) (ID: 16598)
- Modifications du cadre de politique fiscale de la Grèce (ID de la mesure: 16985)

Points suivants Non.	Mesure connexe (réforme ou investissement)	Étape/ Objectif	Nom	Indicateurs qualitatifs (pour les jalons)	Indicateurs quantitatifs (pour les cibles)			Calendrier indicatif pour l'achèvement		Description de chaque jalon et cible
					Unité de mesure	Niveau de référence	But	Trimestre	Année	
197	12 À 4.1. Rendre les impôts plus favorables à la croissance et améliorer l'administration fiscale et la perception de l'impôt — 16863_Super — déduction des dépenses liées à l'économie verte, à l'énergie et à la transition numérique	Jalon	Super-déduction pour les investissements verts et numériques des PME	Entrée en vigueur du droit primaire et du droit dérivé en matière de super-déduction pour les investissements verts et numériques des PME				TRIMESTRE 4	2021	Entrée en vigueur du droit primaire et du droit dérivé pour l'introduction de la super-déduction fiscale des dépenses éligibles des PME pour les investissements dans l'économie verte et la numérisation
198	12 À 4.1. Rendre la fiscalité plus propice à la croissance et améliorer l'administration fiscale et le recouvrement de l'impôt — 16616_Adooption de mesures et d'incitations visant à accroître les transactions électroniques	Jalon	Législation visant à encourager les transactions électroniques	Entrée en vigueur du droit primaire et du droit dérivé, fournissant des incitations à l'amélioration des transactions électroniques				TRIMESTRE 4	2021	Entrée en vigueur de la modification du cadre juridique primaire et dérivé prévoyant des incitations spécifiques pour le renforcement des transactions électroniques
199	12 À 4.1. Rendre la fiscalité plus propice à la croissance et	Jalon	Calendrier de codification fiscale	Publication du droit dérivé avec création de comités et calendrier de				TRIMESTRE 3	2021	Calendrier détaillé des éléments livrables en matière de codification fiscale, y compris la mise en place des

Points suivants Non.	Mesure connexe (réforme ou investissement)	Étape/ Objectif	Nom	Indicateurs qualitatifs (pour les jalons)	Indicateurs quantitatifs (pour les cibles)			Calendrier indicatif pour l'achèvement		Description de chaque jalon et cible
					Unité de mesure	Niveau de référence	But	Trimestre	Année	
	améliorer l'administration fiscale et le recouvrement de l'impôt — 16643_Codification et simplification de la législation fiscale			codification fiscale.						comités compétents, le calendrier détaillé du ministère des finances et l'IAPR pour la codification de la législation fiscale et les modalités de consultation.
200	18 À 4.7. Améliorer la compétitivité et promouvoir les investissements privés et le commerce — 16598_Régime d'incitation à la productivité et à l'extroversion des entreprises (augmentation de la taille des entreprises)	Jalon	Projet de législation visant à encourager l'extroversion des entreprises	Les projets de législation primaire et secondaire visant à encourager l'extroversion des entreprises.				TRIMESTRE 3	2021	Projets, à des fins de consultation, de législation primaire et dérivée visant à améliorer le cadre juridique en matière fiscale, financière et d'octroi de licences, ainsi qu'à encourager les fusions, les transformations et les acquisitions
201	18 À 4.7. Améliorer la compétitivité et promouvoir les investissements privés et le commerce — 16598_Régime d'incitation à la productivité et à l'extroversion des entreprises (augmentation de la taille des entreprises)	Jalon	Législation visant à encourager l'extroversion des entreprises	Entrée en vigueur de la législation visant à encourager l'extroversion des entreprises				TRIMESTRE 1	2022	Entrée en vigueur des modifications relatives apportant des améliorations au cadre juridique de la fiscalité, de la finance et de l'octroi de licences, ainsi que des incitations aux fusions, transformations et acquisitions
202	4.1. Rendre la fiscalité plus propice à la croissance et améliorer l'administration fiscale et le recouvrement de l'impôt — 16643_Codification et simplification de la	Jalon	Renforcer la capacité de codification fiscale	Publication du droit dérivé en vue de la création d'une unité de codification fiscale au sein du ministère des finances et de la direction de la prestation de services de				TRIMESTRE 2	2022	Création d'une unité fiscale spécifique au sein du ministère des finances chargée de la consolidation et de la cohérence de la législation fiscale primaire et des décisions ministérielles; Création d'une direction de la prestation de services à l'IAPR chargée, entre autres, de consolider le droit dérivé, de

Points suivants Non.	Mesure connexe (réforme ou investissement)	Étape/ Objectif	Nom	Indicateurs qualitatifs (pour les jalons)	Indicateurs quantitatifs (pour les cibles)			Calendrier indicatif pour l'achèvement		Description de chaque jalon et cible
					Unité de mesure	Niveau de référence	But	Trimestre	Année	
	législation fiscale			l'IAPR.						coordonner les compétences de l'IAPR en ce qui concerne le code de procédure fiscale, ainsi que de mettre à jour et de tenir à jour la base de données fiscale publique
203	12 À 4.1. Rendre la fiscalité plus propice à la croissance et améliorer l'administration fiscale et le recouvrement de l'impôt — 16643_Codification et simplification de la législation fiscale	Jalon	Recodifier l'impôt sur le revenu et les codes de procédure fiscale	Entrée en vigueur de la législation fiscale primaire et secondaire codifiée pour le code des impôts sur les revenus et le code de l'administration fiscale				TRIMESTRE 2	2023	Entrée en vigueur du code codifié de l'impôt sur les revenus et du code de l'administration fiscale (droit primaire et dérivé) afin de simplifier et d'actualiser la législation à la lumière de la numérisation et des bonnes pratiques de l'UE
204	12 À 4.1. Rendre la fiscalité plus propice à la croissance et améliorer l'administration fiscale et le recouvrement de l'impôt — 16643_Codification et simplification de la législation fiscale	Jalon	Achèvement de la codification fiscale initiale et du système d'information des contribuables	a: Entrée en vigueur de la législation fiscale primaire et secondaire codifiée b: Preuves de l'acceptation des éléments livrables concernant la mise en place d'un système de gestion du contenu et d'un site web consacré à l'information des contribuables.				TRIMESTRE 2	2024	A. Entrée en vigueur de la codification du droit primaire et du droit dérivé afin de simplifier et d'actualiser la législation à la lumière de la numérisation et des bonnes pratiques de l'UE, notamment: - Code TVA - Droit de timbre - Impôts fonciers - Recouvrement de la dette publique (KEDE) - Code des douanes national B. Mise en place d'un système de gestion du contenu et d'un site web dédié à l'information des contribuables.
204a	12 À 4.1. Rendre la fiscalité plus propice à la croissance et améliorer l'administration fiscale et le recouvrement de l'impôt — 16643_Codification et	Jalon	Publication du droit primaire et du droit dérivé sur le site web du contribuable	Publication de la législation fiscale et douanière primaire et secondaire.				TRIMESTRE 4	2025	Publication de la législation fiscale et douanière primaire et secondaire évaluée au jalon 204 sur le site web consacré à l'information des contribuables.

Points suivants Non.	Mesure connexe (réforme ou investissement)	Étape/ Objectif	Nom	Indicateurs qualitatifs (pour les jalons)	Indicateurs quantitatifs (pour les cibles)			Calendrier indicatif pour l'achèvement		Description de chaque jalon et cible
					Unité de mesure	Niveau de référence	But	Trimestre	Année	
	simplification de la législation fiscale									
337	12 À 4.1. Rendre la fiscalité plus propice à la croissance et améliorer l'administration fiscale et le recouvrement de l'impôt — 16985 Modifications du cadre de politique fiscale de la Grèce	Jalon	Lutter contre l'évasion fiscale et promouvoir les paiements électroniques.	Cadre juridique révisé adopté pour promouvoir les paiements électroniques, renforcer et fixer de nouvelles exigences en matière de déclaration myDATA et permettre l'utilisation de myDATA aux fins de la TVA. Copie du rapport sur les options pour la réforme de la fiscalité des travailleurs indépendants.				TRIMESTRE 4	2023	Entrée en vigueur du droit primaire et du droit dérivé I) étendre largement l'acceptation obligatoire des paiements électroniques directs sur le marché de détail; II) aligner les exigences en matière de partage d'informations applicables aux prestataires de services de paiement sur les définitions de la Banque de Grèce; III) établir de nouvelles obligations de déclaration myDATA pour les entreprises (y compris les travailleurs indépendants) à appliquer aux déclarations de TVA; et IV) Achèvement du rapport sur les options envisageables pour la réforme de la fiscalité des travailleurs indépendants.
338	12 À 4.1. Rendre la fiscalité plus propice à la croissance et améliorer l'administration fiscale et le recouvrement de l'impôt — 16985 Modifications du cadre de politique fiscale de la Grèce	Jalon	Réformer la fiscalité des travailleurs indépendants et le droit de timbre.	Adoption d'un cadre juridique révisé sur l'imposition des travailleurs indépendants et remplacement du droit de timbre par une taxe numérique.				TRIMESTRE 2	2024	Entrée en vigueur du droit primaire et du droit dérivé visant à réformer l'imposition des travailleurs indépendants et à permettre la réduction progressive de l'impôt sur les frais généraux des travailleurs indépendants (τέλος επιτηδεύματος). Il s'agit notamment de fixer de nouvelles obligations de déclaration concernant la manière dont les dépenses et les recettes sont déclarées au moyen de myDATA. Entrée en vigueur du droit primaire et du droit dérivé pour remplacer le droit de timbre existant par une nouvelle taxe sur le numérique.

Points suivants Non.	Mesure connexe (réforme ou investissement)	Étape/ Objectif	Nom	Indicateurs qualitatifs (pour les jalons)	Indicateurs quantitatifs (pour les cibles)			Calendrier indicatif pour l'achèvement		Description de chaque jalon et cible
					Unité de mesure	Niveau de référence	But	Trimestre	Année	
339	12 À 4.1. Rendre la fiscalité plus propice à la croissance et améliorer l'administration fiscale et le recouvrement de l'impôt — 16985_Modifications du cadre de politique fiscale de la Grèce	Jalon	Renforcer l'autonomie opérationnelle de l'autorité indépendante chargée des recettes publiques (IAPR)	<p>Révision du cadre juridique afin de clarifier les compétences de l'IAPR et du ministère de la gouvernance numérique.</p> <p>Décision de l'IAPR définissant de nouveaux indicateurs clés de performance pour l'IAPR.</p> <p>Signature de l'accord de niveau de service, y compris l'obligation d'établir un rapport annuel de mise en œuvre, au début de l'année suivante.</p>				TRIMESTRE 2	2024	<p>Entrée en vigueur de la législation d'habilitation et signature d'un accord global de niveau de service qui confirme les responsabilités et la répartition des ressources entre l'IAPR et le ministère de la gouvernance numérique en ce qui concerne les licences de logiciels informatiques et de stockage, les services web et la gestion de bases de données. L'accord de niveau de service comprend une disposition permettant aux deux autorités d'élaborer, en coopération, un rapport annuel de mise en œuvre, au début de l'année suivante.</p> <p>Décision de l'IAPR définissant de nouveaux indicateurs clés de performance, y compris en ce qui concerne l'efficacité de l'audit, pour l'IAPR; et ii) mettre en place une ou plusieurs enquêtes annuelles de satisfaction des clients.</p>
340	12 À 4.1. Rendre la fiscalité plus propice à la croissance et améliorer l'administration fiscale et le recouvrement de l'impôt — 16985_Modifications du cadre de politique fiscale de la Grèce	Jalon	Lutter contre l'évasion fiscale en utilisant myDATA aux fins de l'impôt sur le revenu.	Cadre juridique révisé adopté pour fixer de nouvelles exigences en matière de déclaration myDATA et autoriser l'utilisation de myDATA aux fins de l'impôt sur le revenu.				TRIMESTRE 2	2024	Entrée en vigueur du droit primaire et du droit dérivé permettre l'utilisation des déclarations myDATA sur les entreprises (y compris les travailleurs indépendants) pour les déclarations d'impôt sur le revenu.

M. COMPOSANTE 4.2: MODERNISER L'ADMINISTRATION PUBLIQUE, NOTAMMENT EN ACCÉLÉRANT LA MISE EN ŒUVRE DES INVESTISSEMENTS PUBLICS, EN AMÉLIORANT LE CADRE DES MARCHÉS PUBLICS, EN PRENANT DES MESURES DE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS ET EN LUTTANT CONTRE LA CORRUPTION

Ce volet du plan grec pour la reprise et la résilience comprend un ensemble de réformes de grande envergure ainsi que des investissements dans le fonctionnement de l'administration publique en vue d'améliorer la conception et la mise en œuvre des politiques. Ce volet comprend des mesures visant à moderniser l'administration publique au moyen d'actions spécifiques visant à renforcer la planification et la coordination des politiques et la gestion des ressources humaines, ainsi qu'à achever le cadastre national, ce qui devrait permettre de mettre en place un système de cadastre foncier efficace et de garantir la sécurité juridique des droits de propriété. D'autres mesures visent à remédier à l'absence de préparation des projets d'investissements publics (y compris la corruption) et à améliorer encore le domaine de la gestion des finances publiques. Ces réformes et investissements contribuent à relever les défis liés a) à l'administration publique numérique. Ce volet soutient la mise en œuvre des recommandations par pays sur les investissements publics et privés (recommandation par pays no 3 2020), les réformes structurelles visant à améliorer le fonctionnement de l'économie (recommandation par pays no 4 2020) et l'achèvement de la réforme en suspens sur le cadastre qui a été menée dans le cadre de la surveillance renforcée (recommandation par pays no 3 de 2022 et recommandation par pays no 3 de 2023). Aucune mesure relevant de ce volet ne devrait causer de préjudice important aux objectifs environnementaux au sens de l'article 17 du règlement (UE) 2020/852, compte tenu de la description des mesures et des mesures d'atténuation prévues dans le plan pour la reprise et la résilience conformément aux orientations techniques «Ne pas causer de préjudice important» (2021/C58/01).

M.1. Description des réformes et des investissements pour le soutien financier non remboursable

Réforme: Réforme de l'administration publique (mesure ID 16972)

Cette réforme vise à poursuivre les efforts de modernisation de l'administration publique et à investir dans ses ressources humaines. La réforme consiste en des actions qui mettront en place des systèmes d'information pour soutenir le cadre stratégique de planification des effectifs et les procédures de sélection du Conseil suprême de sélection du personnel civil (ASEP) et mener à bien un programme de formation à grande échelle pour les fonctionnaires.

Réforme: Lutte contre le commerce illégal et protection de la propriété intellectuelle (mesure ID 16703)

L'objectif de cette réforme est d'améliorer la lutte contre le commerce illégal. La réforme consiste en un système d'information, des postes de contrôle et des formations.

Réforme: Renforcement du cadre national de lutte contre la corruption (mesure ID 16952)

L'objectif de cette réforme est de contribuer à la détection et à la prévention de la corruption. La réforme consiste en des projets visant à soutenir les capacités numériques et infrastructurelles de l'autorité nationale de transparence.

Réforme: Renforcement du réseau d'aides d'État (mesure ID 16701)

L'objectif de cette réforme est de renforcer la capacité du réseau des unités chargées des aides d'État dans l'ensemble des ministères et d'accroître la numérisation de l'unité centrale

chargée des aides d'État en améliorant ses capacités technologiques et sa fonctionnalité opérationnelle. La réforme consiste en une révision du cadre juridique des aides d'État pour le fonctionnement du réseau central des aides d'État (CESANET), afin de renforcer les compétences de l'unité centrale chargée des aides d'État et des unités décentralisées chargées des aides d'État.

Réforme: Renforcement du cadre LBC/FT (mesure ID 16702)

La réforme concerne la mise en place d'une plateforme numérique pour la collecte de données statistiques détenues par les autorités judiciaires, de surveillance et répressives, et l'amélioration du registre central des bénéficiaires effectifs afin de faciliter l'accès direct des autorités compétentes aux informations sur les bénéficiaires effectifs. La mise en œuvre de la réforme est achevée au plus tard le 30 juin 2024.

Réforme: Réforme comptable (mesure ID 16974)

L'objectif de cette réforme est de renforcer la capacité de la Grèce à produire des informations financières conformes aux normes comptables internationales et aux méthodes de comptabilité d'exercice. Cette mesure consiste à passer progressivement de la comptabilité de caisse modifiée à la comptabilité d'exercice et à l'information financière consolidée au sein des administrations publiques.

Réforme: Cadre institutionnel moderne pour les entreprises publiques (mesure ID 16657)

Cette réforme met en place un cadre juridique moderne pour le fonctionnement et la gestion des entreprises et organisations publiques. Il définit des lignes directrices en matière de gouvernance d'entreprise et des règles spécifiques pour la gestion des entreprises publiques, telles que la nomination du président, des PDG et des directeurs exécutifs par le conseil d'administration, ainsi que des dispositions relatives à la mise en place de comités d'audit interne afin de garantir la transparence. La réforme met également en place un registre numérique pour enregistrer toutes les entreprises, organisations et autres entités juridiques auxquelles l'État participe, favorisant ainsi le suivi et le contrôle efficaces de la participation de l'État. La mise en œuvre de la réforme est achevée au plus tard le 31 décembre 2022.

Réforme: Lutte efficace contre la corruption (mesure ID 16978)

La réforme entreprendra une série de modifications du cadre juridique de la Grèce, afin d'améliorer la réponse juridique à la corruption. Plus précisément, il couvre quatre domaines: I) les déclarations de patrimoine; II) la protection des personnes qui signalent des violations du droit de l'Union; III) le code pénal et le code de procédure pénale; et iv) la codification de la législation relative aux partis politiques. La mise en œuvre de la réforme est achevée au plus tard le 30 septembre 2022.

L'investissement: Transformation de la gestion et de la surveillance budgétaires en gouvernance (mesure ID 16705)

L'objectif de cet investissement est d'améliorer l'efficacité de la gestion des finances publiques. Cette mesure consiste en la mise en place d'un système gouvernemental de planification des ressources de l'entreprise (ERP) pour l'administration centrale.

L'investissement: Modernisation du fonds grec de dépôt et de prêt des envois (mesure ID 16940)

L'objectif de cet investissement est d'accroître l'efficacité du Fonds grec des dépôts et des prêts d'expédition. L'investissement consiste en un système de numérisation des archives et

de gestion des documents, ainsi qu'en un système d'information intégré pour le fonds grec de dépôt et de prêt des envois.

Réforme: Professionnalisation du domaine des marchés publics (mesure ID 16711)

La réforme vise à améliorer le cadre des marchés publics en Grèce et à remédier à ses faiblesses actuelles. La réforme consiste en la certification des fonctionnaires lors de leur participation à des programmes spécifiques de perfectionnement et de reconversion professionnels dans le cadre de la professionnalisation des marchés publics.

Réforme: Amélioration de la planification et de la coordination des politiques (mesure ID 16981)

La réforme renforce la coordination, la planification et l'élaboration des politiques de l'administration centrale. Les actions spécifiques à mettre en œuvre sont i) la mise en place d'un mécanisme de suivi permettant de vérifier si le droit dérivé a été adopté conformément au droit primaire; II) la mise en place d'une plateforme électronique pour faciliter l'achèvement de l'analyse d'impact complétant chaque projet de loi; et iii) le lancement d'un programme de formation et de la procédure d'accréditation associée ciblant les fonctionnaires afin d'améliorer la qualité des analyses d'impact préparées. Le programme de formation doit avoir inscrit au moins 100 fonctionnaires pour son lancement, qui aura lieu au quatrième trimestre de 4 2022. La mise en œuvre de la réforme est achevée au plus tard le 30 juin 2023.

Réforme: Achèvement du cadastre national (ID mesure: 16986)

L'objectif de la réforme est d'achever a) la cartographie cadastrale dans toute la Grèce et b) la transition complète de l'ancien système d'enregistrement des biens immobiliers par l'ancienne structure des bureaux des hypothèques vers la nouvelle agence «Cadastre hellénique». Il consiste en la cartographie de tous les droits de propriété en Grèce, ainsi qu'en l'ouverture et la mise en service de l'ensemble des 17 bureaux cadastraux régionaux et de 75 succursales en Grèce, conformément à la loi 4512/2018, et en la fermeture de l'ensemble des 388 anciens bureaux des hypothèques.

M.2. Jalons, cibles, indicateurs et calendrier de suivi et de mise en œuvre du soutien financier non remboursable

Réforme clé 9: Réforme de l'administration publique

Points suivants Non.	Mesure connexe (réforme ou investissement)	Étape/ Objectif	Nom	Indicateurs qualitatifs (pour les jalons)	Indicateurs quantitatifs (pour les cibles)			Calendrier indicatif pour l'achèvement		Description de chaque jalon et cible
					Unité de mesure	Niveau de référence	But	Trimestre	Année	
205	13 À 4.2. Moderniser l'administration publique, notamment en accélérant la mise en œuvre des investissements publics, en améliorant le cadre des marchés publics, les mesures de renforcement des capacités et la lutte contre la corruption — 16972 Réformer l'administration publique	Jalon	Administration publique — lancement d'un système de rémunération des performances	Entrée en vigueur de la législation primaire établissant un système pilote de récompense.				TRIMESTRE 2	2022	Entrée en vigueur de la législation primaire pour le lancement d'un système de rémunération des performances pour un nombre déterminé d'entités pilotes et jusqu'à 6 000 fonctionnaires, qui alimenteront la réforme plus large introduisant un système de gestion de la fixation des objectifs (voir étape Q4 2023). Le projet pilote couvrira les fonctionnaires participant à la mise en œuvre du plan pour la reprise et la résilience. Les principales caractéristiques du système doivent être conformes à la grille unifiée des salaires (loi no 4354/2015).
206	13 À 4.2. Moderniser l'administration publique, notamment en accélérant la mise en œuvre des investissements publics, en améliorant le cadre des marchés publics, les mesures de renforcement des capacités et la lutte contre la corruption — 16972 Réformer l'administration publique	Jalon	Administration publique — cadre législatif visant à clarifier les mandats	Entrée en vigueur de dispositions juridiques modifiant le cadre législatif des entités des administrations publiques aux niveaux central, régional et local.				TRIMESTRE 3	2022	Entrée en vigueur d'une législation primaire et dérivée révisée visant à établir un système d'attribution de la gouvernance à plusieurs niveaux visant à clarifier les responsabilités entre tous les niveaux de l'administration publique et à remédier aux chevauchements. Le cadre juridique révisé définit les domaines de responsabilité de chaque entité en matière de planification et de mise en œuvre, y compris en ce qui concerne les fonctions telles que l'assurance des ressources et les responsabilités en matière de suivi et d'évaluation.
207	13 À 4.2. Moderniser l'administration publique, notamment en accélérant la mise en œuvre des investissements publics, en améliorant le cadre	Jalon	Administration publique — nouveau système de récompense	Entrée en vigueur de la législation primaire établissant le système de récompense.				TRIMESTRE 4	2023	Entrée en vigueur de la législation primaire introduisant un système de gestion fixant des objectifs visant à récompenser les organismes publics de manière équitable et cohérente à la suite de la réalisation d'objectifs préétablis. Les principales caractéristiques du

Points suivants Non.	Mesure connexe (réforme ou investissement)	Étape/ Objectif	Nom	Indicateurs qualitatifs (pour les jalons)	Indicateurs quantitatifs (pour les cibles)			Calendrier indicatif pour l'achèvement		Description de chaque jalon et cible
					Unité de mesure	Niveau de référence	But	Trimestre	Année	
	des marchés publics, les mesures de renforcement des capacités et la lutte contre la corruption — 16972_Réformer l'administration publique									Le système doit être conforme à la grille unifiée des salaires (loi no 4354/2015).
208	13 À 4.2. Moderniser l'administration publique, notamment en accélérant la mise en œuvre des investissements publics, en améliorant le cadre des marchés publics, les mesures de renforcement des capacités et la lutte contre la corruption — 16972_Réformer l'administration publique	Jalon	Des formations destinées aux fonctionnaires, entrée en vigueur des actes juridiques, mise en service des systèmes d'information	Des formations destinées aux fonctionnaires, entrée en vigueur des actes juridiques, mise en service des systèmes d'information				TRIMESTRE 4	2025	I) Organisation de 225,000 formations certifiées de fonctionnaires. II) Entrée en vigueur des actes juridiques visant à accélérer les procédures de recrutement dans le secteur public. III) Mise en service d'un système d'information pour le Conseil Supérieur de Sélection du Personnel Civile (ASEP); IV) Mise en service du système d'information qui soutient le cadre stratégique de planification de la main-d'œuvre utilisant l'intelligence artificielle.

Groupe 19: Lutte contre le blanchiment de capitaux et la corruption

- Renforcer le cadre LBC/FT (ID: 16702)
- Lutte contre le commerce illégal et protection de la propriété intellectuelle (ID: 16703)
- Renforcement du cadre national de lutte contre la corruption (ID: 16952)
- Lutte efficace contre la corruption (ID: 16978)

Points suivants Non.	Mesure connexe (réforme ou investissement)	Étape/ Objectif	Nom	Indicateurs qualitatifs (pour les jalons)	Indicateurs quantitatifs (pour les cibles)			Calendrier indicatif pour l'achèvement		Description de chaque jalon et cible
					Unité de mesure	Niveau de référence	But	Trimestre	Année	
209	13 À 4.2. Moderniser l'administration publique, notamment en accélérant la mise en œuvre des investissements publics, en améliorant le cadre des marchés publics, les mesures de renforcement des capacités et la lutte contre la corruption — 16978_Lutte efficace contre la corruption	Jalon	Déclarations de patrimoine et partis politiques	Entrée en vigueur de la nouvelle législation				TRIMESTRE 3	2022	Entrée en vigueur de la nouvelle législation concernant: I) les déclarations de patrimoine; II) et la codification de la législation sur les partis politiques.
210	13 À 4.2. Moderniser l'administration publique, notamment en accélérant la mise en œuvre des investissements publics, en améliorant le cadre des marchés publics, les mesures de renforcement des capacités et la lutte contre la corruption — 16952_Renforcer le cadre national de lutte contre la corruption au	Jalon	Plan d'action national de lutte contre la corruption	Adoption par l'autorité nationale de transparence du plan d'action national de lutte contre la corruption pour la période 2022-2025				TRIMESTRE 3	2022	Adoption par l'autorité nationale de transparence du plan d'action national de lutte contre la corruption pour la période 2022-2025, précisant notamment: I) des actions visant à renforcer la transparence et la responsabilité dans l'ensemble de l'administration publique; II) des interventions ciblées visant à détecter et à prévenir la corruption dans les zones à haut risque (y compris, par exemple, la santé, les finances publiques, les investissements); III) les interventions réglementaires nécessaires dans certains domaines

Points suivants Non.	Mesure connexe (réforme ou investissement)	Étape/ Objectif	Nom	Indicateurs qualitatifs (pour les jalons)	Indicateurs quantitatifs (pour les cibles)			Calendrier indicatif pour l'achèvement		Description de chaque jalon et cible
	moyen d'interventions ciblées dans les domaines de la détection, de la prévention et de la sensibilisation									d'action.
211	13 À 4.2. Moderniser l'administration publique, notamment en accélérant la mise en œuvre des investissements publics, en améliorant le cadre des marchés publics, les mesures de renforcement des capacités et la lutte contre la corruption — 16952_Renforcer le cadre national de lutte contre la corruption au moyen d'interventions ciblées dans les domaines de la détection, de la prévention et de la sensibilisation	Jalon	Mise en œuvre de la législation sur les contrôles internes	Rapport de l'autorité nationale chargée de la transparence sur les systèmes de contrôle interne mis en place — Actes réglementaires émis Adoption d'une décision ministérielle conjointe				TRIMESTRE 4	2022	Mise en œuvre de la nouvelle loi sur les contrôles internes dans l'administration publique, notamment: I) la mise en place d'unités d'audit interne au sein des ministères compétents; II) l'adoption des actes réglementaires pour la mise en place d'unités d'audit interne et de comités d'audit dans les entités des administrations locales (1er ^{et} 2e diplômes), les universités, les hôpitaux — unités de santé, autorités indépendantes et entités juridiques des administrations locales; III) la publication d'une décision ministérielle conjointe fixant les critères de coopération des unités d'audit interne avec des experts externes. L'autorité nationale chargée de la transparence, en coopération avec le ministère de l'intérieur, fournit une supervision et des orientations aux entités des administrations publiques afin de mettre en place un système de contrôle interne cohérent et opérationnel. L'autorité nationale chargée de la transparence facilite une autoévaluation pilote en ce qui concerne les éléments de base du système de contrôle interne. La Cour des comptes grecque a inclus dans son plan de travail annuel des audits pour l'évaluation des dispositifs de contrôle interne des entités des administrations

Points suivants Non.	Mesure connexe (réforme ou investissement)	Étape/ Objectif	Nom	Indicateurs qualitatifs (pour les jalons)	Indicateurs quantitatifs (pour les cibles)			Calendrier indicatif pour l'achèvement		Description de chaque jalon et cible
										publiques.
211a	13 À 4.2. Moderniser l'administration publique, notamment en accélérant la mise en œuvre des investissements publics, en améliorant le cadre des marchés publics, les mesures de renforcement des capacités et la lutte contre la corruption — 16952_Renforcer le cadre national de lutte contre la corruption au moyen d'interventions ciblées dans les domaines de la détection, de la prévention et de la sensibilisation	Jalon	Exécution de projets d'investissement visant à soutenir les capacités numériques et infrastructurelles de l'autorité nationale de transparence	Exécution de projets d'investissement visant à soutenir les capacités numériques et infrastructurelles de l'autorité nationale de transparence				TRIMESTRE 4	2025	Exécution de projets d'investissement visant à soutenir les capacités numériques et infrastructurelles de l'autorité nationale chargée de la transparence.
212	13 À 4.2. Moderniser l'administration publique, notamment en accélérant la mise en œuvre des investissements publics, en améliorant le cadre des marchés publics, les mesures de renforcement des capacités et la lutte contre la corruption — 16702_Renforcer le cadre de LBC/FT	Jalon	Cadre renforcé de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme	Lancement de la plateforme de collecte de données statistiques; achèvement des améliorations du registre spécial des bénéficiaires effectifs				TRIMESTRE 2	2024	I) Lancement de la plateforme pour la collecte de données statistiques détenues par les autorités nationales compétentes (c'est-à-dire les autorités judiciaires, de surveillance et répressives); II) l'amélioration du registre central des bénéficiaires effectifs afin de faciliter l'accès direct des autorités compétentes à ces informations; III) Interconnexion du registre central des bénéficiaires effectifs avec les registres respectifs des États membres de l'UE par l'intermédiaire de la plateforme pertinente de l'UE.
213	13 À 4.2. Moderniser l'administration publique, notamment en accélérant la mise en	Jalon	Création d'un système d'information, mise en place de	Création d'un système d'information, mise en place de				TRIMESTRE 2	2025	— Création d'un système d'information pour les contrôles visant à lutter contre le commerce illégal et à contrôler la circulation des biens et des

Points suivants Non.	Mesure connexe (réforme ou investissement)	Étape/ Objectif	Nom	Indicateurs qualitatifs (pour les jalons)	Indicateurs quantitatifs (pour les cibles)			Calendrier indicatif pour l'achèvement		Description de chaque jalon et cible
	œuvre des investissements publics, en améliorant le cadre des marchés publics, les mesures de renforcement des capacités et la lutte contre la corruption — 16703_Lutte contre le commerce illégal et protection de la propriété intellectuelle		postes de contrôle et formation à la lutte contre le commerce illégal	postes de contrôle et formation à la lutte contre le commerce illégal						services. — Livraison des postes de sécurité (10 constructions préfabriquées ISOBOX). — Formation du personnel d'audit et des citoyens.

Groupe 20: Renforcer l'administration publique

- govERP (ID: 16705)
- Réforme comptable (ID: 16974)
- Cadre institutionnel moderne pour les entreprises publiques (ID: 16657)
- Renforcer le réseau d'aides d'État (ID: 16701)
- Moderniser le fonds grec de dépôt et de prêt des envois (ID: 16940)
- Professionnalisation du domaine des marchés publics (ID: 16711)
- Achèvement du cadastre national (ID: 16986)

Points suivants Non.	Mesure connexe (réforme ou investissement)	Étape/ Objectif	Nom	Indicateurs qualitatifs (pour les jalons)	Indicateurs quantitatifs (pour les cibles)			Calendrier indicatif pour l'achèvement		Description de chaque jalon et cible
					Unité de mesure	Niveau de référence	But	Trimestre	Année	
214	13 À 4.2. Moderniser l'administration publique, notamment en accélérant la mise en œuvre des investissements publics, en améliorant le cadre des marchés publics, les mesures de renforcement des capacités et la lutte contre la corruption — 16701_Renforcer le réseau d'aides d'État	Jalon	Réseau renforcé d'aides d'État	Entrée en vigueur du cadre renforcé des aides d'État				TRIMESTRE 4	2022	Entrée en vigueur des modifications apportées au cadre juridique des aides d'État pour le fonctionnement du réseau central des aides d'État (CESANET), afin de renforcer les compétences de l'unité centrale chargée des aides d'État et des unités décentralisées chargées des aides d'État
215	13 À 4.2. Moderniser l'administration publique, notamment en accélérant la mise en œuvre des investissements publics, en améliorant le cadre des	Jalon	Planification et coordination des politiques — analyse d'impact	Lancement d'un programme de formation avec la participation de 100 fonctionnaires				TRIMESTRE 4	2022	À la suite du lancement de la plateforme électronique d'analyse d'impact, un

Points suivants Non.	Mesure connexe (réforme ou investissement)	Étape/ Objectif	Nom	Indicateurs qualitatifs (pour les sélectionnés.	Indicateurs quantitatifs (pour les cibles)			Calendrier indicatif pour l'achèvement		Description de chaque jalon et cible
	marchés publics, les mesures de renforcement des capacités et la lutte contre la corruption — 16981 Amélioration de la planification et de la coordination des politiques									programme de formation et la procédure d'accréditation associée sont lancés avec au moins 100 fonctionnaires inscrits, y compris des fonctionnaires sélectionnés pour les «pouvoirs exécutifs» (loi 4622/2019, article 104), dans le but d'améliorer la qualité des analyses d'impact préparées et de faciliter l'utilisation de la plateforme électronique.
216a	13 À 4.2. Moderniser l'administration publique, notamment en accélérant la mise en œuvre des investissements publics, en améliorant le cadre des marchés publics, les mesures de renforcement des capacités et la lutte contre la corruption — 16711 Professionnalisation du domaine des marchés publics	Jalon	Modification de la stratégie nationale en matière de marchés publics 2021-2025	La modification de la stratégie nationale en matière de marchés publics est entrée en vigueur au moyen d'un acte de droit dérivé.				TRIMESTRE 4	2023	Entrée en vigueur, au moyen du droit dérivé, de la stratégie nationale modifiée en matière de marchés publics pour la période 2021-2025
216	13 À 4.2. Moderniser l'administration publique, notamment en accélérant la mise en œuvre des investissements publics, en	Jalon	Professionnalisation du domaine des marchés publics — nouvelle législation	Une nouvelle législation est entrée en vigueur; étude approfondie				TRIMESTRE 2	2024	I) Entrée en vigueur d'une nouvelle législation prévoyant des axes

Points suivants Non.	Mesure connexe (réforme ou investissement)	Étape/ Objectif	Nom	Indicateurs qualitatifs (pour les	Indicateurs quantitatifs (pour les cibles)			Calendrier indicatif pour l'achèvement		Description de chaque jalon et cible
	améliorant le cadre des marchés publics, les mesures de renforcement des capacités et la lutte contre la corruption — 16711_Professionalisation du domaine des marchés publics			achevée						de travail professionnels pour le personnel chargé des marchés publics, des groupes de compétences spécifiques et l'adoption d'incitations financières et non financières en parfaite cohérence avec la grille salariale unifiée (loi no 4354/2015) sans fixer d'exemption. L'adoption d'incitations financières et non financières pourrait retarder l'entrée en vigueur; II) Achèvement de l'étude approfondie visant à réorganiser la structure et les responsabilités de la direction générale des marchés publics du ministère du développement compétente pour mener à bien les procédures de passation de marchés centralisées au niveau national.

Points suivants Non.	Mesure connexe (réforme ou investissement)	Étape/ Objectif	Nom	Indicateurs qualitatifs (pour les	Indicateurs quantitatifs (pour les cibles)			Calendrier indicatif pour l'achèvement		Description de chaque jalon et cible
217	13 À 4.2. Moderniser l'administration publique, notamment en accélérant la mise en œuvre des investissements publics, en améliorant le cadre des marchés publics, les mesures de renforcement des capacités et la lutte contre la corruption — 16940_Moderniser le Fonds grec des dépôts et des prêts d'expédition	Jalon	Création d'un système de numérisation des archives et de gestion des documents, et d'un système d'information intégré pour le fonds grec de dépôt et de prêt des envois	Création d'un système de numérisation des archives et de gestion des documents, et d'un système d'information intégré pour le fonds grec de dépôt et de prêt des envois				TRIMESTRE 2	2025	Création des systèmes suivants pour le Fonds hellénique de dépôt et de prêt des envois: I) numérisation des archives et système de gestion des documents; II) système d'information intégré.
219	13 À 4.2. Moderniser l'administration publique, notamment en accélérant la mise en œuvre des investissements publics, en améliorant le cadre des marchés publics, les mesures de renforcement des capacités et la lutte contre la corruption — 16974_Réforme comptable	Jalon	Réforme comptable: États financiers consolidés des administrations publiques	Publication des méthodes de comptabilité d'exercice et établissement des états financiers consolidés pour les administrations publiques.				TRIMESTRE 4	2025	(i) Publication au Journal officiel de la législation sur les méthodes de comptabilité d'exercice pour les administrations publiques, sur la base des normes comptables internationales pour le secteur public (ii) Publication, sur le site web officiel du ministère de l'économie et des finances, de la liste de toutes les entités couvertes par

Points suivants Non.	Mesure connexe (réforme ou investissement)	Étape/ Objectif	Nom	Indicateurs qualitatifs (pour les	Indicateurs quantitatifs (pour les cibles)			Calendrier indicatif pour l'achèvement		Description de chaque jalon et cible
										la procédure de consolidation des états financiers pour 2025 (période de référence 2023). (iii)Présentation à la Commission européenne des états financiers consolidés produits, y compris la méthodologie et les paramètres utilisés.
220	13 À 4.2. Moderniser l'administration publique, notamment en accélérant la mise en œuvre des investissements publics, en améliorant le cadre des marchés publics, les mesures de renforcement des capacités et la lutte contre la corruption — 16705 Transformation numérique de la gestion et du contrôle budgétaires dans la gouvernance & facturation électronique	Jalon	Planification des ressources des entreprises publiques (govERP)	Mise en œuvre de la planification des ressources de l'entreprise gouvernementale (govERP) pour soutenir la préparation du budget.				TRIMESTRE 4	2025	i) Réaliser la transformation numérique du cadre de gestion et de supervision financières en développant la planification des ressources des entreprises publiques (govERP) et

Points suivants Non.	Mesure connexe (réforme ou investissement)	Étape/ Objectif	Nom	Indicateurs qualitatifs (pour les	Indicateurs quantitatifs (pour les cibles)			Calendrier indicatif pour l'achèvement		Description de chaque jalon et cible
										en l'utilisant pour soutenir la préparation du budget. L'application de govERP à l'exécution du budget ne fait pas partie de la mesure de la FRR.
221	13 À 4.2. Moderniser l'administration publique, notamment en accélérant la mise en œuvre des investissements publics, en améliorant le cadre des marchés publics, les mesures de renforcement des capacités et la lutte contre la corruption — 16711_Professionalisation du domaine des marchés publics	Cible	Achèvement des programmes de perfectionnement/reconversion professionnels pour les marchés publics		Nombre de certifications accordées	0	4 500	TRIMESTRE 4	2025	4 500 certifications attribuées à des fonctionnaires lors de leur participation à des programmes spécifiques de perfectionnement et de reconversion professionnels au titre du cadre de professionnalisation des marchés publics.
341	13 À 4.2. Moderniser l'administration publique, notamment en accélérant la mise en œuvre des investissements publics, en améliorant le cadre des marchés publics, les mesures de renforcement des capacités et la lutte contre la corruption — 16986_Achèvement du	Cible	Cartographie cadastrale — 85 % d'achèvement		% du total des droits de propriété téléchargés à des fins d'affichage public, conformément aux dispositions de la loi 2308/1995 telle que modifiée par l'article 3 de la loi 4821/2021	79 %	85 %	TRIMESTRE 4	2023	85 % des droits de propriété grecs ont atteint le stade de l'affichage public.

Points suivants Non.	Mesure connexe (réforme ou investissement)	Étape/ Objectif	Nom	Indicateurs qualitatifs (pour les	Indicateurs quantitatifs (pour les cibles)			Calendrier indicatif pour l'achèvement		Description de chaque jalon et cible
	cadastre national									
342	13 À 4.2. Moderniser l'administration publique, notamment en accélérant la mise en œuvre des investissements publics, en améliorant le cadre des marchés publics, les mesures de renforcement des capacités et la lutte contre la corruption — 16986_Achèvement du cadastre national	Cible	Cartographie cadastrale — 95 % d'achèvement		% du total des droits de propriété téléchargés à des fins d'affichage public, conformément aux dispositions de la loi 2308/1995 telle que modifiée par l'article 6 de la loi 4821/2021	85 %	95 %	TRIMESTRE 2	2024	95 % des droits de propriété grecs ont atteint le stade de l'affichage public.
343	13 À 4.2. Moderniser l'administration publique, notamment en accélérant la mise en œuvre des investissements publics, en améliorant le cadre des marchés publics, les mesures de renforcement des capacités et la lutte contre la corruption — 16986_Achèvement du cadastre national	Jalon	Transition vers la nouvelle structure organisationnelle du cadastre hellénique — achèvement complet	Décisions officielles du conseil d'administration du cadastre grec relatives à l'ouverture et à la mise en service des bureaux et succursales cadastraux sur l'ensemble du territoire grec, ainsi qu'à la fermeture des anciens bureaux des hypothèques.				TRIMESTRE 2	2024	À la suite de l'adoption des décisions officielles du conseil d'administration du cadastre hellénique, la transition vers la nouvelle structure organisationnelle du cadastre grec est achevée. Plus précisément, i) les bureaux cadastraux restants pour les régions de Thessalonique, de Crète et du Dodécanèse sont ouverts et opérationnels; II) les 18 succursales restantes sont ouvertes et opérationnelles; et iii) les 223 anciens offices des hypothèques

Points suivants Non.	Mesure connexe (réforme ou investissement)	Étape/ Objectif	Nom	Indicateurs qualitatifs (pour les	Indicateurs quantitatifs (pour les cibles)			Calendrier indicatif pour l'achèvement		Description de chaque jalon et cible
										restants sont fermés.
344	13 À 4.2. Moderniser l'administration publique, notamment en accélérant la mise en œuvre des investissements publics, en améliorant le cadre des marchés publics, les mesures de renforcement des capacités et la lutte contre la corruption — 16986_Achèvement du cadastre national	Cible	Cartographie cadastrale — achèvement		% du total des droits de propriété téléchargés à des fins d'affichage public, conformément aux dispositions de la loi 2308/1995	95 %	100 %	TRIMESTRE 2	2025	La cartographie cadastrale des droits de propriété en Grèce est achevée, tous les droits de propriété sur l'ensemble du territoire grec ayant atteint le stade de l'affichage public.

N. COMPOSANTE 4.3: AMÉLIORER L'EFFICACITÉ DU SYSTÈME JUDICIAIRE

Ce volet du plan grec pour la reprise et la résilience comprend un certain nombre de réformes de grande ampleur ainsi que des investissements visant à renforcer l'efficacité et l'efficience du système judiciaire grec en introduisant une révision ambitieuse de la carte judiciaire du pays, en répondant aux besoins en infrastructures, en adoptant des mesures visant à accroître les capacités numériques du système judiciaire, en modernisant le fonctionnement des tribunaux, en mettant en place une police judiciaire, ainsi qu'en élargissant et en améliorant l'éducation (tant initiale que tout au long de la vie) des magistrats et du personnel administratif. Les mesures devraient contribuer à relever les défis recensés dans les recommandations par pays concernant les investissements publics et privés (recommandation par pays no 2 2019, recommandation par pays no 3 2020) et les réformes structurelles visant à améliorer le fonctionnement de l'économie (recommandation par pays no 4 2020). Aucune mesure relevant de ce volet ne devrait causer de préjudice important aux objectifs environnementaux au sens de l'article 17 du règlement (UE) 2020/852, compte tenu de la description des mesures et des mesures d'atténuation prévues dans le plan pour la reprise et la résilience conformément aux orientations techniques «Ne pas causer de préjudice important» (2021/C58/01).

N.1. Description des réformes et des investissements pour le soutien financier non remboursable

L' **investissement**: Nouveaux bâtiments et rénovations judiciaires (mesure ID 16292)

L'objectif de la mesure est de rendre le système judiciaire plus efficace en améliorant les installations de renforcement de la justice. La mesure consiste en un investissement pour la construction et la rénovation de bâtiments judiciaires qui ne sont pas concernés par la révision de la carte judiciaire et l'enregistrement de tous les biens immobiliers détenus par le pouvoir judiciaire ou accordés à celui-ci sur une plateforme électronique existante.

Réforme: Transformation numérique de la justice (justice en ligne) (mesure ID 16727)

L'objectif de la réforme est de doter les juges et le personnel judiciaire d'outils et d'infrastructures informatiques permettant de mieux gérer le nombre de dossiers et d'accélérer l'administration de la justice. La mesure consiste en la numérisation des documents, l'amélioration du système d'archivage des juridictions civiles et pénales et la numérisation des juridictions civiles et pénales, de la cour des comptes et du casier judiciaire national.

Réforme: Compétences et compétences numériques des juges et des personnels de justice (personnel judiciaire) (mesure ID 16733)

L'École nationale de la magistrature subit un certain nombre de changements institutionnels en ce qui concerne sa fonction et son programme éducatif; ses critères de sélection des candidats seront également révisés, afin de créer un environnement d'études plus sélectif et plus concurrentiel, tout en admettant d'autres catégories d'étudiants (juges des tribunaux de paix et juges des tribunaux d'audit); il propose également des cours supplémentaires visant à fournir de nouvelles compétences, en mettant l'accent sur les compétences managériales et numériques, ainsi que sur des sujets pertinents pour l'exercice des fonctions judiciaires, conformément à la loi 4871/2021; la réforme comprend la fourniture d'une formation obligatoire tout au long de la vie aux juges sur des sujets essentiels à l'exercice de leurs fonctions par des formateurs également sélectionnés par l'École nationale des juges conformément à la loi 4871/2021. Enfin, un nouveau programme éducatif pour les greffiers judiciaires est créé au sein de l'École nationale des juges, afin de dispenser une formation et

une formation tout au long de la vie au personnel administratif sur des sujets essentiels à l'exercice de ses fonctions, à la gestion et à l'organisation de son service, aux compétences numériques et au droit procédural et matériel.

La mise en œuvre de la réforme est achevée au plus tard le 31 décembre 2024.

Réforme: Accélérer l'administration de la justice (mesure ID 16575)

Cet objectif de la mesure est d'accélérer l'administration de la justice. La mesure consiste en la révision de la carte judiciaire civile/pénale et administrative par la mise en place, la suppression ou la redistribution de tribunaux dans tous les districts judiciaires, la fourniture d'une formation sur le règlement extrajudiciaire des litiges aux conseils juridiques ou aux médiateurs et la mise en place d'un système numérique unifié pour les centres de médiation.

N.2. Jalons, cibles, indicateurs et calendrier de suivi et de mise en œuvre du soutien financier non remboursable

Groupe 21: Améliorer l'efficacité du système judiciaire

Les mesures incluses dans ce groupe sont les suivantes:

- Nouveaux bâtiments judiciaires et rénovation (ID: 16292)
- Transformation numérique de la justice (justice en ligne) (ID: 16727)
- Compétences et compétences numériques des juges et des personnels de justice (personnel judiciaire) (ID: 16733)
- Accélérer l'administration de la justice (ID: 16575)

Points suivants Non.	Mesure connexe (réforme ou investissement)	Étape/Objectif	Nom	Indicateurs qualitatifs (pour les jalons)	Indicateurs quantitatifs (pour les cibles)			Calendrier indicatif pour l'achèvement		Description de chaque jalon et cible
					Unité de mesure	Niveau de référence	But	Trimestre	Année	
222	14 À 4.3. Améliorer l'efficacité du système judiciaire — 16292_Nouveaux bâtiments judiciaires	Jalon	Identification — Bâtiments éligibles	Établissement de la liste				TRIMESTRE 3	2021	Établissement d'une liste des bâtiments non concernés par la révision de la carte judiciaire.
223	14 À 4.3. Améliorer l'efficacité du système judiciaire — 16575 accélérer l'administration de la justice	Jalon	Appui technique — Outil de performance judiciaire	Attribution de l'appel d'offres pour l'assistance technique				TRIMESTRE 3	2022	Attribution d'un appel d'offres pour un soutien technique au développement de l'outil de performance judiciaire sur la base d'objectifs stratégiques, en introduisant des indicateurs de performance clés objectifs (temps nécessaire à l'accomplissement d'une fonction, performances individuelles en termes de temps, de communication, de motivation, etc.) par service et/ou catégorie de greffiers et en fournissant des données précises et objectives sur l'attribution des primes; les primes sont payables au cours du premier trimestre suivant la fin de l'année concernée, sur la base des résultats de cette année. L'outil est temporaire et pleinement conforme à la grille unifiée des salaires (loi 4354/2015), sans fixer d'exemption pour l'élimination de l'arriéré judiciaire.
224	14 À 4.3. Améliorer l'efficacité du système judiciaire — 16733_Compétences et compétences	Cible	Formation — Juges et greffiers		Nombre de juges inscrits à l'école nationale	0	10	TRIMESTRE 1	2022	10 magistrats inscrits à l'école nationale des juges

Points suivants Non.	Mesure connexe (réforme ou investissement)	Étape/Objectif	Nom	Indicateurs qualitatifs (pour les jalons)	Indicateurs quantitatifs (pour les cibles)			Calendrier indicatif pour l'achèvement		Description de chaque jalon et cible
					Unité de mesure	Niveau de référence	But	Trimestre	Année	
	numériques pour les juges et les personnels de justice (personnel judiciaire)				des juges					
225	14 À 4.3. Améliorer l'efficacité du système judiciaire — 16575 Accélérer l'administration de la justice	Jalon	Police judiciaire — Législation secondaire	Entrée en vigueur de la législation.				TRIMESTRE 3	2022	<p>Entrée en vigueur de tous les actes de droit dérivé (sous la forme de décrets présidentiels ou de décisions ministérielles, selon le cas) nécessaires à la mise en œuvre intégrale de la loi sur la police judiciaire afin d'aider les autorités judiciaires et les autorités chargées des poursuites à:</p> <ul style="list-style-type: none"> • la fourniture d'une assistance scientifique et technique aux juges et aux procureurs dans les domaines nécessitant une expertise technique ou professionnelle; • la conduite des examens et enquêtes préliminaires; • l'exécution des mandats; • la fourniture d'une assistance pour présenter des demandes d'entraide judiciaire ou y répondre; • la signification ou la notification d'actes et d'actes de procédure; • l'exécution des décisions de justice; • gardiennage et maintien de l'ordre dans les tribunaux; • autres actes de procédure qui lui sont confiés par les juridictions et les procureurs compétents
226	14 À 4.3. Améliorer l'efficacité du système judiciaire — 16575 Accélérer l'administration de la justice	Jalon	Carte judiciaire — droit primaire — droit administratif	Entrée en vigueur de la législation.				TRIMESTRE 4	2022	Entrée en vigueur du droit primaire pour la révision de la carte judiciaire de la justice administrative.
227	14 À 4.3. Améliorer l'efficacité du système	Jalon	Construction et rénovation de	Liste des projets de rénovation				TRIMESTRE 4	2022	Adaptation de la liste des projets en fonction de la révision de la carte judiciaire telle qu'adoptée dans la loi.

Points suivants Non.	Mesure connexe (réforme ou investissement)	Étape/Objectif	Nom	Indicateurs qualitatifs (pour les jalons)	Indicateurs quantitatifs (pour les cibles)			Calendrier indicatif pour l'achèvement		Description de chaque jalon et cible
					Unité de mesure	Niveau de référence	But	Trimestre	Année	
	judiciaire — 16292_Nouveaux bâtiments judiciaires		bâtiments judiciaires — Adaptation de la liste — Lancement des appels d'offres	conformément à la loi pertinente sur la révision de la carte judiciaire, conformément au jalon 14 4.3/Q4 2022; lancement des appels d'offres						Lancement des appels d'offres concernant les tribunaux administratifs. Les conditions de l'appel d'offres prévoient que les bâtiments nouvellement construits doivent satisfaire une demande d'énergie primaire inférieure d'au moins 20 % à l'exigence relative aux bâtiments dont la consommation d'énergie est quasi nulle (bâtiments dont la consommation d'énergie est quasi nulle, directives nationales).
228	14 À 4.3. Améliorer l'efficacité du système judiciaire — 16733_Compétences et compétences numériques pour les juges et les personnels de justice (personnel judiciaire)	Cible	Formation — Juges et greffiers		Nombre de juges inscrits à l'école nationale des juges	10	25	TRIMESTRE 1	2023	14 juges de magistrat supplémentaires inscrits à l'école nationale des juges, 1 juge de la cour des comptes inscrit à l'école nationale des juges. Cela portera à 25 le nombre total de juges participant à la formation.
229	14 À 4.3. Améliorer l'efficacité du système judiciaire — 16727 Transformation numérique de la justice (justice en ligne)	Jalon	Mise à niveau de Record Systems & IT Justice Systems	Rapports d'audit du projet visant à confirmer le respect des obligations contractuelles				TRIMESTRE 2	2023	Réception de preuves officielles, au moyen de documents appropriés (certificats d'achèvement, protocoles d'acceptation qualitative et quantitative et factures émises), de l'exécution en bonne et due forme et dans les délais de tous les engagements contractuels dus à la date de soumission à l'auditeur externe, conformément aux calendriers des projets, couvrant tous les éléments des deux sous-projets [systèmes d'enregistrement judiciaire et mises à niveau des systèmes informatiques de justice (OSDDY-PP, Cour des comptes, casier judiciaire national)], par des moyens appropriés (tels que des rapports d'audit de projet, des certificats de livraison qualitative/quantitative et des preuves de décaissement).
230	14 À 4.3. Améliorer l'efficacité du système judiciaire — 16575 Accélérer l'administration de la justice	Jalon	Entrée en vigueur — Outil de performance des greffiers judiciaires	Entrée en vigueur du droit primaire et du droit dérivé				TRIMESTRE 2	2023	Entrée en vigueur du droit primaire et du droit dérivé afin de mettre en place un système temporaire de primes fondé sur la mise au point d'un outil de performance des greffiers judiciaires fixant des objectifs stratégiques et introduisant des ICP objectifs (tels que le temps nécessaire à l'accomplissement d'une fonction, les performances individuelles en termes de temps, de communication et de motivation) par service et/ou catégorie de

Points suivants Non.	Mesure connexe (réforme ou investissement)	Étape/Objectif	Nom	Indicateurs qualitatifs (pour les jalons)	Indicateurs quantitatifs (pour les cibles)			Calendrier indicatif pour l'achèvement		Description de chaque jalon et cible
					Unité de mesure	Niveau de référence	But	Trimestre	Année	
										greffiers et fournissant des données précises et objectives sur l'attribution des primes; primes à payer au cours du premier trimestre suivant la fin de l'année concernée, sur la base des résultats de cette année.
231	14 À 4.3. Améliorer l'efficacité du système judiciaire — 16292_Nouveaux bâtiments judiciaires	Jalon	Contrats	Attribution des marchés				TRIMESTRE 2	2023	Attribution de marchés pour des projets de construction non concernés par la révision de la carte judiciaire. Les conditions d'attribution prévoient que les nouveaux bâtiments à construire doivent satisfaire une demande d'énergie primaire inférieure d'au moins 20 % à l'exigence relative aux bâtiments dont la consommation d'énergie est quasi nulle (bâtiments dont la consommation d'énergie est quasi nulle, directives nationales).
232	14 À 4.3. Améliorer l'efficacité du système judiciaire — 16575 Accélérer l'administration de la justice	Jalon	Révision de la carte judiciaire — droit primaire — droit civil et pénal	Entrée en vigueur de la législation.				TRIMESTRE 4	2023	Entrée en vigueur du droit primaire pour la révision de la carte judiciaire pour la justice civile et pénale.
233	14 À 4.3. Améliorer l'efficacité du système judiciaire — 16292_Nouveaux bâtiments judiciaires	Jalon	Construction et rénovation de bâtiments judiciaires — lancement d'appels d'offres	Lancement des appels d'offres				TRIMESTRE 4	2023	Adaptation de la liste des projets conformément à la loi sur la révision de la carte judiciaire. Lancement de l'appel d'offres pour les projets concernant les tribunaux civils et pénaux inclus dans la liste révisée des rénovations. Les conditions de l'appel d'offres prévoient que les nouveaux bâtiments à construire doivent satisfaire une demande d'énergie primaire inférieure d'au moins 20 % à l'exigence relative aux bâtiments dont la consommation d'énergie est quasi nulle (bâtiments dont la consommation d'énergie est quasi nulle, directives nationales).
234	14 À 4.3. Améliorer l'efficacité du système judiciaire — 16575 Accélérer l'administration de la justice	Jalon	Police judiciaire opérationnelle	Police judiciaire pleinement opérationnelle et fonctionnelle tant au niveau central qu'au niveau régional				TRIMESTRE 2	2024	Mise en œuvre de la police judiciaire dans toutes ses compétences, tant au niveau de l'administration centrale qu'au niveau régional au sein des tribunaux
235	14 À 4.3. Améliorer l'efficacité du système	Jalon	Formation — Juges et	Rapport certifiant la mise en œuvre				TRIMESTRE 2	2024	Achèvement des projets inclus dans la réforme sur les compétences et les compétences numériques des juges et des

Points suivants Non.	Mesure connexe (réforme ou investissement)	Étape/Objectif	Nom	Indicateurs qualitatifs (pour les jalons)	Indicateurs quantitatifs (pour les cibles)			Calendrier indicatif pour l'achèvement		Description de chaque jalon et cible
					Unité de mesure	Niveau de référence	But	Trimestre	Année	
	judiciaire — 16733_Compétences et compétences numériques pour les juges et les personnels de justice (personnel judiciaire)		greffiers	des modifications apportées au programme éducatif de l'École nationale des juges et l'inscription des juges et des greffiers à la formation tout au long de la vie						<p>employés de la justice, avec:</p> <ol style="list-style-type: none"> 7 029 juges et greffiers inscrits à une formation tout au long de la vie et ayant participé à au moins une session de formation (séminaire). Le programme éducatif pour les greffiers judiciaires au sein de l'École nationale des juges en activité Modification des critères de sélection <u>conformément</u> la loi 4871/2021 et mise en œuvre du programme éducatif <p>Modifications du programme éducatif de l'École nationale des juges visant notamment à améliorer la formation pratique et à proposer des cours conformément à la loi susmentionnée. L'offre d'une formation tout au long de la vie aux juges et aux greffiers s'étendant à différents domaines conformément à la loi susmentionnée; pour les juges, cette formation est une condition préalable à l'avancement professionnel.</p>
236	14 À 4.3. Améliorer l'efficacité du système judiciaire — 16575 Accélérer l'administration de la justice	Jalon	Révision de la carte judiciaire —	Certificats confirmant la fonction de toutes les juridictions concernées				TRIMESTRE 4	2024	Délivrance de certificats par les administrations des juridictions concernées par la révision des cartes administratives et civiles/pénales confirmant qu'elles sont en fonction, comme le prévoit la loi.
237	14 À 4.3. Améliorer l'efficacité du système judiciaire — 16292 Nouveaux bâtiments judiciaires	Jalon	Travaux de construction et de rénovation achevés — certificats d'identité électronique délivrés	Tous les travaux de construction et de rénovation financés au titre de la FRR ont été achevés; délivrance de certificats d'identité électronique pour les bâtiments judiciaires				TRIMESTRE 4	2025	<ol style="list-style-type: none"> Achèvement des travaux de construction et de rénovation financés au titre de la FRR. Délivrance de certificats d'identité électronique pour tous les bâtiments judiciaires détenus ou attribués par l'intermédiaire de la plateforme d'identité électronique.

Points suivants Non.	Mesure connexe (réforme ou investissement)	Étape/Objectif	Nom	Indicateurs qualitatifs (pour les jalons)	Indicateurs quantitatifs (pour les cibles)			Calendrier indicatif pour l'achèvement		Description de chaque jalon et cible
					Unité de mesure	Niveau de référence	But	Trimestre	Année	
238	14 À 4.3. Améliorer l'efficacité du système judiciaire — 16575 Accélérer l'administration de la justice	Jalon	Formation à la médiation et au système numérique unifié pour les centres de médiation	Organisation de formations sur la médiation; système numérique unifié pour les centres de médiation en ligne et accessible				TRIMESTRE 4	2025	(i) Organisation de sessions de formation sur la médiation par chaque entité accréditée à l'intention des professionnels du droit et/ou des médiateurs II) Un système numérique unifié pour les centres de médiation est en ligne et accessible aux utilisateurs finaux.
239	14 À 4.3. Améliorer l'efficacité du système judiciaire — 16727 Transformation numérique de la justice (justice en ligne)	Jalon	Tenue de registres et mises à jour informatiques	Tenue de registres des juridictions et mises à jour informatiques, couvrant tous les sous-projets				TRIMESTRE 4	2025	Fourniture de tous les éléments contractuels concernant: I) Le système d'archivage des juridictions II) Les systèmes informatiques du secteur de la justice pour les juridictions civiles et pénales, la Cour des comptes et le casier judiciaire national.

O. COMPOSANTE 4.4: RENFORCER LE SECTEUR FINANCIER ET LES MARCHÉS DES CAPITAUX

Ce volet du plan grec pour la reprise et la résilience vise à renforcer la capacité du système financier à soutenir le développement de l'économie, par la fourniture de financements aux entreprises et aux particuliers pour développer de nouvelles activités. Elle soutient la lutte contre les expositions non performantes (ENP) et les prêts non performants (PNP) élevés dans le secteur bancaire grec, tout en améliorant l'accès aux informations relatives aux profils de crédit des entreprises et des particuliers sur le marché.

Le volet soutient également la lutte contre l'endettement privé et le renforcement des marchés des capitaux. Les changements structurels dans ces deux domaines contribueront à la croissance et renforceront la résilience économique de la Grèce face aux chocs futurs.

Les réformes relevant de ce volet sont les suivantes:

- Renforcement de la surveillance et de la fiabilité des marchés des capitaux
- Renforcer la capacité du système financier à surmonter les problèmes hérités du passé et à financer l'économie réelle
- Mise à niveau de l'infrastructure numérique nécessaire à la mise en œuvre du nouveau cadre unifié en matière d'insolvabilité pour la restructuration de la dette et la 2e chance

Certaines de ces réformes comprennent des mesures visant à combler les lacunes en matière d'information qui entravent la bonne circulation du crédit et le suivi efficace des risques. Il s'agit de la mise en place d'un registre de suivi de la dette privée, du développement d'un système public d'information sur la notation de crédit et d'un registre central du crédit. En outre, le registre central du crédit, par la collecte de données pertinentes, contribue également au suivi de l'évolution de l'expansion du crédit par l'Observatoire de l'expansion du crédit. Ces actions contribuent également à la transition numérique de l'économie grecque, étant donné qu'elles reposent sur les technologies de l'information.

Les mesures relevant de ce volet favorisent la résilience économique et institutionnelle, renforcent la préparation aux crises et les capacités institutionnelles et soutiennent donc la mise en œuvre de la recommandation par pays sur les «réformes structurelles visant à améliorer le fonctionnement de l'économie» (recommandation par pays no 1 2019 et recommandation par pays no 4 2020). Aucune mesure relevant de ce volet ne devrait causer de préjudice important aux objectifs environnementaux au sens de l'article 17 du règlement (UE) 2020/852, compte tenu de la description des mesures et des mesures d'atténuation prévues dans le plan pour la reprise et la résilience conformément aux orientations techniques «Ne pas causer de préjudice important» (2021/C58/01).

O.1. Description des réformes et des investissements pour le soutien financier non remboursable

Réforme: Renforcement de la surveillance et de la fiabilité des marchés des capitaux (mesure ID 16581)

L'objectif de la mesure est de renforcer la surveillance des marchés des capitaux. La mesure consiste en la mise à niveau des systèmes informatiques et des procédures de cybersécurité de la Commission hellénique des marchés de capitaux (HCMC) et en la publication de la codification administrative pour les marchés de capitaux.

Réforme: Renforcer la capacité du système financier à surmonter les problèmes hérités du passé et à financer l'économie réelle (mesure ID 16957)

L'objectif de cette réforme est de réduire l'encours de la dette privée en améliorant le processus d'insolvabilité et en donnant au marché des PNP les moyens d'agir. La réforme consiste en la mise en place de systèmes informatiques permettant de contrôler la solvabilité des débiteurs, de modèles de données pour la sélection des portefeuilles, de modifications du code de procédure civile (CPC) et de dispositions relatives à la création d'un mécanisme permettant d'obtenir plus tôt des dates d'audience pour les affaires de liquidation en cours.

Réforme: Mise à niveau de l'infrastructure numérique nécessaire à la mise en œuvre du nouveau cadre unifié en matière d'insolvabilité pour la restructuration de la dette et la seconde chance (mesure ID 16580)

L'objectif de la réforme est de soutenir les procédures d'alerte précoce et de restructuration préventive de la dette. La réforme consiste en la mise à niveau des systèmes informatiques d'alerte rapide et de restructuration de la dette gérés par le ministère des finances/secrétariat général du secteur financier et de la gestion de la dette privée (SecPD).

O.2. Jalons, cibles, indicateurs et calendrier de suivi et de mise en œuvre du soutien financier non remboursable

Groupe 22: Renforcer le secteur financier et les marchés des capitaux

- Renforcement de la surveillance et de la fiabilité des marchés des capitaux (ID: 16581)
- Renforcer la capacité du système financier à surmonter les problèmes hérités du passé et à financer l'économie réelle (ID: 16957)
- Mise en œuvre du nouveau cadre unifié en matière d'insolvabilité pour la restructuration de la dette et la 2e chance (ID: 16580)

Points suivants Non.	Mesure connexe (réforme ou investissement)	Étape/Objectif	Nom	Indicateurs qualitatifs (pour les jalons)	Indicateurs quantitatifs (pour les cibles)			Calendrier indicatif pour l'achèvement		Description de chaque jalon et cible
					Unité de mesure	Niveau de référence	But	Trimestre	Année	
240	15 À 4.4. Renforcer le secteur financier et les marchés des capitaux — 16581_Renforcement de la surveillance et de la fiabilité des marchés des capitaux	Jalon	Marchés des capitaux, surveillance, numérisation des processus de surveillance, union des marchés des capitaux (UMC)	Entrée en vigueur de la législation.				TRIMESTRE 4	2021	Entrée en vigueur d'une nouvelle loi sur la commission grecque du marché des capitaux, qui modifiera ses procédures et son organisation internes.
241	15 À 4.4. Renforcer le secteur financier et les marchés des capitaux — 16580_Mise en œuvre du nouveau cadre unifié en matière d'insolvabilité pour la restructuration de la dette et 2e chance	Jalon	Mise à niveau des systèmes informatiques d'alerte rapide et de restructuration de la dette	Mise à niveau des systèmes informatiques d'alerte rapide et de restructuration de la dette gérés par le ministère des finances/SecPD				TRIMESTRE 4	2025	Mise à niveau des systèmes informatiques d'alerte rapide et de restructuration de la dette, gérés par le ministère des finances/SecPD
243	15 À 4.4. Renforcer le secteur financier et les marchés des capitaux — 16581_Renforcement de la surveillance et de la fiabilité des marchés des capitaux	Jalon	Numérisation du processus de surveillance de la commission grecque du	Les systèmes d'information et la cybersécurité de la Commission grecque des marchés des capitaux sont mis				TRIMESTRE 4	2025	1. Mise à niveau des systèmes d'information et des procédures de cybersécurité de la commission grecque du marché des capitaux. 2. Publication de la codification administrative du cadre réglementaire et législatif pour la surveillance des marchés des capitaux.

Points suivants Non.	Mesure connexe (réforme ou investissement)	Étape/Objectif	Nom	Indicateurs qualitatifs (pour les jalons)	Indicateurs quantitatifs (pour les cibles)			Calendrier indicatif pour l'achèvement		Description de chaque jalon et cible
					Unité de mesure	Niveau de référence	But	Trimestre	Année	
			marché des capitaux	à niveau, et la codification administrative du cadre réglementaire et législatif pour la surveillance des marchés des capitaux est publiée.						
244a	15 À 4.4. Renforcer le secteur financier et les marchés des capitaux — 16957_Renforcer la capacité du système financier à surmonter les problèmes hérités du passé et à financer l'économie réelle	Jalon	Enchères électroniques pour l'exécution des créances	Entrée en vigueur de la législation.				TRIMESTRE 2	2024	Adoption et entrée en vigueur de la législation visant à: <ul style="list-style-type: none"> (i) Étendre les informations disponibles sur les actifs mis aux enchères sur la plateforme d'enchères électroniques, y compris les informations pertinentes disponibles dans les archives publiques des notaires; (ii) Élimination des facteurs de dissuasion liés aux dettes échues liées à des biens immobiliers (par exemple, les factures de services publics).
244b	15 À 4.4. Renforcer le secteur financier et les marchés des capitaux — 16957_Renforcer la capacité du système financier à surmonter les problèmes hérités du passé et à financer l'économie réelle	Jalon	Attribution du marché pour les mesures relatives au secteur financier	Notification de l'attribution des marchés				TRIMESTRE 2	2024	Attribution du marché pour: <ul style="list-style-type: none"> (i) Développement du système public d'information sur la notation de crédit; (ii) Développement du registre de suivi de la dette privée; (iii) Développement du registre central des crédits.
244 c	15 À 4.4. Renforcer le secteur financier et les marchés des capitaux — 16957_Renforcer la capacité du système financier à surmonter les problèmes hérités du passé et à financer l'économie	Jalon	Mise en place de systèmes informatiques, de modèles de données et de plateformes, entrée en vigueur de la	Mise en place des systèmes informatiques, des modèles de données et des plateformes, entrée en vigueur des actes				TRIMESTRE 4	2025	1. Établissement des éléments suivants: <ul style="list-style-type: none"> A. Système public d'information sur la notation de crédit (PCRIS) B. système informatique du registre de suivi de la dette privée. C. Actions concernant les transactions sur PNP: <ul style="list-style-type: none"> (i) un modèle de données commun pour les transactions sur PNP; (ii) un modèle commun pour l'examen et l'évaluation

Points suivants Non.	Mesure connexe (réforme ou investissement)	Étape/Objectif	Nom	Indicateurs qualitatifs (pour les jalons)	Indicateurs quantitatifs (pour les cibles)			Calendrier indicatif pour l'achèvement		Description de chaque jalon et cible
					Unité de mesure	Niveau de référence	But	Trimestre	Année	
	réelle		législation sur le traitement des affaires et réduction de l'arriéré dans les procédures d'exécution	juridiques, le cas échéant						<p>des portefeuilles;</p> <p>(iii) une plateforme de transaction pour les portefeuilles de PNP pour les vendeurs et les acheteurs.</p> <p>2. Système informatique du registre central des crédits (CCR)</p> <p>3. Entrée en vigueur de la législation sur le traitement des affaires et la réduction de l'arriéré dans les procédures d'exécution, au moyen de modifications du code de procédure civile, telles que, entre autres: a) adapter les règles relatives aux mesures provisoires aux procédures d'exécution, b) séparer les oppositions de fond avant la vente aux enchères des oppositions de procédure, c) modifier la compétence territoriale des juridictions en supprimant la prorogation de compétence au tribunal de première instance d'Athènes, et des dispositions créant un mécanisme permettant de reprogrammer les dates d'audience tant pour les oppositions «avant la vente aux enchères» que pour les oppositions «après la vente aux enchères» dans un délai plus court.</p>

P. COMPOSANTE 4.5: PROMOUVOIR LA RECHERCHE ET L'INNOVATION

Les principaux objectifs de ce volet du plan grec pour la reprise et la résilience sont d'accroître les investissements publics et privés dans la recherche et le développement (R & D), de renforcer les liens entre la science et les entreprises et de développer une infrastructure de R & D pionnière, en vue d'améliorer les performances de la Grèce en matière de recherche et d'innovation. Cet objectif devrait être atteint au moyen de réformes et d'investissements ciblés visant à accroître les dépenses publiques et privées de R & D, à moderniser les infrastructures de recherche du pays, à promouvoir le financement de la recherche et à développer des collaborations en matière de recherche. Ce volet comprend également la mise au point d'un système d'information pour la protection civile, qui informe en temps réel les autorités compétentes des phénomènes physiques et des catastrophes naturelles, tout en soutenant leur coopération. Cet investissement facilite également la transformation numérique, grâce au développement de technologies numériques avancées et à la numérisation des méthodes de protection civile, ainsi que la transition écologique, en atténuant les effets des changements climatiques afin de garantir la protection civile. Le volet soutient la mise en œuvre des recommandations par pays sur les investissements publics et privés (recommandation par pays no 2 2019 et recommandation par pays no 3 2020). Aucune mesure relevant de ce volet ne devrait causer de préjudice important aux objectifs environnementaux au sens de l'article 17 du règlement (UE) 2020/852, compte tenu de la description des mesures et des mesures d'atténuation prévues dans le plan pour la reprise et la résilience conformément aux orientations techniques «Ne pas causer de préjudice important» (2021/C58/01).

P.1. Description des réformes et des investissements pour le soutien financier non remboursable

L'investissement: Création — Expansion — Mise à niveau des infrastructures des centres de recherche supervisés par le Secrétariat général à la recherche et à l'innovation (GSRI) (mesure ID 16624)

L'objectif de cet investissement est de renforcer la capacité des centres de recherche. L'investissement consiste en des projets d'investissement concernant 11 centres de recherche.

L'investissement: Basic & Applied Research (mesure ID 16618)

L'objectif de cet investissement est de faciliter la recherche fondamentale et appliquée en Grèce. L'investissement consiste en des projets de recherche de base et appliquée.

L'investissement: TH²ORAX: Trellis Holistic & Hybrid Operational Ruggedised Autonomous eXemplary system (mesure ID 16654)

L'objectif de cet investissement est un système d'information de «nouvelle génération» combinant différentes infrastructures collaboratives afin d'améliorer la prise de décision des institutions en temps réel. L'investissement consiste en un système composé de technologies de pointe, telles que l'intelligence artificielle.

L'investissement: Recherche — Créer — Innover (mesure ID 16971)

L'objectif de cet investissement est d'attirer des cofinancements du secteur privé pour la recherche. L'investissement consiste en des projets dans des secteurs relevant de la stratégie nationale de recherche et d'innovation pour la spécialisation intelligente 2014-2020 (RIS3).

L'investissement: «Label d'excellence» d'Horizon 2020: financement des principales entreprises innovantes (mesure ID 16622)

L'objectif de cet investissement est de soutenir les petites et moyennes entreprises innovantes. L'investissement consiste en des projets mis en œuvre par ces entreprises.

P.2. Jalons, cibles, indicateurs et calendrier de suivi et de mise en œuvre du soutien financier non remboursable

Groupe 23: Promouvoir la recherche et l'innovation

- Création — Expansion — Mise à niveau des infrastructures des centres de recherche supervisés par le Secrétariat général à la recherche et à la technologie (GSRT) (ID: 16624)
- Basic & Applied Research (ID: 16618)
- TH 2 ORAX: Trellis Holistic & Hybrid Operational Ruggedised Autonomous eXemplary system (ID: 16654)
- Recherche — Créer — Innover (ID: 16971)
- «Label d'excellence» d'Horizon 2020: financement des principales entreprises innovantes (ID: 16622)

Points suivants Non.	Mesure connexe (réforme ou investissement)	Étape/Objectif	Nom	Indicateurs qualitatifs (pour les jalons)	Indicateurs quantitatifs (pour les cibles)			Calendrier indicatif pour l'achèvement		Description de chaque jalon et cible
					Unité de mesure	Niveau de référence	But	Trimestre	Année	
245	16 À 4.5. Promouvoir la recherche et l'innovation — 16618_Basic & Applied Research	Jalon	Législation sur la recherche fondamentale & appliquée	Entrée en vigueur de la législation (actes primaires et secondaires établissant les entités juridiques)				TRIMESTRE 1	2022	<p>Entrée en vigueur d'un cadre juridique révisé pour la recherche fondamentale & appliquée et adoption d'actes secondaires établissant les entités juridiques.</p> <p>Le cadre juridique: a) redéfinir les domaines de recherche pour les appels de financement dans le cadre de la stratégie nationale actualisée de spécialisation intelligente (RIS3); b) mettre en place une nouvelle structure de gouvernance pour améliorer la gestion et la coordination de ces projets; et c) établir le statut juridique des nouvelles entités de recherche.</p> <p>Les domaines de recherche sont redéfinis conjointement par le Conseil national de la recherche et de l'innovation (NCRI) et le Secrétariat général de la recherche et de l'innovation du ministère du développement (GSRI).</p>
246	16 À 4.5. Promouvoir la	Jalon	Appel à	Publication de				TRIMESTRE	2022	Lancement de l'appel à propositions pour la

Points suivants Non.	Mesure connexe (réforme ou investissement)	Étape/Objectif	Nom	Indicateurs qualitatifs (pour les jalons)	Indicateurs quantitatifs (pour les cibles)			Calendrier indicatif pour l'achèvement		Description de chaque jalon et cible
					Unité de mesure	Niveau de référence	But	Trimestre	Année	
	recherche et l'innovation — 16624_Création — Expansion — Mise à niveau des infrastructures des centres de recherche supervisés par le Secrétariat général à la recherche et à l'innovation (GSRI)		propositions pour les centres de recherche	l'appel à propositions lancé et du cahier des charges				RE 1		création, l'extension et la modernisation des infrastructures des centres de recherche, y compris la publication d'un cahier des charges garantissant que les candidatures sélectionnées sont conformes aux orientations techniques «Ne pas causer de préjudice important» (2021/C58/01) grâce à l'utilisation d'une liste d'exclusion et à l'exigence de conformité avec la législation environnementale européenne et nationale applicable.
247	16 À 4.5. Promouvoir la recherche et l'innovation — 16624_Création — Expansion — Mise à niveau des infrastructures des centres de recherche supervisés par le Secrétariat général à la recherche et à l'innovation (GSRI)	Jalon	Attribution de marchés pour des centres de recherche — travaux de construction	Notification de l'attribution des marchés de travaux de construction				TRIMEST RE 1	2024	Notification de l'attribution de marchés pour des travaux de construction concernant les centres de recherche suivants: Fondation pour la recherche et la technologie Hellas; Centre de recherche et d'innovation Athena; BSRC Fleming; Centre de recherche et de technologie Hellas; Fondation nationale grecque de la recherche; Fondation de recherche biomédicale Académie d'Athènes; Observatoire national d'Athènes; Centre hellénique pour la recherche marine; Institut hellénique Pasteur.
248	16 À 4.5. Promouvoir la recherche et l'innovation — 16654_TH2ORAX: Trellis Holistic & Hybrid Operational Ruggedised Autonomous eXemplary system (système eXemplary autonome autonome à ruggedisées opérationnelles hybrides)	Jalon	Attribution des marchés pour TH2ORAX	Notification de l'attribution des marchés				TRIMEST RE 2	2024	Attribution des marchés pour le projet TH2ORAX. Le ministère du développement et des investissements et le secrétariat général à la recherche & à l'innovation (GSRI) sont responsables de la mise en œuvre effective du processus d'évaluation. Le (s) marché (s) sera (seront) attribué (s) sur la base du meilleur rapport qualité/prix.
249	16 À 4.5. Promouvoir la recherche et l'innovation — 16624_Création — Expansion — Mise à niveau des infrastructures des	Jalon	Exécution de projets d'investissement concernant des centres de	Exécution de projets d'investissement concernant des centres de recherche				TRIMEST RE 4	2025	Exécution de projets d'investissement concernant les centres de recherche suivants: Fondation pour la recherche et la technologie Hellas; Centre de recherche et d'innovation Athena; BSRC Fleming; Centre de recherche et de technologie Hellas;

Points suivants Non.	Mesure connexe (réforme ou investissement)	Étape/Objectif	Nom	Indicateurs qualitatifs (pour les jalons)	Indicateurs quantitatifs (pour les cibles)			Calendrier indicatif pour l'achèvement		Description de chaque jalon et cible
					Unité de mesure	Niveau de référence	But	Trimestre	Année	
	centres de recherche supervisés par le Secrétariat général à la recherche et à l'innovation (GSRI)		recherche							Fondation nationale grecque de la recherche; Fondation de recherche biomédicale Académie d'Athènes; Observatoire national d'Athènes; Centre hellénique pour la recherche marine; Institut hellénique Pasteur; Centre national de recherche sociale; Commission grecque de l'énergie atomique.
250	16 À 4.5. Promouvoir la recherche et l'innovation — 16618_Basic & Applied Research	Jalon	Exécution de projets de recherche fondamentale & appliquée	Exécution de projets de recherche fondamentale & appliquée				TRIMESTRE 4	2025	Exécution des projets suivants: Financement de la recherche fondamentale; Les projets de recherche phares; Création d'un institut de R & I appliqué sur l'intelligence artificielle, le traitement des données et le développement d'algorithmes; Participation aux partenariats européens pour le calcul à haute performance (Euro-HPC) et aux technologies numériques clés.
251	16 À 4.5. Promouvoir la recherche et l'innovation — 16654_TH 2 ORAX: Trellis Holistic & Hybrid Operational Ruggedised Autonomous eXemplary system (système eXemplary autonome autonome à ruggedisées opérationnelles hybrides)	Jalon	Exécution du projet TH2ORAX	Exécution du projet TH2ORAX				TRIMESTRE 4	2025	Exécution du projet TH2ORAX: mise en place d'une plateforme d'appréciation de la situation, améliorant la coordination et la synchronisation des autorités compétentes, en temps réel et sur une base 24/7, pour le territoire grec.
252	16 À 4.5. Promouvoir la recherche et l'innovation — 16971_Recherche — Créer — Innover	Jalon	Exécution de la recherche — Créer — Projets innovants	Exécution de la recherche — Créer — Projets innovants				TRIMESTRE 4	2025	Exécution de 36 projets de la mesure qui ont obtenu un score très élevé et sont considérés comme d'excellentes propositions dans les secteurs de la stratégie nationale de recherche et d'innovation pour la spécialisation intelligente 2014-2020 (RIS3), mais qui n'ont pas été financés au titre des Fonds ESI 2014-2020 en raison de l'épuisement des ressources disponibles. Les projets concernent certains secteurs, par exemple: I) l'environnement et le développement durable; II) l'énergie; III) les

Points suivants Non.	Mesure connexe (réforme ou investissement)	Étape/Objectif	Nom	Indicateurs qualitatifs (pour les jalons)	Indicateurs quantitatifs (pour les cibles)			Calendrier indicatif pour l'achèvement		Description de chaque jalon et cible
					Unité de mesure	Niveau de référence	But	Trimestre	Année	
										technologies de l'information et de la communication; IV) santé et produits pharmaceutiques; V) la chaîne de transport et d'approvisionnement; VI) l'industrie agroalimentaire et alimentaire; VII) les matériaux et la construction; et viii) le tourisme, la culture et les industries créatives.
346	16 A 4.5. Promouvoir la recherche et l'innovation — 16622_HORIZON 2020 «label d'excellence»: financement des principales entreprises innovantes	Jalon	Exécution de projets mis en œuvre par des petites et moyennes entreprises	Exécution de projets mis en œuvre par des petites et moyennes entreprises				TRIMESTRE 4	2025	Exécution de 12 projets mis en œuvre par des petites et moyennes entreprises qui ont obtenu le label d'excellence HORIZON 2020, mais qui n'ont pas été financés en raison de contraintes budgétaires. Les projets concernent certains secteurs, par exemple: I) l'environnement et le développement durable; II) l'énergie; III) les technologies de l'information et de la communication; IV) santé et produits pharmaceutiques; V) la chaîne de transport et d'approvisionnement; VI) l'industrie agroalimentaire et alimentaire; et vii) les matériaux et la construction.

Q. COMPOSANTE 4.6: MODERNISER ET AMÉLIORER LA RÉSILIENCE DES SECTEURS ÉCONOMIQUES CLÉS

Ce volet du plan grec pour la reprise et la résilience comprend des réformes et des investissements ciblés visant à améliorer la compétitivité de secteurs clés de l'économie grecque, à savoir le tourisme et la culture, l'agriculture, l'industrie manufacturière et l'aquaculture. Ce volet comprend également des investissements dans les infrastructures de transport visant à améliorer la connectivité et la sécurité routière. Le tourisme est soutenu par des investissements dans le tourisme thématique en vue d'explorer de nouveaux marchés touristiques. Ce volet comprend également des investissements dans la culture afin d'améliorer la compétitivité et la résilience du secteur et de mieux exploiter ses liens avec le tourisme. Les investissements dans l'agriculture accroissent l'efficacité des méthodes de production, encouragent les organisations de producteurs et les coopératives et encouragent la réorientation vers des produits à plus forte valeur ajoutée. Ce volet comprend également une réforme en profondeur du secteur ferroviaire afin de le rendre plus efficace et plus compétitif. Ces investissements soutiennent le bon fonctionnement du marché intérieur et le développement d'un système de transport durable. Ce volet soutient la mise en œuvre des recommandations par pays sur les investissements publics et privés (recommandation par pays no 2 2019 et recommandation par pays no 3 2020). Aucune mesure relevant de ce volet ne devrait causer de préjudice important aux objectifs environnementaux au sens de l'article 17 du règlement (UE) 2020/852, compte tenu de la description des mesures et des mesures d'atténuation prévues dans le plan pour la reprise et la résilience conformément aux orientations techniques «Ne pas causer de préjudice important» (2021/C58/01).

Q.1. Description des réformes et des investissements pour le soutien financier non remboursable

L'investissement: Amélioration de la sécurité routière (mesure ID 16631)

L'objectif de l'investissement est de réduire le nombre d'accidents de la circulation dans le pays. L'investissement comprend des interventions dans des endroits dangereux et l'installation de pôles d'éclairage à LED intelligents dans tout le pays.

L'investissement: Autoroute Grèce centrale E-65: Section Trikala-Egnatia (mesure ID 16628)

L'objectif de cet investissement est d'améliorer la connectivité entre la Grèce méridionale, la Thessalie et la Macédoine occidentale. L'investissement comprend des travaux de construction sur le tronçon Trikala-Egnatia de l'autoroute E-65 nécessaire au fonctionnement de l'autoroute.

L'investissement: Cretan Northern Highway (B.O.A.K.) (mesure ID 16630)

L'objectif de l'investissement est d'améliorer l'accessibilité entre les grandes villes de Crète. L'investissement consiste en des travaux prédéfinis sur les segments:

- De La Canée à Héraklion,
- Hersonissos à Neapoli, et
- Neapolis à Agios Nikolaos.

L'investissement: Infrastructures intelligentes axées sur l'environnement et la culture (mesure ID 16960)

L'objectif de l'investissement est de renforcer la protection de l'environnement, l'aménagement du territoire et la promotion culturelle grâce à la numérisation. L'investissement couvre les systèmes informatiques pour la gestion des cours d'eau, les transactions immobilières, l'accès aux données géospatiales, le traçage illégal des bâtiments ainsi que les services numériques pour les expositions culturelles et la surveillance de la pollution atmosphérique et marine.

L'investissement: Restauration de l'accessibilité à la suite des effets dévastateurs des tempêtes «DANIEL» et «ELIAS» (mesure ID 16999)

L'objectif de cet investissement est la restauration du réseau routier et ferroviaire dans les zones touchées par les tempêtes «DANIEL» et «ELIAS». L'investissement consiste en des travaux de restauration dans certaines parties des réseaux routier et ferroviaire.

L'investissement: Modernisation de la ligne ferroviaire suburbaine de l'Attique occidentale (mesure ID 16892)

L'objectif de cet investissement est de contribuer à la cohésion économique, sociale et territoriale, en promouvant la connectivité dans l'Attique occidentale. La mesure consiste en la construction d'une partie de la branche ferroviaire de Suburban dans l'Attique occidentale.

L'investissement: Mise en œuvre des travaux de sécurité aéroportuaire (mesure ID 16833)

L'objectif de cet investissement est de moderniser 13 aéroports régionaux. La mesure consiste en des actions de retrait de 169 documents d'acceptation de déviation et d'action (DAAD).

L'investissement: Ponts intelligents (mesure ID 16949)

L'objectif de cet investissement est d'améliorer le niveau de sécurité des ponts et de prévenir les accidents liés au passage de véhicules lourds ou les risques liés au changement climatique. L'investissement se compose de trois phases: I) la phase I de l'investissement comprend l'équipement des ponts avec des systèmes spéciaux de mesure de la charge et des capteurs ou des fibres optiques qui mesurent le déplacement des ponts en temps réel; II) la phase II comprend l'équipement des ponts avec des capteurs sans fil alimentés par des panneaux solaires; III) La phase III comprend l'équipement de 19 ponts supplémentaires avec des systèmes spéciaux de mesure de la charge et des capteurs ou des fibres optiques qui mesurent le déplacement des ponts en temps réel et l'équipement de 117 ponts supplémentaires avec des capteurs sans fil alimentés par des panneaux solaires.

L'investissement: Transformation numérique des chemins de fer grecs (mesure ID 16959)

L'objectif de l'investissement est d'équiper les chemins de fer grecs d'infrastructures et de services numériques. La mesure consiste en la fourniture de projets, de systèmes, d'équipements et de services numériques.

Réforme: Système de gestion numérique intégrée des programmes pour l'administration des travaux techniques et des actifs structurels du ministère des infrastructures et des transports (mesure ID 16937)

L'objectif de cette réforme est de fournir au ministère des infrastructures et des transports un outil pour gérer son portefeuille de travaux et d'actifs techniques. La mesure consiste à fournir au ministère un système d'information sur la gestion des portefeuilles (PMIS).

Réforme: Simplification des procédures du ministère des infrastructures & des transports (mesure ID 16786)

L'objectif de la réforme est de numériser et de simplifier les procédures au sein du ministère des infrastructures et des transports. Il couvre les procédures a) de délivrance, de remplacement et de renouvellement des permis de conduire, b) de transfert des véhicules, c) de délivrance des licences et plaques d'immatriculation routière et d) d'examen des permis de conduire.

Réforme: Réforme du travail dans le secteur culturel (mesure ID 16715)

Cette réforme introduit une législation du travail et de la sécurité sociale pour le secteur de la culture et de la création en vue d'augmenter la part du travail déclaré dans le secteur, de soutenir les professionnels du secteur et de protéger leurs droits de propriété intellectuelle. L'objectif de cette réforme est d'accroître la résilience du secteur de la culture et de la création. La mise en œuvre de la réforme est achevée au plus tard le 30 septembre 2022.

L'investissement: La culture en tant que moteur de croissance (mesure ID 16293)

L'objectif de l'investissement est de renforcer la contribution de la culture à une croissance intelligente et durable et à la cohésion économique, sociale et territoriale. Il comprend des actions en faveur du secteur culturel.

L'investissement: Musée des antiquités sous-marines (mesure ID 16486)

L'objectif de l'investissement est de restaurer un bâtiment industriel au Pirée et de le rouvrir en tant que musée d'antiquités sous-marines. L'investissement consiste en des travaux d'efficacité énergétique et en l'infrastructure permettant d'accueillir une exposition permanente.

L'investissement: Utilisation des «arts sur prescription», promotion de la cohésion sociale et exploitation de l'économie des seniors (mesure ID 16735)

L'objectif de l'investissement est d'attirer des visiteurs âgés de 65 ans et plus, ainsi que des visiteurs handicapés, vers des lieux culturels. Il consiste en des travaux d'infrastructure et en un programme «arts sur ordonnance».

L'investissement: Modernisation des infrastructures, renouvellement des équipements et amélioration de la qualité des services fournis par HOCRED Stores — anciennement ARF Stores (On-spot et électronique) (mesure ID 16536)

L'objectif de l'investissement est d'améliorer la qualité des services fournis par l'Organisation grecque pour le développement des ressources culturelles (HOCRED) et d'étendre le réseau de magasins HOCRED. L'investissement comprend des mesures d'efficacité énergétique, des rénovations, la construction de magasins et d'équipements pour les magasins physiques et en ligne HOCRED.

L'investissement: Protection des monuments culturels et des sites archéologiques contre le changement climatique (mesure ID 16433)

L'objectif de l'investissement est de protéger le patrimoine culturel de la Grèce et d'améliorer sa résilience au changement climatique. L'investissement consiste en des travaux de protection et des plans d'adaptation au changement climatique.

L'investissement: Mise à niveau de l'enseignement supérieur artistique (mesure ID 16725)

L'objectif de l'investissement est de moderniser les établissements publics d'enseignement supérieur artistique en Grèce. Il consiste en des mises à niveau de l'infrastructure physique et

technique des établissements et s'accompagne d'une révision et d'une mise à jour de tous les programmes de l'enseignement supérieur artistique au niveau du premier cycle (EQF6).

L'investissement: Itinéraires culturels sur les sites archéologiques et monuments emblématiques (mesure ID 16485)

Cet investissement vise à développer cinq itinéraires culturels emblématiques avec des récits thématiques couvrant des périodes de l'histoire grecque. L'investissement comprend la préservation et la restauration de certains monuments, la mise à niveau des services et des infrastructures, ainsi que des applications numériques interactives.

L'investissement: Restauration — Conservation — Amélioration des monuments de l'Acropole (mesure ID 16435)

L'objectif de cet investissement est de protéger l'Acropole des monuments d'Athènes contre le changement climatique. Il comprend des travaux de restauration et d'accessibilité pour les visiteurs.

L'investissement: Développement du tourisme (mesure ID 16931)

L'objectif de l'investissement est de prolonger la saison touristique en Grèce au-delà des mois d'été et de promouvoir d'autres formes de tourisme. L'investissement consiste en des actions visant à moderniser les ports touristiques et en des actions de développement vert et bleu.

L'investissement: Reconversion et perfectionnement professionnels dans le secteur du tourisme (mesure ID 16921)

L'objectif de l'investissement est d'améliorer les compétences de la main-d'œuvre grecque dans le secteur du tourisme. L'investissement couvre le perfectionnement et la reconversion professionnels des travailleurs saisonniers, des chômeurs de longue durée ainsi que des travailleurs dont le contrat de travail a été suspendu pendant la pandémie de COVID-19.

L'investissement: Parcs industriels (mesure ID 16634)

L'objectif de la mesure est de promouvoir les investissements dans les parcs industriels. L'investissement consiste en une aide financière pour les infrastructures des parcs et pour les stations de transport d'électricité desservant les parcs, ainsi qu'en une réforme du cadre réglementaire pour les parcs industriels.

L'investissement: Accélération de la fabrication intelligente (mesure ID 16721)

L'objectif de la mesure est de promouvoir les investissements dans le secteur manufacturier. L'investissement comprend un soutien financier aux petites et moyennes entreprises du secteur industriel afin qu'elles modernisent leurs équipements de fabrication et leurs infrastructures au moyen de technologies intelligentes ayant une faible incidence sur l'environnement.

L'investissement: Transformation économique des secteurs de l'agriculture et de l'aquaculture (mesure ID 16626)

L'objectif de l'investissement est de stimuler le développement des secteurs agricole et aquacole en Grèce. L'investissement se compose de 350 projets.

L'investissement: Transformation numérique du secteur agroalimentaire (mesure ID 16653)

L'objectif de cet investissement est de faciliter l'adoption de technologies innovantes dans le secteur agricole grec, le contrôle de la contrefaçon grecque de produits, les produits

alimentaires grecs et la création de nouvelles connaissances agroalimentaires en Grèce. L'investissement consiste en un projet sur la transformation numérique du secteur agricole et un projet sur l'agriculture tournée vers l'extérieur.

L'investissement: Modernisation des interventions pour les ports régionaux (mesure ID 16975)

L'objectif de cet investissement est de stimuler le développement économique des ports régionaux. La mesure consiste en la construction de travaux d'infrastructure dans 13 ports.

L'investissement: Plan directeur pour le renouvellement de la flotte grecque de transport de passagers (mesure ID 16944)

L'objectif de cet investissement est de contribuer à la transition écologique du transport de passagers en Grèce. La mesure consiste en la préparation d'une étude et d'un plan directeur pour le renouvellement de la flotte de transport de passagers du pays.

Réforme: Réforme organisationnelle dans le secteur ferroviaire (mesure ID 16982)

L'objectif de la réforme est de rendre le secteur ferroviaire grec plus sûr, plus efficace, plus intégré, plus moderne et plus réactif à la demande des clients. La mesure consiste en des réformes juridiques et organisationnelles.

Réforme: Modification du cadre juridique pour attirer les investissements stratégiques (mesure ID 16593)

L'objectif de la réforme est de promouvoir la Grèce en tant que destination attrayante pour les investisseurs potentiels. La réforme consiste à réviser et à consolider le cadre juridique visant à attirer les investissements stratégiques, à créer une nouvelle catégorie d'investissements stratégiques («Investissements centralisés») avec des incitations supplémentaires et à leur offrir des incitations financières.

Q.2. Jalons, cibles, indicateurs et calendrier de suivi et de mise en œuvre du soutien financier non remboursable

Premier investissement 6: Autoroute Grèce centrale E-65: Section Trikala-Egnatia

Points suivants Non.	Mesure connexe (réforme ou investissement)	Étape/Objectif	Nom	Indicateurs qualitatifs (pour les jalons)	Indicateurs quantitatifs (pour les cibles)			Calendrier indicatif pour l'achèvement		Description de chaque jalon et cible
					Unité de mesure	Niveau de référence	But	Trimestre	Année	
254	17 À 4.6. Moderniser et améliorer la résilience des secteurs économiques clés — 16628_Central Greece Highway E-65: Section Trikala-Egnatia	Jalon	Début des travaux de construction en E-65	Rapport d'un ingénieur indépendant ratifié par le ministère des infrastructures				TRIMESTRE 2	2022	Début des travaux de construction de l'autoroute E-65 pour la Grèce centrale: Trikala-Egnatia
256	17 À 4.6. Moderniser et améliorer la résilience des secteurs économiques clés — 16628_Central Greece Highway E-65: Section Trikala-Egnatia	Jalon	E-65 Travaux — Achèvement	Travaux de construction exécutés sur le tronçon Trikala-Egnatia de l'autoroute E-65 nécessaires au fonctionnement de l'autoroute				TRIMESTRE 4	2025	Travaux de construction réalisés sur le tronçon Trikala-Egnatia de l'autoroute E-65 nécessaires au fonctionnement de l'autoroute.

Premier investissement 7: Amélioration de la sécurité routière

Points suivants Non.	Mesure connexe (Réforme ou investissement)	Étape/Objectif	Nom	Indicateurs qualitatifs (pour les jalons)	Indicateurs quantitatifs (pour les cibles)			Calendrier indicatif pour l'achèvement		Description de chaque jalon et cible
					Unité de mesure	Niveau de référence	But	Trimestre	Année	
257	17 À 4.6. Moderniser et améliorer la résilience des secteurs économiques clés — 16631_Mise à niveau de la sécurité routière	Jalon	Attribution du marché pour la sécurité routière — premier lot de marchés	Notification de l'attribution de marchés pour au moins 2 300 sites.				TRIMESTRE 2	2023	Marchés attribués pour au moins 2 300 emplacements garantissant a) l'amélioration de la sécurité routière dans le cadre du programme «Programme d'amélioration de la sécurité routière (PEVOA)» sur environ 7 000 emplacements dangereux; b) améliorations mineures pour le reste des 2 500 km
258	17 À 4.6. Moderniser et améliorer la résilience des secteurs économiques clés — 16631_Mise à niveau de la sécurité routière	Jalon	Attribution du marché pour la sécurité routière — tous les marchés	Notification de l'attribution de 100 % des marchés				TRIMESTRE 2	2024	Marchés passés pour a) l'amélioration de la sécurité routière sur au moins 7 780 sites dangereux; b) infrastructure d'éclairage à LED intelligente pour 31 938 pôles
259	17 À 4.6. Moderniser et améliorer la résilience des secteurs économiques clés — 16631_Mise à niveau de la sécurité routière	Jalon	Achèvement du projet de sécurité routière	Interventions à des endroits dangereux exécutées et installation de poteaux d'éclairage				TRIMESTRE 4	2025	a) interventions effectuées dans au moins 8 693 lieux dangereux; b) 31 938 poteaux d'éclairage à LED intelligents installés

Premier investissement 8: Cretan Northern Highway (B.O.A.K.)

Points suivants Non.	Mesure connexe (réforme ou investissement)	Étape/Objectif	Nom	Indicateurs qualitatifs (pour les jalons)	Indicateurs quantitatifs (pour les cibles)			Calendrier indicatif pour l'achèvement		Description de chaque jalon et cible
					Unité de mesure	Niveau de référence	But	Trimestre	Année	
260	17 À 4.6. Moderniser et améliorer la résilience des secteurs économiques clés — 16630_Cretan Northern Highway (B.O.A.K.)	Jalon	Notification de l'attribution de marchés pour trois sous-projets du BOAK	Notification de l'attribution des marchés				TRIMESTRE 2	2023	Notification de l'attribution de marchés pour a) la convention de concession; b) le partenariat public-privé; et c) travaux publics.
262	17 À 4.6. Moderniser et améliorer la résilience des secteurs économiques clés — 16630_Cretan Northern Highway (B.O.A.K.)	Jalon	Travaux exécutés financés par la FRR	Travaux prédéfinis exécutés sur les tronçons Chania-Héraklion et Napolis-Agios Nikolaos				TRIMESTRE 4	2025	Troisième sous-projet (Napolis-Agios Nikolaos): tronçon reliant la fin du contournement de Napoli au début du contournement d'Agios Nikolaos (chaîne 1 + 800 jusqu'à la chaîne 12 + 000) construit. Pour le sous-projet 1 (Chania-Héraklion), les travaux suivants ont été exécutés: 1. Tous les travaux dans les Bypasses existants à l'exclusion des installations électromécaniques (tels que les poteaux d'éclairage de la voirie, les panneaux réfléchissants, les câbles d'alimentation électrique) comme suit: contournement de La Canée (1Y, 2Y), longueur des sections: 8,0 km, b) Bypass Rethymnon (10Y, 11Y), longueur des sections: 6,8 km et c) Bypass d'Héraklion (23Y), longueur de section: 8,5 km. Les travaux dans l'unité géographique 23Y ne comprennent pas la construction du tunnel de Kako Oros. 2. Travaux d'excavation et de soutien

Points suivants Non.	Mesure connexe (réforme ou investissement)	Étape/Objectif	Nom	Indicateurs qualitatifs (pour les jalons)	Indicateurs quantitatifs (pour les cibles)			Calendrier indicatif pour l'achèvement		Description de chaque jalon et cible
					Unité de mesure	Niveau de référence	But	Trimestre	Année	
										temporaire d'une longueur totale de 600 m dans le tunnel T1 (section Souda — Vrisses, sous-section 4N, I/C Plataniou — I/C Apteros orientaux). 3. Interventions en matière de sécurité routière sur 280 sites.
262a	17 À 4.6. Moderniser et améliorer la résilience des secteurs économiques clés — 16630_Cretan Northern Highway (B.O.A.K.)	Jalon	Travaux exécutés financés par la FRR	Travaux prédéfinis exécutés sur le tronçon Hersonisos — Neapolis				TRIMESTRE 4	2025	Sous-projet no 2 (Hersonisos — Neapolis): les travaux suivants ont été exécutés: a) toutes les conceptions et investigations pour le sous-projet, b) Phase A et Phase B des travaux d'excavation et d'appui temporaire des tunnels T1 et T2, c) pont C6.

Groupe 24: Infrastructure

Sous-groupe 1 (transformation numérique)

- Infrastructures intelligentes axées sur l'environnement et la culture (ID: 16960)
- «SMART Bridges» (ID: 16949)
- Simplification des procédures du ministère des infrastructures & des transports (ID: 16786)
- Système numérique intégré de gestion de programmes pour l'administration des travaux techniques et des actifs structurels du ministère des infrastructures et des transports (ID: 16937)

Sous-groupe 2 (chemins de fer et aéroports)

- Restauration de l'accessibilité à la suite des effets dévastateurs des tempêtes «DANIEL» et «ELIAS» (mesure ID 16999)
- Réforme organisationnelle dans le secteur ferroviaire (ID: 16982)
- Transformation numérique des chemins de fer grecs (ID: 16959)
- Modernisation de la ligne ferroviaire suburbaine de l'Attique occidentale (ID: 16892)
- Mise en œuvre des travaux de sécurité aéroportuaire (ID: 16833)

Points suivants Non.	Mesure connexe (réforme ou investissement)	Étape/Objectif	Nom	Indicateurs qualitatifs (pour les jalons)	Indicateurs quantitatifs (pour les cibles)			Calendrier indicatif pour l'achèvement		Description de chaque jalon et cible
					Unité de mesure	Niveau de référence	But	Trimestre	Année	
263	17 À 4.6. Moderniser et améliorer la résilience des secteurs économiques clés — 16982_Réforme organisationnelle dans le secteur ferroviaire	Jalon	Feuille de route pour la réforme des chemins de fer	Feuille de route				TRIMESTRE 3	2021	Feuille de route comportant les étapes de la réorganisation complète des sociétés OSE et ERGOSE.
264	17 À 4.6. Moderniser et améliorer la résilience des secteurs économiques clés — 16982_Réforme organisationnelle dans le secteur ferroviaire	Jalon	Loi sur la réforme des chemins de fer	Entrée en vigueur du droit primaire et du droit dérivé				TRIMESTRE 2	2022	Réforme organisationnelle dans le secteur ferroviaire; Entrée en vigueur du droit primaire et du droit dérivé pour la réforme des deux entreprises leur permettant de développer, d'exploiter et d'entretenir un réseau ferroviaire moderne.

Points suivants Non.	Mesure connexe (réforme ou investissement)	Étape/Objectif	Nom	Indicateurs qualitatifs (pour les jalons)	Indicateurs quantitatifs (pour les cibles)			Calendrier indicatif pour l'achèvement		Description de chaque jalon et cible
					Unité de mesure	Niveau de référence	But	Trimestre	Année	
267	17 À 4.6. Moderniser et améliorer la résilience des secteurs économiques clés — 16833_Mise en œuvre des travaux de rectification de la conformité de l'AESA	Jalon	Notification de l'attribution d'un marché pour des travaux de l'Agence de l'Union européenne pour la sécurité aérienne (AESA) dans des aéroports régionaux	Notification de l'attribution des marchés				TRIMESTRE 2	2023	Programme de mise en conformité de l'Agence de l'Union européenne pour la sécurité aérienne (AESA): Signature de tous les contrats relatifs aux travaux de rectification de 13 aéroports régionaux afin de se conformer au nouveau règlement (UE) 2018/1139.
268	17 À 4.6. Moderniser et améliorer la résilience des secteurs économiques clés — 16982_Réforme organisationnelle dans le secteur ferroviaire	Jalon	Plan de mise en œuvre des chemins de fer grecs	Plan de mise en œuvre publié pour les chemins de fer grecs				TRIMESTRE 2	2024	Publication d'un plan de mise en œuvre pour la nouvelle entreprise unifiée d'infrastructure ferroviaire (chemins de fer grecs)
268a	17 À 4.6. Moderniser et améliorer la résilience des secteurs économiques clés — 16982_Réforme organisationnelle dans le secteur ferroviaire	Jalon	Actes juridiques relatifs aux chemins de fer grecs	Entrée en vigueur des actes juridiques relatifs aux chemins de fer grecs				TRIMESTRE 4	2024	Entrée en vigueur d'actes juridiques pour une nouvelle entreprise unifiée d'infrastructure ferroviaire de pleine concurrence («chemins de fer grecs»), à l'exception de l'acte juridique relatif à l'adoption du règlement général sur la circulation (RTM) et des actes juridiques dépendant du RTM. La nouvelle société assumera la responsabilité des questions de sécurité de l'infrastructure ferroviaire et collaborera avec les entreprises ferroviaires dans la mise en œuvre des mesures de contrôle des risques.
268b	17 À 4.6. Moderniser et améliorer la résilience des	Jalon	Programme d'investissement	Entrée en vigueur du nouveau règlement				TRIMESTRE	2025	Entrée en vigueur du nouveau règlement général sur la circulation

Points suivants Non.	Mesure connexe (réforme ou investissement)	Étape/Objectif	Nom	Indicateurs qualitatifs (pour les jalons)	Indicateurs quantitatifs (pour les cibles)			Calendrier indicatif pour l'achèvement		Description de chaque jalon et cible
					Unité de mesure	Niveau de référence	But	Trimestre	Année	
	secteurs économiques clés — 16982_Réforme organisationnelle dans le secteur ferroviaire		pluriannuel, nouvel accord contractuel et responsable technique	général sur la circulation routière (RTM) et des mesures de droit dérivé qui en dépendent. Adoption d'un programme d'investissement pluriannuel. Signature d'un nouvel accord contractuel. Désignation du responsable technique.				2		routière (RTM) et des actes juridiques qui en dépendent. Adoption par le conseil d'administration des chemins de fer grecs du programme pluriannuel prévoyant des investissements stratégiques et des travaux d'entretien; signature d'un accord contractuel comportant des étapes et des indicateurs clés de performance spécifiques pour l'achèvement des investissements dans les principaux systèmes et infrastructures de sécurité, pour la maintenance régulière, pour la satisfaction des clients, pour le renforcement de la qualité du recrutement et de la gouvernance d'entreprise de l'entreprise. Nomination contractuelle d'un responsable technique chargé de soutenir la mise en place opérationnelle des «Chemins de fer grecs».
268 c	17 À 4.6. Moderniser et améliorer la résilience des secteurs économiques clés — 16982_Réforme organisationnelle dans le secteur ferroviaire	Jalon	Exécution du plan de mise en œuvre pour les chemins de fer grecs	Exécution du plan de mise en œuvre pour les chemins de fer grecs. Actions visant à mettre en œuvre les recommandations du rapport sur les accidents ferroviaires de l'autorité grecque chargée des enquêtes de sécurité aérienne et ferroviaire				TRIMESTRE 4	2025	Mise en œuvre des activités décrites dans le plan de mise en œuvre actualisé publié pour les chemins de fer grecs, qui doivent être réalisées dans le délai prévu par le PRR. Mesures prises pour mettre en œuvre les recommandations du rapport sur les accidents ferroviaires (RL01-2025) de l'autorité grecque chargée des enquêtes de sécurité aérienne et ferroviaire du 27 février 2025, à l'intention des autorités,

Points suivants Non.	Mesure connexe (réforme ou investissement)	Étape/Objectif	Nom	Indicateurs qualitatifs (pour les jalons)	Indicateurs quantitatifs (pour les cibles)			Calendrier indicatif pour l'achèvement		Description de chaque jalon et cible
					Unité de mesure	Niveau de référence	But	Trimestre	Année	
				(RL01-2025), à l'intention des autorités, entités et opérateurs grecs. Agrément de sécurité des chemins de fer grecs.						entités et opérateurs grecs. Délivrance d'un agrément de sécurité aux chemins de fer grecs sur la base de l'évaluation du système modifié de gestion de la sécurité (SGS) par l'autorité de régulation des chemins de fer (RAS).
269	17 À 4.6. Moderniser et améliorer la résilience des secteurs économiques clés — 16833_Mise en œuvre des travaux de sécurité dans les aéroports	Jalon	Retrait des documents d'acceptation de déviation et d'action (DAAD)	Retrait de 169 documents d'acceptation de déviation et d'action (DAAD)				TRIMESTRE 4	2025	Retrait de 169 documents d'acceptation de déviation et d'action (DAAD) de 13 aéroports par des décisions de l'autorité grecque de l'aviation civile (HCAA).
271	17 À 4.6. Moderniser et améliorer la résilience des secteurs économiques clés — 16892_Amélioration des chemins de fer suburbains de l'Attique occidentale	Jalon	Construction de la partie de la voie ferrée de l'Attique occidentale entre Ano Liossia et le début de la section d'ELPE Elefsina et entre la fin de la section d'ELPE Elefsina et la nouvelle gare de Megara	Une partie de la ligne de chemin de fer de l'Attique occidentale, d'Ano Liossia au début de la section d'ELPE Elefsina et de la fin de la section d'ELPE Elefsina à la nouvelle gare de Megara, construite				TRIMESTRE 4	2025	Construction d'infrastructures et de travaux de superstructure, électrification, systèmes de signalisation et de télécommunication (à l'exclusion du système d'information passagers PIS), dans la partie de la ligne ferroviaire suburbaine de l'Attique occidentale, d'Ano Liossia au début de la section d'ELPE Elefsina et de la fin de la section d'ELPE Elefsina à la nouvelle gare de Megara.
272	17 À 4.6. Moderniser et améliorer la résilience des secteurs économiques clés — 16949_Bridges intelligentes	Jalon	Exécution du projet de ponts intelligents — Phase I	Exécution des travaux.				TRIMESTRE 4	2025	Réalisation du projet de ponts intelligents Phase I fournissant un service d'entretien préventif intelligent de 225 ponts dans plusieurs régions du pays.
272a	17 À 4.6. Moderniser et améliorer la résilience des secteurs économiques clés — 16949_Bridges intelligentes	Jalon	Exécution du projet de ponts intelligents — Phase II	Exécution des travaux.				TRIMESTRE 3	2025	Exécution du projet de ponts intelligents Phase II équipant 234 ponts de capteurs sans fil alimentés par des panneaux solaires.

Points suivants Non.	Mesure connexe (réforme ou investissement)	Étape/Objectif	Nom	Indicateurs qualitatifs (pour les jalons)	Indicateurs quantitatifs (pour les cibles)			Calendrier indicatif pour l'achèvement		Description de chaque jalon et cible
					Unité de mesure	Niveau de référence	But	Trimestre	Année	
272b	17 À 4.6. Moderniser et améliorer la résilience des secteurs économiques clés — 16949_Bridges intelligentes	Jalon	Exécution de la phase III du projet «ponts intelligents»	Exécution des travaux.				TRIMESTRE 4	2025	Exécution du projet de ponts intelligents Phase III équipant i) 19 ponts de systèmes spéciaux de mesure de la charge et de capteurs ou de fibres optiques qui mesurent le déplacement des ponts en temps réel et ii) 117 ponts de capteurs sans fil alimentés par des panneaux solaires.
274	17 À 4.6. Moderniser et améliorer la résilience des secteurs économiques clés — 16959_Transformation numérique des chemins de fer grecs	Jalon	Projets, systèmes, équipements et services numériques	Projets, systèmes, équipements et services numériques fournis				TRIMESTRE 4	2025	Fourniture des projets, systèmes, équipements et services numériques suivants: 1. Système de gestion des billets et système télématique; 2. L'infrastructure des stations intelligentes; 3. Services d'expérience client; 4. Mise en œuvre et exploitation du réseau de télécommunications pour l'internet à haut débit sur les trains et les stations; 5. Services de télématique automobile et d'installation des chemins de fer grecs; 6. Services de formation; et 7. Infrastructures de sécurité de dix tunnels ferroviaires utilisant des systèmes intelligents.
275	17 À 4.6. Moderniser et améliorer la résilience des secteurs économiques clés — 16960_Infrastructures intelligentes axées sur l'environnement et la culture	Jalon	Réalisation d'un projet d'infrastructure intelligente	Réalisation des sous-projets tels que décrits dans le jalon				TRIMESTRE 4	2025	Livraison de: — système d'information pour la délimitation des cours d'eau afin de contribuer à la protection de la nature et de la biodiversité; — Carte numérique unique; — les équipements de surveillance de la pollution atmosphérique et marine;

Points suivants Non.	Mesure connexe (réforme ou investissement)	Étape/Objectif	Nom	Indicateurs qualitatifs (pour les jalons)	Indicateurs quantitatifs (pour les cibles)			Calendrier indicatif pour l'achèvement		Description de chaque jalon et cible
					Unité de mesure	Niveau de référence	But	Trimestre	Année	
										— infrastructures et services numériques pour les musées; — système d'information permettant de retracer les bâtiments et constructions illégaux.
276	17 À 4.6. Moderniser et améliorer la résilience des secteurs économiques clés — 16937_Système numérique intégré de gestion de programmes pour l'administration des travaux techniques et des actifs structurels du ministère des infrastructures et des transports	Jalon	Système d'information sur la gestion de portefeuille (PMIS)	Système d'information sur la gestion de portefeuille (PMIS) fourni				TRIMESTRE 4	2025	Système d'information de gestion de portefeuille (PMIS) du ministère des infrastructures et des transports. Le système fournit des informations en temps réel sur les éléments livrables, le coût et le calendrier tout au long du cycle de vie des travaux réalisés, ce qui permet au ministère de contrôler, de gérer et de gérer son portefeuille de travaux et d'actifs techniques.
277	17 À 4.6. Moderniser et améliorer la résilience des secteurs économiques clés — 16786_Simplification des procédures du ministère des infrastructures & des transports	Jalon	Simplification des procédures pour le ministère des transports	Procédures numériques en place au ministère des infrastructures et des transports				TRIMESTRE 4	2024	Transformation numérique et simplification des procédures en place en ce qui concerne a) la délivrance, le remplacement et le renouvellement des permis de conduire, b) le transfert des véhicules, c) la délivrance des licences et plaques d'immatriculation routière et d) les examens des permis de conduire.
349	17 À 4.6. Moderniser et améliorer la résilience des secteurs économiques clés — 16999_Restauration de l'accessibilité à la suite des effets dévastateurs des tempêtes «DANIEL» et «ELIAS»	Jalon	Construction de projets de remise en état de routes	Travaux de restauration exécutés				TRIMESTRE 4	2025	Travaux de restauration réalisés à 129 endroits du réseau routier dans les zones touchées par les tempêtes «DANIEL» et «ELIAS».
350	17 À 4.6. Moderniser et améliorer la résilience des secteurs économiques clés — 16999_Restauration de l'accessibilité à la suite des effets dévastateurs des tempêtes	Jalon	Construction de projets de restauration des chemins de fer	Construction de projets de restauration des chemins de fer				TRIMESTRE 4	2025	Travaux de restauration sur certaines parties du réseau ferroviaire et plus particulièrement: - les tronçons de Domokos à Krannona de l'axe principal Athènes-Thessalonique;

Points suivants Non.	Mesure connexe (réforme ou investissement)	Étape/Objectif	Nom	Indicateurs qualitatifs (pour les jalons)	Indicateurs quantitatifs (pour les cibles)			Calendrier indicatif pour l'achèvement		Description de chaque jalon et cible
					Unité de mesure	Niveau de référence	But	Trimestre	Année	
	«DANIEL» et «ELIAS»									<ul style="list-style-type: none"> - les tronçons allant de l'extrémité de la station de Larissa au début de la station de Latomeio (à l'exclusion des lignes secondaires dans les stations intermédiaires, des routes de service et des systèmes de drainage longitudinal) de l'axe Larissa-Volos; - Paleofarsalos-Kalambaka, et - Ligne Pelion. <p>Établissement d'un plan de passation de marchés pour accompagner les investissements dans la sécurité ferroviaire et pour l'entretien régulier de ces tronçons du réseau ferroviaire, indiquant le calendrier pour l'acquisition, l'installation, les essais et la mise en service de tous les systèmes ERTMS ainsi que pour l'établissement d'un ou de plusieurs accords à long terme pour la fourniture de services d'entretien réguliers.</p>
350a	— 4.6. Moderniser et améliorer la résilience des secteurs économiques clés — 16999_Restoration de l'accessibilité à la suite des effets dévastateurs des tempêtes «DANIEL» et «ELIAS»	Jalon	Systèmes de signalisation ferroviaire, ETCS, télégestion et électrification de Paleofarsalos à Krannona	Installation de systèmes de signalisation ferroviaire, ETCS, de télégestion et d'électrification de Paleofarsalos à Krannona				TRIMESTRE 4	2025	Installation des systèmes de signalisation, ETCS niveau 1, de télégestion ferroviaire et d'électrification le long du tronçon ferroviaire à double voie reliant Paleofarsalos à Krannona.

Groupe 25: Culture

- Réforme du travail dans le secteur culturel (ID: 16715)
- La culture en tant que moteur de croissance (ID: 16293)
- Musée des antiquités sous-marines (ID: 16486)
- L'utilisation des «arts sur prescription», la promotion de la cohésion sociale et l'exploitation de l'économie des seniors (ID: 16735)
- Modernisation des infrastructures, renouvellement des équipements et amélioration de la qualité des services fournis par HOCRED (ID: 16536)
- Protection des monuments culturels et des sites archéologiques contre le changement climatique (2e groupe) (ID: 16433)
- Amélioration de l'enseignement supérieur des arts (ID: 16725)
- Itinéraires culturels sur les sites archéologiques et monuments emblématiques (ID: 16485)
- Restauration — Conservation- Amélioration des monuments de l'Acropole (ID: 16435)

Points suivants Non.	Mesure connexe (réforme ou investissement)	Étape/Objectif	Nom	Indicateurs qualitatifs (pour les jalons)	Indicateurs quantitatifs (pour les cibles)			Calendrier indicatif pour l'achèvement		Description de chaque jalon et cible
					Unité de mesure	Niveau de référence	But	Trimestre	Année	
278	17 À 4.6. Moderniser et améliorer la résilience des secteurs économiques clés — 16715_Réforme du travail dans le secteur culturel	Jalon	Législation relative à la réforme du travail dans le secteur culturel	Entrée en vigueur de la législation et du droit dérivé et mise en place d'un système permettant d'évaluer de manière crédible le statut de «professionnel créatif ou culturel»				TRIMESTRE 3	2022	Entrée en vigueur de la législation sur la réforme du travail dans le secteur culturel, y compris la définition d'un statut de «professionnel de la création ou de la culture» et des incitations fiscales et sociales proportionnées.
279	17 À 4.6. Moderniser et améliorer la résilience des principaux secteurs économiques — 16486_Musée des antiquités sous-marines	Jalon	Attribution du marché pour le musée des antiquités sous-marines	Notification d'attribution pour le Museum of underwater antiquities et spécifications techniques				TRIMESTRE 4	2023	Attribution du marché concernant le musée des antiquités sous-marines.

Points suivants Non.	Mesure connexe (réforme ou investissement)	Étape/Objectif	Nom	Indicateurs qualitatifs (pour les jalons)	Indicateurs quantitatifs (pour les cibles)			Calendrier indicatif pour l'achèvement		Description de chaque jalon et cible
					Unité de mesure	Niveau de référence	But	Trimestre	Année	
				publiées pour les œuvres du Museum of underwater antiquities						
283	17 À 4.6. Moderniser et améliorer la résilience des secteurs économiques clés — 16293_La culture en tant que moteur de croissance	Jalon	La culture en tant que moteur de croissance	Exécution des travaux et création des éléments livrables tels que décrits dans le jalon				TRIMESTRE 4	2025	I) création de plans directeurs culturels pour les villes de 5 régions; II) des interventions dans le domaine des infrastructures sont mises en œuvre dans 11 régions, y compris des interventions dans le domaine des infrastructures numériques dans 5 d'entre elles; III) création d'une stratégie artisanale nationale pour toutes les régions; IV) les investissements dans la production de films grecs sélectionnés; V) du matériel numérique est créé et la plateforme culturelle grecque contemporaine est accessible en ligne.
284	17 À 4.6. Moderniser et améliorer la résilience des secteurs économiques clés — 16536_Mise à niveau des infrastructures, renouvellement des équipements et amélioration de la qualité des services fournis par HOCRED Stores — anciennement ARF Stores (On-spot et électronique)	Jalon	Mise à niveau de l'Organisation hellénique pour le développement des ressources culturelles (HOCRED)	Mise à niveau des opérations de l'Organisation grecque pour le développement des ressources culturelles (HOCRED)				TRIMESTRE 4	2025	Mise à niveau des opérations de l'Organisation grecque pour le développement des ressources culturelles (HOCRED): rénovation de l'efficacité énergétique, construction et modernisation des infrastructures et des équipements pour les magasins physiques et en ligne, et acquisition d'un complexe industriel destiné à l'hébergement des installations HOCRED.
285	17 À 4.6. Moderniser et améliorer la résilience des secteurs économiques clés — 16725_Amélioration de l'enseignement supérieur artistique	Jalon	Amélioration de l'enseignement supérieur des arts	Entrée en vigueur des actes juridiques, modernisation des bâtiments et rénovation des institutions				TRIMESTRE 4	2025	Entrée en vigueur des actes juridiques relatifs a) à la création d'une université des arts du spectacle et b) à la révision et à la mise à jour des programmes d'études de cette université Mise à niveau du bâtiment de l'École nationale de danse et du Conservatoire d'État de Thessalonique.

Points suivants Non.	Mesure connexe (réforme ou investissement)	Étape/Objectif	Nom	Indicateurs qualitatifs (pour les jalons)	Indicateurs quantitatifs (pour les cibles)			Calendrier indicatif pour l'achèvement		Description de chaque jalon et cible
					Unité de mesure	Niveau de référence	But	Trimestre	Année	
										Rénovation de grands établissements d'enseignement d'État (Drama School of the National Theatre, State Theatre of Northern Greece, Higher School of Marble Crafts of Tinos)
287	17 À 4.6. Moderniser et améliorer la résilience des principaux secteurs économiques — 16486_Musée des antiquités sous-marines	Jalon	Musée des antiquités sous-marines	Exécution des travaux.				TRIMESTRE 4	2025	Exécution de travaux de construction d'une surface de 25 912 mètres carrés.
288	17 À 4.6. Moderniser et améliorer la résilience des secteurs économiques clés — 16485_Routes culturelles aux sites archéologiques et monuments archéologiques centralisés	Jalon	Itinéraires culturels sur les sites archéologiques centralisés	Mise en place d'itinéraires culturels				TRIMESTRE 4	2025	Itinéraires culturels: cinq itinéraires culturels géographiquement dispersés avec des récits thématiques de l'histoire grecque sont mis en place.
289	17 À 4.6. Moderniser et améliorer la résilience des secteurs économiques clés — 16735_Utiliser les «arts sur prescription», promouvoir la cohésion sociale et exploiter l'économie des seniors	Jalon	Utiliser les «arts sur prescription», promouvoir la cohésion sociale et tirer parti de l'économie des seniors	Réalisation de travaux d'infrastructure, exécution du programme «Arts on Prescription» et organisation d'ateliers				TRIMESTRE 4	2025	Des travaux d'infrastructure visant à améliorer l'accès physique et les aides à l'audition et à la vision pour les lieux culturels sont réalisés; Le programme «Arts on Prescription» est mis en œuvre et 100 ateliers sont organisés.
290	17 À 4.6. Moderniser et améliorer la résilience des secteurs économiques clés — 16433_Protection des monuments culturels et	Jalon	Protection des monuments culturels contre le changement climatique	Exécution de travaux et mise en œuvre de plans d'adaptation au changement climatique				TRIMESTRE 4	2025	<ul style="list-style-type: none"> - Les œuvres destinées aux monuments culturels sont exécutées; - La mise en œuvre de plans d'adaptation au changement climatique pour les sites du patrimoine culturel; - Réalisation d'évaluations spatiales et

Points suivants Non.	Mesure connexe (réforme ou investissement)	Étape/Objectif	Nom	Indicateurs qualitatifs (pour les jalons)	Indicateurs quantitatifs (pour les cibles)			Calendrier indicatif pour l'achèvement		Description de chaque jalon et cible
					Unité de mesure	Niveau de référence	But	Trimestre	Année	
	des sites archéologiques contre le changement climatique									temporelles des risques climatiques
291	17 À 4.6. Moderniser et améliorer la résilience des secteurs économiques clés — 16435 _Restauration — Conservation-Renforcement des monuments de l'Acropole	Jalon	Restauration — Conservation-Renforcement de l'Acropole	Exécution des travaux de restauration et d'accessibilité des visiteurs				TRIMESTRE 4	2025	Les monuments de l'Acropole sont restaurés afin de les préserver contre le changement climatique, y compris les travaux de restauration du Parthénon, les murs et les travaux d'accessibilité pour les visiteurs.

Groupe 26: Tourisme et transport maritime

- Développement du tourisme (y compris sous-projet «Amélioration des interventions dans les ports touristiques») (ID: 16931)
- Reconversion et perfectionnement professionnels dans le secteur du tourisme (ID: 16921)
- Mise à niveau des interventions pour les ports régionaux (ID: 16975)
- Plan directeur pour le renouvellement de la flotte grecque de transport de passagers (ID: 16944)

Points suivants Non.	Mesure connexe (réforme ou investissement)	Étape/Objectif	Nom	Indicateurs qualitatifs (pour les jalons)	Indicateurs quantitatifs (pour les cibles)			Calendrier indicatif pour l'achèvement		Description de chaque jalon et cible
					Unité de mesure	Niveau de référence	But	Trimestre	Année	
292	17 À 4.6. Moderniser et améliorer la résilience des secteurs économiques clés — 16931_Développement du tourisme	Jalon	Développement touristique: réformes des ports touristiques	1. Entrée en vigueur des modifications apportées à la loi 2160/1993 sur les ports touristiques. 2. Entrée en vigueur des modifications apportées aux lois 4179/2013 et 4276/2014 concernant les stations de ski. Rapport 3 attestant la mise en place du bureau de gestion du projet.				TRIMESTRE 1	2022	(1) Développement touristique: Entrée en vigueur de la législation visant à réformer le cadre juridique de la loi sur les ports touristiques afin d'encourager de nouveaux investissements, y compris la modification des dispositions relatives à l'octroi de licences d'installation et d'exploitation conformément à la loi 4442/2016 sur l'octroi de licences d'investissement. (2) Développement touristique: Entrée en vigueur de la législation visant à réformer le cadre juridique des stations de ski afin d'encourager de nouveaux investissements, y compris la modification des dispositions relatives à l'autorisation d'installation et d'exploitation conformément à la loi 4442/2016 sur l'autorisation des investissements. (3) Développement du tourisme: Création d'un bureau de gestion de projet pour la supervision des investissements dans la modernisation des ports touristiques.
294	17 À 4.6. Moderniser et améliorer la résilience des secteurs économiques clés — 16944_Plan directeur pour le	Jalon	Plan directeur pour le renouvellement de la flotte grecque de transport de	Plan directeur publié pour le renouvellement de la flotte grecque de transport de passagers				TRIMESTRE 2	2025	Publication d'un plan directeur pour le renouvellement de la flotte grecque de transport de passagers. Le plan directeur est fondé sur une étude

Points suivants Non.	Mesure connexe (réforme ou investissement)	Étape/Objectif	Nom	Indicateurs qualitatifs (pour les jalons)	Indicateurs quantitatifs (pour les cibles)			Calendrier indicatif pour l'achèvement		Description de chaque jalon et cible
					Unité de mesure	Niveau de référence	But	Trimestre	Année	
	renouvellement de la flotte grecque de transport de passagers		passagers							et comprend un mécanisme de financement pour le renouvellement progressif de la flotte de transport de passagers du pays. L'étude décrira: i) la mise à niveau des besoins des navires, ii) l'horizon temporel de l'investissement, iii) les besoins de financement des opérateurs et les recettes potentielles, iv) le renouvellement des infrastructures qui devrait avoir lieu dans les ports afin de soutenir l'exploitation des nouveaux navires, et v) le mécanisme de financement visant à faciliter l'accès des opérateurs au financement. Un résumé du processus de consultation des parties prenantes qui a eu lieu avant la publication du plan directeur est également fourni.
295	17 À 4.6. Moderniser et améliorer la résilience des secteurs économiques clés — 16931_Développement du tourisme	Jalon	Développement du tourisme: Publication des décisions d'agrément pour les ports touristiques	Décisions d'approbation				TRIMESTRE 2	2024	Publication des décisions d'approbation pour les bénéficiaires sélectionnés afin de moderniser les infrastructures des ports touristiques et d'améliorer, entre autres, leur efficacité énergétique.
296	17 À 4.6. Moderniser et améliorer la résilience des secteurs économiques clés — 16921_Réadaptation et renforcement des compétences dans le secteur du tourisme	Jalon	Reconversion et perfectionnement professionnels dans le secteur du tourisme (rapport sur les formations)	Rapport du ministère avec une annexe statistique des cours et certificats achevés				TRIMESTRE 4	2025	Rapport du ministère avec une annexe statistique des cours achevés, vérifiant qu'au moins 18 000 participants ont suivi avec succès les sessions de formation
297	17 À 4.6. Moderniser et améliorer la résilience des secteurs économiques clés — 16931_Développement du tourisme	Jalon	Projets touristiques	Réalisation de travaux et création de bureaux locaux de gestion des destinations et d'observatoires du tourisme durable				TRIMESTRE 4	2025	Développement vert: créer des bureaux locaux de gestion des destinations et des observatoires du tourisme durable; mise à niveau de 4 centres de ski couvrant la rénovation énergétique des infrastructures/équipements publics et

Points suivants Non.	Mesure connexe (réforme ou investissement)	Étape/Objectif	Nom	Indicateurs qualitatifs (pour les jalons)	Indicateurs quantitatifs (pour les cibles)			Calendrier indicatif pour l'achèvement		Description de chaque jalon et cible
					Unité de mesure	Niveau de référence	But	Trimestre	Année	
										<p>privés et/ou l'installation de nouvelles capacités en matière de sources d'énergie renouvelables; rénover ou construire des installations de tourisme thermique.</p> <p>Développement bleu: moderniser les infrastructures de 18 ports touristiques, installer des infrastructures et des installations pour l'accessibilité des plages pour les personnes âgées et les personnes handicapées, et rénover ou construire les infrastructures ou acquérir des équipements pour les activités de plongée.</p>
298	17 À 4.6. Moderniser et améliorer la résilience des secteurs économiques clés — 16975_Améliorer les interventions pour les ports régionaux	Jalon	Construction de travaux d'infrastructure dans les ports	Travaux d'infrastructure dans les ports construits				TRIMESTRE 4	2025	<p>La construction de travaux d'infrastructure dans 13 ports, tels que la restauration des quais des ports, les pauses d'ondes, l'installation de quais flottants, la réparation des quais en raison de problèmes de sédimentation, la construction de rampes de service, de murs de quai et de travaux de protection côtière, ou la restauration du bassin portuaire après d'importantes inondations.</p> <p>Les mesures d'atténuation et les mesures compensatoires requises au titre de l'évaluation des incidences sur l'environnement conformément à la directive 2011/92/UE ont été mises en œuvre.</p>

Groupe 27: Industrie & investissements

- Modification du cadre juridique pour attirer les investissements stratégiques (ID: 16593)
- Parcs industriels (ID: 16634)
- Accélération de la fabrication intelligente (ID: 16721)

Points suivants Non.	Mesure connexe (réforme ou investissement)	Étape/Objectif	Nom	Indicateurs qualitatifs (pour les jalons)	Indicateurs quantitatifs (pour les cibles)			Calendrier indicatif pour l'achèvement		Description de chaque jalon et cible
					Unité de mesure	Niveau de référence	But	Trimestre	Année	
299	17 À 4.6. Moderniser et améliorer la résilience des secteurs économiques clés — 16593_Modification du cadre juridique visant à attirer les investissements stratégiques	Jalon	Investissements stratégiques — réforme législative	Entrée en vigueur des modifications législatives				TRIME STRE 4	2021	<p>Entrée en vigueur de modifications législatives visant à réformer le cadre législatif pour attirer les investissements stratégiques (loi 3894/2010 et loi 4608/2019), y compris au moyen d'une codification juridique visant à créer un cadre uniforme et cohérent et de modifications juridiques visant à introduire une nouvelle catégorie d'investissements stratégiques «Investissements transnationaux de grande importance».</p> <p>La réforme du cadre d'investissement stratégique introduit également des dispositions visant à accélérer la procédure administrative relative à l'approbation et à l'octroi de licences pour un investissement stratégique (c'est-à-dire à améliorer la procédure accélérée). De nouvelles catégories d'investissements stratégiques seront introduites dans la loi sur la base de critères propices à l'innovation ou à la diffusion des technologies, à l'utilisation des énergies renouvelables et à la transition vers une économie à faible intensité de carbone, et/ou pour promouvoir de manière significative la compétitivité de l'économie grecque au niveau international.</p>
300	17 À 4.6. Moderniser et améliorer la résilience des	Jalon	Lancement d'appels pour la fabrication	Lancement d'appels à propositions pour les entreprises				TRIME STRE 1	2022	Lancement de tous les appels à propositions concurrentiels pour le secteur manufacturier en ce qui concerne les investissements relatifs à la numérisation

Points suivants Non.	Mesure connexe (réforme ou investissement)	Étape/Objectif	Nom	Indicateurs qualitatifs (pour les jalons)	Indicateurs quantitatifs (pour les cibles)			Calendrier indicatif pour l'achèvement		Description de chaque jalon et cible
					Unité de mesure	Niveau de référence	But	Trimestre	Année	
	secteurs économiques clés — 16721_Accélération de la fabrication intelligente			manufacturières						des lignes de production, à l'automatisation et à l'interconnexion des chaînes d'approvisionnement, à la conception et à la production de produits et services intelligents, à la mise en œuvre de technologies de fabrication intelligentes dans les ultra-high-speed/5G réseaux mécaniques, équipements de laboratoire & de fabrication, équipements de contrôle de la qualité, équipements TIC & logiciels, licences logicielles, licences en nuage, services de mise en œuvre pour la nouvelle infrastructure informatique et S/W, services de sécurité informatique, conception de produits, propriété intellectuelle, brevets et coûts de certification, avec un cahier des charges comprenant des critères d'éligibilité garantissant que les projets sélectionnés sont conformes aux orientations techniques «Ne pas causer de préjudice important» (2021/C58/01) grâce à l'utilisation d'une liste d'exclusion et à l'exigence de conformité avec la législation environnementale pertinente de l'UE et nationale.
301	17 À 4.6. Moderniser et améliorer la résilience des secteurs économiques clés — 16634_Nouveaux parcs industriels	Jalon	Lancement d'appels pour les parcs industriels	Lancement d'appels à propositions pour les parcs industriels				TRIMESTRE 1	2022	Lancement de tous les appels à propositions concurrentiels pour le développement de parcs industriels en vue d'investissements dans a) des infrastructures pour la création de nouveaux parcs de production (y compris l'acquisition du terrain) avec des critères spécifiques d'efficacité énergétique pour la construction de nouveaux bâtiments et des projets d'efficacité énergétique et de démonstration dans de grandes entreprises et des mesures de soutien, b) des infrastructures pour transformer numériquement et créer des zones industrielles intelligentes, c) l'énergie solaire renouvelable, d) la gestion de l'eau et la conservation des ressources en eau [les investissements doivent avoir un indice moyen de fuite des infrastructures (ILI) de <= 1,5], e) des systèmes de collecte et de traitement des

Points suivants Non.	Mesure connexe (réforme ou investissement)	Étape/Objectif	Nom	Indicateurs qualitatifs (pour les jalons)	Indicateurs quantitatifs (pour les cibles)			Calendrier indicatif pour l'achèvement		Description de chaque jalon et cible
					Unité de mesure	Niveau de référence	But	Trimestre	Année	
										<p>eaux usées conformes aux critères d'efficacité énergétique, f) l'électromobilité (développement de réseaux de ravitaillement pour les véhicules électriques ou à hydrogène ou de points de ravitaillement en biométhane pour les transports), g) des projets de réhabilitation de sites industriels et de terres contaminées. Le cahier des charges, y compris les critères d'éligibilité, garantit que les projets sélectionnés sont conformes aux orientations techniques «Ne pas causer de préjudice important» (2021/C58/01) grâce à l'utilisation d'une liste d'exclusion et à l'exigence de conformité avec la législation environnementale de l'UE et nationale applicable.</p> <p>La construction de nouveaux bâtiments doit être conforme à une demande d'énergie primaire inférieure d'au moins 20 % à l'exigence relative aux bâtiments dont la consommation d'énergie est quasi nulle (bâtiments dont la consommation d'énergie est quasi nulle, directives nationales). Dans le cas de la construction de systèmes d'évacuation des eaux usées front-to-end, la mesure a une consommation nette d'énergie nulle et, dans le cas du renouvellement des systèmes d'évacuation des eaux usées front-to-end, la mesure entraîne une diminution de la consommation moyenne d'énergie d'au moins 10 % (uniquement par des mesures d'efficacité énergétique et non par des modifications des matériaux ou des changements de charge). Les investissements dans l'électromobilité sont conformes à la directive (UE) 2018/2001 et portent sur les carburants de substitution pour les transports.</p>
302	17 À 4.6. Moderniser et améliorer la résilience des	Jalon	Parcs industriels — réforme	Publication de la législation au Journal officiel				TRIME STRE 3	2022	Adoption d'une législation primaire visant à améliorer le cadre réglementaire des parcs d'entreprises industrielles, notamment en remédiant aux incertitudes

Points suivants Non.	Mesure connexe (réforme ou investissement)	Étape/Objectif	Nom	Indicateurs qualitatifs (pour les jalons)	Indicateurs quantitatifs (pour les cibles)			Calendrier indicatif pour l'achèvement		Description de chaque jalon et cible
					Unité de mesure	Niveau de référence	But	Trimestre	Année	
	secteurs économiques clés — 16634_Nouveaux parcs industriels		législative (droit primaire)							juridiques, en résolvant les problèmes de gouvernance et en fournissant des incitations efficaces pour la résolution des concentrations industrielles informelles
303	17 À 4.6. Moderniser et améliorer la résilience des secteurs économiques clés — 16593_Modification du cadre juridique visant à attirer les investissements stratégiques	Jalon	Investissements stratégiques — sélection des projets éligibles	Sélection d'«investissements centralisés de grande importance» éligibles à un financement				TRIME STRE 4	2023	<p>Sélection des «investissements centralisés de grande importance» au moyen de la décision d'approbation du comité interministériel des investissements stratégiques (attestée par la publication de la décision). En ce qui concerne les investissements dans l'énergie, les investissements admissibles comprennent les investissements dans a) des infrastructures répondant à des critères énergétiques spécifiques pour la construction de nouveaux bâtiments, b) des projets hybrides de production d'électricité à partir de sources d'énergie renouvelables dans des îles non connectées, c) des investissements pour la production d'hydrogène vert, d) des systèmes de stockage de l'électricité produite à partir de sources d'énergie renouvelables, ou e) des installations de parcs éoliens en mer et de parcs photovoltaïques en mer conformes aux orientations techniques «Ne pas causer de préjudice important» (2021/C58/01) par l'utilisation d'une liste d'exclusion et l'exigence de conformité avec la législation environnementale de l'Union et nationale applicable.</p> <p>La construction de nouveaux bâtiments doit être conforme à une demande d'énergie primaire inférieure d'au moins 20 % à l'exigence relative aux bâtiments dont la consommation d'énergie est quasi nulle (bâtiments dont la consommation d'énergie est quasi nulle, directives nationales).</p>
304	17 À 4.6. Moderniser et améliorer la résilience des	Jalon	Parcs industriels — réforme	Entrée en vigueur de l'ensemble de la législation requise				TRIME STRE 2	2024	Entrée en vigueur de tous les actes de droit dérivé nécessaires à la mise en œuvre du nouveau cadre visant à améliorer le cadre réglementaire des parcs

Points suivants Non.	Mesure connexe (réforme ou investissement)	Étape/Objectif	Nom	Indicateurs qualitatifs (pour les jalons)	Indicateurs quantitatifs (pour les cibles)			Calendrier indicatif pour l'achèvement		Description de chaque jalon et cible
					Unité de mesure	Niveau de référence	But	Trimestre	Année	
	secteurs économiques clés — 16634_Nouveaux parcs industriels		législative (droit dérivé)							d'entreprises industrielles, y compris en remédiant aux incertitudes juridiques, en résolvant les problèmes de gouvernance et en fournissant des incitations efficaces pour la résolution des concentrations industrielles informelles.
307	17 À 4.6. Moderniser et améliorer la résilience des secteurs économiques clés — 16634_parcs industriels	Jalon	Parkings industriels — exécution de plans d'investissement	Exécution des plans d'investissement				TRIME STRE 4	2025	Exécution des plans d'investissement pour un total combiné de 22 parcs industriels et sous-stations de transport d'électricité sélectionnés dans le cadre de l'appel à propositions.
308	17 À 4.6. Moderniser et améliorer la résilience des secteurs économiques clés — 16593_Modification du cadre juridique visant à attirer les investissements stratégiques	Jalon	Investissements stratégiques — Exécution des plans d'investissement	Exécution des plans d'investissement				TRIME STRE 4	2025	Exécution des plans d'investissement pour 5 Investissements transnationaux de grande importance sélectionnés conformément aux décisions d'approbation du comité interministériel des investissements stratégiques.
309	17 À 4.6. Moderniser et améliorer la résilience des secteurs économiques clés — 16721_Accélération de la fabrication intelligente	Jalon	Secteur manufacturier — Exécution des plans d'investissement	Exécution des plans d'investissement				TRIME STRE 4	2025	Exécution d'au moins 70 plans d'investissement sélectionnés dans le cadre de l'appel à propositions.

Groupe 28: Agriculture

- Transformation économique des secteurs de l' agriculture et de l'aquaculture (ID: 16626)
- Transformation numérique du secteur agroalimentaire (ID: 16653)

Points suivants Non.	Mesure connexe (réforme ou investissement)	Étape/Objectif	Nom	Indicateurs qualitatifs (pour les jalons)	Indicateurs quantitatifs (pour les cibles)			Calendrier indicatif pour l'achèvement		Description de chaque jalon et cible
					Unité de mesure	Niveau de référence	But	Trimestre	Année	
310	17 À 4.6. Moderniser et améliorer la résilience des secteurs économiques clés — 16626_ Transformation économique dans le secteur agricole	Jalon	Transformation économique de l'agriculture: Lancement du programme	Signature du contrat avec le partenaire chargé de la mise en œuvre				TRIMESTRE 1	2022	<p>Lancement des appels à la transformation économique du secteur agricole: Appels à propositions concurrentiels assortis d'un cahier des charges comprenant des critères d'éligibilité qui garantissent que les projets sélectionnés sont conformes aux orientations techniques «Ne pas causer de préjudice important» (2021/C58/01) grâce à l'utilisation d'une liste d'exclusion et à l'exigence de conformité avec la législation environnementale nationale et de l'Union applicable.</p> <p>Les appels concurrentiels comprennent les actions suivantes: actions liées à la modernisation énergétique des unités de production, des bâtiments et des équipements mécaniques à faible consommation d'énergie, à la modernisation énergétique des installations touristiques (bâtiments), aux moyens de transport respectueux de l'environnement (voitures électriques, vélos, etc.), au soutien aux processus de production respectueux de l'environnement et à l'utilisation efficace des ressources dans les PME, aux énergies renouvelables (solaire), aux mesures d'adaptation et de prévention du changement climatique et à la gestion des risques liés au climat, à la protection de la biodiversité, ainsi qu'au patrimoine naturel et aux ressources naturelles.</p>
311	17 À 4.6. Moderniser et améliorer la résilience des secteurs économiques clés — 16653_ Transformation	Jalon	Lancement de l'appel à la transformation numérique du	Lancement de l'appel				TRIMESTRE 3	2022	Lancement de l'appel au projet de transformation numérique pour le développement d'une infrastructure agricole numérique ouverte à grande échelle et d'un environnement agricole cognitif pour

Points suivants Non.	Mesure connexe (réforme ou investissement)	Étape/Objectif	Nom	Indicateurs qualitatifs (pour les jalons)	Indicateurs quantitatifs (pour les cibles)			Calendrier indicatif pour l'achèvement		Description de chaque jalon et cible
					Unité de mesure	Niveau de référence	But	Trimestre	Année	
	numérique du secteur agroalimentaire		secteur agroalimentaire							le processus de production et la gestion des ressources naturelles.
313	17 À 4.6. Moderniser et améliorer la résilience des secteurs économiques clés — 16653_Transformation numérique du secteur agroalimentaire	Jalon	Réalisation de projets de transformation numérique du secteur agroalimentaire	Réalisation des 1) Transformation numérique du secteur agricole et 2) Projets agricoles tournés vers l'extérieur				TRIMESTRE 4	2024	Réalisation des projets 1) Transformation numérique du secteur agricole et 2) Outward Looking Agriculture.
313a	17 À 4.6. Moderniser et améliorer la résilience des secteurs économiques clés — 16653_Transformation numérique du secteur agroalimentaire	Jalon	Réalisation de projets de transformation numérique du secteur agroalimentaire	Réalisation de l'extension du projet de transformation numérique du secteur agricole				TRIMESTRE 4	2025	Mise en œuvre de l'extension de la transformation numérique du secteur agricole.
314	17 À 4.6. Moderniser et améliorer la résilience des secteurs économiques clés — 16626_Transformation économique des secteurs de l'agriculture et de l'aquaculture	Jalon	Achèvement de la transformation économique de l'agriculture et de l'aquaculture	Projets exécutés				TRIMESTRE 4	2025	350 projets exécutés

R. COMPOSANTE 4.7: AMÉLIORER LA COMPÉTITIVITÉ ET PROMOUVOIR LES INVESTISSEMENTS PRIVÉS ET LES EXPORTATIONS

Ce volet du plan grec pour la reprise et la résilience vise à encourager les investissements privés et à accroître l'extroversion économique en s'attaquant aux problèmes structurels à long terme et en créant un environnement des entreprises propice au développement de l'activité économique. Il consiste en des mesures visant à encourager la croissance de la taille des entreprises afin de réaliser des économies d'échelle et de les aider à pénétrer les marchés étrangers, à lever les charges administratives excessives pesant sur les entreprises, à favoriser le respect des règles et des conditions de concurrence équitables grâce à une surveillance efficace du marché et à créer un cadre réglementaire plus simple et plus prévisible. Ces mesures sont complétées par la proposition de recourir au soutien sous forme de prêts au titre de la facilité pour la reprise et la résilience afin de faciliter l'octroi d'incitations financières au secteur privé, dans le but de promouvoir les investissements privés. Ce soutien sous forme de prêts devrait être acheminé vers l'économie par l'intermédiaire de trois canaux différents, à savoir les établissements financiers (au moyen d'achats d'obligations d'entreprises ou de prêts syndiqués), une plateforme de fonds propres et l'utilisation d'une partie du compartiment national InvestEU de la Grèce. Ce volet soutient la mise en œuvre de la recommandation par pays sur les investissements publics et privés (recommandation par pays no 3 2020 et recommandation par pays no 2 2019). Aucune mesure relevant de ce volet ne devrait causer de préjudice important aux objectifs environnementaux au sens de l'article 17 du règlement (UE) 2020/852, compte tenu de la description des mesures et des mesures d'atténuation prévues dans le plan pour la reprise et la résilience conformément aux orientations techniques «Ne pas causer de préjudice important» (2021/C58/01).

R.1. Description des réformes et des investissements pour le soutien financier non remboursable

Réforme: Actions en faveur de la simplification de l'environnement des entreprises et de sa mise à niveau en matière de qualité et de sécurité (mesure ID 16543)

L'objectif de la réforme est de rendre l'environnement des entreprises plus propice à l'investissement, de faciliter l'entrée des entreprises et la création d'emplois, et d'assurer une surveillance efficace du marché. La réforme comprend des interventions réglementaires, administratives et informatiques visant à simplifier les procédures et les exigences liées à l'activité des entreprises, à faciliter la sécurité réglementaire et à combler les lacunes du cadre de surveillance du marché.

Réforme: Facilité de faire des affaires (mesure ID 16591)

La réforme vise à améliorer l'environnement des entreprises et à alléger la charge administrative et réglementaire qui pèse sur elles. La réforme vise également à améliorer le classement de la Grèce dans les indicateurs internationaux, en particulier le rapport «Doing Business» de la Banque mondiale, à savoir l'obtention de crédits, l'obtention d'électricité, l'enregistrement de biens immobiliers et l'obtention d'un permis de construire, en réduisant les procédures, le temps et les coûts et en garantissant un cadre législatif stable et prévisible. Plus précisément, il comprend une série d'interventions visant à réduire la complexité des processus, le coût et le temps nécessaires dans chacun des domaines susmentionnés, ainsi que la formation du personnel du secteur public participant à ces processus et aux activités de sensibilisation auprès des principales parties prenantes. La mise en œuvre de la réforme est achevée au plus tard le 30 juin 2024.

Réforme: Régime d'incitation à la productivité et à l'extroversion des entreprises (augmentation de la taille des entreprises) (mesure ID 16598)

La réforme vise à remédier aux faiblesses liées à la taille essentiellement réduite des entreprises grecques. Elle crée un ensemble d'incitations fiscales et autres pour encourager les travailleurs indépendants et les micro, petites et moyennes entreprises à accroître leurs économies d'échelle au moyen de systèmes et de plateformes de fusions, de transformations, d'acquisitions et de coopération, tels que des entreprises communes et des grappes d'entreprises, qui favorisent également l'augmentation de la productivité et des exportations. La mise en œuvre de la réforme est achevée au plus tard le 31 mars 2022.

R.2. Jalons, cibles, indicateurs et calendrier de suivi et de mise en œuvre du soutien financier non remboursable

Réforme clé 10: Actions en faveur de la simplification de l'environnement des entreprises et de sa mise à niveau en matière de qualité et de sécurité — facilité de faire des affaires

Points suivants Non.	Mesure connexe (réforme ou investissement)	Étape/Objectif	Nom	Indicateurs qualitatifs (pour les jalons)	Indicateurs quantitatifs (pour les cibles)			Calendrier indicatif pour l'achèvement		Description de chaque jalon et cible
					Unité de mesure	Niveau de référence	But	Trimestre	Année	
317	18 À 4.7. Améliorer la compétitivité et promouvoir les investissements privés et les exportations — 16543_Actions visant à simplifier l'environnement des entreprises et à améliorer sa qualité et sa sécurité	Jalon	Mise en place de la politique de qualité et du nouveau cadre réglementaire pour une infrastructure de qualité	Adopter une stratégie nationale sur les infrastructures de qualité en Grèce) et adopter la réglementation d'habilitation nécessaire en matière de normalisation, de métrologie, d'accréditation et d'évaluation de la conformité au moyen des actes législatifs nécessaires (indiquer la référence du Journal officiel); et adopter des modifications législatives à la loi 3325/2005 (partie B concernant l'établissement, l'extension et la modernisation des activités de fabrication dans la région de l'Attique).				TRIMESTRE 2	2024	a) élaborer un cadre réglementaire, organisationnel et opérationnel moderne pour une infrastructure de qualité en Grèce, conformément au règlement (CE) no 765/2008 relatif à l'accréditation des organismes d'évaluation de la conformité; et b) l'entrée en vigueur de la législation visant à réformer le cadre réglementaire concernant l'installation d'activités de fabrication dans l'Attique en vue d'éliminer les restrictions excessivement élevées qui ne sont pas proportionnelles aux objectifs stratégiques. Le champ d'application du point b) couvre la création de nouvelles unités industrielles et la modernisation des unités existantes opérant dans l'Attique, ainsi que la relocalisation et l'extension des installations existantes dans l'Attique.
318	18 À 4.7. Améliorer la compétitivité et	Jalon	Amélioration de l'environnement des entreprises	— Pour les actions qui nécessitent une législation:				TRIMESTRE 2	2024	Achever la réforme afin de réduire la complexité des procédures, le temps et les coûts dans quatre sous-domaines: obtention d'un crédit, d'une connexion

Points suivants Non.	Mesure connexe (réforme ou investissement)	Étape/Objectif	Nom	Indicateurs qualitatifs (pour les jalons)	Indicateurs quantitatifs (pour les cibles)			Calendrier indicatif pour l'achèvement		Description de chaque jalon et cible
					Unité de mesure	Niveau de référence	But	Trimestre	Année	
	promouvoir les investissements privés et les exportations — 16591_Ease of doing business		— faciliter la conduite des affaires	Publication de la législation au Journal officiel (référence du Journal officiel) — Pour les fonctions d'interopérabilité, les plateformes et les registres: Opérationnalisation des systèmes (attestée par un rapport) — Livraison de matériel pour le matériel (attestée par rapport et preuve d'achat) Achèvement des campagnes et publication de lignes directrices (attestées par des lignes directrices/circulaires publiées)						électrique, d'un bien immobilier et d'un permis de construire Plus précisément, la réforme comprend les sous-projets et actions suivants: 1. Obtention de prêts — Mettre en place un cadre réglementaire moderne et fiable en matière de valeurs mobilières — Établir un registre des transactions sécurisées 2. Obtention du permis de construire — Assurer l'interopérabilité opérationnelle entre le système e-adeies pour les permis de construire et d'autres systèmes publics — Mettre en œuvre des campagnes de sensibilisation avec les parties prenantes du secteur privé Équipement et formation du personnel — Lignes directrices mises à disposition en ligne Le barème des frais est disponible en ligne. — Mettre en place des fonctions d'inspection numérique pour le service incendie 3. Se procurer de l'électricité Simplifier/réduire les exigences applicables à HEDNO et unifier le système de déclaration des mètres carrés aux municipalités 4. Transfert de propriété — Créer une plateforme électronique permettant aux acheteurs de remplir toutes les exigences relatives au transfert de propriété en ligne
319	18 À 4.7. Améliorer la compétitivité et promouvoir les investissements privés et les exportations — 16543_Actions visant à simplifier	Jalon	Environnement des entreprises — simplification de l'octroi de licences et surveillance du marché	Entrée en vigueur des actes juridiques et mise en œuvre des actions informatiques et administratives dans le cadre des réformes				TRIMESTRE 4	2025	— Intégrer dans le système numérique d'octroi de licences pour les activités économiques les nouvelles fonctionnalités recommandées par l'analyse d'impact ex post de la réforme de l'octroi de licences qui a eu lieu, — Entrée en vigueur de la loi 4442/16 modifiée afin d'y inclure les procédures d'octroi de licences pour les nouvelles activités économiques (cantines, salles internet, organisation de conventions et de salons professionnels, activités de garde d'enfants, structures

Points suivants Non.	Mesure connexe (réforme ou investissement)	Étape/Objectif	Nom	Indicateurs qualitatifs (pour les jalons)	Indicateurs quantitatifs (pour les cibles)			Calendrier indicatif pour l'achèvement		Description de chaque jalon et cible
					Unité de mesure	Niveau de référence	But	Trimestre	Année	
	l'environnement des entreprises et à améliorer sa qualité et sa sécurité									<p>d'hébergement social pour les personnes âgées et les personnes handicapées, stations thermales non thérapeutiques et centres de massage, unités de bronzage artificiel et stockage de bateaux dans des zones terrestres), conformément aux principes des lois 4442/2016 et 4512/2018,</p> <p>— Publication des actes de codification administrative (διοικητική κωδικοποίηση) des lois 3325/2005, 3982/2011, 4302/2014 et 4442/2016,</p> <p>— La publication d'une stratégie nationale de surveillance du marché des produits visée dans le règlement (CE) no 1020/2019, et</p> <p>— Entrée en application du nouveau système de surveillance des activités économiques prévu par la législation 4512/18, par l'entrée en vigueur d'actes juridiques dans les domaines de l'inspection de la protection des consommateurs, de la santé publique, de la santé et de la sécurité au travail et de la sécurité des infrastructures; et pour la mise en vigueur d'un système d'évaluation des autorités d'inspection dans les domaines de la protection des consommateurs, de la santé publique, de la santé et de la sécurité au travail, de la sécurité des infrastructures, de la sécurité alimentaire, de la protection de l'environnement et de la sécurité des produits</p> <p>Mise à disposition d'un outil informatique pour faciliter les processus des fonctions de surveillance du marché des produits.</p>

R.3. Description des réformes et des investissements en vue du prêt

L'investissement: Facilité de prêt (mesure ID 16980)

L'investissement concerne le recours au soutien sous forme de prêt au titre de la facilité pour la reprise et la résilience afin de faciliter l'octroi d'incitations financières au secteur privé et de promouvoir les investissements privés. La facilité de prêt utilise différents canaux de distribution, à savoir les établissements financiers [au moyen d'achats d'obligations d'entreprises ou de prêts syndiqués (13 268 millions d'EUR)], une plateforme de fonds propres (600 millions d'EUR) et le compartiment «États membres» du programme InvestEU (800 millions d'EUR).

Pour le canal de distribution des établissements financiers, les prêts sont acheminés par l'intermédiaire des institutions financières internationales (IFI) et des banques commerciales (CB). Les prêts accordés par l'État couvrent au maximum 50 % des coûts d'investissement, avec une participation des institutions financières d'au moins 30 % et une participation des débiteurs d'au moins 20 %.

Les prêts accordés au titre de la facilité de prêt remboursés dans les 3 premières années suivant la mise en place de la facilité de prêt peuvent être réutilisés pour de nouveaux décaissements de prêts au titre de la facilité de prêt. Dans le cas contraire, tous les remboursements de la facilité de prêt sont acheminés vers le compte ségrégué, qui est utilisé exclusivement pour le service de la dette publique et contribue ainsi à soutenir la viabilité des finances publiques.

La facilité de prêt ne finance que des projets éligibles. En particulier, les IFI et les organismes de certification veillent à ce que les investissements financés:

- i. avoir une valeur actuelle nette positive, en veillant à ce que la décision de financement soit fondée sur des critères économiques sains;
- ii. sont alignés sur les cinq piliers stratégiques définis pour la facilité de prêt, à savoir la transition écologique, la numérisation, l'extroversion, les économies d'échelle grâce aux fusions et acquisitions, l'innovation (R & D);
- iii. respecter les règles en matière d'aides d'État.

Afin de garantir que la mesure est conforme aux orientations techniques «Ne pas causer de préjudice important» (2021/C58/01), les accords conclus dans le cadre de la facilité de prêt:

- i. exiger l'application des orientations techniques de la Commission sur l'évaluation de la durabilité pour le Fonds InvestEU;
- ii. exclure de l'éligibilité la liste suivante d'activités et d'actifs: I) les activités et actifs liés aux combustibles fossiles, y compris leur utilisation en aval³; II) les activités et les actifs relevant du système d'échange de quotas d'émission de l'UE (SEQE) permettant d'atteindre les émissions de gaz à effet de serre prévues qui ne sont pas inférieures aux référentiels pertinents⁴; III) les activités et les actifs liés aux décharges de déchets, aux

³ À l'exception des projets relevant de la présente mesure dans le domaine de la production d'électricité et/ou de chaleur, ainsi que des infrastructures connexes de transport et de distribution utilisant du gaz naturel, qui sont conformes aux conditions énoncées à l'annexe III du guide technique «Ne pas nuire gravement» (2021/C58/01).

⁴ Lorsque l'activité soutenue permet d'obtenir des projections d'émissions de gaz à effet de serre qui ne sont pas sensiblement inférieures aux référentiels pertinents, il convient de fournir une explication des raisons pour lesquelles cela n'est pas possible. Référentiels établis aux fins de l'allocation de quotas à titre gratuit pour les activités relevant du système d'échange de quotas d'émission, conformément au règlement d'exécution (UE) 2021/447 de la Commission.

- incinérateurs⁵ et aux installations de traitement biomécanique⁶; et iv) les activités et les actifs dont l'élimination à long terme des déchets peut nuire à l'environnement; et
- iii. exiger la vérification du respect de la législation environnementale de l'UE et nationale applicable aux projets pour toutes les transactions, y compris celles qui sont exemptées de l'évaluation de la durabilité.

En outre, la facilité de prêt prévoit que le canal de distribution des établissements financiers s'engage à investir au moins 48,98 % des fonds pour soutenir la transition climatique et 24,19 % des fonds pour soutenir la transition numérique, en utilisant la méthode exposée aux annexes VI et VII du règlement établissant la facilité pour la reprise et la résilience.

Les auditeurs indépendants vérifient le respect du principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» ainsi que de l'objectif climatique de 48,98 % et de l'objectif numérique de 24,19 % avant chaque demande de décaissement.

L' investissement: Injection de capital dans la Banque hellénique de développement (mesure ID 16403)

Cette mesure vise à soutenir le potentiel de croissance de l'économie grecque en ajustant structurellement le niveau de l'aide publique disponible pour remédier aux défaillances et aux inefficacités du marché au sein de l'économie. La mesure consiste en une injection de capital de 2 milliards d'EUR dans la Banque hellénique de développement.

La Banque hellénique de développement adopte une nouvelle politique d'investissement pour l'utilisation du capital supplémentaire. La politique d'investissement comprend la description du ou des produits financiers avec le type attendu de bénéficiaires finaux éligibles que le capital supplémentaire devrait initialement soutenir, y compris le calendrier prévu pour la mise en œuvre et le montant attendu de chaque produit financier. La Banque hellénique de développement utilise pour le capital supplémentaire le même système d'audit et de contrôle que celui qui a fait l'objet d'une évaluation positive par la Commission conformément à l'article 157 du règlement (UE, Euratom) 2024/2509. La politique d'investissement exige que le ou les produits financiers soutenus par les capitaux supplémentaires soient conformes au principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» énoncé dans les orientations techniques relatives au principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» (2021/C58/01). En particulier, la politique d'investissement exclut de l'éligibilité la liste suivante d'activités et d'actifs: les activités et actifs liés aux combustibles fossiles, y compris leur utilisation en aval⁷, ii) les activités et actifs relevant du système d'échange de quotas

⁵ Cette exclusion ne s'applique pas aux actions menées au titre de la présente mesure dans des installations exclusivement consacrées au traitement des déchets dangereux non recyclables, ni aux installations existantes, lorsque les actions au titre de la présente mesure visent à accroître l'efficacité énergétique, à capter les gaz d'échappement en vue de leur stockage ou de leur utilisation ou à récupérer des matières provenant des cendres d'incinération, pour autant que ces actions au titre de la présente mesure n'entraînent pas une augmentation de la capacité de traitement des déchets des usines ou une prolongation de leur durée de vie; pour lesquels des preuves sont fournies au niveau de l'usine.

⁶ Cette exclusion ne s'applique pas aux actions menées au titre de la présente mesure dans les installations de traitement biomécanique existantes, lorsque les actions menées au titre de la présente mesure visent à accroître l'efficacité énergétique ou à adapter aux opérations de recyclage les déchets séparés en biodéchets compost et en digestion anaérobie des biodéchets, à condition que ces actions au titre de la présente mesure n'entraînent pas d'augmentation de la capacité de traitement des déchets des installations ou d'allongement de la durée de vie des installations; pour lesquels des preuves sont fournies au niveau de l'usine.

⁷ À l'exception a) des actifs et activités dans le domaine de la production d'électricité et/ou de chaleur, ainsi que des infrastructures de transport et de distribution connexes utilisant du gaz naturel, qui sont conformes aux conditions énoncées à l'annexe III des orientations techniques «Ne pas causer de préjudice important»

d'émission de l'UE (SEQE) permettant d'atteindre les émissions de gaz à effet de serre prévues qui ne sont pas inférieures aux valeurs de référence pertinentes⁸, iii) les activités et actifs liés aux décharges de déchets, aux incinérateurs⁹ et aux installations de traitement biomécanique¹⁰. En outre, dans le cas d'un soutien général aux entreprises, la politique d'investissement exclut les entreprises fortement axées sur¹¹ les secteurs suivants: I) la production d'énergie à partir de combustibles fossiles et les activités connexes¹²; II) les industries à forte intensité énergétique et/ou à fortes émissions de CO₂¹³; III) la production, la location ou la vente de véhicules polluants¹⁴; IV) collecte, traitement et élimination des déchets¹⁵, v) traitement du combustible nucléaire, production d'énergie nucléaire. En outre, la

(2021/C58/01) et b) les activités et actifs visés au point ii) pour lesquels l'utilisation de combustibles fossiles est temporaire et techniquement inévitable pour la transition en temps utile vers une exploitation sans combustibles fossiles.

⁸ Lorsque l'activité bénéficiant de l'aide permet d'obtenir des projections d'émissions de gaz à effet de serre qui ne sont pas sensiblement inférieures aux référentiels pertinents, une explication des raisons pour lesquelles cela n'est pas possible est fournie. Référentiels établis aux fins de l'allocation de quotas à titre gratuit pour les activités relevant du système d'échange de quotas d'émission, conformément au règlement d'exécution (UE) 2021/447 de la Commission.

⁹ Cette exclusion ne s'applique pas aux actions menées au titre de la présente mesure dans des installations exclusivement consacrées au traitement des déchets dangereux non recyclables, ni aux installations existantes, lorsque les actions au titre de la présente mesure visent à accroître l'efficacité énergétique, à capter les gaz d'échappement en vue de leur stockage ou de leur utilisation ou à récupérer des matières provenant des cendres d'incinération, pour autant que ces actions au titre de la présente mesure n'entraînent pas une augmentation de la capacité de traitement des déchets des usines ou une prolongation de leur durée de vie; pour lesquels des preuves sont fournies au niveau de l'usine.

¹⁰ Cette exclusion ne s'applique pas aux actions menées au titre de la présente mesure dans les installations de traitement biomécanique existantes, lorsque les actions menées au titre de la présente mesure visent à accroître l'efficacité énergétique ou à adapter aux opérations de recyclage les déchets séparés en biodéchets compost et en digestion anaérobie des biodéchets, à condition que ces actions au titre de la présente mesure n'entraînent pas d'augmentation de la capacité de traitement des déchets des installations ou d'allongement de la durée de vie des installations; pour lesquels des preuves sont fournies au niveau de l'usine.

¹¹ Il est considéré qu'un bénéficiaire final se concentre «de manière substantielle» sur un secteur ou une activité commerciale si ce secteur ou cette activité est identifié comme un élément essentiel de l'activité commerciale du bénéficiaire final par rapport aux recettes brutes, aux bénéfices ou à la clientèle du bénéficiaire final. Les recettes brutes générées par le secteur ou l'activité faisant l'objet de restrictions ne dépassent pas, en tout état de cause, 50 % des recettes brutes.

¹² À l'exception a) des actifs et activités dans le domaine de la production d'électricité et/ou de chaleur, ainsi que des infrastructures de transport et de distribution connexes utilisant du gaz naturel, qui sont conformes aux conditions énoncées à l'annexe III des orientations techniques «Ne pas causer de préjudice important» (2021/C58/01) et b) les activités et actifs visés au point ii) pour lesquels l'utilisation de combustibles fossiles est temporaire et techniquement inévitable pour la transition en temps utile vers une exploitation sans combustibles fossiles.

¹³ Y compris les activités et les actifs relevant du système d'échange de quotas d'émission de l'UE (SEQE) permettant d'atteindre les émissions de gaz à effet de serre prévues qui ne sont pas inférieures aux référentiels pertinents. Lorsque l'activité bénéficiant de l'aide permet d'obtenir des projections d'émissions de gaz à effet de serre qui ne sont pas sensiblement inférieures aux référentiels pertinents, une explication des raisons pour lesquelles cela n'est pas possible est fournie. Référentiels établis aux fins de l'allocation de quotas à titre gratuit pour les activités relevant du système d'échange de quotas d'émission, conformément au règlement d'exécution (UE) 2021/447 de la Commission.

¹⁴ Les véhicules polluants sont définis comme des véhicules non à émission nulle.

¹⁵ Cette exclusion ne s'applique pas aux actions menées dans les installations exclusivement destinées au traitement des déchets dangereux non recyclables, ni aux installations existantes, lorsque les actions au titre de la présente mesure visent à accroître l'efficacité énergétique, à capturer les gaz d'échappement en vue de leur stockage ou de leur utilisation ou à récupérer les matériaux provenant des cendres d'incinération, à condition que ces actions au titre de la présente mesure n'entraînent pas une augmentation de la capacité de traitement des déchets des installations ou une prolongation de la durée de vie des installations; pour lesquels des preuves sont fournies au niveau de l'usine.

politique d'investissement exige le respect de la législation environnementale nationale et de l'Union applicable des bénéficiaires finaux.

La réalisation satisfaisante des jalons au titre de cette mesure est subordonnée à la réalisation satisfaisante du jalon 384 de la réforme 16405 — Évaluation des piliers de la Banque hellénique de développement.

Réforme: Évaluation des piliers de la Banque hellénique de développement (mesure ID 16405)

L'objectif de cette mesure est de veiller à ce que la Banque hellénique de développement ait mis en place les dispositions appropriées pour mettre en œuvre les fonds de l'UE. Cette mesure consiste à faire évaluer le pilier de la Banque hellénique de développement.

R.4. Jalons, cibles, indicateurs et calendrier de suivi et de mise en œuvre en vue du prêt

Facilité de prêt (16980)

Points suivants Non.	Mesure connexe (réforme ou investissement)	Étape/Objectif	Nom	Indicateurs qualitatifs (pour les jalons)	Indicateurs quantitatifs (pour les cibles)			Calendrier indicatif pour l'achèvement		Description de chaque jalon et cible
					Unité de mesure	Niveau de référence	But	Trimestre	Année	
320	4.7. Améliorer la compétitivité et promouvoir les investissements privés et les exportations — Facilité de prêt 16980_RRP	Jalon	Accords opérationnels avec les IFI	Signature d'un accord opérationnel avec une institution financière internationale				TRIMESTRE 3	2021	Adopter un accord-cadre opérationnel à utiliser pour tous les accords de prêt avec les institutions financières internationales et signer les accords opérationnels entre le ministère des finances et au moins une institution financière internationale. L'accord-cadre opérationnel définit: a) Critères de gouvernance, de sélection, de suivi et d'audit, et partage des pertes, comme suit: i. Le cadre de gouvernance: a. La prise de décision se fonde sur des critères économiques solides et est indépendante du gouvernement. b. Les IFI évaluent les demandes de financement et statuent sur la base de leurs critères internes. Les IFI veillent à ce que les investissements financés aient des valeurs actuelles nettes positives, soient alignés sur les piliers stratégiques de la facilité de prêt et respectent les règles en matière d'aides d'État. c. Un comité spécialisé du comité d'investissement assure le suivi de la mise en œuvre, sans être associé au processus de sélection. Les IFI font rapport au comité du conseil d'investissement à intervalles réguliers. ii. Montant du décaissement échelonné et modalités de suivi et d'audit: a. Des indicateurs clés de performance (ICP) sont définis pour le suivi des prêts décaissés, qui peuvent également servir de critères de référence pour la libération conditionnelle d'autres tranches. b. Trois niveaux de contrôle de l'éligibilité

Points suivants Non.	Mesure connexe (réforme ou investissement)	Étape/Objectif	Nom	Indicateurs qualitatifs (pour les jalons)	Indicateurs quantitatifs (pour les cibles)			Calendrier indicatif pour l'achèvement		Description de chaque jalon et cible
					Unité de mesure	Niveau de référence	But	Trimestre	Année	
										<p>sont prévus: I) évaluation par l'établissement financier qui fournit le financement; II) une évaluation effectuée par un auditeur agréé indépendant avant l'octroi du financement; et iii) une évaluation ex post par un auditeur certifié indépendant. Les auditeurs indépendants évaluent l'éligibilité des investissements en fonction des critères de sélection et du respect des règles applicables en matière d'aides d'État.</p> <p>iii. Pertes sur prêts (obligations ou syndiquées): L'État et le FII participent pari passu. Toutes les décisions relatives à la restructuration sont attribuées aux établissements financiers.</p> <p>iv. Le refinancement des prêts en cours est exclu.</p> <p>b) Critères de sélection pour la conformité avec les orientations techniques «Ne pas causer de préjudice important» (2021/C58/01) des activités bénéficiant d'un soutien, exigeant l'utilisation d'une évaluation de la durabilité, d'une liste d'exclusion et de contrôles obligatoires du respect de la législation environnementale nationale et de l'UE par un auditeur indépendant.</p> <p>c) l'engagement d'investir au moins 38,5 % des fonds pour soutenir la transition climatique et 20,8 % des fonds pour soutenir la transition numérique, en utilisant la méthode figurant aux annexes VI et VII du règlement FRR.</p>
321	4.7. Améliorer la compétitivité et promouvoir les investissements privés et les exportations — Facilité de prêt 16980_RRP	Jalon	Lancement de l'appel des banques commerciales	Lancement de l'appel				TRIMESTRE 3	2021	<p>Adopter un accord-cadre opérationnel à utiliser pour tous les accords de prêt avec des banques commerciales et lancer un appel pour la sélection des banques commerciales, comprenant:</p> <p>a) Critères de gouvernance, de sélection, de suivi et d'audit, et partage des pertes selon les mêmes principes que pour les prêts acheminés par l'intermédiaire des IFI, comme décrit ci-dessus (jalon no 320). Aucune garantie de l'État n'est accordée pour les prêts accordés par des banques commerciales dans le cadre de la facilité de prêt.</p>

Points suivants Non.	Mesure connexe (réforme ou investissement)	Étape/Objectif	Nom	Indicateurs qualitatifs (pour les jalons)	Indicateurs quantitatifs (pour les cibles)			Calendrier indicatif pour l'achèvement		Description de chaque jalon et cible
					Unité de mesure	Niveau de référence	But	Trimestre	Année	
										b) Critères de sélection pour la conformité avec les orientations techniques «Ne pas causer de préjudice important» (2021/C58/01) des activités bénéficiant d'un soutien, exigeant l'utilisation d'une évaluation de la durabilité, d'une liste d'exclusion et de contrôles obligatoires du respect de la législation environnementale nationale et de l'UE par un auditeur indépendant. c) l'engagement d'investir au moins 38,5 % des fonds pour soutenir la transition climatique et 20,8 % des fonds pour soutenir la transition numérique, en utilisant la méthode figurant aux annexes VI et VII du règlement FRR.
322	4.7. Améliorer la compétitivité et promouvoir les investissements privés et les exportations — Facilité de prêt 16980_RRP	Jalon	Accord relatif à la plateforme de fonds propres	Signature de la convention de mandat				TRIMESTRE 1	2022	Signature de l'accord de mandat entre le ministère des finances et la Banque hellénique de développement pour les investissements, qui gèrera le fonds de fonds Mezzanine et le fonds Innovate Now Equifund. L'accord de mandat comprend les critères de sélection pour le respect des orientations techniques «Ne pas causer de préjudice important» (2021/C58/01) des entreprises bénéficiant d'un soutien, qui exigent l'utilisation d'une évaluation de la durabilité, d'une liste d'exclusion et de contrôles obligatoires du respect de la législation environnementale de l'Union et nationale par un auditeur indépendant.
323	4.7. Améliorer la compétitivité et promouvoir les investissements privés et les exportations — Facilité de prêt 16980_RRP	Jalon	Convention de contribution InvestEU	Signature de la convention de contribution				TRIMESTRE 1	2022	Signature de la convention de contribution InvestEU entre le ministère des finances et la Commission européenne, y compris: a) les critères de sélection pour la conformité avec les orientations techniques «Ne pas causer de préjudice important» (2021/C58/01) des entreprises bénéficiant d'un soutien, qui exigent l'utilisation d'une évaluation de la durabilité, d'une liste d'exclusion et de contrôles obligatoires du respect de la législation environnementale nationale et de l'UE par un auditeur indépendant. b) l'engagement d'investir au moins 38,5 % des fonds pour soutenir la transition climatique et 20,8 % des fonds pour soutenir la transition numérique, en utilisant la méthode figurant aux annexes VI et VII du règlement FRR.
324	4.7. Améliorer	Cible	586,4 milli		Pourcentage	0	5	TRIMESTRE	2022	586,4 millions d'EUR (y compris les frais de gestion) de

Points suivants Non.	Mesure connexe (réforme ou investissement)	Étape/Objectif	Nom	Indicateurs qualitatifs (pour les jalons)	Indicateurs quantitatifs (pour les cibles)			Calendrier indicatif pour l'achèvement		Description de chaque jalon et cible
					Unité de mesure	Niveau de référence	But	Trimestre	Année	
	la compétitivité et promouvoir les investissements privés et les exportations — Facilité de prêt 16980_RRP		ons d'EUR de fonds d'institutions financières signés avec les bénéficiaires finaux		e des fonds signés			TRE 4		fonds de la facilité de prêt FRR liés aux institutions financières internationales et aux banques commerciales ont été signés avec les bénéficiaires finaux conformément au mandat défini dans le jalon et à la suite de la vérification ex ante par des auditeurs indépendants du respect des critères de gouvernance, de sélection, de suivi, d'audit et de partage des pertes, des orientations techniques «Ne pas causer de préjudice important» (2021/C58/01) et de l'objectif climatique de 38,5 % et de l'objectif numérique de 20,8 %.
325	4.7. Améliorer la compétitivité et promouvoir les investissements privés et les exportations — Facilité de prêt 16980_RRP	Cible	3 518,4 millions d'EUR de fonds d'institutions financières signés avec les bénéficiaires finaux		Pourcentage des fonds signés	5	30	TRIMES TRE 4	2023	3 518,4 millions d'EUR (y compris les frais de gestion) de fonds de la facilité de prêt FRR liés aux institutions financières internationales et aux banques commerciales ont été signés avec les bénéficiaires finaux conformément au mandat défini dans le jalon et à la suite de la vérification ex ante par des auditeurs indépendants du respect des critères de gouvernance, de sélection, de suivi, d'audit et de partage des pertes, des orientations techniques «Ne pas causer de préjudice important» (2021/C58/01) et de l'objectif climatique de 38,5 % et de l'objectif numérique de 20,8 %.
325a	4.7. Améliorer la compétitivité et promouvoir les investissements privés et les exportations — Facilité de prêt 16980_RRP	Cible	4 518,4 millions d'EUR de fonds d'institutions financières signés avec les bénéficiaires finaux		Montant (EUR) des fonds signés	3 518.4	4 518.4	TRIMES TRE 2	2024	4 518,4 millions d'EUR (y compris les frais de gestion) de fonds de la facilité de prêt FRR liés aux institutions financières internationales et aux banques commerciales ont été signés avec les bénéficiaires finaux conformément au mandat défini dans le jalon et à la suite de la vérification ex ante par des auditeurs indépendants du respect des critères de gouvernance, de sélection, de suivi, d'audit et de partage des pertes, des orientations techniques «Ne pas causer de préjudice important» (2021/C58/01) et de la contribution à l'objectif climatique de 38,5 % et à l'objectif numérique de 20,8 %.
326	4.7. Améliorer la compétitivité et promouvoir les investissements privés et les exportations —	Cible	7 064 millions d'EUR de fonds d'institutions financières signés		Montant (en millions d'EUR)	4 518.4	7 064	TRIMES TRE 4	2024	7 064 millions d'EUR (y compris les frais de gestion) de fonds de la facilité de prêt FRR liés aux institutions financières internationales et aux banques commerciales ont été signés avec les bénéficiaires finaux conformément au mandat défini dans le jalon et à la suite de la vérification ex ante par des auditeurs indépendants du respect des critères de gouvernance, de sélection, de suivi, d'audit et de partage

Points suivants Non.	Mesure connexe (réforme ou investissement)	Étape/Objectif	Nom	Indicateurs qualitatifs (pour les jalons)	Indicateurs quantitatifs (pour les cibles)			Calendrier indicatif pour l'achèvement		Description de chaque jalon et cible
					Unité de mesure	Niveau de référence	But	Trimestre	Année	
	Facilité de prêt 16980_RRP		avec les bénéficiaires finaux							des pertes, des orientations techniques «Ne pas causer de préjudice important» (2021/C58/01) et de la contribution à l'objectif climatique de 41,5 % et à l'objectif numérique de 20,8 %.
327	4.7. Améliorer la compétitivité et promouvoir les investissements privés et les exportations — Facilité de prêt 16980_RRP	Cible	9 800 millions d'EUR de fonds d'institutions financières signés avec les bénéficiaires finaux		Montant (en millions d'EUR)	7 064	9 800	TRIMESTRE 4	2025	9 millions d'EUR (y compris les frais de gestion) de fonds de la facilité de prêt FRR liés aux institutions financières internationales et aux banques commerciales ont été signés avec les bénéficiaires finaux conformément au mandat défini dans le jalon et à la suite de la vérification ex ante par des auditeurs indépendants du respect des critères de gouvernance, de sélection, de suivi, d'audit et de partage des pertes, des orientations techniques «Ne pas causer de préjudice important» (2021/C58/01) et de la contribution à l'objectif climatique de 48,98 % et à l'objectif numérique de 24,19 %.
327a	4.7. Améliorer la compétitivité et promouvoir les investissements privés et les exportations — Facilité de prêt 16980_RRP	Cible	11 EUR 500 millions d'euros de fonds d'institutions financières signés avec les bénéficiaires finaux		Montant (en millions d'EUR)	9 800	11 500	TRIMESTRE 1	2026	11 millions d'EUR (y compris les frais de gestion) de fonds de la facilité de prêt FRR liés aux institutions financières internationales et aux banques commerciales ont été signés avec les bénéficiaires finaux conformément au mandat défini dans le jalon et à la suite de la vérification ex ante par des auditeurs indépendants du respect des critères de gouvernance, de sélection, de suivi, d'audit et de partage des pertes, des orientations techniques «Ne pas causer de préjudice important» (2021/C58/01) et de la contribution à l'objectif climatique de 48,98 % et à l'objectif numérique de 24,19 %.
328	4.7. Améliorer la compétitivité et promouvoir les investissements privés et les exportations — Facilité de prêt 16980_RRP	Cible	13 EUR 268 millions d'euros de fonds d'institutions financières signés avec les bénéficiaires		Montant (en millions d'EUR)	11 500	13 268	TRIMESTRE 2	2026	13 millions d'EUR (y compris les frais de gestion) de fonds de la facilité de prêt FRR liés aux institutions financières internationales et aux banques commerciales ont été signés avec les bénéficiaires finaux conformément au mandat défini dans le jalon et à la suite de la vérification ex ante par des auditeurs indépendants du respect des critères de gouvernance, de sélection, de suivi, d'audit et de partage des pertes, des orientations techniques «Ne pas causer de préjudice important» (2021/C58/01) et de la contribution à l'objectif climatique de 48,98 % et à l'objectif numérique de 24,19 %.

Points suivants Non.	Mesure connexe (réforme ou investissement)	Étape/Objectif	Nom	Indicateurs qualitatifs (pour les jalons)	Indicateurs quantitatifs (pour les cibles)			Calendrier indicatif pour l'achèvement		Description de chaque jalon et cible
					Unité de mesure	Niveau de référence	But	Trimestre	Année	
			es finaux							
328a	4.7. Améliorer la compétitivité et promouvoir les investissements privés et les exportations — Facilité de prêt 16980_RRP	Jalon	Facilité de prêt — Le ministère des finances a achevé l'investissement	Certificat de transfert				TRIMESTRE 2	2026	La Grèce transfère 13 millions d'EUR aux institutions financières internationales et aux banques commerciales pour la facilité de prêt.
329	4.7. Améliorer la compétitivité et promouvoir les investissements privés et les exportations — Facilité de prêt 16980_RRP	Cible	Accords juridiques signés avec des fonds — 500 millions d'euros		Montant (en millions d'EUR)	0	500	TRIMESTRE 4	2025	La Banque hellénique de développement d'investissements doit avoir conclu des conventions de financement légales avec des fonds pour un montant nécessaire pour utiliser au moins 500 millions d'EUR du soutien en fonds propres (en tenant compte des frais de gestion).
329a	4.7. Améliorer la compétitivité et promouvoir les investissements privés et les exportations — Facilité de prêt 16980_RRP	Cible	Accords juridiques signés avec des fonds — 600 millions d'euros		Montant (en millions d'EUR)	500	600	TRIMESTRE 1	2026	La Banque hellénique de développement d'investissements doit avoir conclu des conventions de financement légales avec des fonds pour un montant nécessaire pour utiliser au moins 600 millions d'EUR du soutien en fonds propres (en tenant compte des frais de gestion).
330	4.7. Améliorer la compétitivité et promouvoir les investissements privés et les exportations — Facilité de prêt 16980_RRP	Cible	Approbation par InvestEU d'opérations d'un montant de 500 millions d'EUR		Montant (en millions d'EUR)	0	500	TRIMESTRE 4	2025	Le comité d'investissement InvestEU approuve des opérations d'investissement représentant 500 millions d'EUR du montant total des financements ciblés (ou des investissements mobilisés).

Points suivants Non.	Mesure connexe (réforme ou investissement)	Étape/Objectif	Nom	Indicateurs qualitatifs (pour les jalons)	Indicateurs quantitatifs (pour les cibles)			Calendrier indicatif pour l'achèvement		Description de chaque jalon et cible
					Unité de mesure	Niveau de référence	But	Trimestre	Année	
330a	4.7. Améliorer la compétitivité et promouvoir les investissements privés et les exportations — Facilité de prêt 16980 RRP	Cible	Approbat ion par InvestEU d'opérations d'un montant de 800 millions d'EUR		Montant (en millions d'EUR)	500	800	TRIMESTRE 2	2026	Le comité d'investissement InvestEU approuve des opérations d'investissement représentant 800 millions d'EUR du montant total des financements ciblés (ou des investissements mobilisés).

Injection de capital dans la Banque hellénique de développement (16403)

Points suivants Non.	Mesure connexe (réforme ou investissement)	Étape/Objectif	Nom	Indicateurs qualitatifs (pour les jalons)	Indicateur quantitatif (pour les valeurs cibles)			Calendrier indicatif pour l'achèvement		Description de chaque jalon et cible
					Unité	Niveau de référence	But	Trimestre	Année	
382	4.7. Améliorer la compétitivité et promouvoir les investissements privés et les exportations — 16403_injection de capital dans la Banque hellénique de développement	Jalon	Et d'investissement	Adoption d'une politique d'investissement				TRIMESTRE 2	2026	Adoption d'une nouvelle politique d'investissement pour la Banque hellénique de développement en vue de l'utilisation de l'injection de capital supplémentaire.
383	4.7. Améliorer la compétitivité et promouvoir les investissements privés et les exportations — 16403_injection de capital dans la Banque hellénique de développement	Jalon	L'augmentation de capital	Certificat de transfert				TRIMESTRE 2	2026	La Grèce transférera 2 milliards d'euros à la Banque hellénique de développement afin d'augmenter son capital. Outre l'injection de capital dans la Banque hellénique de développement, qui constitue l'investissement au titre de la FRR, la Grèce transmet un rapport décrivant les mesures prises par la Banque hellénique de développement au plus tard le 31 août 2026 pour mettre en œuvre la politique d'investissement, y compris les mesures prises pour la mise en œuvre des produits financiers que le capital supplémentaire devrait initialement soutenir, ainsi que les mesures qu'il est prévu de prendre pour poursuivre la mise en œuvre de ces produits.

Évaluation des piliers de la Banque hellénique de développement (16405)

Points suivants Non.	Mesure connexe (réforme ou investissement)	Étape/Objectif	Nom	Indicateurs qualitatifs (pour les jalons)	Indicateur quantitatif (pour les valeurs cibles)			Calendrier indicatif pour l'achèvement		Description de chaque jalon et cible
					Unité	Niveau de référence	But			
384	4.7. Améliorer la compétitivité et promouvoir les investissements privés et les exportations — 16405_Évaluation des piliers de la Banque hellénique de développement	Jalon	La Banque hellénique de développement fait l'objet d'une évaluation sur la base des piliers	La Banque hellénique de développement est évaluée sur la base des piliers pour mettre en œuvre les fonds de l'UE				TRIMESTRE 2	2026	La Banque hellénique de développement fait l'objet d'une évaluation positive par un auditeur externe indépendant.

T. COMPOSANTE 5.1: REPowerEU REFORMS

T.1. Description des réformes et des investissements pour le soutien financier non remboursable

Ce chapitre contient un ensemble de réformes visant à favoriser la décarbonation, les énergies renouvelables et les gaz renouvelables, notamment: (1) une réforme concernant l'introduction d'un cadre législatif visant à permettre et à faciliter la production, le stockage, le transport et l'utilisation d'hydrogène et de biométhane renouvelables, (2) une réforme concernant la mise en place du cadre réglementaire et d'exploitation du marché pour les technologies de captage, d'utilisation et de stockage du carbone afin de favoriser la décarbonation de l'industrie en Grèce, (3) une réforme concernant l'optimisation de l'utilisation de l'espace terrestre et maritime pour le développement des énergies renouvelables, outre la poursuite de l'avancement du cadre législatif pour l'installation de parcs éoliens en mer, (4) une réforme visant à accroître la capacité de réseau et de stockage en remédiant à la stabilité du réseau et aux goulets d'étranglement, (5) une réforme du cadre réglementaire pour les réseaux intelligents afin d'accélérer la mise en œuvre de technologies intelligentes et numériques dans le réseau de distribution et de favoriser la participation active de la demande pour le consommateur final, (6) une réforme visant à promouvoir le partage de l'énergie, encourageant ainsi l'utilisation des énergies renouvelables en permettant la production décentralisée et le partage entre plusieurs systèmes d'énergie renouvelable à petite échelle, et (7) une réforme introduisant une feuille de route pour des interventions innovantes en matière d'efficacité énergétique, y compris l'identification et le lancement de nouveaux instruments financiers non fondés sur des subventions.

Réforme: Cadre d'octroi de licences pour l'hydrogène renouvelable et le biométhane durable (ID de la mesure: 16987)

L'objectif de la réforme est de mettre en place la législation requise pour un déploiement efficace de l'hydrogène renouvelable et du biométhane durable en Grèce en supprimant les obstacles potentiels et en mettant en place des processus pour le développement du secteur et des marchés des gaz renouvelables. La réforme prévoit l'adoption d'un cadre législatif visant à promouvoir la production et la consommation d'hydrogène renouvelable et de biométhane durable. Cela couvre la spécification des procédures d'octroi de licences et d'autorisations, y compris les dispositions relatives à l'aménagement du territoire, la définition des spécifications techniques pour le transport, le stockage et l'injection dans le réseau, la clarification des rôles des différentes parties prenantes, y compris les autorités publiques concernées, tout en garantissant un mécanisme permettant de certifier que l'hydrogène produit serait renouvelable et le biométhane durable, conformément aux dispositions récentes des actes délégués RED II.

La mise en œuvre de la réforme est achevée au plus tard le 30 juin 2024.

Réforme: Cadre réglementaire et de fonctionnement du marché pour les technologies de captage, d'utilisation et de stockage du carbone afin de favoriser la décarbonation de l'industrie (ID de la mesure: 16988)

L'objectif de cette réforme est de mettre en place le cadre juridique et réglementaire pour les technologies de captage, d'utilisation et de stockage du carbone. La réforme consiste en l'élaboration du cadre d'octroi de licences, la mise en place d'un processus de normalisation et de certification et la définition de l'accès des tiers.

Réforme: Optimisation de l'utilisation de l'espace terrestre et maritime pour le développement des énergies renouvelables et de l'éolien en mer (ID de la mesure: 16989)

L'objectif de cette réforme est de renforcer le développement des sources d'énergie renouvelables (SER) en Grèce. La réforme consiste en un cadre juridique pour les parcs éoliens en mer et en une facilitation des sources d'énergie renouvelables à terre.

Réforme: Réforme du réseau et de la capacité de stockage (ID de la mesure: 16990)

L'objectif de cette réforme est l'adoption du cadre juridique pour la participation des unités de stockage au marché de l'électricité. La réforme consiste à adopter le cadre visant à soutenir les projets autonomes de stockage de batteries ainsi que les installations de stockage combinées à de nouvelles installations d'énergie renouvelable, et un régime de soutien pour les unités combinées d'énergie renouvelable et de stockage.

Réforme: Cadre réglementaire pour un réseau intelligent (ID mesure: 16991)

L'objectif de la mesure est d'investir dans les technologies et pratiques de réseaux intelligents sur le marché grec de l'électricité. Cette mesure consiste à adopter des réformes visant à encourager l'utilisation de compteurs intelligents et à établir un cadre pour une tarification dynamique pour les consommateurs finaux, ainsi qu'à mettre à niveau l'infrastructure de contrôle existante de la gestion du réseau de distribution.

Réforme: Ensemble d'outils visant à promouvoir le partage d'énergie, l'autoconsommation et les communautés d'énergie renouvelable (ID de la mesure: 16992)

L'objectif de cette réforme est d'encourager le partage de l'énergie. La réforme comprend la facilitation de l'installation de stations SER dans les bâtiments, la mise en place d'un cadre réglementaire pour l'autoconsommation d'énergie et le soutien aux communautés d'énergie renouvelable.

Réforme: Feuille de route pour des interventions innovantes en matière d'efficacité énergétique et identification de nouveaux instruments financiers (ID de la mesure: 16993)

L'objectif de cette réforme est d'établir une feuille de route pour des interventions innovantes en matière d'efficacité énergétique afin de stimuler la rénovation en profondeur des logements et des bâtiments industriels.

La réforme consiste en i) une feuille de route définissant des interventions innovantes en matière d'efficacité énergétique; et ii) le lancement d'un instrument financier pour l'efficacité énergétique fondé sur des sources de financement non subventionnées.

T.2. Jalons, cibles, indicateurs et calendrier de suivi et de mise en œuvre du soutien financier non remboursable

Réforme 1: Cadre d'octroi de licences pour l'hydrogène renouvelable et le biométhane durable (ID de la mesure: 16987)

Points suivants Non.	Mesure connexe (réforme ou investissement)	Étape/Objectif	Nom	Indicateurs qualitatifs (pour les jalons)	Indicateurs quantitatifs (pour les cibles)			Calendrier indicatif pour l'achèvement		Description de chaque jalon et cible
					Unité de mesure	Niveau de référence	But	Trimestre	Année	
351	20 À 5.1. Réformes REPowerEU — 16987_Cadre d'octroi de licences pour l'hydrogène renouvelable et le biométhane durable	Jalon	Cadre législatif pour l'hydrogène renouvelable et le biométhane durable	Entrée en vigueur de la législation				TRIMESTRE 2	2024	Entrée en vigueur de la législation (primaire et secondaire) relative au soutien à l'hydrogène renouvelable et au biométhane durable. La législation comprend: la promotion de la production et de la consommation d'hydrogène renouvelable et de biométhane durable, y compris la spécification des procédures d'octroi de licences et d'autorisations, les dispositions relatives à l'aménagement du territoire, la définition des spécifications techniques pour le transport, le stockage et l'injection dans le réseau, la clarification des rôles des différentes parties prenantes, ainsi que des autorités publiques concernées, tout en garantissant un mécanisme permettant de certifier que l'hydrogène produit serait renouvelable et le biométhane durable, conformément aux dispositions récentes des actes délégués RED II.

Réforme 2: Optimisation de l'utilisation de l'espace terrestre et maritime pour le développement des énergies renouvelables et de l'éolien en mer (ID de la mesure: 16989)

Points suivants Non.	Mesure connexe (réforme ou investissement)	Étape/Objectif	Nom	Indicateurs qualitatifs (pour les jalons)	Indicateurs quantitatifs (pour les cibles)			Calendrier indicatif pour l'achèvement		Description de chaque jalon et cible
					Unité de mesure	Niveau de référence	But	Trimestre	Année	
353	20 À 5.1. Réformes REPowerEU — 16989_Optimisation de l'utilisation de l'espace terrestre et maritime pour le développement des énergies renouvelables et de l'énergie éolienne en mer	Jalon	Recensement des zones destinées aux sources d'énergie renouvelables et cadre pour le double usage des terres à des fins agricoles et photovoltaïques	Acte (s) juridique (s)				TRIME STRE 4	2024	<p>Entrée en vigueur de l'acte juridique, indiquant:</p> <ul style="list-style-type: none"> Le potentiel des sources d'énergie renouvelables; répartition géographique des unités existantes de sources d'énergie renouvelables; permis pour les futures unités de sources d'énergie renouvelables. <p>Entrée en vigueur de l'acte juridique, indiquant:</p> <ul style="list-style-type: none"> sites appropriés pour la mise en œuvre de l'agrophotovoltaïque; les actions de promotion de l'agrophotovoltaïque; règles relatives au double usage des terres et aux projets agrophotovoltaïques.
354	20 À 5.1. Réformes REPowerEU — 16989_Optimisation de l'utilisation de l'espace terrestre et maritime pour le développement des énergies renouvelables et de l'énergie éolienne en mer	Jalon	Cadre visant à faciliter les sources d'énergie renouvelables	Acte (s) juridique (s)				TRIME STRE 4	2025	<p>Entrée en vigueur des actes juridiques relatifs au développement de l'éolien en mer:</p> <p>I) Création d'une entité ad hoc chargée de coordonner la collecte de données pour les parcs éoliens en mer: (a) l'acte juridique définit le mandat de l'entité ad hoc, le champ d'application des activités, la structure de gouvernance et la mobilisation des financements garantis; et b) l'immatriculation de l'entité ad hoc au registre des sociétés.</p>

Points suivants Non.	Mesure connexe (réforme ou investissement)	Étape/Objectif	Nom	Indicateurs qualitatifs (pour les jalons)	Indicateurs quantitatifs (pour les cibles)			Calendrier indicatif pour l'achèvement		Description de chaque jalon et cible
					Unité de mesure	Niveau de référence	But	Trimestre	Année	
										<p>II) L'acte juridique prévoit la réservation d'espace électrique pour des projets de parcs éoliens en mer d'une capacité totale estimée à 1,9 GW.</p> <p>III) L'acte juridique définit le cadre des appels d'offres relatifs aux parcs éoliens en mer.</p> <p>Entrée en vigueur des actes juridiques relatifs au développement des sources d'énergie renouvelables terrestres:</p> <p>I) L'acte juridique définit a) les zones optimales dans lesquelles des unités de sources d'énergie renouvelables devraient être situées; et b) un premier ensemble de zones à utiliser pour définir ultérieurement les zones d'accélération des sources d'énergie renouvelables en Grèce. Des évaluations environnementales stratégiques de ces zones sont réalisées.</p> <p>II) Acte juridique qui encourage les projets dans le domaine des sources d'énergie renouvelables dans les zones d'accélération, permettant le déploiement des sources d'énergie renouvelables au-delà de 2030. Cela inclut la mise en place d'un cadre pour les zones d'accélération, y compris a) des durées limitées des procédures d'octroi des autorisations, ne dépassant pas 12 mois; et b) accorder la priorité aux demandes liées à la zone</p>

Points suivants Non.	Mesure connexe (réforme ou investissement)	Étape/Objectif	Nom	Indicateurs qualitatifs (pour les jalons)	Indicateurs quantitatifs (pour les cibles)			Calendrier indicatif pour l'achèvement		Description de chaque jalon et cible
					Unité de mesure	Niveau de référence	But	Trimestre	Année	
										d'accélération.

Réforme 3: Cadre réglementaire et de fonctionnement du marché pour les technologies de captage, d'utilisation et de stockage du carbone afin de favoriser la décarbonation de l'industrie (ID de la mesure: 16988)

Points suivants Non.	Mesure connexe (réforme ou investissement)	Étape/Objectif	Nom	Indicateurs qualitatifs (pour les jalons)	Indicateurs quantitatifs (pour les cibles)			Calendrier indicatif pour l'achèvement		Description de chaque jalon et cible
					Unité de mesure	Niveau de référence	But	Trimestre	Année	
355	20 À 5.1. Réformes REPowerEU — 16988_Cadre réglementaire et de fonctionnement du marché pour les technologies de captage, d'utilisation et de stockage du carbone afin de favoriser la décarbonation de l'industrie	Jalon	Mise en place du cadre juridique pour le captage, l'utilisation et le stockage du carbone.	Entrée en vigueur de la législation.				TRIMESTRE 3	2024	<p>Entrée en vigueur du cadre juridique pour le captage, l'utilisation et le stockage du carbone, qui définit:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Élaboration du cadre d'octroi de licences pour l'installation et l'exploitation de technologies de captage, d'utilisation et de stockage du carbone, y compris la délivrance de l'approbation du permis d'environnement. • Mise en place d'un processus de normalisation et de certification pertinent pour l'origine des émissions de CO2 captées et stockées. • Élaboration du cadre réglementaire pour la chaîne de valeur du CSC en ce qui concerne les frais de stockage et de transport. Le cadre comprend des dispositions d'habilitation pour les contrats d'écart compensatoire, ainsi que des tarifs réglementés. Établissement du cadre pour l'utilisation/l'utilisation du CO2 capté • Adoption du cadre d'accès des tiers au réseau/à l'infrastructure de transport et à l'installation de stockage. • Attribution de responsabilités distinctes aux différentes parties prenantes pour le fonctionnement des technologies de captage, d'utilisation et de stockage du carbone et la surveillance du marché concerné.

Réforme 4: Augmentation du réseau et de la capacité de stockage — promotion des investissements dans le stockage (ID de la mesure: 16990)

Points suivants Non.	Mesure connexe (réforme ou investissement)	Étape/Objectif	Nom	Indicateurs qualitatifs (pour les jalons)	Indicateurs quantitatifs (pour les cibles)			Calendrier indicatif pour l'achèvement		Description de chaque jalon et cible
					Unité de mesure	Niveau de référence	But	Trimestre	Année	
356	20 À 5.1. Réformes REPowerEU — 16990_Augmentation du réseau et de la capacité de stockage — Favoriser les investissements dans le stockage	Jalon	Entrée en vigueur du cadre législatif.	Législation primaire et secondaire				TRIMESTRE 2	2024	Entrée en vigueur du droit primaire et du droit dérivé établissant le cadre propice à l'installation d'unités de stockage dans les centrales électriques SER existantes ou nouvelles, qui accordent la priorité aux procédures d'octroi de licences et à l'accès au réseau de ces centrales.
357	20 À 5.1. Réformes REPowerEU — 16990_Réforme des réseaux et des capacités de stockage	Jalon	Entrée en vigueur des actes juridiques.	Les actes juridiques;				TRIMESTRE 2	2025	Entrée en vigueur des actes juridiques adoptant le cadre d'octroi de licences pour le soutien aux projets de batteries autonomes. Entrée en vigueur du régime d'aide en faveur des unités de stockage de SER combinées à des technologies photovoltaïques et de stockage par batterie.

Réforme 5: Cadre réglementaire pour un réseau intelligent (ID mesure: 16991)

Points suivants Non.	Mesure connexe (réforme ou investissement)	Étape/Objectif	Nom	Indicateurs qualitatifs (pour les jalons)	Indicateurs quantitatifs (pour les cibles)			Calendrier indicatif pour l'achèvement		Description de chaque jalon et cible
					Unité de mesure	Niveau de référence	But	Trimestre	Année	
358	20 À 5.1. Réformes REPowerEU — 16991_Cadre réglementaire pour un réseau	Jalon	Mise au point d'un système incitatif pour le gestionnaire de réseau de distribution et	Décision ministérielle conjointe/Décision de l'autorité de régulation				TRIMESTRE 2	2024	Entrée en vigueur d'une décision ministérielle conjointe de l'autorité de régulation pour le développement d'un système incitatif pour le gestionnaire de réseau de distribution et les consommateurs afin d'accroître le

Points suivants Non.	Mesure connexe (réforme ou investissement)	Étape/Objectif	Nom	Indicateurs qualitatifs (pour les jalons)	Indicateurs quantitatifs (pour les cibles)			Calendrier indicatif pour l'achèvement		Description de chaque jalon et cible
					Unité de mesure	Niveau de référence	But	Trimestre	Année	
	intelligent		les consommateurs afin d'accroître le déploiement et l'utilisation de compteurs intelligents.							déploiement et l'utilisation des compteurs intelligents.
359	20 À 5.1. Réformes REPowerEU — 16991_Cadre réglementaire pour un réseau intelligent	Jalon	Cadre pour les contrats à tarification dynamique	Acte législatif				TRIMESTRE 4	2024	Entrée en vigueur des actes juridiques relatifs aux contrats de tarification dynamique afin de mettre en œuvre la tarification dynamique pour tous les consommateurs finaux dès qu'un compteur intelligent est installé dans leur connexion de service. L'acte juridique énonçant les questions de conception, les conditions essentielles des contrats dynamiques. L'acte juridique établit les droits et obligations des opérateurs, des représentants des chargements et des clients en ce qui concerne la mise en œuvre de la tarification dynamique.
360	20 À 5.1. Réformes REPowerEU — 16991_Cadre réglementaire pour un réseau intelligent	Jalon	Développement du centre de contrôle des gestionnaires de réseau de distribution	Travaux exécutés pour l'infrastructure du centre de contrôle des gestionnaires de réseau de distribution				TRIMESTRE 4	2025	Le centre de contrôle des gestionnaires de réseau de distribution est modernisé par le GRD et comprend l'installation d'un nouveau système de contrôle prudentiel et de gestion de l'acquisition de données (SCADA-DMS) et la communication avec les unités de transmission à distance (RTU) dans les sous-stations haute tension/moyenne tension (HV/MT), ainsi que la création de l'infrastructure de soutien nécessaire pour les deux centres intégrés.

Réforme 6: Ensemble d'outils visant à promouvoir le partage d'énergie, l'autoconsommation et les communautés d'énergie renouvelable (ID de la mesure: 16992)

Points suivants Non.	Mesure connexe (réforme ou investissement)	Étape/Objectif	Nom	Indicateurs qualitatifs (pour les jalons)	Indicateurs quantitatifs (pour les cibles)			Calendrier indicatif pour l'achèvement		Description de chaque jalon et cible
					Unité de mesure	Niveau de référence	But	Trimestre	Année	
361	20 À 5. Réformes REPowerEU — 16992_Outil visant à promouvoir le partage d'énergie, l'autoconsommation et les communautés d'énergie renouvelable	Jalon	Entrée en vigueur du droit primaire et du droit dérivé sur l'autoconsommation et facilitation des procédures d'autorisation pour l'installation de stations SER dans les immeubles à appartements	Entrée en vigueur du droit primaire et du droit dérivé				TRIMESTRE 1	2024	<p>1. Entrée en vigueur du droit dérivé prévu par la loi 5037/2023. En particulier: Entrée en vigueur de la ou des décisions ministérielles relatives à la mise en œuvre de l'autoconsommation, de l'autoconsommation au moyen d'une facturation nette virtuelle et de l'autoconsommation collective, de la facturation nette d'énergie et de la facturation nette virtuelle, qui découlent des articles 64 et 66 de la loi 5037/2023.</p> <p>2. Entrée en vigueur de la législation primaire visant à faciliter les procédures d'autorisation pour l'installation de stations SER dans les immeubles d'appartements (ou les immeubles comprenant plusieurs appartements), également pour favoriser l'autoconsommation collective. Il s'agit notamment de règles visant à faciliter la prise de décision, y compris l'introduction d'un processus fondé sur la majorité pour l'installation de sources d'énergie renouvelables.</p>
362	20 À 5. Réformes REPowerEU — 16992_Outil visant à promouvoir le partage d'énergie, l'autoconsommation et les communautés d'énergie renouvelable	Jalon	Mise en place du registre des autoconsommateurs et de l'assistance technique pour les communautés énergétiques	Acte (s) juridique (s) et rapport de mise en œuvre du ministère de l'environnement et de l'énergie certifiant la mise en place de l'assistance				TRIMESTRE 1	2025	Entrée en vigueur de l'acte juridique relatif à la création d'un registre des consommateurs indépendants et à la mise en place d'une assistance technique pour soutenir le développement et le fonctionnement des communautés énergétiques. Le registre des autoconsommateurs est utilisé pour l'analyse des données et des statistiques, tout en facilitant la transition des autoconsommateurs d'un fournisseur à un autre.

				technique						<p>Désignation d'une entité compétente pour gérer le registre des autoconsommateurs, permettant un accès transparent et non discriminatoire pour les parties éligibles.</p> <p>Remise du rapport de mise en œuvre certifiant la mise en place de l'assistance technique pour les communautés énergétiques, y compris les points de contact interactifs.</p>
--	--	--	--	-----------	--	--	--	--	--	---

Réforme 7: Feuille de route pour des interventions innovantes en matière d'efficacité énergétique et identification de nouveaux instruments financiers (ID de la mesure: 16993)

Points suivants Non.	Mesure connexe (réforme ou investissement)	Étape/Objectif	Nom	Indicateurs qualitatifs (pour les jalons)	Indicateurs quantitatifs (pour les cibles)			Calendrier indicatif pour l'achèvement		Description de chaque jalon et cible
					Unité de mesure	Niveau de référence	But	Trimestre	Année	
363	20 À 5. Réformes REPowerEU — 16993_Feuille de route pour des interventions innovantes en matière d'efficacité énergétique et identification de nouveaux instruments financiers	Jalon	Établissement d'une feuille de route pour des interventions innovantes en matière d'efficacité énergétique et d'un cadre juridique	Entrée en vigueur de la législation.				TRIMESTRE 2	2024	Entrée en vigueur d'une décision ministérielle adoptant une feuille de route qui définit des interventions innovantes en matière d'efficacité énergétique, y compris des instruments financiers non fondés sur des subventions.
364	20 À 5. Réformes REPowerEU — 16993_Feuille de route pour des interventions innovantes en matière d'efficacité énergétique et identification de nouveaux instruments financiers	Jalon	Lancement de l'instrument financier non subventionné	Entrée en vigueur de la législation.				TRIMESTRE 2	2025	Entrée en vigueur du droit dérivé qui lance un instrument financier non fondé sur des subventions.

U. COMPOSANTE 5.2: Les INVESTISSEMENTS RELATIFS

U.1. Description des réformes et des investissements pour le soutien financier non remboursable

Le chapitre REPowerEU contient trois mesures d'investissement visant à soutenir l'efficacité énergétique, le déploiement de nouvelles sources d'énergie renouvelables, le stockage de l'énergie et le captage et le stockage du carbone, notamment: (1) un investissement visant à soutenir l'efficacité énergétique et la promotion des sources d'énergie renouvelables pour l'autoconsommation, qui consiste en cinq sous-investissements couvrant i) la rénovation énergétique des bâtiments résidentiels par l'octroi de subventions; II) la rénovation énergétique des bâtiments publics et privés non résidentiels au moyen de subventions; III) l'installation de systèmes photovoltaïques pour l'autoconsommation dans les bâtiments résidentiels et dans le secteur agricole par l'octroi de subventions; IV) la promotion des sources d'énergie renouvelables dans les bâtiments résidentiels par le financement de l'installation de nouveaux systèmes renouvelables pour produire de l'eau chaude; et v) l'amélioration de l'efficacité énergétique dans les services municipaux de distribution d'eau et d'assainissement; (2) accroître l'installation de systèmes de stockage de l'énergie pour favoriser la pénétration des sources d'énergie renouvelables supplémentaires; et (3) des projets pilotes pour la production de biométhane et d'hydrogène renouvelable et la promotion des technologies de captage et de stockage du carbone (CSC) dans les industries difficiles à décarboner visant à favoriser la décarbonation de l'industrie.

L'investissement: Installation de stockage d'énergie pour une pénétration supplémentaire des SER (ID de la mesure: 16996)

L'objectif de cette mesure est d'accroître les investissements: «Soutien à l'installation de systèmes de stockage pour améliorer la pénétration des SER» (ID: 16926) au titre du volet 1.1 (alimentation électrique). L'investissement consiste en la mise au point de systèmes de stockage autonomes à l'échelle du réseau et conduira à l'installation de nouvelles installations de stockage d'énergie supplémentaires d'une capacité d'au moins 175 MW.

L'investissement: Efficacité énergétique et promotion des SER pour l'autoconsommation (ID de la mesure: 16994)

L'objectif de cet investissement est de réaliser des interventions en matière d'efficacité énergétique et d'énergies renouvelables dans de multiples secteurs ayant une consommation d'énergie finale. L'investissement consiste en des rénovations visant à améliorer l'efficacité énergétique et l'installation de systèmes photovoltaïques, de systèmes de chauffage à eau renouvelable et de systèmes de stockage de batteries.

L'investissement: Projet de production d'hydrogène renouvelable (ID de la mesure: 16995)

L'objectif de cet investissement est de favoriser la production d'hydrogène renouvelable en Grèce en apportant un soutien financier aux entreprises. L'investissement comprend l'installation d'électrolyseurs, d'infrastructures de soutien et d'un réseau d'hydrogène pour le transport et la distribution.

U.2. Jalons, cibles, indicateurs et calendrier de suivi et de mise en œuvre du soutien financier non remboursable

Investissement 1: Installation de stockage d'énergie pour une pénétration supplémentaire des SER (ID de la mesure: 16996)

Points suivants Non.	Mesure connexe (réforme ou investissement)	Étape/Objectif	Nom	Indicateurs qualitatifs (pour les jalons)	Indicateurs quantitatifs (pour les cibles)			Calendrier indicatif pour l'achèvement		Description de chaque jalon et cible
					Unité de mesure	Niveau de référence	But	Trimestre	Année	
365	21-5.2 investissements REPowerEU — 16996_ Installation de stockage de l'énergie en vue d'une pénétration supplémentaire des sources d'énergie renouvelables	Jalon	Projets de stockage de l'énergie approuvés	Décision d'approbation				TRIMESTRE 2	2024	Publication de la décision d'approbation de RAAWW pour des projets d'une capacité totale de stockage d'électricité installée de 175 MW.

Investissement 2: Efficacité énergétique et promotion des SER pour l'autoconsommation (ID de la mesure: 16994)

Points suivants Non.	Mesure connexe (réforme ou investissement)	Étape/Objectif	Nom	Indicateurs qualitatifs (pour les jalons)	Indicateurs quantitatifs (pour les cibles)			Calendrier indicatif pour l'achèvement		Description de chaque jalon et cible
					Unité de mesure	Niveau de référence	But	Trimestre	Année	
367	21-5.2 investissements REPowerEU — 16994_Efficacité énergétique et promotion des SER pour l'autoconsommation	Jalon	Lancement des programmes de soutien					TRIMESTRE 4	2023	<p>Entrée en vigueur d'une décision ministérielle lançant les programmes d'aide suivants:</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. La rénovation énergétique des bâtiments résidentiels, y compris la mise en place d'un processus de sélection visant à garantir que la consommation d'énergie primaire des résidences est réduite d'au moins 30 % par rapport à la performance initiale de la résidence calculée en kWh/m², et les ménages en situation de précarité énergétique bénéficient d'un soutien sous la forme d'une augmentation du pourcentage des subventions. 2. Efficacité énergétique des bâtiments du secteur public et du secteur privé (bâtiments non résidentiels), y compris la mise en place d'un processus de sélection

										<p>visant à garantir que la consommation d'énergie primaire des bénéficiaires soit réduite d'au moins 30 % par rapport à la performance initiale de la résidence calculée en kWh/m².</p> <p>3. Systèmes photovoltaïques pour l'autoconsommation dans les bâtiments résidentiels et le secteur agricole.</p> <p>4. Systèmes de chauffage à eau renouvelables pour les ménages afin de soutenir le déploiement de sources d'énergie renouvelables (SER) dans les bâtiments résidentiels par l'installation de nouveaux chauffe-eau solaires, de pompes à chaleur et de systèmes SER utilisant une nouvelle technologie moderne, ou par le remplacement des chauffe-eau électriques consommateurs d'énergie utilisant une ancienne technologie par de nouveaux chauffe-eau solaires, des pompes à chaleur et des systèmes SER utilisant une nouvelle technologie moderne. Les ménages en situation de précarité énergétique bénéficient d'une aide sous la forme d'une augmentation du</p>
--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

										<p>pourcentage des subventions (applicable uniquement aux chauffe-eau solaires).</p> <p>5. Promouvoir des mesures d'efficacité énergétique dans les entreprises municipales de distribution d'eau et d'assainissement en i) réduisant la consommation d'énergie des stations de pompage et des moteurs de pompage; et ii) réaliser des études en vue de la mise en œuvre optimale d'actions visant à améliorer encore l'efficacité énergétique de ces entreprises.</p> <p>6. Soutien à l'installation de systèmes de stockage de batteries pour les entreprises.</p>
368	21-5.2 investissements REPowerEU — 16994 Efficacité énergétique et promotion des SER pour l'autoconsommation	Cible	Installation de systèmes photovoltaïques pour l'autoconsommation		Nombre de systèmes photovoltaïques installés	0	11 580	TRIMESTRE 2	2024	Systèmes photovoltaïques (PV) pour l'autoconsommation dans les bâtiments résidentiels et le secteur agricole: 11 580 systèmes photovoltaïques installés, dont 900 pour les ménages en situation de précarité énergétique et 360 pour les agriculteurs.
369	21-5.2 investissements REPowerEU — 16994 Efficacité énergétique et promotion des SER pour l'autoconsommation	Cible	Sous-investissements dans les rénovations visant à améliorer l'efficacité énergétique, les chauffe-eau		1, 2, 3a et b et numéro 4. Capacité (en MW) de stockage de batteries installées	0	1. 18 600 2. 140 3a. 161 455 3b. 36 600 4. 104	TRIMESTRE 4	2025	1. Rénovation énergétique des bâtiments résidentiels: des rénovations visant à améliorer l'efficacité énergétique certifiées pour 18 600 bâtiments, avec des économies d'énergie primaire d'au

			solaires, les pompes à chaleur et les systèmes de stockage de batteries pour les entreprises.							<p>moins 30 % en moyenne.</p> <p>2. Rénovation énergétique des bâtiments publics et privés non résidentiels: des rénovations visant à améliorer l'efficacité énergétique certifiées pour 140 bâtiments, avec des économies d'énergie primaire d'au moins 30 % en moyenne.</p> <p>3. Systèmes de chauffage à eau renouvelable: 161 455 systèmes solaires de chauffage de l'eau et 36 600 pompes à chaleur acquis pour les ménages, dont 28 530 et 3 660 ménages vulnérables respectivement.</p> <p>4. Installation de systèmes de stockage de batteries pour les entreprises avec une capacité totale de 104 MW.</p>
--	--	--	---	--	--	--	--	--	--	---

Investissement 3: Projet de production d'hydrogène renouvelable (ID de la mesure: 16995)

Points suivants Non.	Mesure connexe (réforme ou investissement)	Étape/Objectif	Nom	Indicateurs qualitatifs (pour les jalons)	Indicateurs quantitatifs (pour les cibles)			Calendrier indicatif pour l'achèvement		Description de chaque jalon et cible
					Unité de mesure	Niveau de référence	But	Trimestre	Année	
370	21-5.2 investissements REPowerEU — 16995_Projet de production d'hydrogène	Jalon	Adoption d'une décision ministérielle	Adoption d'une décision ministérielle conjointe				TRIMESTRE 2	2024	Adoption d'une décision ministérielle conjointe pour l'octroi de la subvention au bénéficiaire pour au moins 45 MW d'hydrogène

Points suivants Non.	Mesure connexe (réforme ou investissement)	Étape/Objectif	Nom	Indicateurs qualitatifs (pour les jalons)	Indicateurs quantitatifs (pour les cibles)			Calendrier indicatif pour l'achèvement		Description de chaque jalon et cible
	renouvelable		conjointe pour l'octroi de la subvention au bénéficiaire							renouvelable nouvellement installé.
371	21-5.2 investissements REPowerEU — 16995_Projet de production d'hydrogène renouvelable	Jalon	Capacité de production d'hydrogène renouvelable	Rapport technique de l'organisme de certification indépendant				TRIMESTRE 4	2025	Installation d'équipements pour la production d'hydrogène renouvelable par électrolyse d'une capacité d'au moins 45 MW. Cela comprend l'installation d'électrolyseurs, d'équipements auxiliaires et d'une sous-station électrique, ainsi que l'installation d'un réseau d'hydrogène pour la compression, le conditionnement, le comptage et la purification, le transport et la distribution de l'hydrogène provenant des électrolyseurs, et l'installation d'injection.

S. ASSISTANCE TECHNIQUE

Ce volet du plan pour la reprise et la résilience de la Grèce consiste en des mesures visant à renforcer la capacité administrative de l'Agence pour la facilité pour la reprise et la résilience, qui est la nouvelle structure exclusivement consacrée à la coordination et à la mise en œuvre du plan pour la reprise et la résilience de la Grèce. La mesure vise à fournir l'assistance nécessaire à l'administration grecque pour piloter avec succès la mise en œuvre du PRR. Il devrait donc contribuer indirectement aux objectifs du PRR, tels qu'ils sont étayés par les mesures incluses dans les quatre piliers, et soutenir la mise en œuvre des recommandations par pays pertinentes pour la Grèce, à savoir les investissements publics et privés (recommandation par pays no 2 2019 et recommandation par pays no 3 2020), les finances publiques et les soins de santé (recommandation par pays no 1 2020), ainsi que le marché du travail et la politique sociale (recommandation par pays no 2 2020).

S.1. Description des réformes et des investissements pour le soutien financier non remboursable

L'investissement: Assistance technique (mesure ID 16968)

L'investissement consiste en six sous-projets, à savoir: 1) la mise au point de systèmes et d'outils pour l'organisation du travail, 2) l'achat de services auprès d'auditeurs externes pour la réalisation d'audits, d'inspections et de certifications en cas d'expertise spécifique requise et l'élaboration d'un cadre méthodologique global pour les audits, les inspections et les certifications afin de soutenir la fonction de supervision de l'Agence pour la reprise et la résilience en ce qui concerne la mise en œuvre des mesures du plan, 3) des actions d'information et de publicité en ce qui concerne les investissements et réformes clés au titre du plan, 4) la réalisation d'études et l'achat d'expertise externe et d'assistance technique dans le cadre de projets spécialisés, 5) le financement des dépenses pour le fonctionnement quotidien de l'Agence (location de bureaux, acquisition d'équipements de bureau, couverture des factures de consommation courante) et 6) l'achat de services de contrôle de la qualité pour les projets de construction publique afin d'évaluer le respect des conditions contractuelles de construction, de la réglementation ainsi que des normes techniques. La mise en œuvre du sous-projet 3 s'inscrit dans le cadre de l'établissement de pratiques de bonne gouvernance. Les actions pertinentes deviennent une composante intégrante et permanente de la procédure de consultation publique et sont utilisées comme un outil pour faciliter l'adhésion des parties prenantes et garantir la mise en œuvre durable de réformes et d'investissements spécifiques dans le cadre du plan. Le financement du sous-projet 5 est de nature temporaire, c'est-à-dire dans la mesure où il est rendu nécessaire pour aider l'Agence pour la facilité pour la reprise et la résilience à s'acquitter efficacement de son mandat. La mesure concerne également la mise en place des systèmes de gestion, d'audit et de contrôle. La mise en œuvre de l'investissement est achevée au plus tard le 30 juin 2026.

S.2. Jalons, cibles, indicateurs et calendrier de suivi et de mise en œuvre du soutien financier non remboursable

L'assistance technique

Points suivants Non.	Mesure connexe (réforme ou investissement)	Étape/Objectif	Nom	Indicateurs qualitatifs (pour les jalons)	Indicateurs quantitatifs (pour les cibles)			Calendrier indicatif pour l'achèvement		Description de chaque jalon et cible
					Unité de mesure	Niveau de référence	But	Trimestre	Année	
331	19-16968_Assistance technique	Jalon	Mandat légal de l'EDEL et mise en place des systèmes de gestion, de contrôle et d'audit	Mandat juridique de l'EDEL en vigueur et mise en place des systèmes de gestion, de contrôle et d'audit				TRIMESTRE 3	2021	Entrée en vigueur du mandat légal de l'EDEL et mise en place du système d'audit et de contrôle qui a) assure la collecte de données et le suivi de la réalisation des jalons et des cibles; b) permettre l'élaboration des déclarations de gestion et du résumé de l'audit ainsi que des demandes de paiement et c) établir les procédures nécessaires à la collecte et au stockage des données sur les bénéficiaires, les contractants, les sous-traitants et les bénéficiaires effectifs conformément à l'article 22 du règlement (UE) 2021/241, avant l'introduction de la première demande de paiement. Un rapport d'audit spécifique sur la mise en place du système est établi. Si le rapport identifie des faiblesses, le rapport d'audit recommande des mesures correctives.

2. Coût total estimé du plan pour la reprise et la résilience

Le coût total estimé du plan pour la reprise et la résilience de la Grèce, y compris le chapitre REPowerEU, est de 36 189 617 035 EUR. Le coût total du chapitre REPowerEU est estimé à 808 715 860 EUR. En particulier, le coût total estimé des mesures visées à l'article 21 quater, paragraphe 3, point a), du règlement (UE) 2023/435 est de 0 EUR, tandis que le coût des autres mesures du chapitre REPowerEU est de 808 EUR 715 860.

RUBRIQUE 2: SOUTIEN FINANCIER

1. Intervention financière

Les tranches visées à l'article 2, paragraphe 2, sont organisées de la manière suivante:

1.1. Première demande de paiement (soutien non remboursable):

Points suivants Non.	Mesure connexe (réforme ou investissement)	Étape/Objectif	Nom
20	2 À 1.2. Rénovation — 16872_Rénovation énergétique des bâtiments résidentiels	Jalon	Rénovation résidentielle — 1er cycle de lancement
32	2 À 1.2. Rénover — 16920_Plan d'action contre la précarité énergétique	Jalon	Précarité énergétique — adoption d'un plan d'action
42	3 À 1.3. Recharge et ravitaillement — 16281_Cadre pour l'installation et l'exploitation d'infrastructures de recharge des véhicules électriques	Jalon	Points de recharge pour véhicules électriques — Entrée en vigueur du cadre juridique
56	4 À 1.4. Utilisation durable des ressources, résilience face au changement climatique et protection de l'environnement — 16772_Loi sur la gestion des déchets pour la mise en œuvre d'une mise en décharge et d'un recyclage durables	Jalon	Entrée en vigueur de la loi sur la gestion des déchets
77	4 À 1.4. Utilisation durable des ressources, résilience face au changement climatique et protection de l'environnement — 16283_Mise en œuvre de centres régionaux de protection civile (PEKEPP) au moyen de programmes de PPP	Jalon	Appel d'offres pour 13 centres régionaux
133	8 À 3.1. Promouvoir la création d'emplois et la participation au marché du travail — 16744_Modernisation et simplification du droit du travail	Jalon	Entrée en vigueur du droit du travail
141	8 À 3.1. Promouvoir la création d'emplois et la participation au marché du travail — 16941_Restructuration et revalorisation de l'image de marque des SPE locaux du DYPA (PK2)	Jalon	DYPA Réforme organisationnelle Entrée en vigueur de la législation
153	10 À 3.3. Améliorer la résilience, l'accessibilité et la viabilité des soins de santé — 16816_Réduction et rationalisation des dépenses de santé	Jalon	Récupération — entrée en vigueur de la législation
199	12 À 4.1. Rendre la fiscalité plus propice à la croissance et améliorer l'administration fiscale et le recouvrement de l'impôt — 16643_Codification et simplification de la législation fiscale	Jalon	Calendrier de codification fiscale
200	18 À 4.7. Améliorer la compétitivité et promouvoir les investissements privés et le commerce — 16598_Régime d'incitation à la productivité et à l'extroversion des entreprises (augmentation de la taille des entreprises)	Jalon	Projet de législation visant à encourager l'extroversion des entreprises

222	14 À 4.3. Améliorer l'efficacité du système judiciaire — 16292 Nouveaux bâtiments judiciaires	Jalon	Identification — Bâtiments éligibles
263	17 À 4.6. Moderniser et améliorer la résilience des secteurs économiques clés — 16982_Réforme organisationnelle dans le secteur ferroviaire	Jalon	Feuille de route pour la réforme des chemins de fer
331	19-16968_Assistance technique	Jalon	Mandat légal de l'EDEL et mise en place des systèmes de gestion, de contrôle et d'audit
		Montant de l'acompte	1 974 438 067 EUR

1.2. Deuxième demande de paiement (soutien non remboursable):

Points suivants Non.	Mesure connexe (réforme ou investissement)	Étape/Objectif	Nom
44	3 À 1.3. Recharge et ravitaillement — 16924_Électromobilité	Jalon	Transports publics — Entrée en vigueur de la réglementation du marché des obligations de service public (autobus)
197	12 À 4.1. Rendre les impôts plus favorables à la croissance et améliorer l'administration fiscale et la perception de l'impôt — 16863_Super — déduction des dépenses liées à l'économie verte, à l'énergie et à la transition numérique	Jalon	Super-déduction pour les investissements verts et numériques des PME
198	12 À 4.1. Rendre la fiscalité plus propice à la croissance et améliorer l'administration fiscale et le recouvrement de l'impôt — 16616_Adoption de mesures et d'incitations visant à accroître les transactions électroniques	Jalon	Législation visant à encourager les transactions électroniques
240	15 À 4.4. Renforcer le secteur financier et les marchés des capitaux — 16581_Renforcement de la surveillance et de la fiabilité des marchés des capitaux	Jalon	Marchés des capitaux, surveillance, numérisation des processus de surveillance, union des marchés des capitaux (UMC)
299	17 À 4.6. Moderniser et améliorer la résilience des secteurs économiques clés — 16593_Modification du cadre juridique visant à attirer les investissements stratégiques	Jalon	Investissements stratégiques — réforme législative
9	1 À 1.1. Power up — 16871_Revitalisation des territoires les plus touchés (territoires en transition juste)	Jalon	Réhabilitation foncière — loi-cadre
130	7 À 2.3. Numérisation des entreprises — 16706_Transformation numérique des PME	Jalon	Transformation numérique des PME — appels à propositions
174	11 À 3.4. Améliorer l'accès à des politiques sociales efficaces et inclusives — 16904_Handicap	Jalon	Législation relative à l'assistance personnelle en cas

			de handicap et déploiement de la première phase du projet pilote
188	12 À 4.1. Rendre les impôts plus favorables à la croissance et améliorer l'administration fiscale et le recouvrement des impôts — 16614_Online cash registers & POS (réforme)	Jalon	Autorité indépendante chargée des recettes publiques (IAPR): Caisses enregistreuses en ligne & point de vente (POS) — Entrée en vigueur du cadre juridique
190	12 À 4.1. Rendre les impôts plus favorables à la croissance et améliorer l'administration fiscale et la perception de l'impôt — 16656_Nouveau cadre pour la lutte contre la contrebande, principalement pour les produits soumis à accises (tabac, alcool et énergie)	Jalon	Lutte contre le trafic de migrants — feuille de route des décisions réglementaires
201	18 À 4.7. Améliorer la compétitivité et promouvoir les investissements privés et le commerce — 16598_Régime d'incitation à la productivité et à l'extroversion des entreprises (augmentation de la taille des entreprises)	Jalon	Législation visant à encourager l'extroversion des entreprises
224	14 À 4.3. Améliorer l'efficacité du système judiciaire — 16733_Compétences et compétences numériques pour les juges et les personnels de justice (personnel judiciaire)	Cible	Formation — Juges et greffiers
245	16 À 4.5. Promouvoir la recherche et l'innovation — 16618_Basic & Applied Research	Jalon	Législation sur la recherche fondamentale & appliquée
246	16 À 4.5. Promouvoir la recherche et l'innovation — 16624_Création — Expansion — Mise à niveau des infrastructures des centres de recherche supervisés par le Secrétariat général à la recherche et à l'innovation (GSRI)	Jalon	Appel à propositions pour les centres de recherche
292	17 À 4.6. Moderniser et améliorer la résilience des secteurs économiques clés — 16931_Développement du tourisme	Jalon	Développement touristique: réformes des ports touristiques
300	17 À 4.6. Moderniser et améliorer la résilience des secteurs économiques clés — 16721_Accélération de la fabrication intelligente	Jalon	Lancement d'appels pour la fabrication
301	17 À 4.6. Moderniser et améliorer la résilience des secteurs économiques clés — 16634_Nouveaux parcs industriels	Jalon	Lancement d'appels pour les parcs industriels
310	17 À 4.6. Moderniser et améliorer la résilience des secteurs économiques clés — 16626_Transformation économique dans le secteur agricole	Jalon	Transformation économique de l'agriculture: Lancement du programme
4	1 À 1.1. Alimentation électrique — 16865_Restructuration et amélioration des recettes du compte de cogénération SER	Jalon	Compte SER — législation visant à modifier la loi no 4001/2011; entrée en vigueur de toutes les décisions pertinentes, y compris les codes, des ministères, de l'autorité de régulation nationale (RAE) et de l'administrateur des sources d'énergie renouvelables et des

			garanties d'origine (DAPEEP).
5	1 À 1.1. Power up — 16860_Streamline: fonctionnement efficace du nouveau modèle de marché de l'électricité et développement de nouvelles centrales SER pour atteindre les objectifs du PNEC grâce à la mise en œuvre d'un mécanisme de suivi, à la participation active de la demande et à une réforme en profondeur de la procédure d'autorisation pour les nouvelles SER	Jalon	Compte SER — réformes du marché et simplification de l'octroi de licences
138	9 À 3.2. Éducation, enseignement et formation professionnels, et compétences — 16913_ Une nouvelle stratégie pour les compétences tout au long de la vie: Modernisation et amélioration du système grec de renforcement des compétences et de reconversion	Jalon	Stratégie d'éducation et de formation tout au long de la vie Entrée en vigueur de la législation
202	4.1. Rendre la fiscalité plus propice à la croissance et améliorer l'administration fiscale et le recouvrement de l'impôt — 16643_Codification et simplification de la législation fiscale	Jalon	Renforcer la capacité de codification fiscale
205	13 À 4.2. Moderniser l'administration publique, notamment en accélérant la mise en œuvre des investissements publics, en améliorant le cadre des marchés publics, les mesures de renforcement des capacités et la lutte contre la corruption — 16972_Réformer l'administration publique	Jalon	Administration publique — lancement d'un système de rémunération des performances
254	17 À 4.6. Moderniser et améliorer la résilience des secteurs économiques clés — 16628_Central Greece Highway E-65: Section Trikala-Egnatia	Jalon	Début des travaux de construction en E-65
264	17 À 4.6. Moderniser et améliorer la résilience des secteurs économiques clés — 16982_Réforme organisationnelle dans le secteur ferroviaire	Jalon	Loi sur la réforme des chemins de fer
		Montant de l'acompte	1 974 438 067 EUR

1.3. Troisième demande de paiement (soutien non remboursable):

Points suivants Non.	Mesure connexe (réforme ou investissement)	Étape/Objectif	Nom
21	2 À 1.2. Rénovation — 16872_Rénovation énergétique des bâtiments résidentiels	Jalon	Rénovation résidentielle — 2e cycle de lancement incluant les ménages en situation de précarité énergétique
45	3 À 1.3. Recharge et ravitaillement — 16924_Électromobilité	Jalon	Transports publics — mise en œuvre d'une nouvelle réglementation du marché pour les obligations de service public (bus)
57	4 À 1.4. Utilisation durable des ressources, résilience face au changement climatique et protection de l'environnement — 16772_Loi sur la gestion des déchets pour la mise en œuvre d'une mise en décharge et d'un recyclage durables	Jalon	Entrée en vigueur de la loi sur le régulateur de la gestion des déchets
85	5 À 2.1. Connect — 16818_Infrastructure optique fibre optique dans les bâtiments	Jalon	Attribution du (des) marché (s) pour le projet «Infrastructure optique Fiber dans les bâtiments»
96	6 À 2.2. Modernisation — 16929_Vers des services «clients» de l'administration publique grâce à la simplification et à l'amélioration des processus, à l'amélioration des systèmes et au respect des stratégies et politiques européennes	Jalon	Mise en place du registre national des procédures et mise en œuvre du plan national de simplification des processus (première phase)
142	8 À 3.1. Promouvoir la création d'emplois et la participation au marché du travail — 16746_Réforme des politiques passives du marché du travail pour soutenir les transitions vers l'emploi	Jalon	Réforme du cadre d'obligations mutuelles entrée en vigueur de la législation
191	12 À 4.1. Rendre les impôts plus favorables à la croissance et améliorer l'administration fiscale et la perception de l'impôt — 16656_Nouveau cadre pour la lutte contre la contrebande, principalement pour les produits soumis à accises (tabac, alcool et énergie)	Jalon	Lutte contre le trafic de migrants — adoption de décisions réglementaires
206	13 À 4.2. Moderniser l'administration publique, notamment en accélérant la mise en œuvre des investissements publics, en améliorant le cadre des marchés publics, les mesures de renforcement des capacités et la lutte contre la corruption — 16972_Réformer l'administration publique	Jalon	Administration publique — cadre législatif visant à clarifier les mandats
209	13 À 4.2. Moderniser l'administration publique, notamment en accélérant la mise en œuvre des investissements publics, en améliorant le cadre des marchés publics, les mesures de renforcement des capacités et la lutte contre la corruption — 16978_Lutte efficace contre la corruption	Jalon	Déclarations de patrimoine et partis politiques
210	13 À 4.2. Moderniser l'administration publique, notamment en accélérant la mise en œuvre des investissements publics, en améliorant le cadre des marchés publics, les mesures de renforcement des capacités et la lutte contre la corruption — 16952_Renforcer le cadre national de lutte contre la corruption au moyen d'interventions ciblées dans les domaines de la	Jalon	Plan d'action national de lutte contre la corruption

	détection, de la prévention et de la sensibilisation		
223	14 À 4.3. Améliorer l'efficacité du système judiciaire — 16575 Accélérer l'administration de la justice	Jalon	Appui technique — Outil de performance judiciaire
225	14 À 4.3. Améliorer l'efficacité du système judiciaire — 16575 Accélérer l'administration de la justice	Jalon	Police judiciaire — Législation secondaire
278	17 À 4.6. Moderniser et améliorer la résilience des secteurs économiques clés — 16715_Réforme du travail dans le secteur culturel	Jalon	Législation relative à la réforme du travail dans le secteur culturel
302	17 À 4.6. Moderniser et améliorer la résilience des secteurs économiques clés — 16634_Nouveaux parcs industriels	Jalon	Parcs industriels — réforme législative (droit primaire)
311	17 À 4.6. Moderniser et améliorer la résilience des secteurs économiques clés — 16653_Transformation numérique du secteur agroalimentaire	Jalon	Lancement de l'appel à la transformation numérique du secteur agroalimentaire
22	2 À 1.2. Rénovation — 16872_Rénovation énergétique des bâtiments résidentiels	Jalon	Rénovation résidentielle — 3e cycle de lancement incluant les ménages en situation de précarité énergétique
27	2 À 1.2. Rénover — 16879_Préparation des plans urbains dans la mise en œuvre de la réforme de la politique urbaine	Jalon	Prix des plans urbains
43	3 À 1.3. Recharge et ravitaillement — 16281_Cadre pour l'installation et l'exploitation d'infrastructures de recharge des véhicules électriques	Cible	Bornes de recharge pour véhicules électriques — plans locaux approuvés
46	3 À 1.3. Recharge et ravitaillement — 16831_Produit — E Green	Jalon	Unités industrielles-lancement du programme
47	3 À 1.3. Recharge et ravitaillement — 16924_Électromobilité	Jalon	Bornes de recharge pour véhicules électriques — lancement de programmes
48	3 À 1.3. Recharge et ravitaillement — 16924_Électromobilité	Jalon	Transports durables — étude de faisabilité
58	4 À 1.4. Utilisation durable des ressources, résilience au changement climatique et protection de l'environnement — 16979_Création d'une nouvelle autorité de régulation de l'eau et des eaux usées	Jalon	Entrée en vigueur de la loi sur le régulateur de l'eau
78	4 À 1.4. Utilisation durable des ressources, résilience au changement climatique et protection de l'environnement — 16910_Système de suivi et de gestion	Jalon	Contrat pour GPS
93	6 À 2.2. Modernisation — 16778_Numérisation des archives et services connexes	Jalon	Marché (s) attribué (s) pour la numérisation des archives
100	6 À 2.2. Modernisation — 16779__Interopérabilité et développement des services web	Jalon	Attribution du marché pour le projet d'interopérabilité et de développement de services web
101	6 À 2.2. Modernisation — 16810_CRM pour les administrations publiques	Jalon	Attribution du marché pour le MRC pour l'administration publique

102	6 À 2.2. Modernisation — 16780_Modernisation des guichets uniques de l'administration publique	Jalon	Attribution du marché pour la poursuite de la modernisation des guichets uniques de l'administration publique
103	6 À 2.2. Modernisation — 16736_Nouveau système de passation des marchés publics	Jalon	Attribution du marché pour le nouveau système de passation des marchés publics
104	6 À 2.2. Modernisation — 16823_ Stratégie et politiques en matière de cybersécurité pour le secteur public & services de sécurité avancés pour les infrastructures critiques nationales	Jalon	Attribution du marché pour la stratégie de cybersécurité
105	6 À 2.2. Modernisation — 16826_Programmes de mise à niveau des compétences numériques pour les appelés	Jalon	Attribution d'un marché pour des programmes de mise à niveau des compétences numériques pour les appelés
106	6 À 2.2. Modernisation — 16742_Transformation numérique du ministère des affaires étrangères	Jalon	Attribution du marché pour la transformation numérique du ministère des affaires étrangères
107	6 À 2.2. Modernisation — 16824_Registres européens	Jalon	Attribution du marché pour les registres électroniques
121	6 À 2.2. Modernisation — 16842_Central BI — Analyse de données	Jalon	Attribution du marché «Central Business Intelligence» (BI)
134	8 À 3.1. Promouvoir la création d'emplois et la participation au marché du travail — 16750_Transformation numérique des systèmes de travail	Jalon	Attribution du marché relatif aux systèmes d'information sur le travail
139	9 À 3.2. Éducation, enseignement et formation professionnels, et compétences — 16913_Une nouvelle stratégie pour les compétences tout au long de la vie: Modernisation et amélioration du système grec de renforcement des compétences et de reconversion	Cible	Validation de la stratégie d'apprentissage tout au long de la vie des programmes de formation
159	10 À 3.3. Améliorer la résilience, l'accessibilité et la viabilité des soins de santé — 16755_Réforme du système de soins de santé primaires	Jalon	Activation des programmes de médecine familiale des soins de santé primaires
160	10 À 3.3. Améliorer la résilience, l'accessibilité et la durabilité des soins de santé — 16820_Réforme dans les domaines de la santé mentale et des dépendances	Cible	Santé mentale — 50 unités ouvertes — Étape 1 sur 2
211	13 À 4.2. Moderniser l'administration publique, notamment en accélérant la mise en œuvre des investissements publics, en améliorant le cadre des marchés publics, les mesures de renforcement des capacités et la lutte contre la corruption — 16952_Renforcer le cadre national de lutte contre la corruption au moyen d'interventions ciblées dans les domaines de la détection, de la prévention et de la sensibilisation	Jalon	Mise en œuvre de la législation sur les contrôles internes

214	13 À 4.2. Moderniser l'administration publique, notamment en accélérant la mise en œuvre des investissements publics, en améliorant le cadre des marchés publics, les mesures de renforcement des capacités et la lutte contre la corruption — 16701 Renforcer le réseau d'aides d'État	Jalon	Réseau renforcé d'aides d'État
215	13 À 4.2. Moderniser l'administration publique, notamment en accélérant la mise en œuvre des investissements publics, en améliorant le cadre des marchés publics, les mesures de renforcement des capacités et la lutte contre la corruption — 16981 Amélioration de la planification et de la coordination des politiques	Jalon	Planification et coordination des politiques — analyse d'impact
226	14 À 4.3. Améliorer l'efficacité du système judiciaire — 16575 Accélérer l'administration de la justice	Jalon	Carte judiciaire — droit primaire — droit administratif
227	14 À 4.3. Améliorer l'efficacité du système judiciaire — 16292 Nouveaux bâtiments judiciaires	Jalon	Construction et rénovation de bâtiments judiciaires — Adaptation de la liste — Lancement des appels d'offres
		Montant de l'acompte	1 974 438 067 EUR

1.4. Quatrième demande de paiement (soutien non remboursable):

Points suivants Non.	Mesure connexe (réforme ou investissement)	Étape/Objectif	Nom
7	1 À 1.1. Alimentation électrique — 16865_Restructuration et amélioration des recettes du compte de cogénération SER	Cible	Compte SER — objectif d'augmentation de la capacité 2
37	2 À 1.2. Rénover — 16932_Centre olympique d'athlétisme d'Athènes	Jalon	OAKA — Attribution du marché
228	14 À 4.3. Améliorer l'efficacité du système judiciaire — 16733_Compétences et compétences numériques pour les juges et les personnels de justice (personnel judiciaire)	Cible	Formation — Juges et greffiers
1	1 À 1.1. Alimentation électrique — 16870_Interventions pour l'interconnexion électrique des îles et la modernisation du réseau électrique	Jalon	Interconnexion des îles — Attribution des marchés
6	1 À 1.1. Alimentation électrique — 16865_Restructuration et amélioration des recettes du compte de cogénération SER	Cible	Compte SER — objectif d'augmentation de la capacité 1
11	1 À 1.1. Alimentation électrique — 16926_Soutien à l'installation de systèmes de stockage pour améliorer la pénétration des SER	Jalon	Stockage — contrats
34	2 À 1.2. Rénovation — 16876_Mise à niveau énergétique des bâtiments du secteur public	Jalon	Efficacité énergétique des bâtiments publics — demandes approuvées
61	4 À 1.4. Utilisation durable des ressources, résilience au changement climatique et protection de l'environnement — 16849_Plan national de reboisement, mesures de restauration et de prévention («antiNERO»), mesures de lutte contre l'érosion et de protection contre les inondations	Jalon	Reboisement, restauration et prévention — contrats 1
66	4 À 1.4. Utilisation durable des ressources, résilience face au changement climatique et protection de l'environnement — 16850_Infrastructures d'approvisionnement en eau potable et d'économie	Jalon	Approbation des demandes relatives aux infrastructures hydriques
87	5 À 2.1. Connect — 16855_Petits satellites	Jalon	Attribution du ou des marchés pour le projet «Small Satellites»
135	8 À 3.1. Promouvoir la création d'emplois et la participation au marché du travail — 16942_Transformation numérique du service public de l'emploi (DYPA)	Jalon	DYPA Numérisation, stockage et classement des archives
143	9 À 3.2. Éducation, enseignement et formation professionnels, et compétences — 16792_Formation, reconversion et perfectionnement professionnels de la main-d'œuvre grâce à un modèle de formation réformé (enseignement et formation professionnels & réforme de la formation)	Jalon	Attribution du contrat relatif au système de contrôle de la qualité de l'EFPP
154	10 À 3.3. Améliorer la résilience, l'accessibilité et la viabilité des soins de santé — 16816_Réduction et rationalisation des dépenses de santé	Cible	Diminution du clawback 50 000 000 — étape 1
203	12 À 4.1. Rendre la fiscalité plus propice à la croissance et améliorer l'administration fiscale et le recouvrement de l'impôt — 16643_Codification et simplification de la législation fiscale	Jalon	Recodifier l'impôt sur le revenu et les codes de procédure fiscale

229	14 À 4.3. Améliorer l'efficacité du système judiciaire — 16727 Transformation numérique de la justice (justice en ligne)	Jalon	Mise à niveau de Record Systems & IT Justice Systems
230	14 À 4.3. Améliorer l'efficacité du système judiciaire — 16575 Accélérer l'administration de la justice	Jalon	Entrée en vigueur — Outil de performance des greffiers judiciaires
231	14 À 4.3. Améliorer l'efficacité du système judiciaire — 16292 Nouveaux bâtiments judiciaires	Jalon	Contrats
257	17 À 4.6. Moderniser et améliorer la résilience des secteurs économiques clés — 16631_Mise à niveau de la sécurité routière	Jalon	Attribution du marché pour la sécurité routière — premier lot de marchés
260	17 À 4.6. Moderniser et améliorer la résilience des secteurs économiques clés — 16630_Cretan Northern Highway (B.O.A.K.)	Jalon	Notification de l'attribution de marchés pour trois sous-projets du BOAK
267	17 À 4.6. Moderniser et améliorer la résilience des secteurs économiques clés — 16833_Mise en œuvre des travaux de rectification de la conformité de l'AESA	Jalon	Notification de l'attribution d'un marché pour des travaux de l'Agence de l'Union européenne pour la sécurité aérienne (AESA) dans des aéroports régionaux
		Montant de l'acompte	1 155 362 463 EUR

1.5.Cinquième demande de paiement (soutien non remboursable):

Points suivants Non.	Mesure connexe (réforme ou investissement)	Étape/Objectif	Nom
12	1 À 1.1. Alimentation électrique — 16901_Mise à niveau du réseau HEDNO visant à renforcer la résilience et à protéger l'environnement	Jalon	HEDNO — contrats 1
13	1 À 1.1. Alimentation électrique — 16900_HEDNO — modernisation du réseau aérien dans les zones forestières	Jalon	HEDNO — contrats 2
14	1 À 1.1. Alimentation électrique — 16899_Augmentation de capacité installée dans les sous-stations HV/MV de l'opérateur grec du réseau de distribution d'électricité (HEDNO) pour la nouvelle connexion SER	Jalon	HEDNO — contrats 3
23	2 À 1.2. Rénovation — 16872_Rénovation énergétique des bâtiments résidentiels	Cible	Rénovation résidentielle — rénovation des résidences # 1
28	2 À 1.2. Rénover — 16879_Préparation des plans urbains dans la mise en œuvre de la réforme de la politique urbaine	Jalon	Prix des plans urbains
33	2 À 1.2. Rénover — 16874_Énergie et esprit d'entreprise	Jalon	Efficacité énergétique secteur privé — demandes approuvées

38	2 À 1.2. Rénover — 16873_ Interventions dans les zones résidentielles et dans le parc immobilier	Jalon	Interventions urbaines — Attribution de marchés
50	3 À 1.3. Recharge et ravitaillement — 16831_Produit — E Green	Jalon	Unités industrielles — entreprises sélectionnées
59	4 À 1.4. Utilisation durable des ressources, résilience face au changement climatique et protection de l'environnement — 16772_Loi sur la gestion des déchets pour la mise en œuvre d'une mise en décharge et d'un recyclage durables	Jalon	Mise en place et fonctionnement du régulateur de la gestion des déchets
60	4 À 1.4. Utilisation durable des ressources, résilience au changement climatique et protection de l'environnement — 16979_Création d'une nouvelle autorité de régulation de l'eau et des eaux usées	Jalon	Mise en place et fonctionnement du régulateur de la gestion de l'eau
62	4 À 1.4. Utilisation durable des ressources, résilience au changement climatique et protection de l'environnement — 16849_Plan national de reboisement, mesures de restauration et de prévention («antiNERO»), mesures de lutte contre l'érosion et de protection contre les inondations	Jalon	Reboisement, restauration et prévention — contrats 2
Points suivants Non.	Mesure connexe (réforme ou investissement)	Étape/Objectif	Nom
68	4 À 1.4. Utilisation durable des ressources, résilience face au changement climatique et protection de l'environnement — 16846_ Infrastructures de gestion des eaux urbaines résiduaires et des boues provenant du traitement des eaux usées	Jalon	Notification de l'attribution du marché pour les projets relatifs aux eaux usées
79	4 À 1.4. Utilisation durable des ressources, résilience face au changement climatique et protection de l'environnement — 16911_Moyens auxiliaires de gestion des crises	Jalon	Achat de deux hélicoptères de lutte contre l'incendie de taille moyenne
334	16857_Passage aux connexions à haut débit en gigabit — Transition vers les connexions à haut débit en gigabit et renforcement de la demande de haut débit en gigabit	Jalon	Entrée en vigueur de la réforme des connexions à haut débit commutées en gigabit
97	6 À 2.2. Modernisation — 16929_Vers des services «clients» de l'administration publique grâce à la simplification et à l'amélioration des processus, à l'amélioration des systèmes et au respect des stratégies et politiques européennes	Jalon	Mise en œuvre du plan national de simplification des processus (deuxième phase)
147	9 À 3.2. Éducation, enseignement et formation professionnels, et compétences — 16289_Stratégie pour l'excellence dans les universités & innovation	Jalon	Décisions d'approbation relatives aux universités d'excellence et aux pôles d'excellence en matière de recherche
162	10 À 3.3. Améliorer la résilience, l'accessibilité et la durabilité des soins de santé — 16820_Réforme dans les domaines de la santé mentale et des dépendances	Cible	Santé mentale — 106 unités ouvertes — Étape 2 sur 2
192	12 À 4.1. Rendre la fiscalité plus propice à la croissance et améliorer l'administration fiscale et le recouvrement de l'impôt — 16611_Transformation numérique des contrôles fiscaux	Jalon	Contrôles fiscaux — Mydata et informations bancaires

193	12 À 4.1. Rendre la fiscalité plus propice à la croissance et améliorer l'administration fiscale et la perception de l'impôt — 16610_Promouvoir l'accélération des remboursements de TVA	Jalon	Remboursements de TVA entièrement automatisés — lancement du système informatique
207	13 À 4.2. Moderniser l'administration publique, notamment en accélérant la mise en œuvre des investissements publics, en améliorant le cadre des marchés publics, les mesures de renforcement des capacités et la lutte contre la corruption — 16972_Réformer l'administration publique	Jalon	Administration publique — nouveau système de récompense
216a	13 À 4.2. Moderniser l'administration publique, notamment en accélérant la mise en œuvre des investissements publics, en améliorant le cadre des marchés publics, les mesures de renforcement des capacités et la lutte contre la corruption — 16711_Professionalisation du domaine des marchés publics	Jalon	Modification de la stratégie nationale en matière de marchés publics 2021-2025
232	14 À 4.3. Améliorer l'efficacité du système judiciaire — 16575 Accélérer l'administration de la justice	Jalon	Révision de la carte judiciaire — droit primaire — droit civil et pénal
233	14 À 4.3. Améliorer l'efficacité du système judiciaire — 16292_Nouveaux bâtiments judiciaires	Jalon	Construction et rénovation de bâtiments judiciaires — lancement d'appels d'offres
279	17 À 4.6. Moderniser et améliorer la résilience des principaux secteurs économiques — 16486_Musée des antiquités sous-marines	Jalon	Attribution du marché pour le musée des antiquités sous-marines
303	17 À 4.6. Moderniser et améliorer la résilience des secteurs économiques clés — 16593_Modification du cadre juridique visant à attirer les investissements stratégiques	Jalon	Investissements stratégiques — sélection des projets éligibles
337	12 À 4.1. Rendre la fiscalité plus propice à la croissance et améliorer l'administration fiscale et le recouvrement de l'impôt — 16985_Modifications du cadre de politique fiscale de la Grèce	Jalon	Lutter contre l'évasion fiscale et promouvoir les paiements électroniques
338	12 À 4.1. Rendre la fiscalité plus propice à la croissance et améliorer l'administration fiscale et le recouvrement de l'impôt — 16985_Modifications du cadre de politique fiscale de la Grèce	Jalon	Réforme de l'imposition des travailleurs indépendants et du droit de timbre
341	13 À 4.2. Moderniser l'administration publique, notamment en accélérant la mise en œuvre des investissements publics, en améliorant le cadre des marchés publics, les mesures de renforcement des capacités et la lutte contre la corruption — 16986_Achèvement du cadastre national	Cible	Cartographie cadastrale — 85 % d'achèvement
367	21-5.2 investissements REPowerEU — 16994_Efficacité énergétique et promotion des SER pour l'autoconsommation	Jalon	Lancement des programmes de soutien
		Montant de l'acompte	1 557 198 947 EUR

1.6. Sixième demande de paiement (soutien non remboursable):

Points suivants Non.	Mesure connexe (réforme ou investissement)	Étape/Objectif	Nom
8	1 À 1.1. Alimentation électrique — 16865_Restructuration et amélioration des recettes du compte de cogénération SER	Cible	Compte SER — objectif d'augmentation de la capacité 3
10	1 À 1.1. Power up — 16871_Revitalisation des territoires les plus touchés (territoires en transition juste)	Jalon	Réhabilitation des terres — plans d'urbanisme
31	2 À 1.2. Rénover — 16891_Mise en place d'une nouvelle planification de l'espace maritime	Jalon	Adoption de la stratégie maritime
113	6 À 2.2. Modernisation — 16738_Système central de gestion des documents	Jalon	Achèvement du projet de système central de gestion des documents
122	6 À 2.2. Modernisation — 16853 Fourniture d'infrastructures et de services d'informatique en nuage central	Jalon	Achèvement de l'infrastructure et du service d'informatique en nuage central
155	10 À 3.3. Améliorer la résilience, l'accessibilité et la viabilité des soins de santé — 16816_Réduction et rationalisation des dépenses de santé	Cible	Diminution du clawback 150 000 000 — étape 2
148	9 À 3.2. Éducation, enseignement et formation professionnels, et compétences — 16676_Transformation numérique de l'éducation	Cible	Achèvement de l'installation de systèmes interactifs
156	10 À 3.3. Améliorer la résilience, l'accessibilité et la viabilité des soins de santé — 16816_Réduction et rationalisation des dépenses de santé	Cible	Preuve de l'investissement pharmaceutique dans la R & D — étape 1
167	10 À 3.3. Améliorer la résilience, l'accessibilité et la durabilité des soins de santé — 16752_Transformation numérique de la santé (DigHealth)	Jalon	Transformation numérique des soins de santé — Registre national de santé numérique (sous-projet 1)
175a	11 À 3.4. Améliorer l'accès à des politiques sociales efficaces et inclusives — 16726 Optimisation des prestations sociales	Jalon	Cartes prépayées d'optimisation des prestations sociales
189	12 À 4.1. Rendre les impôts plus favorables à la croissance et améliorer l'administration fiscale et le recouvrement des impôts — 16614_Online cash registers & POS (réforme)	Cible	Autorité indépendante chargée des recettes publiques: Caisses enregistreuses en ligne & point de vente (POS) — intégration et interconnexion
204	12 À 4.1. Rendre la fiscalité plus propice à la croissance et améliorer l'administration fiscale et le recouvrement de l'impôt — 16643_Codification et simplification de la législation fiscale	Jalon	Achèvement de la codification fiscale initiale et du système d'information des contribuables
340	12 À 4.1. Rendre la fiscalité plus propice à la croissance et améliorer l'administration fiscale et le recouvrement de l'impôt — 16985_Modifications du cadre de politique fiscale de la Grèce	Jalon	Lutter contre l'évasion fiscale par l'utilisation de myDATA aux fins de l'impôt sur le revenu
212	13 À 4.2. Moderniser l'administration publique, notamment en accélérant la mise en œuvre des investissements publics, en améliorant le cadre des marchés publics, les mesures de renforcement des capacités et la lutte contre la corruption — 16702_Renforcer le cadre de LBC/FT	Jalon	Cadre renforcé de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme
216	13 À 4.2. Moderniser l'administration publique, notamment en	Jalon	Professionnalisation du

	accélérant la mise en œuvre des investissements publics, en améliorant le cadre des marchés publics, les mesures de renforcement des capacités et la lutte contre la corruption — 16711_Professionalisation du domaine des marchés publics		domaine des marchés publics — nouvelle législation
234	14 À 4.3. Améliorer l'efficacité du système judiciaire — 16575 Accélérer l'administration de la justice	Jalon	Police judiciaire opérationnelle
244a	15 À 4.4. Renforcer le secteur financier et les marchés des capitaux — 16957_Renforcer la capacité du système financier à surmonter les problèmes hérités du passé et à financer l'économie réelle	Jalon	Enchères électroniques pour l'exécution des créances
235	14 À 4.3. Améliorer l'efficacité du système judiciaire — 16733_Compétences et compétences numériques pour les juges et les personnels de justice (personnel judiciaire)	Jalon	Formation — Juges et greffiers
244b	15 À 4.4. Renforcer le secteur financier et les marchés des capitaux — 16957_Renforcer la capacité du système financier à surmonter les problèmes hérités du passé et à financer l'économie réelle	Jalon	Attribution du marché pour les mesures relatives au secteur financier
247	16 À 4.5. Promouvoir la recherche et l'innovation — 16624_Création — Expansion — Mise à niveau des infrastructures des centres de recherche supervisés par le Secrétariat général à la recherche et à l'innovation (GSRI)	Jalon	Attribution de marchés pour des centres de recherche — travaux de construction
248	16 À 4.5. Promouvoir la recherche et l'innovation — 16654_TH 2 ORAX: Trellis Holistic & Hybrid Operational Ruggedised Autonomous eXemplary system (système eXemplary autonome à ruggedisées opérationnelles hybrides)	Jalon	Attribution des marchés pour TH2ORAX
258	17 À 4.6. Moderniser et améliorer la résilience des secteurs économiques clés — 16631_Mise à niveau de la sécurité routière	Jalon	Attribution du marché pour la sécurité routière — tous les marchés
268	17 À 4.6. Moderniser et améliorer la résilience des secteurs économiques clés — 16982_Réforme organisationnelle dans le secteur ferroviaire	Jalon	Plan de mise en œuvre des chemins de fer grecs
295	17 À 4.6. Moderniser et améliorer la résilience des secteurs économiques clés — 16931_Développement du tourisme	Jalon	Développement du tourisme: Publication des décisions d'agrément pour les ports touristiques
304	17 À 4.6. Moderniser et améliorer la résilience des secteurs économiques clés — 16634_Nouveaux parcs industriels	Jalon	Parcs industriels — réforme législative (droit dérivé)
317	18 À 4.7. Améliorer la compétitivité et promouvoir les investissements privés et les exportations — 16543_Actions visant à simplifier l'environnement des entreprises et à améliorer sa qualité et sa sécurité	Jalon	Mise en place de la politique de qualité et du nouveau cadre réglementaire pour une infrastructure de qualité
318	18 À 4.7. Améliorer la compétitivité et promouvoir les investissements privés et les exportations — 16591_Ease of doing business	Jalon	Amélioration de l'environnement des entreprises — faciliter la conduite des affaires
335	10 À 3.3. Améliorer la résilience, l'accessibilité et la durabilité des soins de santé — 16984_Réforme des médecins personnels	Jalon	Réforme du médecin traitant — entrée en vigueur de la législation
339	12 À 4.1. Rendre la fiscalité plus propice à la croissance et améliorer l'administration fiscale et le recouvrement de l'impôt — 16985_Modifications du cadre de politique fiscale de la Grèce	Jalon	Renforcer l'autonomie opérationnelle de l'autorité indépendante chargée des recettes publiques (IAPR)
342	13 À 4.2. Moderniser l'administration publique, notamment en accélérant la mise en œuvre des investissements publics, en améliorant le cadre des marchés publics, les mesures de renforcement des capacités et la lutte contre la corruption — 16986_Achèvement du cadastre national	Cible	Cartographie cadastrale — 95 % d'achèvement

343	13 À 4.2. Moderniser l'administration publique, notamment en accélérant la mise en œuvre des investissements publics, en améliorant le cadre des marchés publics, les mesures de renforcement des capacités et la lutte contre la corruption — 16986_Achèvement du cadastre national	Jalon	Transition vers la nouvelle structure organisationnelle du cadastre hellénique — achèvement complet
351	20 À 5.1. Réformes REPowerEU — 16987_Cadre d'octroi de licences pour l'hydrogène renouvelable et le biométhane durable	Jalon	Cadre législatif pour l'hydrogène renouvelable et le biométhane durable
356	20 À 5.1. Réformes REPowerEU — 16990_Augmentation du réseau et de la capacité de stockage — Favoriser les investissements dans le stockage	Jalon	Entrée en vigueur du cadre législatif
358	20 À 5.1. Réformes REPowerEU — 16991_Cadre réglementaire pour un réseau intelligent	Jalon	Mise au point d'un système incitatif pour le gestionnaire de réseau de distribution et les consommateurs afin d'accroître le déploiement et l'utilisation de compteurs intelligents.
361	20 À 5. Réformes REPowerEU — 16992_Outil visant à promouvoir le partage d'énergie, l'autoconsommation et les communautés d'énergie renouvelable	Jalon	Entrée en vigueur du droit primaire et du droit dérivé sur l'autoconsommation et facilitation des procédures d'autorisation pour l'installation de stations SER dans les immeubles à appartements
363	20 À 5. Réformes REPowerEU — 16993_Feuille de route pour des interventions innovantes en matière d'efficacité énergétique et identification de nouveaux instruments financiers	Jalon	Établissement d'une feuille de route pour des interventions innovantes en matière d'efficacité énergétique et d'un cadre juridique
365	21-5.2 investissements REPowerEU — 16996_Installation de stockage de l'énergie en vue d'une pénétration supplémentaire des sources d'énergie renouvelables	Jalon	Projets de stockage de l'énergie approuvés
370	21-5.2 investissements REPowerEU — 16995_Projet de production d'hydrogène renouvelable	Jalon	Adoption d'une décision ministérielle conjointe pour l'octroi de la subvention au bénéficiaire
368	21-5.2 investissements REPowerEU — 16994_Efficacité énergétique et promotion des SER pour l'autoconsommation	Cible	Installation de systèmes photovoltaïques pour l'autoconsommation
		Montant de l'acompte	2 439 692 495 EUR

1.7. Septième demande de paiement (soutien non remboursable):

Points suivants Non.	Mesure connexe (réforme ou investissement)	Étape/Objectif	Nom
51	3 À 1.3. Recharge et ravitaillement — 16831_Produit — E Green	Jalon	Captage et stockage du carbone (CSC) — Permis de stockage
98	6 À 2.2. Modernisation — 16782_Interconnexion et interopérabilité des registres, systèmes et services pour l'échange de données entre les organismes publics nationaux	Jalon	Base réglementaire pour l'interconnexion et l'interopérabilité des registres
110a	6 À 2.2. Modernisation — 16780_Modernisation des guichets uniques de l'administration publique	Jalon	Réalisation du projet de modernisation des guichets uniques
112	6 À 2.2. Modernisation — 16823_Stratégie de cybersécurité et centre national d'opérations de sécurité	Jalon	Mise en œuvre de la stratégie de cybersécurité et centre national d'opérations de sécurité
142a	8 À 3.1. Promouvoir la création d'emplois et la participation au marché du travail — 16746_Réforme des politiques passives du marché du travail pour soutenir les transitions vers l'emploi	Jalon	Législation sur les prestations et allocations de chômage
144	8 À 3.1. Promouvoir la création d'emplois et la participation au marché du travail — 16747_Réforme des politiques actives du marché du travail	Jalon	Mise en œuvre du programme de formation à l'emploi des PAMT
145a	9 À 3.2. Éducation, enseignement et formation professionnels, et compétences — 16794_Renforcer le système d'apprentissage	Jalon	Cadre juridique du système national d'EFPP
166	10 À 3.3. Améliorer la résilience, l'accessibilité et la durabilité des soins de santé — 16755_Investissements verts — Réforme du système de soins de santé primaires	Cible	PHC — unités de soins de santé primaires dotées d'infrastructures rénovées — étape 1
168	10 À 3.3. Améliorer la résilience, l'accessibilité et la durabilité des soins de santé — 16752_Transformation numérique de la santé (DigHealth)	Jalon	Transformation numérique — extension du système de création et de gestion des rendez-vous dans le cadre du programme national de vaccination contre la COVID-19, mise à niveau de l'infrastructure du système électronique de prescription
170	10 À 3.3. Améliorer la résilience, l'accessibilité et la durabilité des soins de santé — 16795_Infrastructures de santé	Jalon	Modernisation des infrastructures du NHS — étape 1
175	11 À 3.4. Améliorer l'accès à des politiques sociales efficaces et inclusives — 16726 Optimisation des prestations sociales	Jalon	Cartes prépayées d'optimisation des prestations sociales
176	11 À 3.4. Améliorer l'accès à des politiques sociales efficaces et inclusives — 16904_Handicap	Jalon	Évaluation du handicap dans le cadre de l'assistance

			personnelle
184	11 À 3.4. Améliorer l'accès à des politiques sociales efficaces et inclusives — 16685_Sensibilisation à la diversité	Jalon	Certificats de formation délivrés aux salariés des entreprises du secteur privé
195a	12 À 4.1. Rendre la fiscalité plus propice à la croissance et améliorer l'administration fiscale et la perception de l'impôt — 16291_Transformation numérique de l'administration fiscale et douanière	Jalon	Fourniture i) d'un système d'information intégré pour la direction générale des services financiers de l'IAPR et ii) de matériel de bureau et d'équipements informatiques portables pour l'IAPR
236	14 À 4.3. Améliorer l'efficacité du système judiciaire — 16575 Accélérer l'administration de la justice	Jalon	Révision de la carte judiciaire
277	17 À 4.6. Moderniser et améliorer la résilience des secteurs économiques clés — 16786_Simplification des procédures du ministère des infrastructures & des transports	Jalon	Simplification des procédures pour le ministère des transports
333	5 À 2.1. Connect — 16844_Transition vers la technologie 5G, facilitant le développement de services à distance innovants	Jalon	Entrée en vigueur de la transition vers la réforme technologique de la 5G
268a	17 À 4.6. Moderniser et améliorer la résilience des secteurs économiques clés — 16982_Réforme organisationnelle dans le secteur ferroviaire	Jalon	Actes juridiques relatifs aux chemins de fer grecs
313	17 À 4.6. Moderniser et améliorer la résilience des secteurs économiques clés — 16653_Transformation numérique du secteur agroalimentaire	Jalon	Réalisation de projets de transformation numérique du secteur agroalimentaire
353	20 À 5.1. Réformes REPowerEU — 16989_Optimisation de l'utilisation de l'espace terrestre et maritime pour le développement des énergies renouvelables et de l'énergie éolienne en mer	Jalon	Recensement des zones destinées aux sources d'énergie renouvelables et cadre pour le double usage des terres à des fins agricoles et photovoltaïques
355	20 À 5.1. Réformes REPowerEU — 16988_Cadre réglementaire et de fonctionnement du marché pour les technologies de captage, d'utilisation et de stockage du carbone afin de favoriser la décarbonation de l'industrie	Jalon	Mise en place du cadre juridique pour le captage, l'utilisation et le stockage du carbone.
359	20 À 5.1. Réformes REPowerEU — 16991_Cadre réglementaire pour un réseau intelligent	Jalon	Cadre pour les contrats à tarification dynamique
296	17 À 4.6. Moderniser et améliorer la résilience des secteurs économiques clés — 16921_Réadaptation et renforcement des compétences dans le secteur du tourisme	Jalon	Reconversion et perfectionnement professionnels dans le secteur du tourisme (rapport sur les formations)
		Montant de l'acompte	1 022 674 930 EUR

1.8.Huitième demande de paiement (soutien non remboursable):

Points suivants Non.	Mesure connexe (réforme ou investissement)	Étape/Objectif	Nom
385	1.4. Utilisation durable des ressources, résilience face au changement climatique et protection de l'environnement — 16404_Programme de développement des collectivités locales «Antonis Tritsis»	Jalon	Programme de développement des collectivités locales «Antonis Tritsis»
45a	3 À 1.3. Recharge et ravitaillement — 16924_Électromobilité	Jalon	Bus de transport public — publication d'appels d'offres pour les régions
109	6 À 2.2. Modernisation — 16810_CRM pour les administrations publiques	Jalon	Système de gestion des relations avec la clientèle pour les administrations publiques et Gov.gr — messenger
114	6 À 2.2. Modernisation — 16742_Transformation numérique du ministère des affaires étrangères	Jalon	Transformation numérique du ministère des affaires étrangères
115	6 À 2.2. Modernisation — 16791_Transformation numérique de l'organisation nationale grecque du tourisme	Jalon	Numérisation de l'organisation nationale grecque du tourisme
131	7 À 2.3. Numérisation des entreprises — 16706_Transformation numérique des PME	Jalon	Transformation numérique des PME — Soutien à la numérisation au moyen de systèmes de bons
181a	11-3.4 améliorer l'accès à des politiques sociales efficaces et inclusives — 16402 Logement social et abordable	Jalon	Modification d'un acte juridique
132	7 À 2.3. Numérisation des entreprises — 16973_Création d'un écosystème d'entreprises numériques pour faciliter la transformation numérique des PME	Jalon	Transformation numérique des PME — Réforme législative visant à encourager l'adoption des technologies
135a	8 À 3.1. Promouvoir la création d'emplois et la participation au marché du travail — 16942_Transformation numérique du service public de l'emploi	Jalon	Transformation numérique du DYPA
144a	8 À 3.1. Promouvoir la création d'emplois et la participation au marché du travail — 16747_Réforme des politiques actives du marché du travail	Jalon	Mise en œuvre du programme pour l'emploi des PAMT
148a	9 À 3.2. Éducation, enseignement et formation professionnels, et compétences — 16676_Transformation numérique de l'éducation	Jalon	Stratégie visant à mettre à jour les programmes d'études, à rationaliser les services et à suivre les résultats de la transformation numérique de l'éducation

157	10 À 3.3. Améliorer la résilience, l'accessibilité et la viabilité des soins de santé — 16816_Réduction et rationalisation des dépenses de santé	Cible	Diminution du clawback 300 000 000 — étape 3
163	10 À 3.3. Améliorer la résilience, l'accessibilité et la durabilité des soins de santé — 16756_Réformes organisationnelles du système de santé	Jalon	Institut grec de la DRG KETEKNY et la nouvelle Agence pour l'assurance de la qualité dans les soins de santé ODIPY
164	10 À 3.3. Améliorer la résilience, l'accessibilité et la durabilité des soins de santé — 16756_Réformes organisationnelles du système de santé	Cible	Système de santé — Formation KETEKNY
166a	16755_Investissements verts — Réforme du système de soins de santé primaires	Cible	PHC — unités de soins de santé primaires dotées d'infrastructures renouvelées — étape 2
169	10 À 3.3. Améliorer la résilience, l'accessibilité et la durabilité des soins de santé — 16753_Mise en place de soins de santé à domicile & d'un hôpital dans les systèmes à domicile	Jalon	Soins à domicile — ouverture des sites de référence
170a	10 À 3.3. Améliorer la résilience, l'accessibilité et la durabilité des soins de santé — 16795_Infrastructures de santé	Cible	Modernisation des infrastructures du NHS — étape 2
170b	10 À 3.3. Améliorer la résilience, l'accessibilité et la durabilité des soins de santé — 16795_Infrastructures de santé	Cible	Modernisation des infrastructures du NHS — étape 3
184a	11 À 3.4. Améliorer l'accès à des politiques sociales efficaces et inclusives — 16685_Sensibilisation à la diversité	Jalon	Acte juridique précisant le rôle de l'Observatoire de l'égalité et acte juridique prévoyant le lancement d'un projet pilote pour le système d'évaluation et de récompense des entreprises/organisations promouvant la diversité et l'inclusion
185	11 À 3.4. Améliorer l'accès à des politiques sociales efficaces et inclusives — 16763_Transformation numérique du système d'immigration et d'asile	Jalon	Numérisation du régime d'asile européen en matière de migration
186	11 À 3.4. Améliorer l'accès à des politiques sociales efficaces et inclusives — 16922_Intégration sociale	Cible	Achèvement de la rénovation d'un appartement de logements sociaux
208	13 À 4.2. Moderniser l'administration publique, notamment en accélérant la mise en œuvre des investissements publics, en améliorant le cadre des marchés publics, les mesures de renforcement des capacités et la lutte contre la corruption — 16972_Réformer l'administration publique	Jalon	Des formations destinées aux fonctionnaires, Entrée en vigueur des actes juridiques, Mise en service des systèmes d'information
213	13 À 4.2. Moderniser l'administration publique, notamment en accélérant la mise en œuvre des investissements publics, en améliorant le cadre des marchés publics, les mesures de renforcement des capacités et la lutte contre la corruption —	Jalon	Création d'un système d'information, mise en place de postes de

	16703_Lutte contre le commerce illégal et protection de la propriété intellectuelle		contrôle et formation à la lutte contre le commerce illégal
217	13 À 4.2. Moderniser l'administration publique, notamment en accélérant la mise en œuvre des investissements publics, en améliorant le cadre des marchés publics, les mesures de renforcement des capacités et la lutte contre la corruption — 16940_Moderniser le Fonds grec des dépôts et des prêts d'expédition	Jalon	Création d'un système de numérisation des archives et de gestion des documents, et d'un système d'information intégré pour le fonds grec de dépôt et de prêt des envois
268b	17 À 4.6. Moderniser et améliorer la résilience des secteurs économiques clés — 16982_Réforme organisationnelle dans le secteur ferroviaire	Jalon	Programme d'investissement pluriannuel, nouvel accord contractuel et responsable technique
294	17 À 4.6. Moderniser et améliorer la résilience des secteurs économiques clés — 16944_Plan directeur pour le renouvellement de la flotte grecque de transport de passagers	Jalon	Plan directeur pour le renouvellement de la flotte grecque de transport de passagers
332	4 À 1.4. Utilisation durable des ressources, résilience au changement climatique et protection de l'environnement — 16983_Inspection préliminaire de la résistance sismique des bâtiments publics	Jalon	Achèvement des inspections sismiques préliminaires
336	10 À 3.3. Améliorer la résilience, l'accessibilité et la durabilité des soins de santé — 16984_Réforme des médecins personnels	Jalon	Réforme du médecin traitant — enregistrement
344	13 À 4.2. Moderniser l'administration publique, notamment en accélérant la mise en œuvre des investissements publics, en améliorant le cadre des marchés publics, les mesures de renforcement des capacités et la lutte contre la corruption — 16986_Achèvement du cadastre national	Cible	Cartographie cadastrale — achèvement
357	20 À 5.1. Réformes REPowerEU — 16990_Grid et capacité de stockage — Favoriser les investissements dans le stockage	Jalon	Entrée en vigueur des actes juridiques
362	20 À 5. Réformes REPowerEU — 16992_Outil visant à promouvoir le partage d'énergie, l'autoconsommation et les communautés d'énergie renouvelable	Jalon	Mise en place du registre des autoconsommateurs et de l'assistance technique pour les communautés énergétiques
364	20 À 5. Réformes REPowerEU — 16993_Feuille de route pour des interventions innovantes en matière d'efficacité énergétique et identification de nouveaux instruments financiers	Jalon	Lancement de l'instrument financier non subventionné
		Montant de l'acompte	1 696 474 735 EUR

1.9.Neuvième demande de paiement (soutien non remboursable):

Points suivants Non.	Mesure connexe (réforme ou investissement)	Étape/Objectif	Nom
3	1 À 1.1. Power up — 16870_Interventions pour l'interconnexion électrique des îles et les investissements dans le réseau électrique	Jalon	Interconnexion des îles
15	1 À 1.1. Power up — 16871_Revitalisation des territoires les plus touchés (territoires en transition juste)	Cible	Réhabilitation des sols
16	1 À 1.1. Alimentation électrique — 16926_Soutien à l'installation de systèmes de stockage pour améliorer la pénétration des SER	Jalon	Stockage de l'énergie — installations de stockage de batteries et travaux de génie civil de la station de stockage hydraulique par pompage d'Amfilochia
18	1 À 1.1. Alimentation — 16900_HEDNO réseau aérien	Jalon	HEDNO — Réseau aérien
19	1 À 1.1. Alimentation électrique — 16899_sous-stations HV/MV de l'opérateur grec du réseau de distribution d'électricité (HEDNO)	Jalon	HEDNO — Sous-stations HT/MT
26	2 À 1.2. Rénovation — 16872_Rénovation énergétique des bâtiments résidentiels	Cible	Rénovation résidentielle — rénovation des résidences # 3
29	2 À 1.2. Rénover — 16879_Préparation des plans urbains dans la mise en œuvre de la réforme de la politique urbaine	Jalon	Étapes préparatoires aux plans d'urbanisme
30	2 À 1.2. Rénover — 16894_Mise en place d'un nouvel aménagement spécial du territoire pour les sources d'énergie renouvelables, l'industrie et le tourisme	Jalon	Adoption de cadres d'aménagement du territoire spécifiques
36	2 À 1.2. Rénover — 16874_Énergie et esprit d'entreprise	Cible	Efficacité énergétique secteur privé
39	2 À 1.2. Rénover — 16932_Centre olympique d'athlétisme d'Athènes	Jalon	OAKA — exécution des travaux
40	2 À 1.2. Rénover — 16873_ — Interventions dans les zones résidentielles et dans le parc immobilier	Jalon	Interventions urbaines — Exécution des travaux
41	2 À 1.2. Rénovation — 16875_Développement d'infrastructures et restauration de bâtiments dans l'ancien domaine royal de Tatoi	Jalon	Tatoi — restauré
52	3 À 1.3. Recharge et ravitaillement — 16924_Électromobilité	Cible	Busses- remplacement par des services électriques et attribution directe d'un contrat de service public pour des services réguliers de transport par autobus pour les zones urbaines de l'unité régionale de Thessalonique.
53	3 À 1.3. Recharge et ravitaillement — 16831_Produit — E Green	Jalon	CCS — Réchauffement d'un puits
54	3 À 1.3. Recharge et ravitaillement — 16831_Produit — E Green	Jalon	Unités industrielles — achèvement des travaux de construction et installation des équipements
59a	4-1.4. Utilisation durable des ressources, résilience face au changement climatique et protection de l'environnement — 16772_Loi sur la gestion des déchets pour une mise en décharge et un recyclage durables	Jalon	Certification des organismes de gestion des déchets solides (FODSA) par l'autorité de régulation
63	4 À 1.4. Utilisation durable des ressources, résilience au changement climatique et protection de l'environnement — 16849_Plan national de reboisement, mesures de restauration et de prévention («antiNERO»), mesures de lutte contre l'érosion et de protection contre les inondations	Jalon	Reboisement, restauration et prévention — exécution
64	4 À 1.4. Utilisation durable des ressources, résilience face au changement climatique et protection de l'environnement — 16851_La protection de la biodiversité en tant que moteur d'une croissance durable	Jalon	Biodiversité
73	4 À 1.4. Utilisation durable des ressources, résilience face au changement	Jalon	Construction de projets

	climatique et protection de l'environnement — 16846_ Infrastructures de gestion des eaux urbaines résiduaires et des boues provenant du traitement des eaux usées		d'infrastructure de gestion des eaux urbaines résiduaires et des boues
74	4 À 1.4. Utilisation durable des ressources, résilience face au changement climatique et protection de l'environnement — 16850_Infrastructures d'approvisionnement en eau potable et d'économie	Jalon	Projets d'infrastructures dans le domaine de l'eau exécutés
81	4 À 1.4. Utilisation durable des ressources, résilience face au changement climatique et protection de l'environnement — 16910_Gestion et suivi de la protection civile	Jalon	Achèvement de la gestion et du suivi de la protection civile
82	4 À 1.4. Utilisation durable des ressources, résilience face au changement climatique et protection de l'environnement — 16911_Moyens auxiliaires de gestion des crises	Jalon	Achèvement du projet de moyens aériens pour la gestion des crises
83	4 À 1.4. Utilisation durable des ressources, résilience face au changement climatique et protection de l'environnement — 16912_Équipements de lutte contre les incendies de forêt, de prévention et d'intervention	Jalon	Achèvement des équipements de lutte contre les forêts
316	4 À 1.4. Utilisation durable des ressources, résilience face au changement climatique et protection de l'environnement — 16285_stratégie nationale pour l'eau	Jalon	Stratégie nationale pour l'eau et extension des responsabilités de deux compagnies de distribution d'eau
386	1.4. Utilisation durable des ressources, résilience face au changement climatique et protection de l'environnement — 16404_Programme de développement des collectivités locales «Antonis Tritsis»	Jalon	Programme de développement des collectivités locales «Antonis Tritsis»
90	5 À 2.1. Connect — 16818_Infrastructure optique fibre optique dans les bâtiments	Cible	Exécution du projet «Infrastructure optique Fiber dans les bâtiments»
92	5 À 2.1. Connect — 16855_Petits satellites	Jalon	Exécution du projet «Petits satellites»
95	6 À 2.2. Modernisation — 16778_Numérisation des archives et services connexes	Jalon	Numérisation des archives
99	6 À 2.2. Modernisation — 16929_Vers des services «clients» de l'administration publique grâce à la simplification et à l'amélioration des processus, à l'amélioration des systèmes et au respect des stratégies et politiques européennes	Jalon	Réduction de la charge administrative dans l'administration publique
108	6 À 2.2. Modernisation — Services web 16779_et Centre d'interopérabilité de nouvelle génération (KED)	Jalon	Fourniture de services web et centre d'interopérabilité de nouvelle génération (KED)
110b	6 À 2.2. Modernisation — 16780_Modernisation des guichets uniques de l'administration publique	Jalon	Rénovation des guichets uniques de l'administration publique
119	6 À 2.2. Modernisation — 16736_Nouveau système de passation des marchés publics	Jalon	Mise en œuvre du nouveau système de passation des marchés publics
120	6 À 2.2. Modernisation — 16824_Registres européens	Jalon	Mise en œuvre du projet «Registres européens»
123	6 À 2.2. Modernisation — 16854_Villes intelligentes	Cible	Réalisation de projets de «ville intelligente»
124	6 À 2.2. Modernisation — 16928_Incorporation des nouvelles technologies et tendances vers les services avancés de l'administration publique, accroissement de l'efficacité et de l'efficacité, et diminution des coûts d'exploitation, de mise à niveau et de maintenance des systèmes	Jalon	Cadre pour l'intégration des nouvelles technologies dans l'administration publique
125	6 À 2.2. Modernisation — 16955_Mise à niveau de l'infrastructure et des services informatiques en nuage des infrastructures nationales de recherche et de technologie (GRNET)	Jalon	GRNET
125a	6 À 2.2. Modernisation — 16955_Mise à niveau de l'infrastructure et des services informatiques en nuage des infrastructures nationales de recherche et de technologie (GRNET)	Jalon	Mise à l'échelle de GRNET
127	6 À 2.2. Modernisation — 16956_Expansion de Syzefksis II	Jalon	Syzefksis II

128	6 À 2.2. Modernisation — 16827_Stratégie & politiques de gouvernance des données pour le secteur public	Jalon	Publication de la stratégie de gouvernance des données en nuage, d'un cadre pour la gouvernance des données publiques, d'une politique pour des données ouvertes et réutilisables
129	6 À 2.2. Modernisation — 16842_Central BI — Analyse de données	Jalon	Livraison de l'BI central
131a	7 À 2.3. Numérisation des entreprises — 16706_Transformation numérique des PME	Jalon	Transformation numérique des PME — Exécution de projets d'investissement pour des produits numériques
140	9 À 3.2. Éducation, enseignement et formation professionnels, et compétences — 16913_Une nouvelle stratégie pour les compétences tout au long de la vie: Modernisation et amélioration du système grec de renforcement des compétences et de reconversion	Jalon	Validation et certification des compétences acquises dans le cadre des programmes de formation tout au long de la vie
141a	8 À 3.1. Promouvoir la création d'emplois et la participation au marché du travail — 16941_Restructuration et revalorisation des branches locales du DYPA pour la promotion de l'emploi (KPA2)	Jalon	Rénovation du PKA2
142b	8 À 3.1. Promouvoir la création d'emplois et la participation au marché du travail — 16746_Réforme des politiques passives du marché du travail pour soutenir les transitions vers l'emploi	Jalon	Projet pilote sur la consolidation et la rationalisation des prestations de chômage
134a	8 À 3.1. Promouvoir la création d'emplois et la participation au marché du travail — 16750_Transformation numérique des systèmes de travail	Jalon	Mise en œuvre des systèmes informatiques de la main-d'œuvre
145	9 À 3.2. Éducation, enseignement et formation professionnels, et compétences — 16794_Renforcer le système d'apprentissage	Jalon	Cours de formation numérisés
145b	9 À 3.2. Éducation, enseignement et formation professionnels, et compétences — 16794_Renforcer le système d'apprentissage	Jalon	Réforme des programmes d'études, modernisation des infrastructures d'EFPP, rénovation des bâtiments
146	9 À 3.2. Éducation, enseignement et formation professionnels, et compétences — 16792_Formation, reconversion et perfectionnement professionnels de la main-d'œuvre grâce à un modèle de formation réformé (enseignement et formation professionnels & réforme de la formation)	Jalon	Système de contrôle de la qualité de l'EFPP, mise en œuvre des programmes de formation sectoriels
148b	9 À 3.2. Éducation, enseignement et formation professionnels, et compétences — 16676_Transformation numérique de l'éducation	Jalon	Transformation numérique de l'éducation
149	9 À 3.2. Éducation, enseignement et formation professionnels, et compétences — 16933_Amélioration de l'enseignement et de la formation professionnels (EFP): Fourniture d'équipements de laboratoire pour les centres de laboratoire pour le SAEK, l'EPAL, la classe d'apprentissage post-secondaire et les écoles de formation professionnelle	Jalon	Renouvellement et modernisation des centres de laboratoires d'EFPP
150	9 À 3.2. Éducation, enseignement et formation professionnels, et compétences — 16289_Stratégie pour l'excellence dans les universités & innovation	Jalon	Exécution de projets de recherche collaborative et de projets pour les universités grecques, et adoption de décisions d'approbation pour les programmes de troisième cycle
152	9 À 3.2. Éducation, enseignement et formation professionnels, et compétences — 16934_Amélioration de l'enseignement et de la formation professionnels	Jalon	Mise à niveau du système d'EFPP SAEK, conception et développement du modèle de numérisation EPAL de l'EOPPEP
156a	10 À 3.3. Améliorer la résilience, l'accessibilité et la viabilité des soins de santé — 16816_Réduction et rationalisation des dépenses de santé	Cible	R & D pharmaceutique preuve de l'investissement — étape 2

158	10 À 3.3. Améliorer la résilience, l'accessibilité et la viabilité des soins de santé — 16816_Réduction et rationalisation des dépenses de santé	Cible	Diminution du clawback 400 000 000 — étape 4
164a	10 À 3.3. Améliorer la résilience, l'accessibilité et la durabilité des soins de santé — 16756_Réformes organisationnelles du système de santé	Cible	Réduction de la liste d'attente des chirurgiens
164b	10 À 3.3. Améliorer la résilience, l'accessibilité et la durabilité des soins de santé — 16756_Réformes organisationnelles du système de santé	Jalon	Navigation dans les systèmes de santé et orientation des citoyens
165	10 À 3.3. Améliorer la résilience, l'accessibilité et la durabilité des soins de santé — 16783_Mise en œuvre du programme national de prévention en matière de santé publique «Spiros Doxiadis» (NPP)	Jalon	Programme national de prévention en matière de santé publique «Spiros Doxiadis» — Prévention primaire
165a	10 À 3.3. Améliorer la résilience, l'accessibilité et la durabilité des soins de santé — 16783_Mise en œuvre du programme national de prévention en matière de santé publique «Spiros Doxiadis» (NPP)	Jalon	Programme national de prévention de la santé publique «Spiros Doxiadis» — Prévention secondaire
165b	10 À 3.3. Améliorer la résilience, l'accessibilité et la durabilité des soins de santé — 16783_Mise en œuvre du programme national de prévention en matière de santé publique «Spiros Doxiadis» (NPP)	Jalon	Surveillance de la santé
166b	10 À 3.3. Améliorer la résilience, l'accessibilité et la durabilité des soins de santé — 16755_Investissements verts — Réforme du système de soins de santé primaires	Cible	PHC — unités de soins de santé primaires dont les infrastructures ont été rénovées — étape 3
166 c	10 À 3.3. Améliorer la résilience, l'accessibilité et la durabilité des soins de santé — 16755_Investissements verts — Réforme du système de soins de santé primaires	Jalon	PHC — matériel médical
166D	10 À 3.3. Améliorer la résilience, l'accessibilité et la durabilité des soins de santé — 16755_Investissements verts — Réforme du système de soins de santé primaires	Jalon	PHC — Réforme et formation
170 c	10 À 3.3. Améliorer la résilience, l'accessibilité et la durabilité des soins de santé — 16795_Infrastructures de santé	Cible	Modernisation des infrastructures du NHS — étape 4
170D	10 À 3.3. Améliorer la résilience, l'accessibilité et la durabilité des soins de santé — 16795_Infrastructures de santé	Cible	Modernisation des infrastructures du NHS — étape 5
170e	10 À 3.3. Améliorer la résilience, l'accessibilité et la durabilité des soins de santé — 16795_Infrastructures de santé	Jalon	Modernisation des infrastructures du NHS — équipements médicaux
171	10 À 3.3. Améliorer la résilience, l'accessibilité et la durabilité des soins de santé — 16757_Création d'un centre de radiothérapie à la Thoracic «Sotiria»	Jalon	Centre de radiothérapie de Sotiria
172	10 À 3.3. Améliorer la résilience, l'accessibilité et la durabilité des soins de santé — Laboratoires cliniques de thérapie cellulaire & génétique 16793_Cell Gene et d'hématologie au sein de l'hôpital général de Thessalonique «Papanikolaou»	Jalon	Hôpital Papanikolaou
173	10 À 3.3. Améliorer la résilience, l'accessibilité et la durabilité des soins de santé — 16752_Transformation numérique de la santé (DigHealth)	Jalon	Transformation numérique — tous les sous-projets ont été menés à bien, étape 1
173a	10 À 3.3. Améliorer la résilience, l'accessibilité et la durabilité des soins de santé — 16752_Transformation numérique de la santé (DigHealth)	Jalon	Transformation numérique — tous les sous-projets ont été menés à bien, étape 2
173b	10 À 3.3. Améliorer la résilience, l'accessibilité et la durabilité des soins de santé — 16752_Transformation numérique de la santé (DigHealth)	Jalon	Transformation numérique — tous les sous-projets ont été menés à bien, étape 3
174a	11 À 3.4. Améliorer l'accès à des politiques sociales efficaces et inclusives — 16904_Interventions en matière d'accessibilité et d'infrastructures de soutien à la petite enfance, déploiement national du dispositif d'assistance personnelle en cas de handicap	Jalon	Infrastructures d'accessibilité et de soutien, interventions en faveur de la petite enfance, déploiement national du dispositif d'assistance personnelle en cas de handicap

178	11 À 3.4. Améliorer l'accès à des politiques sociales efficaces et inclusives — 16919_Protection des enfants	Jalon	Appartements à vie autonome pour la désinstitutionnalisation des personnes de moins de 26 ans
179	11 À 3.4. Améliorer l'accès à des politiques sociales efficaces et inclusives — 16904_Handicap	Jalon	Déploiement national du programme d'assistance personnelle en cas de handicap et réalisation de la deuxième phase de l'évaluation de l'assistance personnelle en cas de handicap
181	11-3.4 améliorer l'accès à des politiques sociales efficaces et inclusives — 16402_Logement social et abordable	Jalon	Stratégie nationale en matière de logement
182a	11 À 3.4. Améliorer l'accès à des politiques sociales efficaces et inclusives — 16925_Transformation numérique du système d'aide sociale	Jalon	Portail national du handicap
182	11 À 3.4. Améliorer l'accès à des politiques sociales efficaces et inclusives — 16925_Transformation numérique du système d'aide sociale	Jalon	Délivrance de cartes du handicap aux bénéficiaires
183	11 À 3.4. Améliorer l'accès à des politiques sociales efficaces et inclusives — 16922_Intégration sociale	Jalon	Entrée dans les programmes d'aide à l'emploi et certification confirmant la participation à la formation des bénéficiaires du RMG
186a	11 À 3.4. Améliorer l'accès à des politiques sociales efficaces et inclusives — 16922_Intégration sociale	Jalon	Intégration sociale des groupes vulnérables, formation numérique
187	11 À 3.4. Améliorer l'accès à des politiques sociales efficaces et inclusives — 16688: Promouvoir l'intégration de la population réfugiée sur le marché du travail	Jalon	Intégration des réfugiés sur le marché du travail
194	12 À 4.1. Rendre la fiscalité plus propice à la croissance et améliorer l'administration fiscale et le recouvrement de l'impôt — 16611_Transformation numérique des contrôles fiscaux	Jalon	Livraison et mise en service de systèmes relatifs à la transformation numérique des contrôles fiscaux
195	12 À 4.1. Rendre la fiscalité plus propice à la croissance et améliorer l'administration fiscale et la perception de l'impôt — 16291_Transformation numérique de l'administration fiscale et douanière	Jalon	Achèvement des éléments livrables de la première phase de l'environnement informatique intégré en matière de fiscalité et d'audit de l'autorité indépendante chargée des recettes publiques Réalisation de sous-projets dans le cadre de la transformation numérique de l'IAPR
204a	12 À 4.1. Rendre la fiscalité plus propice à la croissance et améliorer l'administration fiscale et le recouvrement de l'impôt — 16643_Codification et simplification de la législation fiscale	Jalon	Publication du droit primaire et du droit dérivé sur le site web du contribuable
211a	13 À 4.2. Moderniser l'administration publique, notamment en accélérant la mise en œuvre des investissements publics, en améliorant le cadre des marchés publics, les mesures de renforcement des capacités et la lutte contre la corruption — 16952_Renforcer le cadre national de lutte contre la corruption au moyen d'interventions ciblées dans les domaines de la détection, de la prévention et de la sensibilisation	Jalon	Exécution de projets d'investissement visant à soutenir les capacités numériques et infrastructurelles de l'autorité nationale de transparence
219	13 À 4.2. Moderniser l'administration publique, notamment en accélérant la mise en œuvre des investissements publics, en améliorant le cadre des marchés publics, les mesures de renforcement des capacités et la lutte contre la corruption — 16974_Réforme comptable	Jalon	Réforme comptable: États financiers consolidés des administrations publiques
220	13 À 4.2. Moderniser l'administration publique, notamment en accélérant la mise en œuvre des investissements publics, en améliorant le cadre des marchés publics, les mesures de renforcement des capacités et la lutte	Jalon	Planification des ressources des entreprises publiques (govERP)

	contre la corruption — 16705_Transformation numérique de la gestion et du contrôle budgétaires dans la gouvernance & facturation électronique		
221	13 À 4.2. Moderniser l'administration publique, notamment en accélérant la mise en œuvre des investissements publics, en améliorant le cadre des marchés publics, les mesures de renforcement des capacités et la lutte contre la corruption — 16711_Professionalisation du domaine des marchés publics	Cible	Achèvement des programmes de perfectionnement/reconversion professionnels pour les marchés publics
237	14 À 4.3. Améliorer l'efficacité du système judiciaire — 16292_Nouveaux bâtiments judiciaires	Jalon	Achèvement des travaux de construction et de rénovation — e-identité — certificats délivrés
238	14 À 4.3. Améliorer l'efficacité du système judiciaire — 16575 Accélérer l'administration de la justice	Jalon	Formation à la médiation et au système numérique unifié pour les centres de médiation
239	14 À 4.3. Améliorer l'efficacité du système judiciaire — 16727 Transformation numérique de la justice (justice en ligne)	Jalon	Tenue de registres et mises à jour informatiques
241	15 À 4.4. Renforcer le secteur financier et les marchés des capitaux — 16580_Mise en œuvre du nouveau cadre unifié en matière d'insolvabilité pour la restructuration de la dette et 2e chance	Jalon	Mise à niveau des systèmes informatiques d'alerte rapide et de restructuration de la dette
243	15 À 4.4. Renforcer le secteur financier et les marchés des capitaux — 16581_Renforcement de la surveillance et de la fiabilité des marchés des capitaux	Jalon	Numérisation du processus de surveillance de la commission grecque du marché des capitaux
244 c	15 À 4.4. Renforcer le secteur financier et les marchés des capitaux — 16957_Renforcer la capacité du système financier à surmonter les problèmes hérités du passé et à financer l'économie réelle	Jalon	Mise en place de systèmes informatiques, de modèles de données et de plateformes, entrée en vigueur de la législation sur le traitement des affaires et réduction de l'arriéré dans les procédures d'exécution
249	16 À 4.5. Promouvoir la recherche et l'innovation — 16624_Création — Expansion — Mise à niveau des infrastructures des centres de recherche supervisés par le Secrétariat général à la recherche et à l'innovation (GSRI)	Jalon	Exécution de projets d'investissement concernant des centres de recherche
250	16 À 4.5. Promouvoir la recherche et l'innovation — 16618_Basic & Applied Research	Jalon	Exécution de projets de recherche fondamentale & appliquée
251	16 À 4.5. Promouvoir la recherche et l'innovation — 16654_TH 2 ORAX: Trellis Holistic & Hybrid Operational Ruggedised Autonomous eXemplary system (système eXemplary autonome autonome à ruggedisées opérationnelles hybrides)	Jalon	Exécution du projet TH2ORAX
252	16 À 4.5. Promouvoir la recherche et l'innovation — 16971_Recherche — Créer — Innover	Jalon	Exécution de la recherche — Créer — Projets innovants
256	17 À 4.6. Moderniser et améliorer la résilience des secteurs économiques clés — 16628 Route de Grèce centrale E-65: Section Trikala-Egnatia	Jalon	E-65 Travaux — Achèvement
262	17 À 4.6. Moderniser et améliorer la résilience des secteurs économiques clés — 16630_Cretan Northern Highway (B.O.A.K.)	Jalon	Travaux exécutés financés par la FRR
262a	17 À 4.6. Moderniser et améliorer la résilience des secteurs économiques clés — 16630_Cretan Northern Highway (B.O.A.K.)	Jalon	Travaux exécutés financés par la FRR
268 c	17 À 4.6. Moderniser et améliorer la résilience des secteurs économiques clés — 16982_Réforme organisationnelle dans le secteur ferroviaire	Jalon	Exécution du plan de mise en œuvre pour les chemins de fer grecs
269	17 À 4.6. Moderniser et améliorer la résilience des secteurs économiques clés — 16833_Mise en œuvre des travaux de sécurité dans les aéroports	Jalon	Retrait des documents d'acceptation de déviation et d'action (DAAD)
271	17 À 4.6. Moderniser et améliorer la résilience des secteurs économiques clés — 16892_Amélioration des chemins de fer suburbains de l'Attique occidentale	Jalon	Construction de la partie de la voie ferrée de l'Attique occidentale entre Ano Liossia

			et le début de la section d'ELPE Elefsina et entre la fin de la section d'ELPE Elefsina et la nouvelle gare de Megara
272	17 À 4.6. Moderniser et améliorer la résilience des secteurs économiques clés — 16949 Bridges intelligentes	Jalon	Exécution du projet de ponts intelligents — Phase I
272a	17 À 4.6. Moderniser et améliorer la résilience des secteurs économiques clés — 16949 Bridges intelligentes	Jalon	Exécution du projet de ponts intelligents — Phase II
272b	17 À 4.6. Moderniser et améliorer la résilience des secteurs économiques clés — 16949 Bridges intelligentes	Jalon	Exécution de la phase III du projet «ponts intelligents»
274	17 À 4.6. Moderniser et améliorer la résilience des secteurs économiques clés — 16959 Transformation numérique des chemins de fer grecs	Jalon	Projets, systèmes, équipements et services numériques
275	17 À 4.6. Moderniser et améliorer la résilience des secteurs économiques clés — 16960_Infrastructures intelligentes axées sur l'environnement et la culture	Jalon	Réalisation d'un projet d'infrastructure intelligente
276	17 À 4.6. Moderniser et améliorer la résilience des secteurs économiques clés — 16937_Système numérique intégré de gestion de programmes pour l'administration des travaux techniques et des actifs structurels du ministère des infrastructures et des transports	Jalon	Système d'information sur la gestion de portefeuille (PMIS)
283	17 À 4.6. Moderniser et améliorer la résilience des secteurs économiques clés — 16293 La culture en tant que moteur de croissance	Jalon	La culture en tant que moteur de croissance
284	17 À 4.6. Moderniser et améliorer la résilience des secteurs économiques clés — 16536_Mise à niveau des infrastructures, renouvellement des équipements et amélioration de la qualité des services fournis par HOCRED Stores — anciennement ARF Stores (On-spot et électronique)	Jalon	Mise à niveau de l'Organisation hellénique pour le développement des ressources culturelles (HOCRED)
285	17 À 4.6. Moderniser et améliorer la résilience des secteurs économiques clés — 16725_Amélioration de l'enseignement supérieur artistique	Jalon	Amélioration de l'enseignement supérieur des arts
287	17 À 4.6. Moderniser et améliorer la résilience des principaux secteurs économiques — 16486_Musée des antiquités sous-marines	Jalon	Musée des antiquités sous-marines
288	17 À 4.6. Moderniser et améliorer la résilience des secteurs économiques clés — 16485_Routes culturelles aux sites archéologiques et monuments archéologiques centralisés	Jalon	Itinéraires culturels sur les sites archéologiques centralisés
289	17 À 4.6. Moderniser et améliorer la résilience des secteurs économiques clés — 16735_Utiliser les «arts sur prescription», promouvoir la cohésion sociale et exploiter l'économie des seniors	Jalon	Utiliser les «arts sur prescription», promouvoir la cohésion sociale et tirer parti de l'économie des seniors
290	17 À 4.6. Moderniser et améliorer la résilience des secteurs économiques clés — 16433_Protection des monuments culturels et des sites archéologiques contre le changement climatique	Jalon	Protection des monuments culturels contre le changement climatique
291	17 À 4.6. Moderniser et améliorer la résilience des secteurs économiques clés — 16435_Restauration — Conservation- Renforcement des monuments de l'Acropole	Jalon	Restauration — Conservation- Renforcement de l'Acropole
297	17 À 4.6. Moderniser et améliorer la résilience des secteurs économiques clés — 16931 Développement du tourisme	Jalon	Projets touristiques
298	17 À 4.6. Moderniser et améliorer la résilience des secteurs économiques clés — 16975 Améliorer les interventions pour les ports régionaux	Jalon	Construction de travaux d'infrastructure dans les ports
307	17 À 4.6. Moderniser et améliorer la résilience des secteurs économiques clés — 16634_Parc industriels	Jalon	Parkings industriels — exécution de plans d'investissement
308	17 À 4.6. Moderniser et améliorer la résilience des secteurs économiques clés — 16593_Modification du cadre juridique visant à attirer les investissements stratégiques	Jalon	Investissements stratégiques — exécution des plans d'investissement
309	17 À 4.6. Moderniser et améliorer la résilience des secteurs économiques clés — 16721_Accélération de la fabrication intelligente	Jalon	Secteur manufacturier — exécution des plans d'investissement
313a	17 À 4.6. Moderniser et améliorer la résilience des secteurs économiques clés — 16653_Transformation numérique du secteur agroalimentaire	Jalon	Réalisation de projets de transformation numérique du secteur agroalimentaire

314	17 À 4.6. Moderniser et améliorer la résilience des secteurs économiques clés — 16626_Transformation économique des secteurs de l'agriculture et de l'aquaculture	Jalon	Achèvement de la transformation économique de l'agriculture et de l'aquaculture
319	18 À 4.7. Améliorer la compétitivité et promouvoir les investissements privés et les exportations — 16543_Actions visant à simplifier l'environnement des entreprises et à améliorer sa qualité et sa sécurité	Jalon	Environnement des entreprises — simplification de l'octroi de licences et surveillance du marché
259	17 À 4.6. Moderniser et améliorer la résilience des secteurs économiques clés — 16631_Mise à niveau de la sécurité routière	Jalon	Achèvement du projet de sécurité routière
346	16 À 4.5. Promouvoir la recherche et l'innovation — 16622_HORIZON 2020 «label d'excellence»: financement des principales entreprises innovantes	Jalon	Exécution de projets mis en œuvre par des petites et moyennes entreprises
349	17 À 4.6. Moderniser et améliorer la résilience des secteurs économiques clés — 16999_Restauration de l'accessibilité à la suite des effets dévastateurs des tempêtes «DANIEL» et «ELIAS»	Jalon	Construction de projets de remise en état de routes
350	17 - 4.6. Moderniser et améliorer la résilience des secteurs économiques clés — 16999_Restauration de l'accessibilité à la suite des effets dévastateurs des tempêtes «DANIEL» et «ELIAS»	Jalon	Construction de projets de restauration des chemins de fer
350a	4.6. Moderniser et améliorer la résilience des secteurs économiques clés — 16999_Restauration de l'accessibilité à la suite des effets dévastateurs des tempêtes «DANIEL» et «ELIAS»	Jalon	Systèmes de signalisation ferroviaire, ETCS, télégestion et électrification de Paleofarsalos à Krannona
354	20 À 5.1. Réformes REPowerEU — 16989_Optimisation de l'utilisation de l'espace terrestre et maritime pour le développement des énergies renouvelables et de l'énergie éolienne en mer	Jalon	Cadre visant à faciliter les sources d'énergie renouvelables
360	20 À 5.1. Réformes REPowerEU — 16991_Cadre réglementaire pour un réseau intelligent	Jalon	Développement du centre de contrôle des gestionnaires de réseau de distribution
369	21-5.2 investissements REPowerEU — 16994_Efficacité énergétique et promotion des SER pour l'autoconsommation	Cible	Sous-investissements dans les rénovations visant à améliorer l'efficacité énergétique, les chauffe-eau solaires, les pompes à chaleur et les systèmes de stockage de batteries pour les entreprises
371	21-5.2 investissements REPowerEU — 16995_ projet de production d'hydrogène renouvelable	Jalon	Capacité de production d'hydrogène renouvelable
		Montant de l'acompte	4 425 660 305 EUR

2. Prêt

Les tranches visées à l'article 3, paragraphe 2, sont organisées de la manière suivante:

2.1. Première demande de paiement (soutien sous forme de prêt):

Points suivants Non.	Mesure connexe (réforme ou investissement)	Étape/Objectif	Nom
320	4.7. Améliorer la compétitivité et promouvoir les investissements privés et les exportations — Facilité de prêt 16980_RRP	Jalon	Accords opérationnels avec les IFI
321	4.7. Améliorer la compétitivité et promouvoir les investissements privés et les exportations — Facilité de prêt 16980_RRP	Jalon	Lancement de l'appel des banques commerciales
		Montant de l'acompte	2 121 256 487 EUR

2.2. Deuxième demande de paiement (soutien sous forme de prêt):

Points suivants Non.	Mesure connexe (réforme ou investissement)	Étape/Objectif	Nom
322	4.7. Améliorer la compétitivité et promouvoir les investissements privés et les exportations — Facilité de prêt 16980_RRP	Jalon	Accord relatif à la plateforme de fonds propres
323	4.7. Améliorer la compétitivité et promouvoir les investissements privés et les exportations — Facilité de prêt 16980_RRP	Jalon	Convention de contribution InvestEU
324	4.7. Améliorer la compétitivité et promouvoir les investissements privés et les exportations — Facilité de prêt 16980_RRP	Cible	586,4 millions d'EUR de fonds d'institutions financières signés avec les bénéficiaires finaux
		Montant de l'acompte	2 121 256 487 EUR

2.3. Troisième demande de paiement (soutien sous forme de prêt):

Points suivants Non.	Mesure connexe (réforme ou investissement)	Étape/Objectif	Nom
325	4.7. Améliorer la compétitivité et promouvoir les investissements privés et les exportations — Facilité de prêt 16980_RRP	Cible	3 518,4 millions d'EUR de fonds d'institutions financières signés avec les bénéficiaires finaux
		Montant de l'acompte	2 121 256 487 EUR

2.4. Quatrième demande de paiement (soutien sous forme de prêt):

Points suivants Non.	Mesure connexe (réforme ou investissement)	Étape/Objectif	Nom
325a	4.7. Améliorer la compétitivité et promouvoir les investissements privés et les exportations — Facilité de prêt 16980_RRP	Cible	4 518,4 millions d'EUR de fonds d'institutions financières signés avec les bénéficiaires finaux
		Montant de l'acompte	2 534 514 342 EUR

2.5. Cinquième demande de paiement (soutien sous forme de prêt):

Points suivants Non.	Mesure connexe (réforme ou investissement)	Étape/Objectif	Nom
374	2 À 1.2. Rénover — 16401_Programme de modernisation énergétique «Upgrade My Home»	Jalon	Upgrade My Home — Accord de mise en œuvre entre la Banque hellénique de développement et le ministère des finances
378	11 À 3.4. Améliorer l'accès à des politiques sociales efficaces et inclusives — 16400_Programme de logement abordable «My Home II»	Jalon	Mon Home II — Accord de mise en œuvre entre la Banque hellénique de développement et le ministère des finances
326	4.7. Améliorer la compétitivité et promouvoir les investissements privés et les exportations — Facilité de prêt 16980_RRP	Cible	7 064 millions d'EUR de fonds d'institutions financières signés

			avec les bénéficiaires finaux
		Montant de l'acompte	1 940 000 000 EUR

2.6. Sixième demande de paiement (soutien sous forme de prêt):

Points suivants Non.	Mesure connexe (réforme ou investissement)	Étape/Objectif	Nom
379	11 À 3.4. Améliorer l'accès à des politiques sociales efficaces et inclusives — 16400_Programme de logement abordable «My Home II»	Cible	Mon foyer II — Accords juridiques signés avec les bénéficiaires finaux — 50 %
327	4.7. Améliorer la compétitivité et promouvoir les investissements privés et les exportations — Facilité de prêt 16980_RRP	Cible	9 800 millions d'EUR de fonds d'institutions financières signés avec les bénéficiaires finaux
329	4.7. Améliorer la compétitivité et promouvoir les investissements privés et les exportations — Facilité de prêt 16980_RRP	Cible	Accords juridiques signés avec des fonds — 500 millions d'euros
330	4.7. Améliorer la compétitivité et promouvoir les investissements privés et les exportations — Facilité de prêt 16980_RRP	Cible	Approbation par InvestEU d'opérations d'un montant de 500 millions d'EUR
		Montant de l'acompte	320 000 000 EUR

2.7 Septième demande de paiement (soutien sous forme de prêt):

Points suivants Non.	Mesure connexe (réforme ou investissement)	Étape/Objectif	Nom
327a	4.7. Améliorer la compétitivité et promouvoir les investissements privés et les exportations — Facilité de prêt 16980_RRP	Cible	11 500 millions d'EUR de fonds d'institutions financières signés avec les bénéficiaires finaux
329a	4.7. Améliorer la compétitivité et promouvoir les investissements privés et les exportations — Facilité de prêt 16980_RRP	Cible	Accords juridiques signés avec des fonds — 600 millions d'euros
		Montant de l'acompte	1 300 000 000 EUR

2.8 Huitième demande de paiement (soutien sous forme de prêt):

Points suivants Non.	Mesure connexe (réforme ou investissement)	Étape/Objectif	Nom
376	2 À 1.2. Rénover — 16401_Programme de modernisation énergétique «Upgrade My Home»	Cible	Mise à niveau de My Home — Accords juridiques signés avec les bénéficiaires finaux — 100 %
377	2 À 1.2. Rénover — 16401_Programme de modernisation énergétique «Upgrade My Home»	Jalon	Mise à niveau de My Home — Le ministère des finances a achevé l'investissement
380	11 À 3.4. Améliorer l'accès à des politiques sociales efficaces et inclusives — 16400_Programme de logement abordable «My Home II»	Cible	Mon foyer II — Accords juridiques signés avec les bénéficiaires finaux — 100 %
381	11 À 3.4. Améliorer l'accès à des politiques sociales efficaces et inclusives — 16400_Programme de logement abordable «My Home II»	Jalon	Mon foyer II — Le ministère des finances a achevé l'investissement
328	4.7. Améliorer la compétitivité et promouvoir les investissements privés et les exportations — Facilité de prêt 16980_RRP	Cible	13 268 millions d'EUR de fonds d'institutions financières signés avec les bénéficiaires finaux
328a	4.7. Améliorer la compétitivité et promouvoir les investissements privés et les exportations — Facilité de prêt 16980_RRP	Jalon	Facilité de prêt — Le ministère des finances a achevé l'investissement
330a	4.7. Améliorer la compétitivité et promouvoir les investissements privés et les exportations — Facilité de prêt 16980_RRP	Cible	Approbation par InvestEU d'opérations d'un montant de 800 EUR
382	4.7. Améliorer la compétitivité et promouvoir les investissements privés et les exportations — injection de capital en 16403 dans la Banque hellénique de développement	Jalon	Et d'investissement
383	4.7. Améliorer la compétitivité et promouvoir les investissements privés et les exportations — injection de capital en 16403 dans la Banque hellénique de développement	Jalon	L'augmentation de capital
384	4.7. Améliorer la compétitivité et promouvoir les investissements privés et les exportations — Évaluation du pilier 16405 de la Banque hellénique de développement	Jalon	La Banque hellénique de développement fait l'objet d'une évaluation sur la base des piliers
		Montant de l'acompte	5 269 255 117 EUR

RUBRIQUE 3: DISPOSITIONS COMPLÉMENTAIRES

Modalités de suivi et de mise en œuvre du plan pour la reprise et la résilience

Le suivi et la mise en œuvre du plan pour la reprise et la résilience de la Grèce se déroulent selon les modalités suivantes.

Le principal organe responsable de la coordination de la mise en œuvre et du suivi du plan pour la reprise et la résilience sera l'Agence de coordination de la facilité pour la reprise et la résilience, un service public spécial indépendant du ministère des finances, institué par la loi 4738/2020. L'Agence de coordination de la facilité pour la reprise et la résilience est également l'organe responsable pour vérifier que les jalons et cibles fixés dans le plan pour la reprise et la résilience ont été atteints et assure également la liaison (unique) entre la Commission européenne et les autorités grecques. Plus précisément, ses tâches comprennent le suivi actif de l'état d'avancement des projets, sur la base des jalons et cibles convenus, et la présentation des demandes de paiement à la Commission européenne après vérification de leur achèvement. Ces derniers sont accompagnés d'une déclaration de gestion attestant que les fonds ont été utilisés aux fins prévues et conformément au principe de bonne gestion financière, ainsi que d'un résumé des audits effectués, y compris les faiblesses constatées et toute mesure corrective prise.

La responsabilité globale de la mise en œuvre de chaque mesure spécifique relève de la compétence du ministère compétent, dont les services soutiendront le suivi des progrès des projets et maintiendront une coopération étroite avec l'Agence de coordination de la facilité pour la reprise et la résilience.

Toutes les mesures du plan sont mises en œuvre par des organismes nationaux (ci-après dénommés «organismes d'exécution») désignés par le ministère compétent et sont responsables de la réalisation des jalons et cibles convenus ainsi que de la communication de toutes les données et de tous les documents à l'Agence de coordination de la facilité pour la reprise et la résilience par l'intermédiaire du système d'information de gestion qui est établi.

Enfin, le comité d'audit financier (EDEL), qui fait partie du secrétariat général à la politique fiscale (Bureau national de comptabilité générale) du ministère des finances, veille au respect des principes de bonne gestion financière.

Modalités permettant à la Commission d'accéder pleinement aux données sous-jacentes

Afin de permettre à la Commission d'accéder pleinement aux données pertinentes sous-jacentes, la Grèce prend les dispositions suivantes:

L'Agence de coordination de la facilité pour la reprise et la résilience, en tant qu'organisme central de coordination du plan pour la reprise et la résilience de la Grèce et de sa mise en œuvre, est responsable de la coordination et du suivi globaux du plan. En particulier, il agit en tant qu'organisme de coordination chargé de suivre les progrès accomplis en ce qui concerne les jalons et les cibles, de suivre et, le cas échéant, de mettre en œuvre les activités de contrôle et d'audit, et de fournir des rapports et des demandes de paiement. Il coordonne la communication des valeurs intermédiaires et des valeurs cibles, des indicateurs pertinents, mais aussi des informations financières qualitatives et d'autres données, par exemple sur les bénéficiaires finaux. L'encodage des données a lieu dans l'ensemble des organismes chargés de la mise en œuvre, qui sont tenus de communiquer les données requises à l'Agence de

coordination de la facilité pour la reprise et la résilience par l'intermédiaire du système d'information de gestion.

Conformément à l'article 24, paragraphe 2, du règlement (UE) 2021/241, une fois que les jalons et cibles pertinents convenus à la section 2.1 de la présente annexe ont été atteints, la Grèce présente à la Commission une demande dûment justifiée de paiement de la contribution financière et, le cas échéant, du prêt. La Grèce veille à ce que, sur demande, la Commission ait pleinement accès aux données pertinentes sous-jacentes qui étayent la justification appropriée de la demande de paiement, tant pour l'évaluation de la demande de paiement conformément à l'article 24, paragraphe 3, du règlement (UE) 2021/241 qu'à des fins d'audit et de contrôle.